QUARANTIÈME ANNÉE – N° 12100 – JEUDI 22 DECEMBRE 1983

La drogue en France

Le nombre des trafiquants arrêtés a triplé en 1983

LIRE PAGE 11



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La « marche forcée » des Palestiniens

Le départ forcé de M. Yasser Arafat de Tripoli l'a sans doute profondément affecté, sans pour autant le désespérer. Le président de l'O.L.P. n'en est pas à son premier exode. Depuis son départ de sa terre natale, il y a une quarantaine d'années, il n'a cessé de fuir d'un pays arabe à l'autre, pour échapper à l'arrestation ou à l'assassinat. Il y a belle lurette qu'il ne se fait aucune illusion sur l'« égoïsme » des dirigeants arabes, en particulier de ceux qui se présentent comme des « frères ».

Quels que soient leurs véritables sentiments, ces derniers agissent, en définitive, selon leur perception de la raison d'État. La Syrie entend soumettre l'O.L.P. à sa volonté, de crainte qu'elle ne sabote « la stratégie de combat » qu'elle applique face à Israël et aux États-Unis. Avant elle, le Liban, l'Égypte et la Jordanie ont fermé leurs frontières aux fedayin pour se protéger des représailles israéliennes. Absents désormais des quatre États limitrophes d'Israël, les combattants palestiniens – à l'exception des dissidents du Fath que Damas a placés sous sa tutelle – sont désormais condamnés à végéter à des milliers de kilomètres du théâtre des opérations.

L'abcès n'est pas pour autant crevé. Quelque quatre cent mille Palestiniens se trouvent toujours au Liban, où ils contribuent au désordre ambiant. Plus d'un million des compatriotes de M. Yasser Arafat qui résident en Jordanie, six cent mille encore éparpillés à travers les pays du Golfe, font peser sur les régimes en place une menace permanente.

A en juger par ses récentes déclarations publiques, ainsi que par des propos tenus en privé, M. Yasser Arafat n'a pas encore renoncé à l'arme de la diplomatie. Il aurait souhaité renouer avec l'Egypte, en passant l'éponge sur la paix conclue par celle-ci avec Jérusalem, mais la présence d'un ambassadeur israélien lui barre la route du Caire. Il a donc l'intention de se rendre à Amman pour reprendre ses tractations avec le roi Hussein sur le projet, pour le moins prématuré, d'une confédération jordano-palestinienne, projet que le Conseil national palestinien (le Parlement de la résistance) avait approuvé dans la perspective de la création d'un « Etat indépendant » en Cisjordanie et Gaza.

Le président de l'O.L.P. a sans doute besoin de cet écran de fumée pour assainir la situation au sein de la centrale des fedayin, sa tâche prioritaire dans la nouvelle phase qui s'ouvre. Face à ses détracteurs, qui dénoncent sa politique « capitularde », il tentera, en effet, de démontrer que sa diplomatie n'a pas échoué dans une impasse. Il devra convaincre d'abord les membres du comité central du Fath, qu'il compte réunir avant la fin de ce mois, ensuite les chefs des autres organisations de l'O.L.P., pour la plupart ralliés à la stratégie « offensive » de la Syrie. Trois d'entre elles – le Front populaire, le Front démocratique, le Front de libération – ainsi que le parti communiste palestinien s'opposent à la convocation du Conseil national palestinien avant la réunion d'une « conférence extraordinaire » des chefs de toutes les organisations, dans laquelle les représentants de M. Arafat seront minoritaires. La querelle de procédure qui s'ébauche indique que l'O.L.P. ne parviendra pas à établir de sitôt une « stratégie claire », susceptible de contribuer à un rèèglement.

Il n'est pas étonnant dès lors que des Palestiniens de plus en plus nombreux doutent que la « longue marche » qu'ils ont engagée pour se donner une patrie puisse aboutir au cours de la présente génération.

(Lire nos informations page 3.)

La révision du plan acier

Entre 25 000 et 35 000 emplois devraient être supprimés dans la sidérurgie

Entre 25 000 et 35 000 emplois en excédent dans la sidérurgie, qu'il faudra résorber sans aucun licenciement. Tel est le dilemme du gouvernement à l'heure où il entame la révision du plan acier, adopté en août 1982.

Les dossiers difficiles s'accumulent décidément à une allure accélérée. Toutes les industries traditionnelles – charbon, automobile, *chantier naval*, – *souffrent de marchés en régression*, et le gouvernement qui tient à *« les moderniser pour les conserver »*, doit accepter d'y réduire l'emploi. Tel est le cas aussi pour l'acier.

Le contexte y est délicat, explosif même. Le gouvernement veut éviter de trop heurter la C.G.T. et le parti communiste, pour qui l'acier est un *« produit stratégique »* et qui n'admettront que mal toute nouvelle *« régression »* des productions. Il veut éviter aussi les grèves. Le souvenir de celles qui ont violemment enflammé les bassins en 1979 est encore présent dans les esprits. *« Mieux vaut ralentir volontairement l'allure*, dit-on au gouvernement, *plutôt que de courir le risque d'émeutes qui, en fin de compte, ralentiraient ou bloqueraient la modernisation nécessaire. »* Tout est donc question de mesure, en particulier en Lorraine et dans le Nord, régions les plus touchées par le passé et les plus menacées à l'avenir.

L'impératif économique impose néanmoins de réduire les objectifs définis dans le plan de cinq ans arrêté en 1982. Maintenir des capacités de 24 millions de tonnes d'acier brut à l'horizon 1986, comme on le prévoyait, est désormais utopique. La production n'aura été que de 17 millions de tonnes cette année, et les perspectives ne laissent prévoir aucune reprise, sauf miracle.

Utopique, le plan est en conséquence financièrement déséquilibré. Sur la trajectoire actuelle, les groupes Sacilor et Usinor perdront perpétuellement 2 milliards de francs par an environ, alors qu'un retour à l'équilibre était prévu pour 1986. Le déficit deviendrait donc « structurel » comme dans le charbon. Or le gouvernement doit éviter une telle « carbonisation » de l'acier.

Il le doit car la France fait partie de la C.E.E. Pour continuer à y exporter, il faudra bien à un moment ou à un autre éliminer des subventions que dénoncent nos partenaires allemands depuis des années. La commission de Bruxelles l'exige de toute façon pour tous les pays. Or on avait pensé, en France, qu'aucun pays n'atteindrait rapidement cet objectif d'équilibre et que cela offrait un délai à la révision du plan français. Mais les différents plans qui seront déposés à Bruxelles le 31 janvier 1984 sont, à l'exception de l'italien, désormais conformes à cet objectif. La France ne peut plus déroger à la règle : il faut rétablir l'équilibre financier des groupes. M. Fabius l'a d'ailleurs clairement annoncé au conseil des ministres le 23 novembre.

Pour quelle date ? Sans doute pour 1987 ou 1988. Voilà qui ne laisse que trois ou quatre ans pour restructurer de façon durable la sidérurgie, un délai finalement très court dans cette industrie lourde pour régler les aspects industriel et social du dossier.

Tout l'été dernier fut passé en négociatin de fond. Fallait-il fusionner Usinor et Sacilor ? Les spécialiser l'un sur les produits longs (rail, fil, poutrelle...) ; l'autre sur les plats (tôles) ? Aucune solution ne fut trouvée. Le gouvernement a en fait renoncé à établir un nouveau plan précis site par site, production par production. La balle est renvoyée au sein des groupes : *« A eux de faire leur travail de gestion et de s'entendre. Leur seul impératif est de retrouver l'équilibre. »*

Mais qu'Usinor et Sacilor réussissent à coordonner leurs usines n'est pas chose aisée. Concurrents depuis toujours, ils s'entendent comme chien et chat.

ÉRIC LE BOUCHER.

(Lire la suite page 27.)

Polémique autour d'Elf-Aquitaine

Le gouvernement a demandé à la Cour des comptes de reconstituer un rapport détruit sur certaines activités du groupe

Un rapport de la Cour des comptes détruit par l'ancien président de cette juridiction, cas sans précédent dans les annales de cette vénérable institution, trois enquêtes fiscales, une demande de redressement portant sur 547 millions de francs, c'est une bien curieuse affaire dont devait être saisie, ce mardi 20 décembre, le conseil d'administration de l'Erap, société holding détenant les parts de l'Etat dans Elf-Aquitaine.

Affaire *« rocambolesque »*, dit-on au secrétariat d'Etat chargé du budget, mais néanmoins *« très grave »* puisqu'elle implique une société nationale et les plus hautes autorités de l'Etat dans une opération de quelque 500 millions de francs.

L'affaire des *« avions renifleurs »* – pour reprendre le titre du *Canard enchaîné*, qui a porté le dossier sur la place publique (*le Monde* du 23 juin) et apporte de nouvelles informations dans son édition du 21 décembre – peut apparaître *a priori* comme une farce, tant les faits, qui nous ont été confirmés, semblent *« énormes »*. Qu'on en juge.

Tout débute en 1976, lorsque les dirigeants d'Elf-Erap, convaincus par un *« pool d'investisseurs »*, comprenant un baron belge, M. Alain de Villegas de Saint-Pierre, et un technicien italien, M. Aldo Bonassoli, représentés par un avocat d'affaires, Mᵉ Jean Violet, « sponsorisés » par le président de l'Union des banques suisses, et introduits par M. Antoine Pinay auprès des responsables français, signent le 28 mai 1976 un premier contrat avec une société de droit panaméenne Fisalma pour exploiter une nouvelle méthode de recherche pétrolière. L'invention est fondée sur une découverte physique jugée révolutionnaire, qui permettrait, grâce à un appareillage électronique sophistiqué, placé au sol et dans les avions, d'analyser la composition géologique exacte des terrains survolés.

L'intérêt de cette innovation paraît évident : le système, s'il fonctionne, permet d'éviter des forages coûteux et de n'acheter des permis de recherche qu'à coup sûr. L'opération, engagée par M. Guillaumat, alors président d'Elf, semble avoir très tôt bénéficié de l'appui direct des plus hautes autorités de l'Etat. Les tranferts de fonds nécessaires sont autorisés par le Trésor et bénéficient de la garantie inconditionnelle de l'Etat.

« Les transferts, précise M. Chalandon, ancien président d'Elf, qui a repris l'affaire en 1977 lorsqu'il a succédé à M. Guillaumat, *ont été opérés de façon dérogatoire sur instructions précises du gouvernement, du premier ministre et du ministre des finances, afin de maintenir le secret absolu, jugé nécessaire. »*

Le dossier, affirment les dirigeants d'Elf, était considéré comme un secret d'Etat et classé « secret défense », ce qui explique les précautions prises pour soustraire ces opérations à l'attention du public et le fait que les transferts de fonds ont été opérés au niveau de l'Erap, société totalement publique, et non d'Elf, dont le capital est mixte et qui est soumise de ce fait à l'obligation d'informer tous ses actionnaires.

VÉRONIQUE MAURUS.

(Lire la suite page 29.)

La politique du crédit

Nouveau coup de frein

Pour permettre de ramener la croissance de la masse monétaire à 6 % environ en 1984, contre 9 % en 1983 (*le Monde* du 9 décembre 1983), la progression des crédits distribués par les banques sera freinée, revenant à 8 % environ en 1984 contre 11 % en 1983 et 15,7 % en 1982. A cet effet, de nouvelles normes d'encadrement plus sévères, viennent d'être fixées par la Banque de France.

Pour les grands établissements (plus de 15 milliards de francs de crédits distribués annuellement), la norme applicable aux crédits ordinaires (hors exportation, logement et avance en devises) qui était initialement de + 3 % en 1983, puis de + 2,5 % après correction en juin dernier, devient négative (– 2,5 % fin décembre 1984), avec des « points de passage » plus bas (– 3,5 % au début de l'année, – 4,5 % en septembre) soit, en moyenne, une réduction de 3 % à 4 % de leurs encours.

Pour les établissements distribuant moins de 15 milliards de francs, deuxième catégorie regroupant la grande masse des banques, surtout les régionales, la progression en fin d'année sera nulle (indice 100 de décembre 1984 sur décembre 1983), ce qui signifie, en fait, une réduction moyenne de 1,5 %.

Par ailleurs, le jeu des « soupapes » permettant aux établissements d'échapper partiellement à l'encadrement sera limité : l'augmentation annuelle des crédits à l'exportation, fixée à 12 % pour 1983, au début de l'année, puis portée à 15 % le 1ᵉʳ juin, revient à 12 %. De même, la possibilité ouverte aux établissements de distribution des crédits supplémentaires au prorata des emprunts obligataires qu'elles émettaient, est ramenée de 100 % (puis 90 % en juin 1983) à 80 % des émissions (45 à 50 milliards de francs en 1983). Enfin les crédits à la consommation devront rester stables, par rapport à une augmentation de 7 % en 1982 et de 5 % en 1983, ramenée à 3 % en juin 1983. Seul le logement bénéficiera d'un petit coup de pouce (4 à 5 milliards de franse de plus pouir les prêts conventionnés). Ainsi, comme l'indiquait M. Jacques Delors mardi 20 décembre, aux membres de l'Association des journalistes économiques et financiers (*A.J.E.F.*), le freinage de la création monétaire par le crédit bancaire sera une arme priviligiée de lutte contre l'inflation en 1984.

En fait, les normes fixées pour l'année prochaine sont cohérentes avec les objectifs retenus, soit 5,5 % à 6,5 % de croissance de masse monétaire et 5 % de hausse des prix.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 27.)

Point de vue

Le vrai sens de l'affaire Talbot

par MICHEL ALBERT (*)

2 905 licenciements demandés, 1 905 licenciements autorisés, 0 licenciement accepté.

Qui a raison ? Qui a tort ? Celui qui a demandé ? ceux qui ont autorisé ? ou ceux qui refusent d'accepter ? C'est une question qui monopolise le débat public sur l'affaire Talbot. Qui le manichéise ? On retrouve le vieux rituel. D'un côté, pas question d'accepter les licenciements qu'exige le patronat. On comprend ça. Les travailleurs sont contre la mort sociale des travailleurs. De l'autre côté, pas question d'accepter des non-licenciements que les syndicats et le gouvernement voudraient imposer. On comprend ça. Les patrons sont contre la mort économique des entreprises.

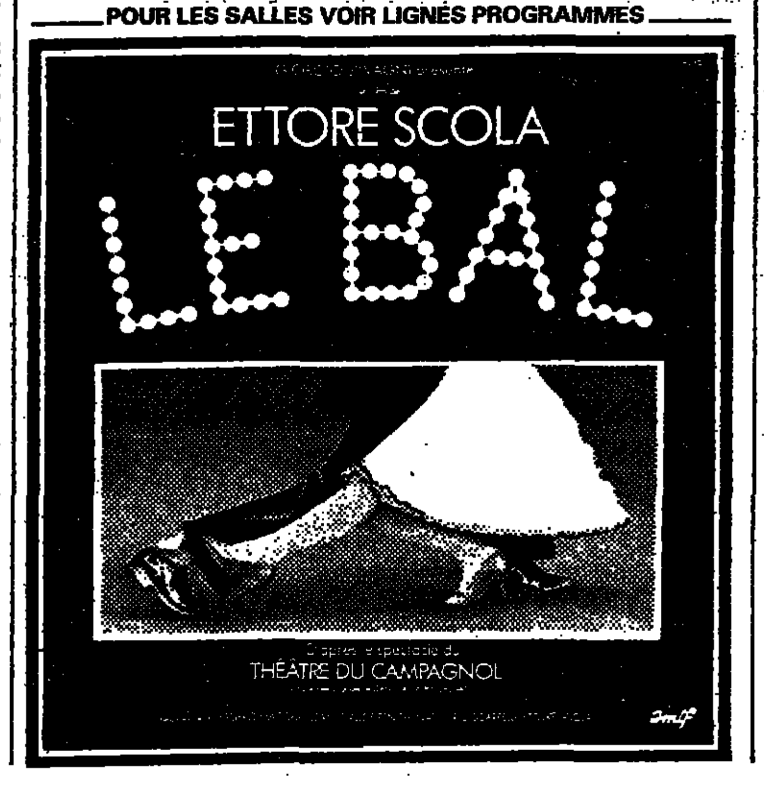
Qui a tort ? Qui a raison ? Ce n'est pas la bonne question. La bonne question est de savoir pourquoi l'affaire Talbot éclate en décembre 1983 alors qu'on la voyait venir depuis au moins cinq ans. Voici, à ce sujet, trois petits souvenirs personnels qui remontent à 1978.

Premier souvenir. – Comme la France venait de passer d'une politique de relance à une politique de rigueur – dite *« politique d'austérité »* par l'opposition, – nous devions engager les travaux préparatoires à la révision du VIIᵉ Plan.

J'ai donc pris contact avec l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales pour organiser les commissions du Plan. C'est alors que l'un des principaux dirigeants du syndicalisme ouvrier me dit en substance : il y a un problème qui me préoccupe énormément, c'est celui de l'automobile. Comment ? lui répondis-je, ne trouvez-vous pas qu'il y a d'autres secteurs autrement menacés, la sidérurgie par exemple ? Non, me répondit-il, la sidérurgie, c'est déjà trop tard, on n'y peut plus grand-chose. Mais, dans l'auto, c'est maintenant qu'il faut agir. Et d'autant plus vite que le nombre des emplois en cause, à terme, est de près de dix fois plus élevé que dans la sidérurgie. Je vois venir ce drame, conclut-il, gros comme une maison.

(*) *Ancien commissaire général au Plan.*

(Lire la suite page 2 et nos informations page 26.)



AU JOUR LE JOUR

Formation

Parmi les licenciés de Talbot, beaucoup sont des immigrés, dont certains sont analphabètes. On leur propose, en guise de consolation, un plan de formation.

Formation à quoi ? Les plus démunis, il va d'abord leur falloir apprendre, à l'âge d'homme, à lire et à écrire. Ils pourront ainsi se cultiver dans notre langue, s'informer dans nos journaux sur l'état de la société, sur les causes et les effets de la crise, lire les courbes du chômage et de l'inflation, analyser les raisons pour lesquelles ils ont très peu de chances de retrouver un emploi. En somme, apprendre tout ce qu'ils avaient déjà compris.

BRUNO FRAPPAT.

Les conflits en Afrique australe

Le Mozambique recherche désespérément un « modus vivendi » avec l'Afrique du Sud

LIRE PAGE 4 L'ARTICLE DE J.-C. POMONTI

L'élection présidentielle de 1984 aux Etats-Unis

M. Mondale distance nettement M. Glenn dans la course à l'investiture démocrate

LIRE PAGE 6 L'ARTICLE DE BERNARD GUETTA

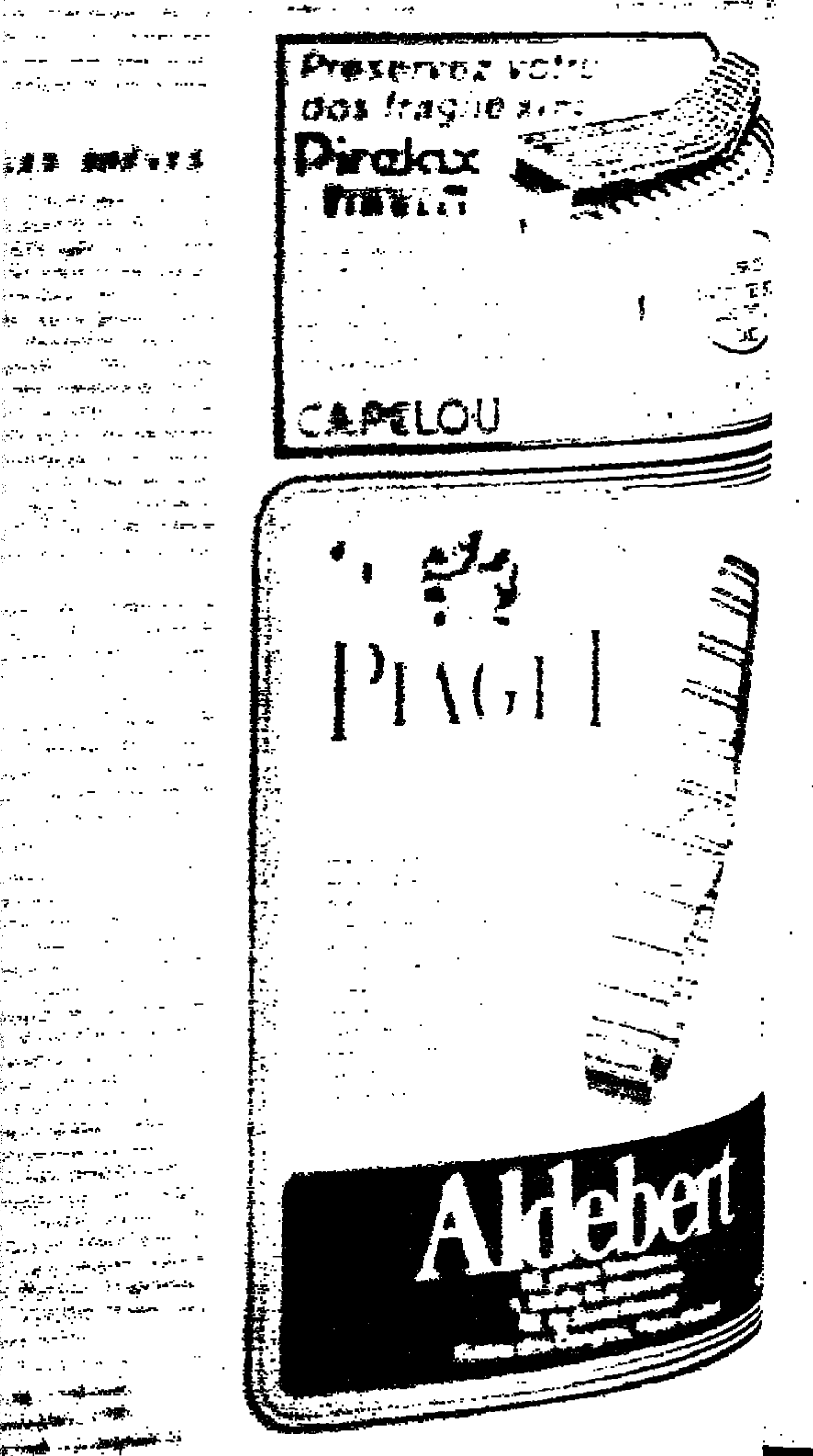
Les propositions de M. Savary sur l'école privée

Cinq grands dossiers en discussion

LIRE PAGE 12

Des programmes pour les fêtes

LIRE PAGES 15 A 18 UN NUMÉRO SPÉCIAL DU « MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES »



idées

Le Monde

Le vrai sens de l'affaire Talbot

(Suite de la première page.)

A noter que les deux années suivantes, 1979 et 1980, ont été les plus brillantes de l'histoire pour notre industrie automobile. Et cela, notamment parce que la R.F.A., à son tour, pratiquait alors une politique de relance, laquelle nous permettait d'exporter davantage chez elle, mais n'a malheureusement pas duré plus longtemps que les politiques françaises de relance... Car les choses sont ainsi faites que, désormais, il est impossible qu'un pays européen quelconque – même la puissante Allemagne de l'Ouest – maintienne durablement un taux de croissance notablement supérieur à celui des autres membres de la C.E.E. : la croissance ne peut plus être solitaire. Elle sera solidaire ou elle ne le sera pas.

Deuxième souvenir. – Quelque temps plus tard, je reçois, au commissariat général du Plan, une importante délégation de responsables économiques venus de Chine populaire. Ils achevaient par Paris un tour d'Europe et, après deux heures de subtiles banalités, leur président pose cette question : à quoi les nationalisations servent-elles à l'Etat en France ? D'habitude, les discussions officielles avec nos collègues des démocraties populaires étaient de tout repos : questions stéréotypées auxquelles nous répondions en sortant nos vieux disques. Mais, cette fois, j'étais interloqué. J'ouvre alors mon robinet d'eau tiède. Mais, avec une obstination aussi grande que leur politesse, les émissaires de Pékin insistent : « *Est-il vrai que, depuis dix ans, Peugeot aurait payé six cents fois plus d'impôts à l'Etat français que Renault ?* » Eh oui, au détail près, c'était vrai ! Le lion de Sochaux était encore, en 1978, une affaire en or massif.

Troisième souvenir. – Tellement vrai que Peugeot venait de s'emparer d'une proie de grand prix : Chrysler-Europe. De toute la fierté nationale, les milieux parisiens en frémissaient encore lorsque, faisant avec mes collaborateurs le tour des plus grandes entreprises françaises, nous nous retrouvons au siège de Peugeot, avenue de la Grande-Armée, dans une salle d'où l'on a une magnifique vue sur l'Arc de triomphe.

Ayant vérifié le bien-fondé des propos du syndicaliste, j'attaque bille en tête : « *En gros, la productivité de l'industrie automobile européenne est de 40 % inférieure à celle du Japon. C'est un écart énorme, peut-être une condamnation à une mort lente pour beaucoup d'entreprises européennes. Or la principale cause de cette infériorité, c'est le retard que nous avons pris dans l'automatisation de nos usines. Dans ces conditions, je ne comprends pas que Peugeot, au lieu d'employer ses puissantes ressources financières à investir dans ses usines pour rattraper ce retard, les utilise à acheter les filiales d'une compagnie américaine en difficulté.* »

Réponse : « *Vous avez peut-être raison. Le problème central de l'industrie automobile européenne est peut-être bien celui que vous indiquez. Mais peu importe, car ce problème, nous Peugeot, nous ne pouvons pas le résoudre directement.* »

Je m'étonne de cette « autre logique ».

« *Oui*, continue mon interlocuteur, *les perspectives de développement du marché de l'automobile sont médiocres à moyen terme. Donc, si nous augmentions trop vite la productivité de nos usines, nous serions forcés de licencier une partie de notre personnel. Or cela, jamais Peugeot ne l'a fait. Jamais nous ne le ferons. C'est pourquoi il n'y a pas d'autres stratégies pour nous qu'une stratégie commerciale d'augmentation de notre part du marché européen, qui demeure assez bien protégé contre les Japonais...* » « *Nous sommes donc dans l'obligation – je dis bien l'obligation*, précisa-t-il, *car c'est pour nous une règle morale – de subordonner les progrès de notre productivité à l'extension de nos débouchés. En effet, pour Peugeot, la garantie globale de l'emploi du personnel est une priorité.* » Chacun sait la suite...

Le commencement de la fin

Malheureusement, si nous n'y prenons garde, cette suite ne sera qu'un commencement. Le commencement de la fin.

Pour les travailleurs de Peugeot d'abord. Tous ceux qui connaissent le dossier le savent bien : plus les licenciements nécessaires à Poissy seront éludés et plus les autres travailleurs de Talbot, de Citroën et de Peugeot seront menacés. De licenciement, bien sûr, eux aussi. Mais, avant même de les condamner ainsi à la mort sociale, tout ce qui est de nature à affaiblir encore leur entreprise ne peut que les disqualifier, les déclasser économiquement eux-mêmes, en les empêchant de s'adapter aux nouvelles conditions technologiques de la compétitivité. Redresser le bilan flasque et flageolant de Peugeot, ce n'est pas seulement ce que demandent nos banques nationalisées, c'est aussi ce qu'exige le progrès technique et psychologique des conditions de travail de ceux que cette entreprise peut et doit continuer à employer.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que, pour cela, il faut des aides publiques ! Appliquées telles quelles, sur un corps attaqué par la gangrène, cette morphine ne ferait que condamner à la mort économique les meilleurs usines et les travailleurs les plus qualifiés de P.S.A. *Moralité* : pour réduire les effectifs le moins possible, il faut les réduire le plus tôt possible.

C'est ça, va-t-on m'objecter, vous donnez donc raison aux forces de droite ! Vous acceptez que s'instaure en France, comme en Angleterre, une lutte des classes à l'envers qui consacre la restauration de l'omnipotence patronale !

Avant de juger, qu'on me laisse montrer aux tenants de cette restauration que le triomphe de leurs fantasmes ferait pénétrer jusqu'au cœur de nos entreprises les germes d'une véritable mort sociale.

Comment ? D'abord parce que en aucun pays d'Europe occidentale la société, l'opinion publique, ne supporterait que les entreprises retrouvent le droit de licencier les travailleurs pour un oui ou pour un non. Et à défaut de l'accepter eux-mêmes, ceux-ci s'arrangeraient, alors, pour freiner ou saboter le progrès technique. Cela a commencé en R.F.A., par exemple.

Ensuite, parce que, même au Japon, le maintien du plein emploi est considéré comme un fondement essentiel du consensus social et de l'élan collectif à la conquête des nouvelles technologies. Et sait-on que les Etats-Unis sont aujourd'hui loin d'être en tête dans la course à la robotisation ? La densité des robots évolués dans leur industrie était en 1980 de quatre ou cinq fois moins élevée que dans deux autres pays. Quels pays ? Précisément les deux principaux pays industriels qui ont su préserver le plein emploi : la Suède et le Japon.

Que faire ?

Alors, que faire ? Il faut un peu plus de quelques lignes pour répondre à cette question. Depuis plusieurs années, je m'efforce d'y contribuer. Mes dernières propositions viennent de passer l'examen de l'ensemble des formations politiques représentées au Parlement européen (1).

C'est en effet au niveau de l'Europe que se situent – et de plus en plus – aussi bien les causes du drame Talbot que les remèdes à la tragédie-symbole de Peugeot : cette tragédie est l'un des nombreux signaux qui nous montrent que la non-Europe ne peut que fabriquer une non-croissance qui ne peut que déchaîner le non-emploi.

Voici le plus terrible de ces signaux : il y a un an, la Commission du Marché commun a reçu un rapport d'experts indépendants au sujet de l'avenir de l'ensemble des secteurs désignés comme les technologies de l'information (électronique, informatique, etc.) en Europe.

Ce rapport se résume en quelques chiffres : au début des années 80, la Communauté européenne employait dans ces domaines environ cinq millions de travailleurs. Si leur développement, en Europe occidentale, était aussi rapide qu'aux Etats-Unis, le nombre des travailleurs qu'ils emploieraient à l'horizon 1990 augmenterait d'environ 40 %, soit sept millions.

Mais, constatent les experts, la tendance réelle n'est pas du tout celle-là : au contraire, même dans ces nouvelles activités qui devraient porter l'espérance de notre jeunesse, de plus en plus nombreuse et de mieux en mieux formée, la décadence ne cesse de s'accélérer de sorte que, dans les années 80, il faut s'attendre, non pas à une augmentation de 40 % des emplois, mais bien à leur diminution, d'environ 40 % elle aussi.

Ce qui fait que d'ici 1990 l'emploi risque fort de tomber de cinq millions à trois millions. La différence, soit quatre millions de nos travailleurs les plus qualifiés voués au non-emploi, est le résultat auquel nous prédestine la succession des sommets avortés d'Athènes et d'ailleurs.

C'est cela, le véritable sens de l'affaire Talbot : une tragédie qui concerne tous les Français. Même ceux qui se croient assurés de leur emploi ou de leurs ressources. Même les fonctionnaires. Même les retraités.

C'est pourquoi, en cette veille de réveillon, nous devons savoir que les futurs licenciés de Talbot ne sont *qu'une petite avant-garde de* l'immense cortège des condamnés de la non-Europe. Des condamnés des futurs Talbot de la non-Europe.

MICHEL ALBERT.

(1) Dans le cadre d'une commission *ad hoc* présidée par un Français, M. Jacques Moreau. Ce rapport est *publié par les Éditions du Seuil sous le* titre « Un pari pour l'Europe ».

LETTRES AU Monde

L'UNESCO et la francophonie

Dans un article intitulé « Les Etats-Unis et le budget de l'UNESCO – M. M'Bow gagne la première manche », que *le Monde* a publié le 30 novembre dernier, M. J.-P. Péroncel-Hugoz décrit l'UNESCO comme « un petit bastion linguistique anglo-américain ».

Cette vision pessimiste de la situation de notre langue « *au cœur de la* capitale de la principale nation francophone » a surpris les nombreux délégués qui utilisent le français comme langue de travail et qui composent le Groupe francophone de l'UNESCO, créé en juillet 1981 par mon prédécesseur, l'ambassadeur François Valery.

La vigilance de ce cercle d'amis, *sa volonté de donner à la francophonie* une dimension qui ne s'oppose pas, bien au contraire, à l'épanouissement de l'identité culturelle de chacun, aident l'UNESCO à demeurer une *place forte* du français dans le difficile combat que mène notre langue au sein des organisations internationales.

Et comment ne pas rappeler la présence à la tête de l'Organisation de M. Amadou Mahtar M'Bow, qui honore la langue et la culture françaises et qui veille équitablement au respect du statut des langues de travail de l'UNESCO ?

Quant à la présence de la France *au sein de cette organisation, elle est* heureusement bien réelle. Les élections brillantes, à la quasi-unanimité, de ses représentants au conseil exécutif : M. François Valery *et son successeur, M.* Jean-Pierre Cot, en portent témoignage, ainsi que notre réélection au Conseil intergouvernemental pour le développement de la communication, obtenue avec le plus grand nombre de suffrages, de même que notre entrée au nouveau comité pour l'informatique.

Enfin, le vote par la France du budget de l'UNESCO a été d'autant plus apprécié des pays en voie de développement qu'il n'allait pas de soi dans cette période de rigueur budgétaire.

Cette décision est apparue comme s'inscrivant dans la logique d'*une action en faveur du développement*, si souvent exprimée par le président de la République, que son discours inaugural à la Conférence générale, considéré à juste titre comme particulièrement élogieux pour l'UNESCO, ne pouvait vraiment rien avoir d'« inattendu ».

JACQUELINE BAUDRIER.

Ambassadeur.
Délégation permanente
de la France
auprès de l'UNESCO.

Un « Saint François » bon pour les enfers

Lundi 12 décembre, lorsque l'auteur de *Saint François d'Assise*, très sûr de lui, *expliqua son œuvre sur* le petit écran, on fut rempli d'espérance : ainsi, donc, on allait enfin avoir la grande création lyrique attendue depuis des lustres ! Et puis la caméra a cadré les musiciens. Diable! L'orchestre wagnérien, à côté de ce déploiement, paraissait bien maigrichon, empreint de misérabilisme : il y en avait partout, sur des praticables enjambant la fosse, dans toutes les loges d'avant-scène... Il n'en manquait qu'au milieu des spectateurs *mêmes. Combien* les exécutants pouvaient-ils être ?

Confessons honnêtement que, ayant la ferme intention d'assister un soir à ce spectacle, c'est l'annonce de la retransmission de cette œuvre-fleuve à la T.V. qui nous en dissuada. Toutefois, nous nous étions bien juré que – quoique confortablement installé, dans notre appartement – nous « tiendrions » jusqu'au dernier baisser de rideau, vers 1 h 30 du matin.

Las! il nous fallut bien déchanter (c'est le cas de le dire) après le dernier tableau du deuxième acte : on *nous avait promis* l'évocation sonore de mille oiseaux (y compris de Nouvelle-Calédonie), mais, notre ouïe n'ayant su percevoir aucun chant, définitivement terrassés par l'ennui, nous abandonnâmes les malheureux spectateurs de l'Opéra au troisième et dernier acte.

C'est notre épouse qui eut, spontanément et bien naïvement, le mot *de la fin : « Dis-moi, mais c'est la montagne qui accouche d'une souris ! »* Au vrai, dans cette submersion de percussions plus inconsistantes les unes que les autres, c'est en vain qu'on chercherait dans le chant un embryon de mélodie et, à l'orchestre, le thème le plus minuscule. Heureusement, il y avait José Van Dam dans le rôle du saint, baryton à la voix magnifique, tragédien plein d'intériorité qui, à lui seul, nous a dédommagés des déceptions de la soirée. Ah ! j'allais oublier Seiji Ozawa, thaumaturge inspiré dont le génie ne parvint pas à sauver cette entreprise désespérée. Mais qu'allait-il faire dans cette galère ?

Pourquoi êtes-vous au purgatoire, André Jolivet, Honegger du *Roi David* et de *Jeanne au bûcher*, Poulenc des *Dialogues des carmélites*, Henri Tomasi, auteur, sur le même sujet, d'un oratorio, un superbe *Poverello* !

N'y aura-t-il pas un parlementaire averti pour poser à M. Jack Lang (qui n'est pas responsable de cette commande) une question écrite sur le coût *réel* de cette machine ? Au lendemain de cette calamiteuse retransmission, j'ai écouté, pour me réconforter, quelques enregistrements de notre grand et modeste Henri Dutilleux.

RAPHAEL DE CUTTOLI.
(Paris.)

Lieux d'accueil

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un scandale qui mériterait que l'on aille y voir de plus près.

J'ai, comme tant d'autres, des amis étrangers. Ils sont traités d'une manière inacceptable, dans des lieux dits d'accueil, lorsqu'ils ont besoin d'un visa de sortie, d'une prolongation de carte de séjour ou de quelque papier nécessaire à leur séjour en France.

Au commissariat de la rue Truffaut, dans le dix-septième, ainsi qu'en divers lieux de Paris, vous pouvez voir la queue des étrangers se former, dès 7 heures du matin, pour l'obtention d'un numéro d'entrée dans les bureaux qui ouvrent à 9 heures. Selon les jours, on distribue entre quatre-vingts et cent tickets d'entrée. Si les gens qui attendent sont plus nombreux, ils n'ont qu'à revenir faire la queue un autre jour. Les autres attendent debout dans l'entrée, dans l'escalier, parfois dehors et souvent pendant des heures. Encore heureux s'ils ne sont pas refoulés avant d'avoir pu obtenir ce qu'ils viennent chercher.

Récemment, n'avait-on pas brusquement décidé que les photos d'identité en couleurs ne seraient plus acceptées, mais personne ne s'en doutait et l'on pouvait ainsi, après avoir fait la queue pendant plusieurs heures, être renvoyés pour n'avoir pas de photos en noir et blanc.

En Suisse, par exemple, on obtient par correspondance tout ce que les étrangers viennent chercher ici dans des bureaux tout à fait insuffisants en nombre si l'on exige que les personnes se présentent devant des guichets.

CATHERINE VALABRÈGUE
(Paris)

Noël

Voici un siècle, dans un de ses plus beaux poèmes, Leconte de Lisle voyait dans l'homme moderne « *le tueur de dieux pour qui les temps n'étaient plus loin où il mourrait bêtement en s'emplissant les poches* ». *Cette prédiction* n'est-elle pas d'actualité à une époque où, malgré ce que nous appelons la crise, nous les nantis de l'Occident, une moitié du monde crie vers nous et où son appel – ou sa colère – ne parviennent pas à couvrir le bruit de nos conforts, de nos festivités, de nos joies égoïstes, même si l'on en excepte « *le rire des pères dans les yeux des enfants ?* ».

Noël devrait être la fête universelle de la race humaine, le temps des résolutions, le temps d'une réflexion intérieure. Noël devrait être pour tous synonyme de bonheur, volonté réaffirmée de paix dans la générosité. Puissants de la terre ou obscurs des fonds anonymes ont la même mission : rechercher dans nos ténèbres les hommes au regard pareil, le temps d'une nuit d'amour.

LOUIS CANIER
(Moulins)

Brouillard sur l'audiovisuel

Ayant lu les extraits du rapport du sénateur Cluzel sur le budget de l'audiovisuel dans la presse, j'ai essayé de me procurer les chiffres qui ont formé la base de son rapport.

En Grande-Bretagne, la B.B.C. publie chaque année son *handbook*, donnant les détails de son budget et le coût de certains programmes. En même temps, elle publie des brochures explicatives destinées au public pour bien expliquer son fonctionnement et son financement – elle se sent responsable envers les payeurs de redevance pour démontrer où passe leur argent, et les chiffres forment également le sujet d'un débat au Parlement. Ces publications sont disponibles pour un prix modique à travers le pays, en librairie.

Ici, tout se passe autrement. Après plusieurs coups de téléphone, où, par exemple à T.F. 1, j'étais la seule personne qui ait demandé une chose pareille, je me suis trouvée en ligne avec le Sénat. Les chiffres peuvent être obtenus, mais uniquement au Sénat, et il faut mettre de la bonne volonté pour le savoir.

Ce gouvernement a établi la Haute Autorité, qui est un pas en avant vers une télévision plus indépendante, bien qu'il y ait un nombre croissant parmi nous, téléspectateurs, qui pensent que des chaînes commerciales obligeraient cette télévision d'Etat à être plus efficace et plus économe. Je me demande, *néanmoins, pourquoi le public*, en France, est censé ne pas savoir lire un bilan.

BARBARA TCHERTOFF
(Paris).

LU

UN LIVRE DE THIERRY DESJARDINS

Un Chirac moins inconnu

CHACUN en France est *convaincu de bien connaître* M. Jacques Chirac. Chacun, en réalité, se fait du maire de Paris une certaine idée, pas forcément fausse, mais la plupart du temps partielle ou partiale. Thierry Desjardins, en écrivant une grosse biographie en *forme d'hagiographie, a voulu* combler des lacunes. Il n'y est évidemment pas totalement parvenu, car seule une fréquentation assidue et attentive de M. Jacques Chirac permet de mieux cerner les facettes diverses et les côtés cachés de ce personnage apparemment tout *d'une* pièce. Avec franchise, notre confrère, journaliste au *Figaro*, rappelle qu'il n'a fait qu'en 1978 la découverte tardive de cet inconnu qu'était *pour lui le président* du R.P.R., et il reconnaît qu'il a été séduit. Thierry Desjardins a donc mis les bouchées doubles pour conduire son enquête, multipliant les entretiens avec son sujet, interrogeant les amis de toutes les époques, *lisant ou relisant tout*.

L'intérêt de son récit se situe à plusieurs niveaux. Il révèle un certain nombre de détails, notamment sur l'élève médiocre et dissipé, *le lycéen plus spontané que* réfléchi, l'étudiant bosseur et doué d'une mémoire exceptionnelle. Il n'élude aucun des clichés, aucune des légendes qui entourent sa carrière.

Certes Thierry Desjardins ne perce aucun secret, ne pénètre pas toujours les dessous des choses qu'il n'a pas lui-même vécues de près *et il ne peut rendre* compte d'une intimité toujours bien préservée. En revanche, il replace d'une façon tout à fait didactique l'action de son héros dans l'Histoire politique qu'il a traversée avant de commencer à la faire.

Tous les événements des vingt dernières années sont ainsi minutieusement retracés, restitués dans leur contexte et émaillés des portraits de leurs acteurs. *Il* rappelle par exemple que c'est le jeune secrétaire d'État à l'emploi de 1967 qui a créé l'Agence nationale pour l'emploi et qu'il a *ensuite constamment aligné* son comportement sur celui de Georges Pompidou, son seul mentor. Confiant dans le destin national du maire de Paris, Thierry Desjardins a voulu rectifier quelques-unes des idées reçues – les moins flatteuses – qui collent à la peau de M. Chirac, plus souvent par la faute de ses propres « alliés-concurrents » ou de lui-même que par celle de ses adversaires. Il y a été sans doute aidé par son personnage, qui n'est plus aujourd'hui ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre, et qui est désormais avec cet ouvrage un peu mieux connu.

ANDRÉ PASSERON.

★ *Un inconnu nommé Chirac.* La Table ronde. 75 pages, 89 F.

Le Monde

étranger

APRÈS LE DÉPART DES PALESTINIENS DE TRIPOLI

L'armée syrienne se retrouve face aux miliciens islamistes

De notre envoyée spéciale

Beyrouth. – *« Que Dieu les prive de leurs enfants comme ils nous privent des nôtres. »* Sur le quai d'où s'éloigne peu à peu l'*Odysseus-Elytis*, qui emmène M. Arafat et les siens vers leur nouvel exil, quelques femmes vêtues de noir lancent en pleurant cette imprécation à l'adresse des Syriens et des dissidents palestiniens responsables, aujourd'hui, de leurs malheurs. Il est 15 h 20, mardi 20 décembre, et l'embarquement des loyalistes palestiniens s'achève au bout de cinq heures seulement. Opération rondement menée et qui a pourtant failli capoter à la dernière minute, du fait de l'hésitation du gouvernement grec à donner à ses navires l'autorisation d'entrer dans le port de Tripoli, survolé depuis l'aube par des Kfir israéliens. La marine française veillait pourtant, à trois milles des côtes, et sa présence rassurait les capitaines des cinq bateaux grecs qui entraient les uns derrière les autres dans le port pour venir s'amarrer le long du quai bombardé, dimanche 18 et lundi 19 décembre, par l'artillerie navale israélienne.

Le départ de M. Arafat et de ses fidèles a pris, à Tripoli, l'allure d'un véritable exode. Partout sur le quai, c'est un incroyable bric-à-brac d'ustensiles divers, des couches-culottes aux bâtons de ski posés à même le sol par des combattants las et découragés. Des voitures surchargées se frayent difficilement un chemin à travers une foule compacte. Un combattant, portant son bébé de quelques mois sur un bras, sa kalachnikov sur l'autre, entraîne une femme en larmes avec trois autres enfants en bas âge vers l'ouverture d'un car-ferry. Dans un coin, un homme déjà âgé, son arme sur les genoux, attend, affalé sur un monceau de tapis. Un jeune garçon, portant en bandoulière la kalachnikov de son père presque aussi grande que lui, tente de s'accrocher à ses jambes pour ne pas se perdre. Des combattants essuyent furtivement leurs larmes.

L'arrivée, dans des camions de la gendarmerie libanaise, des unités constituées palestiniennes, met de l'ordre dans ce chaos. Les soldats aux treillis bien repassés brandissent des portraits de Yasser Arafat et font le V d'une victoire que pourtant beaucoup ne croient plus prochaine. Un membre de l'état-major, les larmes aux yeux, tourne en rond sur le quai, comme s'il ne pouvait se décider à quitter cette terre pour la deuxième fois en seize mois. Vers 13 h 50, les traditionnels tirs de « joie » éclatent, et, tout le long du quai, des combattants vident leurs chargeurs de kalachnikov ; les plus démonstratifs tiraient des roquettes dans la mer, soulevant des vagues d'écume. L'odeur âcre de la poudre se répand. Selon les diplomates français qui ont assisté à toute l'opération, en liaison constante avec les bateaux au large, quatre mille trois cent vingt-six personnes, civils et militaires, se sont embarquées sur les cinq bateaux grecs. Parmi eux, beaucoup d'étrangers, Somaliens, Erythréens, Djiboutiens, Soudanais, Maghrébins, venus s'engager sous la bannière de l'O.L.P.

« La flotte française nous attend »

Un certain nombre de Libanais, le visage parfois masqué de noir comme les miliciens islamistes du Towhid, s'embarquent eux aussi. Quelque deux cents véhicules de l'O.L.P. s'engouffrent dans les car-ferries, dont six lourds camions, dans lesquels on peut apercevoir des caisses de missiles. A 14 heures, le *Naxos*, salué par des salves d'armes automatiques, quitte le quai et s'éloigne vers le large. Il est suivi peu après par un deuxième bateau. A 14 h 30, Abou Jihad, responsable militaire de l'O.L.P., vient s'enquérir de l'avancement de l'opération. De plus en plus nerveux, les marins grecs lui demandent d'accélérer les choses. *« Nous devons partir au plus vite*, explique un capitaine, *la flotte française nous attend. »* L'arrivée, quelques instants après, de M. Arafat, dans une land-rover aux vitres teintées, cernée par une haie de gardes du corps, provoque une bousculade indescriptible. Des femmes éclatent en sanglots et tentent de toucher au moins la voiture du chef de l'O.L.P. qui s'engouffre directement, avec ses occupants, dans le navire, suivi de cinq voitures de gardes du corp. M. Arafat demeure invisible.

Alors que les marins grecs larguent les amarres de l'*Odysseus-Elytis*, les tirs de kalachnikov redoublent, cette fois ce sont les miliciens islamistes qui prennent bruyamment congé de leurs alliés. Dans la lumière tombante, l'*Odysseus-Elytis* hisse le drapeau palestinien au sommet de son mât et lance trois lugubres appels de sa corne de brume avant de franchir la sortie du port. Deux bâtiments français viennent à sa rencontre. Dans le ciel, les Kfir israéliens font un dernier cercle, avant de reprendre la route du sud. Toute la journée, ils ont survolé le port de Tripoli, en un ultime défi à une opération qu'Israël n'a pu, politiquement, empêcher.

Les armes lourdes

« Tout s'est très bien passé », indique un diplomate français. Les cinq navires grecs regroupés sous la protection d'une dizaine de bateaux de guerre français, appuyés en couverture par le porte-avions *Clemenceau*, peuvent maintenant rejoindre leur destination. L'*Odysseus-Elytis*, sur lequel s'est embarqué M. Arafat, et le *Vergina* font route vers le port d'Hodeïdah, au Yémen du Nord. Il est probable cependant que le chef de l'O.L.P. et son entourage immédiat débarqueront lors d'une escale pour rejoindre par avion leur destination finale. Le *Ionan-Glory* se dirige vers Alger, via Tunis. Le *Naxos* s'arrêtera à Larnaca, où environ quatre cents combattants rejoindront l'Irak par voie aérienne, et enfin le *Santorini* va à Port-Soudan. Chaque ferry-boat sera escorté, indique-t-on de sourse diplomatique française, jusqu'à sa destination finale par des bateaux de guerre.

L'odyssée des Palestiniens loyalistes à Tripoli est terminée mais reste à savoir maintenant ce que va devenir la capitale du Liban du Nord, livrée d'une part, aux dissidents palestiniens, appuyés par les Syriens, et d'autre part, aux intégristes du Cheikh Chaabane. Dès mardi soir, alors que les forces de sécurité intérieure libanaises avaient remplacé, petit à petit, sur les lignes de front les Palestiniens loyalistes, les milices islamistes entendaient bien montrer qu'elle restaient maîtresses de la ville. A la sortie du port, la gendarmerie libanaise, en retrait, laissait d'ailleurs contrôler les voitures par ces miliciens. Leur drapeau noir et vert avait pris immédiatement la place occupée durant la nuit encore par celui des Palestiniens. De même, ils s'étaient répandus dans la ville, y installant de nouveaux barrages.

Une chose est sûre, si les combats devraient reprendre cette fois entre les hommes du Towhid, privés de leurs alliés palestiniens, et les Syriens, ce ne sont pas les quelques centaines d'agents des forces de sécurité intérieure libanaises qui pourraient s'y opposer. Dans la soirée, les miliciens islamistes avaient déjà réussi à s'emparer de quelques-unes des armes lourdes laissées en principe par l'O.L.P. sous le contrôle des forces de sécurité intérieure. Les dissidents palestiniens, qui ont la haute main sur les camps de Baddaoui et de Nahr-el-Bared, où vivent quelques dizaines de milliers de réfugiés palestiniens, ne seront-ils pas tentés, eux aussi, de vouloir s'emparer de cette manne ? L'accord de pacification de la ville de Tripoli prévoit bien le retrait des dissidents dans la Bekaa, mais personne dans la capitale du Liban du Nord n'y croit vraiment. En fait, tout dépendra de la volonté de Damas, dont les troupes encerclent la ville ou en occupent déjà certains points. *« Revenez demain*, nous dit, goguenard un soldat syrien en faction à la sortie sud de Tripoli. *Après Arafat, cela va va être au tour du Towhid, et la bataille sera belle »*. Les Tripolitains ne sont sans doute pas encore au bout de leurs peines.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Les pressions internationales ont incité Israël à ne pas perturber l'opération

De notre correspondant

Jérusalem. – Israël n'aura donc pas bougé. Après avoir pendant deux semaines laissé planer le doute sur ses intentions envers les quatre mille Palestiniens pris au piège de Tripoli, après avoir fait pilonner à sept reprises par sa marine des positions de l'O.L.P. aux abords de la ville, puis dans le port même, le gouvernemant de M. Shamir s'est abstenu, mardi 20 décembre, de perturber les opérations d'embarquement des hommes de M. Arafat.

Loin d'entrer en scène, les vedettes israéliennes qui faisaient le blocus de Tripoli se sont éloignées de la côte, alors qu'après une nuit calme les bateaux grecs chargés de l'évacuation s'en approchaient. Seuls les avions de reconnaissance Kfir, en survolant Tripoli pendant toute la journée – apparemment pour filmer l'opération, – rappelaient la présence de l'État hébreu.

Beaucoup prévoyaient pourtant à Jérusalem qu'Israël, en dernière minute, ferait un coup d'éclat pour intimider les combattants palestiniens avant leur embarquement. Il n'en a rien été. Les options militaires qui s'offraient à l'état-major israélien étaient, à vrai dire, peu nombreuses et difficilement réalisables. Les bombardements navals et les raids aériens risquaient, devant les caméras de la presse internationale, de faire de nombreuses victimes civiles et surtout auraient constitué un défi aux pays occidentaux – États-Unis, France et Grèce notamment – impliqués, de près ou de loin, dans l'opération.

A ce propos, on indiquait mardi à Jérusalem qu'Israël avait, la semaine dernière, donné explicitement son accord au gouvernement de M. Craxi avant l'évacuation, il y a quelques jours, des blessés de l'O.L.P. à bord d'un navire-hôpital italien. Rome avait placé sa participation à cette opération sur le plan strictement humanitaire.

On avait prêté ici à l'État israélien un double objectif : infliger un maximum de pertes aux forces de l'O.L.P., retarder si possible leur départ de sorte que celui-ci ne puisse avoir lieu avant l'expiration du délai accordé aux hommes de M. Arafat par les dissidents alliés de la Syrie. Ainsi certains responsables israéliens espéraient-ils assister à une reprise des combats fratricides entre Palestiniens.

« Deux O.L.P. »

Comme lors du départ de l'O.L.P. de Beyrouth en août 1982, la marine israélienne a donc assisté de loin sans intervenir, à l'exode de son ennemi. Les pressions internationales, en premier lieu américaines, exercées sur Jérusalem expliquent amplement que M. Shamir ait choisi la prudence. Israël ayant coutume de prétendre qu'il ne cède jamais à aucune pression si celle-ci va à l'encontre de ses intérêts nationaux, on s'efforçait, mardi, dans les milieux officiels, de minimiser la portée de l'appel lancé la veille par Washington en faveur d'une non-intervention israélienne. *« Il ne s'agissait pas*, soulignait-on, *d'un avertissement mais d'un rappel de la position américaine pour un retrait de toutes les troupes étrangères du Liban. Nous en avons pris note. »*

Le *Jérusalem Post* révèle ce mercredi que la décision de ne pas empêcher l'évacuation par la force a été prise au cours des dernières quarante-huit heures. Pour sa part, la radio croit savoir que M. Shamir avait promis aux Américains de ne pas faire obstacle à l'opération mais n'en a pas informé son ministre de la défense, M. Moshé Arens. Le vice-premier ministre, M. David Lévy, a reconnu, en tout cas, que le nouvel exode de M. Arafat était loin de combler les vœux de Jérusalem, puisque, selon lui, *« Israël devra maintenant faire face à l'action terroriste de deux O.L.P., celle demeurée au Liban et celle installée partout ailleurs »*.

Beaucoup d'Israéliens, au moment de l'épilogue, auront sans doute eu le sentiment que leur gouvernement, tout au long de cette affaire, en avait fait trop ou trop peu. Trop, en faisant croire qu'il était en mesure de faire capoter toute l'opération ; trop peu, en s'inclinant au bout du compte après avoir proclamé, jour après jour, que le parrainage apporté par l'O.N.U. à l'opération lui était intolérable. Plus que la déception, ce sont plutôt l'étonnement et l'incompréhension qui dominent ici. La presse souligne que le gouvernement a fait beaucoup de bruit pour rien. *Davar* (travailliste) ironise en ces termes : *« Si le gouvernement voulait prouver que les terroristes pouvaient quitter Tripoli malgré sa colère, s'il voulait démontrer qu'Israël pouvait faire de très gros efforts et n'obtenir rien du tout, il a vraiment réussi. »* L'opposition, bien silencieuse depuis deux semaines, s'est soudain réveillée. M. Sarid, « colombe » du parti travailliste, a regretté à la fois que *« l'attentat contre l'autobus à Jérusalem soit resté impuni »* et que le gouvernement *« ait manifesté à nouveau la preuve de son incapacité à aborder le problème palestinien autrement que par le biais des menaces militaires »*. Ces deux reproches peuvent tout de même sembler contradictoires.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

EN ROUTE VERS LE YEMEN DU NORD A BORD DE L'« ODYSSEUS-ELYTIS »

M. Arafat dit vouloir « tourner la page » avec Damas et rencontrer rapidement le roi Hussein

Avec 1 200 personnes, dont M. Yasser Arafat, à son bord, escorté par six navires de guerre français, le bateau grec *Odysseus-Elytis* poursuivait, mercredi matin, sa route de Tripoli (Nord-Liban) vers Hodeida (Yémen du Nord) *via* Port-Saïd (Égypte). L'entourage du dirigeant palestinien indiquait que M. Arafat irait *« sans doute »* d'abord au Yémen du Nord.

Au total une dizaine de navires de la flotte de guerre française protègent l'évacuation des partisans de M. Arafat à bord de cinq navires grecs. M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, a déclaré, mardi 20 décembre, au cours de son point de presse : *« Il s'agit d'une opération humanitaire, d'une opération décidée dans le cadre d'un consensus de l'ensemble des grandes puissances réunies le 3 décembre au Conseil de sécurité. » « Les forces françaises jouent là un rôle d'interposition un peu comme elles le font actuellement à Beyrouth, et au Liban en général. »*

S'adressant à des journalistes à bord de l'*Odysseus-Elytis*, M. Arafat a annoncé qu'il rencontrerait le roi Hussein de Jordanie dans les prochains jours. Il a ajouté qu'avant fin décembre il réunirait le comité central du Fath, principal groupement de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.). Il a également dit vouloir *« tourner la page »* avec la Syrie, qui a soutenu les rebelles contre lui, mais refuser à ceux-ci *« l'honneur »* de leur parler directement.

« Une erreur »

Revenant sur le récent attentat meurtrier commis contre un autobus israélien à Jérusalem, le chef de l'O.L.P. a estimé que cette opération terroriste *« était peut-être une erreur »*. L'O.L.P. avait revendiqué cet attentat. M. Arafat a assuré, comme l'avait fait précédemment l'un de ses proches, que les auteurs de l'attentat croyaient que l'autocar transportait des militaires israéliens. L'attaque avait fait six morts civils, dont des enfants.

La destination finale des quelque 5 000 partisans de M. Arafat évacués de Tripoli (4 000 miliciens, en grande partie palestiniens, mais également éthiopiens, soudanais, pakistanais, marocains, tunisiens, etc., et un millier de femmes et enfants palestiniens), ne semble pas encore fixée pour tous. Ainsi notre correspondant à Tunis, Michel Deuré, nous câble que les conditions dans lesquelles M. Arafat regagnera la Tunisie, où il est en principe installé depuis son départ de Beyrouth en 1982, demeurent imprécises. S'agissant des fedayins eux-mêmes, les autorités tunisiennes affirmaient mardi n'avoir été à aucun moment sollicitées pour en héberger un certain nombre, ce qui a été confirmé du côté palestinien. Des responsables palestiniens à Tunis ont toutefois assuré que M. Arafat reviendrait probablement dans cette capitale avec *« au grand maximum 150 à 200 personnes »*. – *(A.F.P., Reuter, A.P., UPI.)*

ASIE

Chine

GLORIFIANT LE PRÉSIDENT DÉFUNT

Un film présente un récit très sélectif de la vie de Mao Zedong

De notre correspondant

Pékin. – Le quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance de l'ancien président Mao Zedong ne passera pas inaperçu. Plus la date approche – Mao est né le 26 décembre 1893, à Shaoshan, village situé dans la province du Hunan – et plus les articles commémorant l'événement se multiplient dans la presse.

Un opéra, *le Chant de la révolution*, est en cours de répétition et devrait être présenté au public, avec un léger retard, en janvier. Une série de quatre timbres représentant le Grand Timonier a différentes étapes de sa vie est annoncée. Et la maison natale de Mao, à Shaoshan, fait de nouveau recette : deux mille visiteurs s'y presseraient chaque jour. Même Mme Wang Guangmei, la veuve de l'ancien président de la République, Liu Shaoqi, décédé des suites de persécutions pendant la révolution culturelle, vient d'y faire un pèlerinage. Elle a calligraphié sur le livre d'or cette phrase étonnante : *« Chérissez profondément la mémoire du président Mao. »* Signé : *« Votre élève. »*

La baignade dans le Yangtze

Mais l'événement du jour a été la sortie, mardi 20 décembre, sur les écrans de la capitale chinoise, d'un nouveau film, dit documentaire, retraçant l'œuvre de l'ancien chef du parti ou, plus exactement, ce qu'il est convenable, aujourd'hui, d'en montrer. Un article paru récemment dans *le Quotidien du peuple* avait mis la puce à l'oreille. Le film reflète *« les immenses mérites du camarade Mao »*, était-il écrit. Il n'était pas question de ses erreurs.

De fait, en quatre-vingts minutes, les « bévues » du président Mao ne sont évoquées que d'une phrase rituelle. Tout le reste n'est qu'apologie et glorification. *« Mao Zedong partageait les heurs et malheurs des masses »*, *« le président Mao, c'était l'espoir, c'était la victoire »*. Les quatre cinquièmes du film sont consacrés à la lutte révolutionnaire jusqu'en 1949 : les combats contre le Kuomintang, la Longue Marche, la résistance contre les Japonais.

Après 1949, l'histoire, tout d'un coup, s'accélère et la mémoire se fait étrangèrement sélective. Ni le désastre du grand bond en avant (1958-60) ni surtout celui de la révolution culturelle n'ont droit à une seule image. La résolution du sixième plenum (juin 1981), sur laquelle le film est censé se baser, impliquait pourtant directement la responsabilité de Mao dans ces deux catastrophes. Un ancien opposant à Mao, Tan Zhenlin, aujourd'hui décédé, ne rappelait-il pas, ces jours-ci, dans un article posthume, les errements de la politique agricole dans les années 50 ? Mais, sans doute, leur mention eût-elle terni l'image d'un Mao débonnaire, proche du peuple, que le « documentaire » s'efforce de donner.

De ces deux périodes, les réalisateurs n'ont, indirectement, retenu, pour la première, que la conférence de travail élargie de janvier 1962 (document inédit), au cours de laquelle Mao fit une autocritique, et pour la seconde, l'épisode troublant de la baignade dans le fleuve Yangtze, en 1967, mais sans que le contexte politique de l'époque soit même évoqué.

Si le film associe dans la gloire d'autres dirigeants, comme Zhou Enlai, Liu Shaoqi et M. Deng Xiaoping – M. Hu Yaobang, l'actuel secrétaire général du P.C., apparaît, lui aussi, brièvement vers la fin, – en revanche, Lin Biao, l'ancien « dauphin » de Mao, Jiang Qing, sa veuve, et M. Hua Guofeng, son successeur, restent des pestiférés. De ceux qui furent ses intimes, seul est rappelé le souvenir de sa deuxième femme, Yang Kaihui, exécutée par le Kuomintang en 1930. Un document nouveau montre Mao, revenu dans son village natal après trente ans d'absence, jeter un bouquet d'herbes sauvages sur la tombe de ses parents.

Le film n'est guère plus éclairant sur ce que fut la politique étrangère de la Chine après 1949. Richard Nixon surgit brusquement sur l'écran auprès d'un Mao vieillissant, suivi du Japonais Tanaka, sans qu'on ait bien compris comment on en était arrivé là. De ce qui a précédé, les hagiographes n'ont conservé la mémoire que d'un discours enflammé de Mao, en 1957, à Moscou. Étudiants chinois et russes, enthousiastes, acclament le tribun révolutionnaire. Il y a, décidément, bien des façons d'écrire l'histoire.

MANUEL LUCBERT.

PROCHE-ORIENT

Liban

FACE AUX PRESSIONS EN FAVEUR D'UN RETRAIT

M. Reagan réaffirme avec fermeté qu'il maintiendra les « marines » à Beyrouth

Washington. — Les « marines » resteront à Beyrouth parce que la sécurité des Etats-Unis et la paix dépendent de l'accomplissement de leur mission. A la fois grave et serein, modéré dans sa dénonciation de la Syrie, et totalement silencieux, cette fois-ci, sur l'U.R.S.S., M. Reagan a réaffirmé sans équivoque, mardi 20 décembre, l'engagement américain au Liban.

Lorsqu'il avait parlé, la semaine dernière, d'un possible retrait des « marines » au cas d'un *« effondrement de l'ordre »* rendant impossible une *« solution du problème »*, a-t-il expliqué au cours d'une conférence de presse télévisée, il n'avait fait qu'évoquer une hypothèse. En fait, la *« seule chose »* qui pourrait, en dehors du succès de leur mission, conduire au rappel des « marines » serait que le gouvernement libanais demande leur départ. *« Je ne prévois pas cela*, a dit M. Reagan, *mais s'il y avait de la part de ce gouvernement et des forces avec lesquelles il traite en vue de son élargissement, un complet changement de cours, au point qu'il ne nous soit plus demandé d'être présents, et qu'il prenne une direction différente de celle qui nous a amenés là-bas à leur demande, ce serait-là une raison pour retirer les forces américaines. »*

Un accord entre M. Gemayel et les autres dirigeants libanais sur une demande de départ des « marines » étant difficilement imaginable actuellement, M. Reagan ne pouvait plus catégoriquement dire que le contingent américain ne pliera pas bagage de si tôt. Voulant apparemment lever tout doute à ce sujet, il a d'ailleurs ajouté qu'il n'avait voulu, la semaine dernière, *« envoyer de message à personne »*.

De notre correspondant

C'était renier un propos que la Maison Blanche avait exprimé par deux fois en faisant savoir que le président avait souhaité faire pression sur M. Gemayel pour l'amener à un accord politique avec les forces alliées à la Syrie.

N'hésitant pas à se démentir lui-même, le président a donc tenté d'effacer les interrogations que cette pression avait fait naître sur sa détermination à ne pas reculer dans l'épreuve de force qui l'oppose à M. Assad.

Au fil des questions, M. Reagan ne s'est pas départi de sa fermeté : l'opinion supportera-t-elle les continuelles pertes américaines? *« Je comprend l'opinion, parce qu'elle s'attend à de nouvelles attaques sur nos troupes présente là-bas*, a-t-il dit. *Mais cette présence a un but : aider le gouvernement libanais à asseoir son autorité politique et territoriale. Elle a déjà produit des résultats. On n'en est plus, au temps où les bombes tombaient sur Beyrouth : Israël s'est déclaré prêt à un retrait. Les Etats-Unis équipent et renforcent l'armée du gouvernement légal. Les différentes parties libanaises ont reconnu à Genève la légitimité du gouvernement de M. Gemayel qui tente, pour sa part, de trouver un accord avec elle. La « pierre d'achoppement » reste la seule Syrie qui est revenue sur ses engagements et refuse de se retirer. »*

Peut-on éviter la guerre sans la coopération de la Syrie? « Oui! » (M. Reagan ne précise ni comment ni pourquoi). *« Je n'enverrai pas de forces armées dans un endroit dangereux en leur disant qu'elles n'ont pas le droit de se défendre. »* Les ripostes américaines ont permis une « pause » dans les attaques, estime le président, qui ajoute : *« Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de nouvelles attaques terroristes. Mais allons-nous laisser gagner les terroristes ? »*

Le gouvernement n'a-t-il pas assigné aux « marines » un rôle à Beyrouth, qui les laisse sans protection contre le terrorisme ? M. Reagan esquive, parle de la reconnaissance des Libanais à l'endroit de la force multinationale et dit, solennel : *« J'ai découvert que la chose la plus dure, dans mon « job » est de donner l'ordre d'envoyer ces magnifiques jeunes hommes de nos forces armées dans de pareils endroits. Mais, dans l'intérêt de notre sécurité nationale et de la paix en général, cela doit être fait. »* Le Proche-Orient, poursuit M. Reagan, est une *« poudrière, un endroit où, à cause de son importance, particulièrement pour le monde libre, pourrait commencer la guerre sans que personne l'ait voulu. Nous ne pouvons pas nous en détourner et dire : « Nous ne regardons pas. »*

Ce qu'il faut, dit le président, c'est que d'autres dirigeants des pays arabes puissent, comme l'Egypte, reconnaître le droit à l'existence d'Israël et conclure la paix.

Dans cette optique, ajoute-t-il encore, *« nous considérons depuis longtemps qu'un règlement là-bas — dans toute la région — doit être politique. C'est pour cela que les envoyés américains successifs au Proche-Orient ont régulièrement fait, comme M. Rumsfeld la semaine dernière, l'escale de Damas. »*

Au passage, M. Reagan a assuré de sa confiance le général Kelley, commandant en chef des « marines », mis en cause la veille par la chambre des Représentants, dans un rapport sur les circonstances de l'attentat de Beyrouth, pour avoir voulu cacher des défaillances dans les mesures de sécurité. Le président a ainsi pris la défense, contre la chambre à majorité démocrate, d'une armée notoirement hostile à l'engagement libanais.

Ses derniers mots ont été pour affirmer que les considérations tactiques de la prochaine campagne électorale ne pèseront pas sur sa politique proche-orientale.

BERNARD GUETTA.

LE CONTINGENT ITALIEN DE LA FORCE MULTINATIONALE SERA GRADUELLEMENT RÉDUIT

(De notre correspondant.)

Rome. — C'est avec une grande prudence et un souci évident de poser seulement un principe sans donner de date précise que M. Spadolini, ministre de la défense, a annoncé, mardi 20 décembre, devant le Sénat : *« Le moment est venu pour une restructuration de notre engagement technico-militaire à Beyrouth. »*

Le ministre a, certes, réaffirmé le maintien du contingent italien tant que se poursuivront les négociations à Genève, mais il a précisé, en réponse à une question parlementaire : *« Nous réduirons graduellement la consistance de notre contingent. »* Progressivement donc, le nombre des soldats italiens actuellement présents à Beyrouth pourrait être ramené de deux mille cent à mille cent.

Ce désengagement se fera en douceur. Tout en précisant que les résultats obtenus sur le terrain, ainsi qu'une *« bonne planification militaire »* permettent aujourd'hui d'*« alléger quantitativement notre effort »*, M. Spadolini a déclaré : *« Cette réduction étudiée et raisonnable commencera dans les meilleures conditions établies par les organes compétents. »*.

En d'autres termes, le ministre semble remettre toute décision au jugement de l'état-major. On peut estimer, en fait, qu'une première réduction partielle pourrait être réalisée à la faveur du retour en Italie d'une partie du contingent pour les fêtes de fin d'année. *« Je pense*, a notamment déclaré le chef du gouvernement, M. Craxi, sans donner de précisions, *que la restructuration à Beyrouth a déjà commencé. »*

Ph. P.

● *Un poste militaire français attaqué.* — Un poste militaire français situé dans un quartier résidentiel de la partie ouest de Beyrouth a été attaqué à la roquette et à l'arme automatique, mercredi à 5 h 15 heure locale (4 h 15 heure française). Les soldats français ont riposté. Aucun d'entre eux n'a été blessé. — *(A.F.P.)*

● *Le cadeau de Noël de TF 1 aux soldats français du Liban et du Tchad.* — Neuf heures d'émissions de divertissement, c'est le cadeau de Noël de TF 1 aux forces françaises en opération à l'étranger. Dupliquées sur vidéocassettes, ces émissions, choisies conjointement par TF 1 et le Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA) seront envoyées au Tchad et au Liban. Quelque huit mille soldats pourront ainsi bénéficier, presque en même temps que leur famille, du programme suivant : « Cocoboy » de Stéphane Collaro et Marie-France Brière, « Envoyez la musique », avec Annie Cordy, spécial « 22 vl'a le rock », avec Elton John et David Bowie, la pièce de théâtre *Monsieur Masure*, avec André Dussolier et Michel Duchaussoy, « Henri Salvador en concert », le reportage sur les Jeux olympiques, « Los Angeles 1984, les jeux du dollar ». — *(A.F.P.)*

Soudan

Selon Addis-Abeba

L'AVIATION ÉGYPTIENNE PRÊTE MAIN-FORTE A KHARTOUM CONTRE LES MAQUISARDS SUDISTES

En application de l'accord de défense qui lie l'Egypte et le Soudan depuis l'époque de Sadate, des avions de combat égyptiens sont arrivés récemment à Khartoum, avec pour mission apparente de soutenir l'armée soudanaise dans son combat contre la rébellion qui sévit dans le sud du pays, a révélé à Addis-Abeba l'agence éthiopienne de presse ENA. Selon cette source, une délégation militaire conduite par le chef d'état-major de l'armée égyptienne s'est rendue à Khartoum.

Les forces soudanaises ont forcé le siège, imposé par des « rebelles », de la bourgade de Nasir, à près de 30 kilomètres de la frontière éthiopienne dans le sud du Soudan, a affirmé, mardi 20 décembre, le premier vice-président soudanais, le général Omar Mohamed Tayeb. Au cours d'une réunion publique à Bentiou (Haut-Nil), le général Tayeb, cité par l'agence soudanaise SUNA, n'a pas précisé quand le siège avait commencé, mais a assuré que les troupes gouvernementales avaient infligé de *« pertes »* à leurs adversaires. L'armée poursuit les rebelles en fuite vers la frontière éthiopienne, a-t-il ajouté.

A propos d'un accrochage survenu le mois dernier à Mallwal, un village situé près de Nasir, le général Tayeb a indiqué que quatre cent quatre-vingts rebelles avaient été tués et plusieurs blessés par les forces gouvernementales, qui elles-mêmes avaient eu sept soldats tués et treize blessés. — *(A.F.P.)*

[La guerre civile entre les forces gouvernementales (musulmanes) et les habitants (chrétiens ou animistes) du sud du pays s'est rallumée ces derniers mois après onze années de paix, dues aux accords d'Addis-Abeba de 1972 signés par le président Nemeiry. C'est à lui que les guérilleros de l'Anyanya-II — l'armée des insurgés sudistes — reprochent aujourd'hui d'avoir « saboté » ces accords en refusant d'accorder au Sud la réelle autonomie politico-administrative qu'ils stipulaient. La décision, en octobre, du maréchal Nemeiry d'appliquer à la lettre (*le Monde* daté 11-12 décembre) la loi islamique à tous les Soudanais sans distinction de religion a renforcé la détermination des « rebelles ».]

AFRIQUE

RENCONTRE ENTRE MOZAMBICAINS ET SUD-AFRICAINS AU SWAZILAND

Maputo recherche désespérément un « modus vivendi » avec Pretoria

MM. « Pik » Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, et Jacinto Veloso, ministre mozambicain des affaires économiques, se sont rencontrés, mardi 20 décembre, au Swaziland. *« Un large éventail de sujets ont été abordés et une place essentielle a été accordée à la sécurité en Afrique australe »*, a déclaré, mardi soir, à son retour à Pretoria, M. Botha.

Quelques heures plus tôt, de Bissau, où il participait à un sommet des Etats africains lusophones, le président Machel avait assuré : *« Ces conversations sont essentielles pour aboutir à un modus vivendi en Afrique australe. »* Rien n'avait encore filtré, mercredi en fin de matinée, de cette troisième rencontre, en l'espace d'un an, entre Mozambicains et Sud-Africains.

Assiste-t-on, pour la première fois depuis de longues années, à une sérieuse tentative de mise en œuvre d'une détente en Afrique australe ? Il est encore trop tôt pour le dire, d'autant que, sur le front angolais, sans totalement fermer la porte, Luanda a qualifié, voici quelques jours, de *« geste de cynisme calculé »* une offre conditionnelle sud-africaine de retirer ses troupes du Sud angolais (*le Monde* daté 18-19 décembre).

Les forces de Luanda sont parvenues, ces derniers mois, grâce à un nouvel équipement soviétique, à freiner, sinon à enrayer, à deux reprises les progrès de la guérilla de l'UNITA, notamment sur le plateau central du pays. Mais si Luanda a réussi à redresser légèrement la situation militaire, le pouvoir politique y est faible et, sans doute pour pallier cette défaillance, les troupes cubaines, qui constituent la garde prétorienne du régime, ont récemment reçu des renforts.

Le règlement du conflit namibien est dans l'impasse. La SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) est en train de relancer, comme chaque année à l'époque du retour des pluies, ses opérations de guérilla dans l'extrême nord de la Namibie, où trois soldats sud-africains ont été tués dimanche. De son côté, l'agence de presse angolaise Angop a accusé l'aviation sud-africaine d'avoir tué *« des douzaines de gens »* et détruit un hôpital et une école au cours d'un raid, dimanche, dans le sud du pays.

Prenant acte de cet état de guerre de fait, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, mardi, par quatorze voix pour et une abstention (Etats-Unis), un projet de résolution condamnant *« la persistance de l'occupation militaire par l'Afrique du Sud de certaines parties de l'Angola »*. Seule lueur d'espoir : la proposition sud-africaine de désengagement militaire pour une période expérimentale d'un mois à compter du 31 janvier 1984 — et à condition que l'Angola décourage, de son côté, les incursions de la SWAPO en Namibie — avait fait, au préalable, l'objet de consultations avec Washington, et n'a pas encore été définitivement rejetée par Luanda.

L'appui sud-africain à la guérilla

Dans ce contexte, les nouvelles discussions entre le Mozambique et l'Afrique du Sud ont, avant tout, un caractère bilatéral et soulignent à quel point Maputo a besoin de définir un *modus vivendi* avec son puissant voisin (*le Monde* du 8 décembre).

Depuis deux ans, le Mozambique recherche désespérément un terrain d'entente avec Pretoria. Il s'est engagé à ne pas abriter sur son sol des camps de l'A.N.C. (Congrès national africain, interdit en Afrique du Sud). Il souhaite une relance de la coopération économique entre les deux pays. En échange, il demande aux Sud-Africains de cesser d'appuyer la R.N.M. (Résistance nationale du Mozambique), dont les actions ont complètement désorganisé son économie, aux prises par ailleurs, avec une sécheresse dramatique.

La République Sud-Africaine a toujours nié entretenir le moindre lien avec la R.N.M. et refusé d'aborder le problème, donnant ainsi l'impression de rechercher une capitulation pure et simple du régime marxiste-léniniste de Maputo, qui demeure allié, par un accord de défense, de l'Union soviétique.

La récente offensive diplomatique du président Machel, notamment à l'occasion de son voyage en Europe, pourrait cependant inciter l'Afrique du Sud à un peu plus de souplesse. Le chef de l'Etat mozambicain aurait expliqué — à Lisbonne, Bruxelles, à Paris et à Londres — que, faute d'une aide occidentale, son pays serait rejeté dans les bras des Soviétiques. Ce langage aurait été bien compris, notamment à Paris, et les Occidentaux auraient entrepris des démarches pour demander aux Sud-Africains de relâcher leurs pressions sur le Mozambique.

Il semble que le Portugal ait joué un rôle dans l'organisation de cette rencontre au Swaziland, à laquelle ont également participé, du côté sud-africain, le général Magnus Malan, ministre de la défense, et M. Louis Le Grange, ministre de la loi et de l'ordre (sécurité). La présence de M. Veloso à la tête de la délégation mozambicaine démontre également l'importance de cette rencontre, puisque ce dernier passe, actuellement, pour être le bras droit du président Machel, notamment pour les questions de sécurité.

Echec des discussions en cours ? Ou au contraire organisation d'une rencontre entre M. Pieter Botha, premier ministre sud-africain, et le président Machel ? Cela n'a rien d'impossible, tant l'Afrique du Sud paraît, aujourd'hui, en position de force vis-à-vis de ses voisins immédiats.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

DIPLOMATIE

COMME LES PAYS OCCIDENTAUX

La Roumanie sera représentée par son ministre des affaires étrangères à la conférence de Stockholm sur le désarmement en Europe

Selon M. Olaf Feldmann, député libéral ouest-allemand, qui séjourne actuellement à Bucarest, M. Stefan Andrei, ministre roumain des affaires étrangères, sera présent à Stockholm le 17 janvier prochain pour l'ouverture de la Conférence sur le désarmement en Europe (C.D.E.), dont la convocation a été décidée l'été dernier par les trente-cinq pays participant à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) de Madrid. La Roumanie est le premier pays de l'Est à annoncer sa participation au niveau ministériel à cette réunion, rejoignant ainsi les pays de l'alliance atlantique, qui se sont prononcés en ce sens. Jusqu'à présent l'U.R.S.S. n'a pas fait connaître sa position à ce sujet. M. Gromyko a seulement fait savoir à son collègue finlandais, qui lui rendait récemment visite à Moscou, qu'il « envisageait » de se rendre à Stockholm. Si le ministre soviétique des affaires étrangères suit l'exemple de M. Andrei, il pourrait avoir dans la capitale suédoise une rencontre avec son collègue américain, M. Shultz, la première depuis la rupture ou la suspension par Moscou des trois négociations sur le désarmement qui se poursuivaient à Genève et à Vienne.

Pour sa part, M. Kohl, chancelier d'Allemagne fédérale, a adressé des lettres personnelles aux dirigeants des pays du pacte de Varsovie, y compris à M. Andropov, pour leur demander de poursuivre le dialogue avec l'Ouest malgré la tension due à l'installation des missiles de l'OTAN. M. Kohl a notamment réitéré son invitation à M. Andropov à se rendre en visite officielle à Bonn, et a fait savoir qu'une invitation analogue à M. Honecker, chef de l'Etat est-allemand, restait valable. Il a enfin accepté une invitation de M. Kadar, chef du parti hongrois, à se rendre à Budapest à une date qui reste à fixer.

Le thème du désarmement a, d'autre part, dominé les travaux de l'Assemblée générale des Nations unies, dont la première phase s'est terminée mardi 20 décembre. Un nombre record de résolutions sur ce thème — 65, dont 39 au cours de la seule journée de mardi — ont été votées par l'Assemblée. En particulier un texte invitant les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à poursuivre les négociations de Genève sur les euromissiles sans conditions préalables a été adopté par 99 voix contre 18 (l'U.R.S.S. et ses alliés) et 24 abstentions. Une autre résolution préconisant une fusion entre les deux négociations F.N.I. (euromissiles) et START (armements intercontinentaux) a été votée par 122 voix. Les Etats-Unis ont été le seul pays à s'y opposer, mais l'U.R.S.S. s'est abstenue dans un vote préalable sur le paragraphe qui suggérait cette fusion.

Le président de l'Assemblée générale, M. Illueca (Panama), a, pour sa part, lancé un appel à une réunion au sommet de tous les membres du Conseil de sécurité destinée à *« arrêter la folle course aux armements »*. M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, avait lancé, sans succès, un appel analogue l'an dernier. — *(A.F.P.)*

Maroc

MOULAY ABDALLAH FRÈRE DE HASSAN II EST MORT

Moulay Abdallah, qui était âgé de quarante-huit ans — il est né le 31 mai 1935 — est mort mardi 20 décembre à Rabat. Unique frère du roi Hassan II, il était atteint d'une grave maladie depuis quelques années.

Moulay Abdallah figurait aux côtés du souverain dans les cérémonies officielles et accompagnait certains déplacements de la cour à l'étranger. Il était présent, par exemple, au sommet de l'O.U.A. à Nairobi en 1981.

Il avait épousé en 1961 la fille de l'homme politique libanais Riad Solk. Il était père de trois enfants. Dans les années 70, il avait joué auprès du roi un certain rôle de conseiller, mais celui-ci s'était réduit depuis la dégradation de son état de santé. En 1980, il avait soutenu à Aix-en-Provence une thèse de doctorat sur « les nouvelles règles de droit international de la mer et leurs applications au Maroc ». La même année, en accord avec le roi, il avait cessé de siéger au conseil de régence conformément à un amendement constitutionnel.

Ce conseil, qui comprend neuf notables des corps constitués, serait appelé à intervenir en cas de disparition subite à la fois de Hassan II et de son fils aîné, Sidi Mohamed, prince héritier, qui a atteint l'âge de la majorité lui permettant d'accéder au trône, et à qui le souverain a déjà confié plusieurs missions à l'étranger. — J. G.

Rwanda

● REELECTION DU PRESIDENT HABYARIMANA. — Plus de 99 % des électeurs rwandais se sont prononcés pour la reconduction — pour un nouveau mandat de cinq ans — du général Juvenal Habyarimana à la tête de l'Etat, selon les premiers résultats annoncés mardi 20 décembre, par Radio-Rwanda. Le président sortant était le seul candidat à l'élection qui s'est déroulée lundi 19 décembre. — *(A.F.P.)*

A Harare

SOMMET DES PAYS MEMBRES DE LA « ZONE DE COMMERCE PRÉFÉRENTIELLE »

(De notre correspondant.)

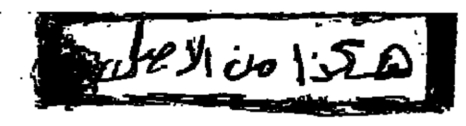
Nairobi. — Le sommet des quatorze Etats de l'Afrique de l'Est et du Sud, membres de la « zone de commerce préférentielle (1) », qui vient de se réunir à Harare, au Zimbabwe, a dénoncé, dans un communiqué final, mardi 20 décembre, *« l'évidente mauvaise volonté des pays développés à appliquer le nouvel ordre économique international et l'incapacité des institutions internationales à venir en aide aux pays en voie de développement »*.

Les participants à ce sommet ont, d'autre part, émis le *« ferme espoir »* que, d'ici à décembre 1984, six autres Etats de la région adhéreront à cette organisation, dont la création remonte à décembre 1981 et dont les objectifs visent notamment à promouvoir le commerce interafricain en abaissant progressivement les barrières douanières. Jusqu'à maintenant, peu de progrès ont été faits dans cette direction, certains membres *« oubliant »* même de payer leur cotisation à ce club.

Le sommet de Harare a décidé de créer une banque de commerce et de développement pour l'Afrique de l'Est et du Sud et a choisi de faire jouer à la Zimbabwe Reserve Bank le rôle d'une chambre de compensations dans les échanges entre Etats-membres. Il a, d'autre part, été convenu de dresser une liste de produits qui seront exemptés de droits de douane à l'intérieur de la zone. — J. de B.

(1) Les quatorze pays membres de la ZEP sont les suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, île Maurice, Ouganda, Ruanda, Somalie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

● *Diminution de l'aide américaine au Zimbabwe.* — Les autorités américaines ont décidé, selon le *Washington Post*, de réduire de 75 à 40 millions de dollars, pour 1984, l'aide économique accordée au Zimbabwe. Cette décision illustre la détérioration des relations entre les deux pays, notamment après la condamnation à l'ONU par M. Harare de l'intervention américaine à La Grenade et l'abstention de ce pays lors du vote au Conseil de sécurité, en septembre dernier, à propos d'une résolution critiquant l'U.R.S.S. dans l'affaire du Boeing sud-coréen. Le département d'Etat américain a demandé que cette réduction, qui a été approuvée par M. Georges Schultz, secrétaire d'Etat, soit une motivation politique.



puto recherche désespérément un « modus vivendi » avec Pretoria

AMÉRIQUES

Etats-Unis

M. Mondale distance nettement M. Glenn dans la course à l'investiture démocrate

Washington. – Dans la course à l'investiture démocrate, l'un des deux favoris l'est désormais beaucoup plus que l'autre. A la veille de la trêve de fin d'année, tout sourit en effet à M. Walter Mondale, qui abordera le démarrage, en février, des élections primaires en bien meilleure position que son principal rival, le sénateur John Glenn.

De notre correspondant

Les sondages d'abord sont excellents pour l'ancien vice-président de M. Carter. Alors qu'en septembre M. Glenn tendait à réduire l'écart les séparant dans les intentions de vote des démocrates, cet écart s'est maintenant considérablement élargi, passant de 11 points en octobre à 28 points dans un sondage Gallup publié samedi 17 décembre. Le coup est d'autant plus sévère pour M. Glenn que ces chiffres confirment les résultats d'un autre sondage effectué entre les 9 et 13 décembre pour le *Washington Post* et la chaîne de télévision A.B.C. : 20 % des intentions de vote démocrates contre 49 % à M. Mondale.

Même si l'ancien astronaute parvenait à rallier les électeurs démocrates soutenant les six autres candidats à l'investiture, il ne pourrait qu'égaler le pourcentage de son rival. C'est d'ailleurs peu probable, car les partisans de deux autres candidats bien placés – M. Jackson, le pasteur noir (10 %), et le très libéral George McGovern (8 %) – préféreraient sans doute M. Mondale plutôt qu'un homme aussi modéré que M. Glenn.

Pis encore pour M. Glenn, le sondage *Washington Post*-A.B.C. le donne perdant de 6 points à une élection présidentielle contre M. Reagan, alors que M. Mondale *ne serait qu'à un point du président* sortant (47 % contre 48 %). M. Glenn, qui n'a pas le soutien de l'appareil démocrate, acquis à M. Mondale, avait fondé en partie sa campagne sur sa capacité à rallier l'électorat modéré et à empêcher de cette manière la réélection de M. Reagan. Cet atout lui échappe maintenant, tandis que M. Mondale accumule les fonds et les soutiens politiques.

Si M. Glenn dispose déjà de 6 millions de dollars, M. Mondale a obtenu 9 millions, dont un million et demi de dollars collectés en une seule soirée. L'ancien astonaute n'est pas seul, mais M. Mondale a l'avantage d'avoir le soutien des organisations de masse : les syndicats A.F.L.-C.I.O. (14 millions de membres), depuis octobre le syndicat des enseignants et, depuis la mi-décembre, celui du plus important mouvement féministe NOW (250 000 membres).

M. Glenn estime encore que ses vues de « conservateur modéré » répondent le mieux aux souhaits de l'électorat américain. L'ennui, pour son ambition présidentielle, c'est qu'il n'a pas encore su persuader le pays qu'il n'est pas seulement un héros de la guerre et de la conquête de l'espace ; sa pondération n'a pas pris la forme d'un programme politique. Tout occupé à constituer le front anti-Reagan le plus large – et le plus éclectique – possible, M. Mondale n'a, de son côté, pas beaucoup mieux précisé ses idées, faisant preuve, sur la Grenade et sur le Liban par *exemple*, d'une *prudence* absolue.

M. Reagan, qui doit annoncer sa candidature le 29 janvier, pourrait quant à lui faire campagne sur le thème de « *Finissons le travail* », et son état-major affirme qu'il aurait en réalité une avance de 16 points aussi bien sur M. Glenn que sur M. Mondale. Quel que soit le candidat démocrate, il est sûr que l'élection se jouera sur la politique étrangère et qu'il y a encore bien trop d'incertitudes au Liban et dans les relations Est-Ouest pour que les sondages soient déjà déterminants.

BERNARD GUETTA.

Argentine

L'installation d'un gouvernement démocratique à Buenos-Aires offre de nouvelles perspectives pour les Malouines

Un peu plus d'une semaine après son installation à la présidence, M. Raul Alfonsin a déjà ouvert les trois dossiers les plus brûlants en Argentine.

Le 15 décembre a été créée une « commission nationale sur la disparition des personnes », qui comptera seize membres, parmi lesquels des personnalités indépendantes de renom international. Elle devra examiner environ trente mille cas. Le 16, les nouveaux chefs des armées désignés par M. Alfonsin, les généraux Fernandez Torres (chef d'état-major), Jorge Arguindegny (terre), Teodoro Waldner (air) et l'amiral Ramon Arosa, ont prêté serment.

Enfin, M. Alfonsin s'efforce de préparer une solution de la délicate affaire des Malouines.

M. Raul Alfonsin, à peine élu président de la République argentine, a lancé une idée d'apparence nouvelle *dans le débat sur l'avenir des îles* Malouines, dont la souveraineté britannique est vivement contestée par Buenos-Aires : celle du « bail ». On peut être assuré que le nouveau chef de l'Etat a en tête ce qui a parfois été appelé une « formule Hongkong ». Il s'agirait d'aboutir, par la négociation, à une reconnaissance par Londres de la souveraineté argentine sur l'archipel, assortie d'une clause selon laquelle Buenos-Aires l'accorderait en concession, à bail (en anglais : *lease back*), pour une durée, par exemple, de trente années, ou plus.

Cette hypothèse n'est pas nouvelle. Elle avait surgi en 1975, après une décennie de négociations infructueuses, sous la pression des Nations unies, entre les deux parties en dispute.

En 1974, le gouvernement travailliste de M. Wilson avait suggéré aux Argentins l'idée d'un « condominium » économique : il se serait agi de mettre en valeur de façon commune les richesses virtuelles de l'archipel – pétrole off shore, pour l'essentiel. Cette proposition était un prolongement logique du « déblocage » survenu au début des années 70 : les deux gouvernements avaient alors signé toute une série d'accords visant à désenclaver l'archipel, facilitant ainsi la circulation des biens et des personnes entre les îles et le territoire argentin.

C'est en réponse à l'offre britannique de « *condominium* » que Buenos-Aires, par la voix de son ministre des affaires étrangères, le péroniste M. Vignes, avait formulé, en juillet 1975, la proposition, complémentaire, de « bail ».

Les deux parties n'allèrent cependant pas jusqu'à explorer à fond la situation nouvelle créée par leur « avancée » respective. Un incident, tout au contraire, les amena presque aussitôt à un point de tension jamais atteint depuis 1966, début de leurs négociations. En octobre 1975, Londres annonçait l'envoi aux Falkland d'une mission d'experts chargée de faire un inventaire des richesses de l'archipel et d'étudier les moyens de leur mise en valeur – sous-entendu : en coopération avec les Argentins.

Ceux-ci, pourtant, ne l'entendirent pas de cette oreille. Ils y virent, compte tenu du contentieux existant, une provocation – et ce d'autant que la mission de lord Shakleton devait débarquer à Port-Stanley le 3 janvier 1976, jour anniversaire de la capture, en 1833, de Puerto-Soledad par la frégate britannique *Clio !*

L'épisode dit de la « mission Shakleton » conduisit au rappel, à Buenos-Aires, de l'ambassadeur argentin à Londres ; les deux pays devaient rester quatre ans en « froid *diplomatique* ». *Le coup d'Etat militaire* du 24 mars 1976 contribua naturellement à un nouveau durcissement des relations entre les protagonistes.

L'« avancée » de 1974-1975 avait pâti, *comme toujours ces derniers* lustres, de l'impatience argentine : Buenos-Aires aurait très bien pu accepter un « condominium », afin de « *créer de l'irréversible* », sans paraître subordonner son acceptation à *la nécessité* d'un transfert *de souveraineté* – fût-il assorti d'un bail ; elle avait, aussi, souffert de la constante incapacité britannique à comprendre la susceptibilité d'un protagoniste pour qui l'affaire est un *pundonor* (point d'honneur).

Matière à négociation

Un gouvernement démocratiquement élu en Argentine a-t-il des chances de voir la Dame de fer prendre en compte le renouvellement de sa proposition de *lease back* ? C'est infiniment peu probable, puisqu'une telle formule impliquerait une reconnaissance préalable de la souveraineté de Buenos-Aires sur l'archipel. Or ce qui n'avait pas été possible – essentiellement en raison de l'opposition des Kelpers (Falklanders) – avant le débarquement argentin du 2 avril 1982 l'est encore moins depuis que deux cent *cinquante-six soldats britanniques* sont morts pour reconquérir les Malouines. Londres a, d'ailleurs, clairement indiqué qu'il n'était pas question de négocier la souveraineté.

La guerre a donc, pour un temps assez long, gelé ce problème. En revanche, le gouvernement anglais a laissé filtrer sa prédisposition favorable à une réduction de son dispositif militaire dans la « *forteresse Falkland* ». Il n'est pas, en effet, de l'intérêt de Londres de maintenir à perpétuité plus de trois mille de ses soldats, et de nombreux navires de guerre, à 13 000 kilomètres de la mère patrie – *surtout* dans l'actuelle période de tension mondiale. Mais, pour ce faire, la Grande-Bretagne doit avoir l'assurance qu'une nouvelle opération militaire ne saurait être entreprise par l'Argentine.

M. Alfonsin, président bien élu, devrait normalement être en position de donner une telle assurance – ce qui ne signifie nullement renoncer à la revendication historique de son pays sur l'archipel. Il y a là certainement matière à négociation, et donc à reprise des relations entre Londres et Buenos-Aires. On devrait désormais savoir, en Argentine, qu'il importe de « donner du temps au temps » ; et on a sans doute compris, à Londres, que l'adversaire de naguère est très *sérieux* dans sa revendication, même s'il n'a pas été sérieux dans sa façon de la faire prévaloir.

JEAN-PIERRE CLERC.

● *Arrestations à Buenos-Aires.* – Deux personnalités de l'ex-mouvement péroniste d'extrême gauche Montonero ont été arrêtées le mardi 20 décembre à Buenos-Aires, où elles venaient de débarquer après neuf ans d'exil. Il s'agit de MM. Ricardo Obregon Cano et Oscar Bidegain, qui furent, respectivement, de 1973 à 1974-75, gouverneurs des provinces de Cordoba et de Buenos-Aires. Le président Alfonsin avait annoncé des poursuites tant contre les responsables militaires des violations des droits de l'homme commises durant la «sale guerre» de 1976-1978 contre l'extrême gauche que contre les anciens guérilleros coupables d'« *homicides, association illégale, incitations au délit, apologie du crime et autres attentats contre l'ordre public* ».

Le même mardi 20 décembre, on apprenait l'inculpation du général Bignone (chef de l'Etat entre la déroute des Malouines et l'investiture de M. Alfonsin) dans le cadre d'une enquête sur la disparition de deux militants communistes en 1976. – *(A.F.P.)*

Nicaragua

L'ÉVÊQUE DE BLUEFIELDS A ÉTÉ ENLEVÉ PAR DES ANTISANDINISTES

L'évêque de Bluefields, la principale localité de la côte atlantique du Nicaragua, a été enlevé, le mardi 20 décembre, par un commando qui appartiendrait à la Force démocratique nicaraguayenne (F.D.N., antisandiniste), a-t-on annoncé à Managua de source officielle. Mgr Salvador Schaffer, qui est âgé de soixante-cinq ans, est d'origine américaine, mais vit au Nicaragua depuis 1947. *Le prélat a été enlevé* alors qu'il visitait la province de Zelaya, à 200 kilomètres à l'est de la capitale. Outre l'évêque, trois prêtres et un certain nombre d'Indiens Misquitos de la localité de Francia Sirpe, que visitait Mgr Schaffer, ont également disparu.

Un communiqué du ministère des affaires étrangères de Managua met en cause la responsabilité des Etats-Unis et du Honduras « *pour l'aide qu'ils accordent aux éléments contre-révolutionnaires* ». Le président de la conférence épiscopale nicaraguayenne, Mgr Pablo Antonio Vega, a déclaré que l'Eglise ne dispose pas encore d'informations suffisantes sur l'affaire pour prendre des initiatives. Plusieurs unités de l'armée sandiniste ont été envoyées dans le nord du département de Zelaya, vers la frontière hondurienne, pour tenter de retrouver le prélat.

Cependant, l'armée nicaraguayenne a lancé une grande offensive contre les rebelles dans la province de Jinotega, située au nord-ouest de Zelaya. Selon M. Jaime Wheelock, un des neuf « comandantes » du Front sandiniste de libération nationale, 2 000 rebelles environ se sont infiltrés au Nicaragua à partir du Honduras ces derniers jours. De son côté, la F.D.N. a déclaré avoir tué ou blessé 175 soldats sandinistes depuis le début de son offensive, le 16 décembre, *dans les montagnes* de Nueva-Segovia et de Jinotega. M. Adolfo Portocarrero, dirigeant de la F.D.N., a annoncé que son organisation allait déclarer la région « *zone libérée* » et y établir un gouvernement provisoire qui demandera à être reconnu par la communauté internationale. – *(A.F.P., Reuter.)*

EUROPE

Pologne

En demandant aux prêtres « de ne pas faire de politique » Mgr Glemp donne satisfaction aux autorités

De notre envoyé spécial

Varsovie. — Satisfaites des récentes déclarations du primat de Pologne, Mgr Glemp, qui a appelé les prêtres à *« ne pas faire de politique »*, les autorités de Varsovie semblent décidées à pousser leur avantage : le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, a en effet précisé, mardi 20 décembre, la nature des charges retenues contre un des prêtres les plus engagés aux côtés de Solidarité, le Père Popieluszko, arrêté il y a une semaine puis relâché sur intervention, au plus haut niveau, de l'épiscopat (*le Monde* du 15 décembre).

Selon M. Urban, *« des munitions, des explosifs et des grenades lacrymogènes »* ont été découverts lors d'une perquisition dans un appartement que le Père Popieluszko n'occupe plus depuis plusieurs mois, outre des *« milliers d'exemplaires »* de publications clandestines. Jusque-là, les autorités avaient laissé planer le mystère sur les objets « découverts », se ménageant ainsi une porte de sortie au cas où elles auraient souhaité enterrer l'affaire. Dans l'entourage du Père Popieluszko, on affirme qu'il s'agit d'une *« énorme provocation »* et on laisse entendre que la police a disposé elle-même tout ce matériel avant de perquisitionner en compagnie d'une équipe de télévision.

Ce nouveau développement prouve en tout cas que le gouvernement est décidé à accentuer sa pression sur la hiérarchie catholique, alors même que les dernières prises de position du primat dans son message de Noël, sont interprétées comme un pas de plus sur le chemin des concessions.

Conciliant dans le ton — mais cela n'est pas nouveau de la part de Mgr Glemp, — ce message ne saurait cependant être traduit comme une condamnation de Solidarité, ni même de la clandestinité dans son ensemble. Le primat dénonce *« les mots d'ordre non chrétiens et suicidaires « comme plus ça va mal, mieux ça vaut »* et invite *« les deux parties adverses »* à faire preuve d'*« instinct de conservation »* — ce qui est plus un appel à la modération qu'une condamnation unilatérale. Mgr Glemp insiste certes plus sur *« les grâces »* apportées par l'année 1983, que sur les souffrances de la nation, qu'il est *« inutile d'énumérer »*. Il rappelle les libérations de prisonniers mais oublie les nouvelles arrestations, et évoque parmi les « grâces » *« les prix de la paix »*, ce qui, pour ses auditeurs, désignera plus sûrement le prix Nobel de M. Walesa que le prix Lénine de la paix décerné à Mikis Théodorakis.

Mgr Glemp à Moscou ?

Même le passage clef de son message, où il assure que l'épiscopat invitera les prêtres à *« ne pas faire de politique »*, conformément à la doctrine du Saint Siège, est compensé par une phrase où il rappelle les responsabilités sociales et nationales de l'Eglise.

En dépit de ses finesses et de ses ambiguïtés, le texte du primat est précieux pour les autorités (d'autant qu'il reprend à son compte certains slogans de la propagande officielle, notamment le fait que la Pologne ne doit pas fournir l'« étincelle » qui peut déclencher une conflagration mondiale). Le porte-parole du gouvernement a aussitôt « apprécié » ce message par lequel l'Eglise montre qu'elle *« comprend quel doit être son rôle dans la vie publique »*.

Dans ce contexte, les rumeurs insistantes sur un projet de visite du primat en U.R.S.S., sur l'invitation de l'Eglise orthodoxe russe, renforcent les inquiétudes de certains milieux catholiques quant à l'attitude de la hiérarchie de l'Eglise : autant ce voyage paraîtrait utile si le primat pouvait visiter à cette occasion les terres soviétiques imprégnées de catholicisme, comme la Lettonie et surtout la Lituanie, liée à la Pologne par des liens historiques et affectifs, autant il apparaîtrait comme une nouvelle concession unilatérale si Mgr Glemp n'allait qu'à Moscou.

Dans sa conférence de presse, M. Urban a minimisé autant qu'il était possible l'importance des manifestations du 16 décembre, tout en révélant au passage que des rassemblements s'étaient produits dans plusieurs villes, sur lesquels aucune information n'était connue jusqu'à présent, par exemple Czestochowa, où la police a utilisé des canons à eau. Le porte-parole a aussi annoncé que M. Lech Walesa serait entendu par la police à propos de *« ses affirmations concernant une rencontre avec la T.K.K. »* (direction clandestine de Solidarité) les 19 et 20 novembre dernier.

JAN KRAUZE.

Turquie

Le programme du gouvernement est fondé sur un plus grand libéralisme économique

De notre correspondant

Ankara. — M. Ozal, chef du Parti de la mère patrie (droite) et premier ministre, a présenté, le 19 décembre, son programme de gouvernement, qui se veut *« nationaliste et conservateur, respectueux de la justice sociale et partisan de l'économie libre de marché fondée sur la concurrence »*. Disposant de la majorité absolue avec 211 élus sur 400 à l'Assemblée nationale, le gouvernement de M. Ozal est pratiquement assuré d'obtenir l'investiture au terme du débat parlementaire.

Reconnaissant que la tâche qui lui incombe sera difficile, M. Ozal a tout d'abord affirmé que la lutte contre les désordres publics serait poursuivie. La loi martiale, toujours en vigueur, sera levée progressivement. Le premier ministre a estimé que le développement économique constituerait le plus sûr moyen de prévenir un éventuel retour du chaos, et c'est à sa politique économique qu'il a consacré l'essentiel de son intervention.

Cette politique s'attachera à réduire l'inflation dont le taux en 1983 devrait être supérieur à 40 % contre 25 % l'année dernière. *« Tant que l'inflation ne sera pas ramenée à moins de 10 %*, a déclaré le premier ministre, *on ne saurait corriger la distribution des revenus. »* Champion de la libre entreprise, il a estimé que l'Etat ne devait pas se préoccuper *« des détails de la vie économique »*, mais se contenter d'orienter et d'encourager l'industrie et le commerce. M. Ozal a, d'autre part, annoncé une augmentation des taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 52 %, afin de rendre l'épargne plus attractive et d'en faire un moyen de garantir le pouvoir d'achat des masses face à l'inflation. Comment les ouvriers, les petits employés ou les modestes paysans, qui ont déjà des difficultés pour boucler leurs fins de mois, pourront-ils épargner ? Cette question a été éludée.

Le gouvernement s'engage à obtenir, au cours de la présente législature, la convertibilité de la livre turque et à libérer progressivement les importations, afin de combattre les monopoles intérieurs.

Priorité à l'exportation

La priorité sera accordée à une politique industrielle orientée vers l'exportation. *« Il faut une restructuration de l'industrie »*, précise le programme, tout en laissant entendre que les entreprises d'Etat pourraient progressivement être vendues au secteur privé. En revanche, il promet le soutien étatique au développement des exportations, l'une des clés du système monétariste de M. Ozal.

Le programme évoque brièvement les relations du travail, s'en remettant *« au patriotisme et au bon sens »* des employeurs et des salariés pour le *« maintien de la paix sociale »*, et se déclare respectueux des droits syndicaux, du droit de grève et de lock-out, des conventions collectives. Quant au chômage, sa résorption dépendra d'une croissance économique qui pourrait être accélérée grâce à une politique d'endettement judicieuse et à l'attraction des capitaux étrangers. Le programme s'engage à réduire au minimum les *« procédures bureaucratiques »*. Il annonce un système fiscal plus réaliste et plus simple.

En politique étrangère, c'est la continuité avec de légères nuances. Tout en réaffirmant la fidélité de la Turquie à l'alliance atlantique, *« facteur d'équilibre et de paix »*, le programme souhaite le développement des liens avec les Etats-Unis et les pays européens. *« Le peuple turc a fait encore une fois preuve de sa fidélité au régime démocratique lors des élections du 6 novembre »*, affirme M. Ozal, qui estime, en conséquence, qu' *« il n'existe plus aucun obstacle à la normalisation des relations de la Turquie avec le Conseil de l'Europe. »* Le premier ministre annonce qu' *« un effort particulier »* sera fait en vue de resserrer les liens et de faire progresser la *« coopération productive »* avec les pays arabes et islamiques.

Enfin, M. Ozal *« tend la main de la paix à la Grèce »*. Soulignant que les deux pays ont, à long terme, des intérêts communs et que le conflit existant peut être réglé *« par le temps et par des voies pacifiques, selon le principe d'équité »*, il préconise, dans une première étape, le développement de bonnes relations dans le domaine *« du commerce, de l'économie et du tourisme »*, au lieu, dit-il, d'*« exacerber stérilement l'animosité ou les contentieux »*.

ARTUN UNSAL.

R.F.A.

LES SUITES DE L'AFFAIRE FLICK

M. Lambsdorff, ministre de l'économie décide de rester à son poste

De notre correspondant

Bonn. — Le ministre de l'économie, M. Lambsdorff, a annoncé, dans un texte publié ce mercredi 21 décembre par toute la presse, qu'il ne se démettrait pas de ses fonctions et que son avocat demanderait à l'instance compétente de prononcer un non-lieu à la suite de son inculpation dans l'affaire Flick. La décision du comte Lambsdorff a reçu l'approbation de la chancellerie, qui n'aurait trouvé dans l'acte d'accusation *« aucun élément »*, obligeant à devancer l'action de la justice. Le chancelier tient cependant à souligner que, s'il garde auprès de lui le comte Lambsdorff, il n'entend nullement peser sur la procédure en cours. Il donne donc à son geste une *« signification exclusivement politique »*. Le dernier mot appartiendra aux juges.

Il faudrait savoir ce que contient exactement l'acte d'accusation pour apprécier la réponse donnée par le comte Lambsdorff dans une espèce d'auto-apologie. Si l'essentiel tourne autour des 135 000 marks qui auraient été versés en plusieurs fois au ministre pour qu'il accorde une exemption fiscale au groupe Flick, il n'y a pas de compromis possible entre les thèses en présence. Le comte Lambsdorff jure qu'il n'a pas vu l'ombre d'un seul mark du groupe Flick depuis qu'il est au ministère (octobre 1977). Il ajoute que le parquet de Bonn ne lui reproche *« ni un comportement contraire au devoir ni un bénéfice personnel »*.

Où sont alors les charges ? D'après M. Lambsdorff, elles ne reposent sur rien ; il est totalement innocent... Il laisse entendre que les juges d'instruction ont pu être influencés par le ministère de la justice de Düsseldorf, capitale du Land de Rhénanie-Westphalie qui a un gouvernement social-démocrate. Dans ces conditions *« attaques et critiques ne peuvent ébranler la bonne conscience d'un homme politique »*, surtout si celui-ci est devenu le symbole d'une politique économique correspondant au programme de la coalition au pouvoir. M. Lambsdorff n'est pas loin de s'estimer indispensable à la crédibilité économique du gouvernement Kohl. En abandonnant son portefeuille, *« il décevrait »*.

ALAIN CLÉMENT.

Belgique

La grève de la faim des étudiants contre les restrictions à l'immigration n'a rencontré que peu d'écho

De notre correspondant

Bruxelles. — Les quarante étudiants, qui, depuis la mi-novembre, faisaient la grève de la faim pour protester contre un contrôle plus strict de l'immigration en Belgique, viennent de mettre un terme à leur action. Parti de Louvain, le mouvement avait très vite gagné Bruxelles, Liège, Nivelles, Charleroi et Mons. Le gouvernement est resté ferme sur ses positions, faisant valoir que la politique belge en matière d'immigration reste l'une des plus libérales en Europe. D'un autre côté, les étudiants ont bien dû reconnaître que leur action se heurtait à une indifférence à peu près totale du grand public.

Les protestataires ne sont pas parvenus à déclencher une manifestation de l'ampleur de celle des « Beurs » en France. Peut-être les adversaires de ce qu'on appelle « le projet Gol » du nom du ministre de l'intérieur, ont-ils commis quelques maladresses. Avant même que les plans gouvernementaux aient été définis, ils ont dénoncé toutes les mesures susceptibles de toucher la population immigrée. La campagne d'explication du gouvernement a donc eu pour résultat d'embarrasser, sinon de désarmer, les protestataires.

Les autorités envisagent certes de limiter le nombre des citoyens étrangers dans des communes où la population immigrée est déjà considérable. Mais selon le gouvernement, il n'est absolument pas question d'appliquer ces règles nouvelles là où sont installés des campus universitaires. D'autre part, personne ne nie que l'un des abus les plus fréquents favorisant l'immigration illégale en Belgique consiste pour les intéressés à prendre des inscriptions universitaires sans vraiment poursuivre des études. Désormais, il faudra que l'étudiant démontre le sérieux de ses intentions. Le délai prévu pour des « études préparatoires », notamment en vue d'apprendre l'une des deux langues du pays, sera limité à un an.

La controverse la plus vive concerne toutefois le *« regroupement familial »*. Jusqu'ici, en effet, beaucoup d'immigrés, une fois arrivés en Belgique avec un contrat de travail ou une inscription universitaire, ont fait venir de nombreux membres de leurs familles. Le projet gouvernemental voudrait restreindre cette pratique.

Même si elle n'a finalement soulevé que très peu d'écho, l'initiative des étudiants n'est pas restée sans effet. Les syndicats, socialiste et chrétien, ont promis leur soutien à une grande manifestation en faveur des droits de la population immigrée, qui doit avoir lieu le mois prochain à Bruxelles.

JEAN WETZ.

Suède

UN RAPPORT CONFIRME LES INTRUSIONS DE SOUS-MARINS DANS LES EAUX TERRITORIALES

Stockholm *(A.F.P.)* — Des sous-marins de nationalité indéterminée ont violé à plusieurs reprises cet automne les eaux territoriales suédoises, indique le rapport que le commandant en chef des forces armées suédoises a remis mardi 20 décembre à Stockholm au ministre de la défense, M. Lennart Jung.

Selon ce rapport, il s'agit aussi bien de submersibles de type conventionnel que de mini-sous-marins qui ont pénétré dans les eaux suédoises. De plus, précise le rapport, des traces et des empreintes attestant le passage de submersibles ont été relevées sur les fonds de la mer Baltique près de Stockholm.

Le ministre suédois de la défense a déclaré aussitôt après avoir pris connaissance du rapport que le gouvernement suédois était *« déterminé à défendre par tous les moyens disponibles actuellement l'intégrité territoriale de la Suède »*. Lundi, le parlement suédois a voté une rallonge budgétaire de 20 millions de couronnes (soit 20 millions de francs) pour permettre à la marine de maintenir son dispositif de chasse anti-sous-marine.

A Izmir

UN ATTENTAT CONTRE DES IMMEUBLES AMÉRICAIN ET FRANÇAIS A ÉTÉ DÉJOUÉ

Ankara. — Deux puissantes explosions ont secoué, mercredi 21 décembre au matin, le centre d'Istanbul et celui d'Ankara sans faire de victimes, mais provoquant des dégâts matériels. Les autorités militaires ont imposé la censure sur les informations relatives à ces deux explosions.

D'autre part, une voiture bourrée d'explosifs a été découverte lundi à Izmir sur un terre-plein à proximité duquel se trouvent un hôtel et un club fréquenté par des officiers américains de l'OTAN, le centre culturel français et des locaux de la PAN-AM. Etant donnée l'importance de la charge, son explosion aurait provoqué une catastrophe.

Une société de location de voitures d'Istanbul, nous indique notre correspondant à Ankara, avait alerté les autorités, un véhicule loué par un client jordanien ne lui ayant pas été restitué dans les délais. Des recherches avaient alors été entreprises dans tout le pays. Les habitants d'Izmir avaient pour leur part signalé à la police le véhicule en stationnement illégal.

Il semble que le mécanisme de mise à feu des explosifs était déréglé. Selon le commandant de la loi martiale d'Izmir, la voiture avait été louée par un Jordanien d'origine palestinienne sous le nom de Sabah Nimer. Les autorités turques ont décidé que les étrangers souhaitant louer une voiture ne pourraient désormais le faire que sur présentation d'une autorisation écrite de la police.

A TRAVERS LE MONDE

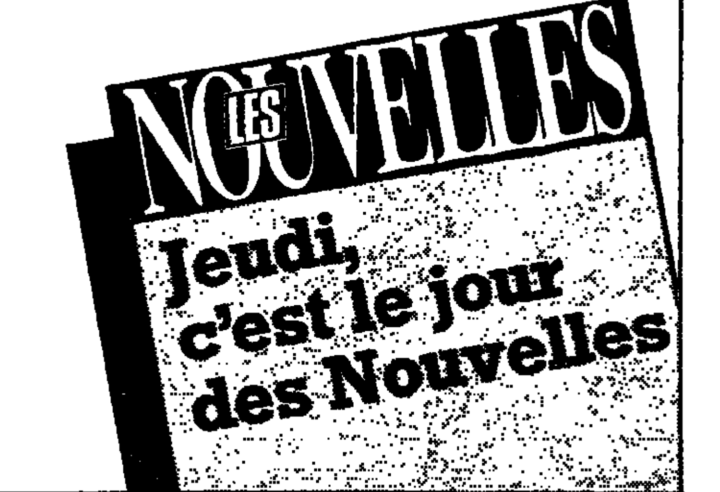
Malaisie

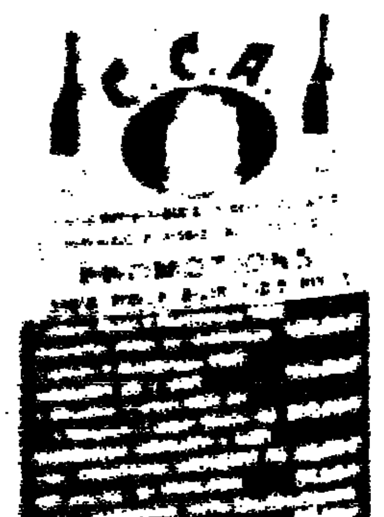
• UN NOUVEAU CHEF DE L'ARMÉE. — Le lieutenant général Datuk Mohamed Ghazali Che Mat a été nommé chef de l'armée malaisienne, a annoncé le mardi 20 décembre, à Kuala-Lumpur, le premier ministre malaisien, M. Mahathir Mohamad. Le général Ghazali succède au général Tan Sri Zain Hashim qui part à la retraite. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

• CONDAMNATION DE DEUX DISSIDENTS A TROIS ANS DE CAMP. — Deux dissidents, un informaticien qui s'occupait du Fonds Alexandre Soljenitsyne d'aide aux prisonniers politiques et un mathématicien qui rédigeait des bulletins pour les prisonniers, ont été condamnés à trois ans de camp de travail à l'issue de leur procès, qui a eu lieu ces jours derniers à Moscou, a-t-on appris dans les milieux dissidents. M. Sergei Khodorovitch, un informaticien de quarante-deux ans, avait été arrêté en avril dernier et inculpé de diffamation envers l'Etat soviétique en même temps que Vladimir Albrecht, un mathématicien âgé de cinquante et un ans. — *(A.P.)*







Le Monde

politique

LES TRAVAUX

OUTRE-MER : Les programmes des stations de radio et de télévision seront « soumis à l'accord » des conseils régionaux

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, mardi 20 décembre, par 328 voix contre 147, le projet de loi définissant les compétences des conseils régionaux de Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion. Le R.P.R., par la voix de M. Michel Debré, député de la Réunion, et l'U.D.F., par celle de M. Marcel Esdras, député de la *Guadeloupe, ont voté contre ce* texte.

Un consensus est toutefois apparu sur l'une des dispositions envisagées : *l'octroi aux conseillers régionaux*, élus depuis février dernier au suffrage universel, d'un droit de regard politique sur les programmes locaux de radio et de télévision diffusés par les stations régionales chargées du service public.

Le gouvernement avait proposé que dans chacun de ces quatre départements, le conseil régional fût simplement « *consulté* » sur le cahier des charges applicables aux programmes de ces sociétés régionales. *Mais il a donné son avis favo*rable à un amendement du rapporteur du projet M. Jean-François Hory (Mayotte), soutenu par les socialistes et les communistes, qui prévoit que « *les cahiers des charges applicables aux programmes propres aux régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion diffusés* [par les sociétés concernées] *sont soumis à l'accord des conseils régionaux* ». « *En cas de désaccord*, ajoute ce texte, *le conseil régional intéressé doit motiver sa décision et son président informe la haute autorité.* » Le député socialiste de la Guadeloupe, M. Frédéric Jalton, a expliqué : « *Il convient, en effet, d'associer pleinement la population, par l'intermédiaire de ses élus, au développement de la radiodiffusion et de la télévision, afin que celles-ci rendent compte des réalités culturelles et socio-économiques de ces régions.* »

Au nom du groupe socialiste, M. Joseph Menga (Seine-Maritime) a exprimé sa compréhension pour son camarade Wilfrid Bertile (la Réunion), qui avait protesté contre « *l'indifférence, outre-mer, des moyens audiovisuels à l'égard des parlementaires* ». « *Cette situation s'explique par une logique colonialiste*, affirme M. Menga. *A force de mépriser les populations locales, on en arrive à mépriser également leurs parlementaires.* »

Dans ce débat, M. Debré a dénoncé « *la partialité dont fait preuve*, selon lui, *R.F.O.-Réunion* ». « *Nous en sommes bien d'accord !* », ont ajouté plusieurs députés socialistes. L'institution de ce contrôle reprend les dispositions de l'article 5 de la loi du 30 juillet 1982 relative à la Corse. Toutefois, l'Assemblée n'a pas suivi le groupe communiste qui préconisait de soumettre également à l'approbation des conseils régionaux « *les conditions d'organisation et de fonctionnement* » du service public de radio et de télévision dans les DOM.

En revanche, les autres extensions de compétences décidées en faveur de conseils régionaux l'ont été par la seule volonté de la majorité. L'Assemblée a notamment adopté la création, dans chaque région, d'un office de développement agricole et rural et d'un centre de promotion de la santé. Elle a décidé que les conseils régionaux auront aussi à charge de définir les actions à mener en matière de développement industriel et d'habitat. Elle a aussi élargi, plus qu'il n'était prévu initialement, les responsabilités financières des conseils régionaux, en confiant à ceux-ci le soin de fixer désormais les taux de la taxe spéciale de consommation sur les carburants, créée en 1952 au profit des budgets des départements d'outre-mer.

Après prélèvements pour couvrir les dépenses d'entretien du réseau routier national et de voirie régionale, chaque conseil affectera 10 % du produit total de cette taxe à son propre budget pour des opérations d'investissements. Il répartira le reste entre les départements et les communes. M. Debré a vu dans cette décision une preuve flagrante de ce qu'il affirme quand il accuse la majorité de « *dépouiller* » les conseils généraux de leurs pouvoirs. Le gouvernement et la majorité n'ont fait qu'une seule concession à l'opposition en laissant aux conseils généraux, réflexion faite, leurs compétences courantes dans la gestion de l'enseignement du second degré. Tout ce qui concerne les collèges demeurera de la responsabilité des départements.

Le rapporteur, M. Hory, n'a pas donné suite à son intention de demander la création d'un office de transports aériens et maritimes. Les communistes ont voté le texte ainsi amendé, alors qu'ils s'étaient abstenus au terme des travaux de la commission des lois.

A. R.

TEXTES DÉFINITIVEMENT ADOPTÉS

Sept mois de bataille parlementaire sur l'enseignement supérieur

A 0 h 15, le mercredi 21 décembre, l'Assemblée nationale a mis fin à une longue bataille parlementaire : par 326 voix (P.S.-P.C.) contre 161 (R.P.R.-U.D.F.) elle a définitivement adopté, en troisième et dernière lecture, après *déclaration* d'urgence, le projet de loi sur l'enseigenement supérieur. Le « combat » avait commencé le 24 mai 1983, quand les députés s'étaient saisis une première fois du projet de M. Alain Savary. Après dix-sept jours de séance et malgré un formidable barrage d'amendements déposés par l'opposition, la majorité avait adopté un texte qui conservait l'esprit de celui du gouvernemnt (*le Monde* daté 12- 13 juin 1983). Le Sénat, cet automne, avait, au contraire, considérablement modifié le projet (*le Monde* du 17 novembre).

Mais, en deuxième lecture, l'Assemblée était pour l'essentiel, revenue à ses formules du printemps adoptant toutefois, à la demande du gouvernement, des amendements donnant en partie satisfaction aux souhaits les plus pressants des professeurs d'Université (*le Monde* du 13 décembre). Le Sénat avait, le jeudi 15 décembre, globalement refusé le projet ainsi rédigé, en adoptant une question préalable. Aussi, en lecture définitive, les députés sont-ils purement et simplement revenus au texte qu'ils avaient adopté en deuxième lecture.

A cette occasion, M. Savary a affirmé que cette réforme, « *qui correspond aux espoirs d'une grande partie de la communauté universitaire, pourra entrer rapidement dans les faits* » : les propositions d'organisation des premiers cycles vont être prochainement adressées aux établissements universitaires, « *qui devront répondre pour le 15 février* »; les projets de texte pour le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches « *sont prêts. Dans les jours qui viennent, ils seront examinés par une commission composée d'hommes de sciences et ils pourront être soumis au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche* ».

Mais M. Bruno Bourg-Broc (R.P.R., Marne) a déjà annoncé que son groupe saisira le Conseil constitutionnel, notamment du fait de la création d'un collège unique pour l'élection de représentants des enseignants au conseil d'administration des universités.

● LOI BANCAIRE. – L'Assemblée a adopté, le 20 décembre, malgré les votes négatifs du R.P.R. et de l'U.D.F., le texte du projet de loi « *relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit* » (*le Monde* du 16 décembre) sur lequel s'était mise d'accord la commission mixte paritaire. M. Michel Noir (R.P.R., Rhône) a redit l'opposition de son groupe à ce projet et son intention de saisir le Conseil constitutionnel. Le Sénat ayant, le même jour, retenu lui aussi les formules proposées par la commission mixte paritaire, ce projet est définitivement adopté.

● COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE. – Le Sénat a adopté définitivement mardi 20 décembre le projet de loi, déjà voté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, « *relatif à l'assiette de certaines cotisations de sécurité sociale* ». Ce texte tend à déplafonner l'ensemble de la cotisation d'assurance- maladie à la charge des employeurs, et à compenser ce déplafonnage par une diminution à due concurrence du taux de cette cotisation. En présentant ce projet, M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, a indiqué que le budget social de la nation sera soumis au printemps prochain à l'ensemble du Parlement et non, comme cela avait été le cas au printemps dernier, à la seule Assemblée nationale.

● CONGÉ PARENTAL. – Le Sénat a aussi adopté définitivement, comme l'avait fait la veille l'Assemblée nationale (*le Monde* du 21 décembre), les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi « *portant modification du code du travail et relatif au congé parental d'éducation et au travail à mi-temps des parents d'un jeune enfant* ».

Une décision « historique »

Le Conseil constitutionnel, en annulant certaines dispositions de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, a donné le départ d'un étonnant feuilleton parlementaire. Aux termes de cette décision, les filiales d'entreprises publiques de moins de mille salariés auraient compté, à leur conseil d'administration, deux représentants du personnel, dont un cadre.

Lors de la première lecture, à l'Assemblée nationale, du projet modifiant la loi elle-même, compte tenu des décision du Conseil, les députés de la majorité ont souhaité introduire un troisième représentant, non-cadre, afin de rétablir l'équilibre (*le Monde* des 22 octobre et 3 décembre). Le gouvernemnt, de son côté, soucieux de préserver un compromis difficilement obtenu, souhaitait s'en tenir à deux représentants.

M. Jacques Toubon menait à ce moment-là le débat, pour le compte de l'opposition. Trompé sans doute par le maquis juridique qui entourait le point litigieux, emporté par sa détermination à voter contre le gouvernement, qu'il accusait de refuser une « *large représentation des cadres* », le député R.P.R de Paris – et toute l'opposition avec lui – joignaient leurs voix à celles de la majorité, contre le gouvernement. « *Zéro pour le gouvernement !* » s'exclamait, ravi, M. Toubon, à l'issue du vote. Le député de Paris n'avait sans doute pas réalisé qu'il venait, en réalité, de voter *pour que les cadres aient un représentant sur trois, au lieu d'un sur deux...*

Les sénateurs, en première lecture, étaient revenus à deux représentants. Derechef, l'Assemblée avait rétabli, en deuxième lecture, trois représentants. Cette fois, l'opposition ne se trompait pas de vote, et votait contre ce rétablissement. Deuxième lecture au Sénat ; deuxième suppression du troisième représentant.

Suivant la procédure parlementaire normale, une commission mixte paritaire Sénat-Assemblée essaie alors de trouver un terrain d'entente entre les deux Assemblées. Par sept voix contre six, la C.M.P. supprime le troisième représentant.

L'Assemblée prend alors, mardi 20 décembre, une décision « historique » : pour la première fois depuis 1963, les députés de la majorité repoussent un texte *mis au point par une C.M.P.* Le Sénat, pour sa part, a, logiquement, adopté, avec l'accord du gouvernement, les conclusions de la C.M.P. L'Assemblée devrait, en quatrième lecture, rétablir le troisième représentant...

J.-L. A.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. Lafleur (R.P.R.) s'oppose à tout report des élections territoriales

De notre correspondant

Nouméa. – M. Jacques Lafleur, député R.P.R., président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (R.P.C.R.), a mis en garde le gouvernement, mardi 20 décembre, contre un éventuel report des élections territoriales en Nouvelle-Calédonie.

Ce scrutin doit normalement avoir lieu en juillet 1984, mais comme le nouveau statut du territoire, qui fait l'objet d'un projet de loi, ne pourra peut-être pas entrer en application avant cette échéance, un report n'est pas exclu par le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM.

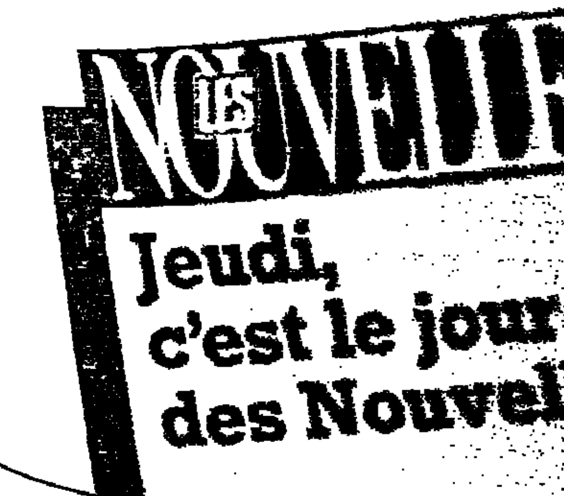
M. Lafleur a souligné que si les élections étaient reportées à la fin de l'année le scrutin pourrait coïncider avec deux manifestations importantes qui seront organisées à Nouméa : la conférence annuelle de la Commission du Pacifique sud (C.P.S.), qui rassemblera quatorze paysà l'automne, et le quatrième Festival des arts du Pacifique en décembre. « *Nous nous opposerons à tout report des élections territoriales, et j'inviterai les trente-cinq mille personnes qui ont manifesté au mois de mai, lors du premier voyage de M. Lemoine, à empêcher le bon déroulement du Festival des arts du Pacifique*, a déclaré le député. *Ni la réunion de la C.P.S. ni le Festival des arts du Pacifique ne doivent être l'occasion d'une manifestation anti-française.* » M. Lafleur a protesté « *contre le fait que le gouvernement* (...) *puisse mettre en concurrence deux manifestations de caractère culturel et technique avec des élections générales dont l'enjeu est vital pour la Nouvelle-Calédonie* ». Le président du R.P.C.R. a d'autre part, pour la première fois, dénoncé ouvertement les conclusions de la « table ronde » tenue à Nainville-les-Roches (Essonne) en juillet dernier, et qui étaient considérées jusqu'ici comme déterminantes pour l'avenir du territoire.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

DE L'ASSEMBLÉE NATIO

Accord en C.M.P. sur le collectif budgétaire po

Jeudi, pas de dinde dans notre canal



DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TEXTES EN NAVETTE

Accord en C.M.P. sur le collectif budgétaire pour 1983

L'Assemblée nationale a aussi poursuivi, mardi, l'étude en navette de divers textes :

● **COLLECTIF BUDGÉTAIRE.** – Pour la première fois depuis mai 1981, la commission mixte paritaire est parvenue à un accord sur un projet de loi de finances, au détriment d'E.D.F. En effet, les sénateurs – dont la majorité s'étaient abstenus en première lecture au palais du Luxembourg (*le Monde* du 21 décembre) – ont accepté les formules retenues par la majorité des députés pour l'article 12 (répartition de la redevance entre les établissements publics de radio et de télévision), pour l'article 13 bis (intégration des pertes ou gains de change dans les résultats financiers des entreprises en fonction des cours des devises au jour de clôture de l'exercice et non d'une moyenne), pour l'article 20 (blocage en 1984 des taxes départementales et communales sur l'électricité). En compensation, les députés ont accepté de supprimer l'article 18 – devant lequel d'ailleurs ils étaient tous très réticents – qui, modifiant le mode de calcul de cette taxe, aurait permis à E.D.F. d'abaisser le tarif de l'électricité pour les entreprises, mais d'augmenter celui des ménages. Le texte de la commission mixte paritaire a donc été approuvé par les députés socialistes et communistes, ceux du R.P.R. et de l'U.D.F. votant contre.

Toutefois, à la demande de M. Jean Natiez (P.S., Loire-Atlantique), soutenu par le gouvernement, les députés ont ajouté un article additionnel augmentant de 150 à 165 F le plafond des ressources fiscales par habitant que les établissements publics régionaux sont habilités à percevoir. M. Gilbert Gantier (U.D.F., Paris), critiquant la procédure suivie, a annoncé qu'il envisage de saisir le Conseil constitutionnel.

● **PRIX DE L'EAU.** – L'Assemblée nationale avait, après déclaration d'urgence, voté un projet de loi autorisant le gouvernement à négocier avec les services distributeurs d'eau une modération du prix de l'eau en 1984, voire à l'imposer par décret (*le Monde* daté 18 et 19 décembre). La commission mixte paritaire n'a pu parvenir à un accord et l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, est revenue au texte qu'elle avait précédemment adopté. M. Michel Noir (R.P.R., Rhône) estimant qu'il s'agissait là d'une taxe parafiscale qui ne pouvait être fixée que par la loi, a annoncé son intention de saisir le Conseil constitutionnel.

● **CAISSE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE.** – Après deux lectures par chacune des assemblées (*le Monde* des 20 octobre, 24 novembre, 14 décembre et 21 décembre) la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à un accord, la majorité sénatoriale n'accepte pas notamment le monopole de présentation syndicale aux élus, des délégués du personnel. Les députés du P.S. et du P.C. sont donc revenus au projet qu'ils avaient précédemment adopté.

● **SERVICE PUBLIC HOSPITALIER.** – Malgré les avancées faites par le Sénat, en deuxième lecture, le 16 décembre, vers les positions de l'Assemblée nationale, sur la question de la tutelle des pouvoirs publics, la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à un accord. Les députés ont décidé, en troisième lecture (*le Monde* daté 4-5 décembre 1983), notamment en rétablissant la substitution obligatoire des départements aux services dans les hôpitaux et le raccourcissement à trois ans de la transition pour l'application de cette réforme, ce dernier point contre l'avis du gouvernement. Les députés ont simplement précisé que le chef de département pourra être assisté non seulement par un cadre infirmier mais aussi par un cadre paramédical et, le cas échéant, par un cadre sage-femme. Ceux-ci seront nommés par le chef de département, alors que Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (P.C., Hauts-de-Seine) souhaitait que ces cadres fussent élus par leurs pairs.

● **CESSATION D'ACTIVITÉ DES AGENTS PUBLICS.** – La commission mixte paritaire ayant adopté le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture (*le Monde* du 21 décembre), les députés ont voté en deuxième lecture le projet favorisant le départ en préretraite ou en travail à temps partiel des fonctionnaires de l'État et des collectivités locales, tel qu'ils l'avaient déjà approuvé.

Au Sénat

Le Sénat a examiné, ce même mardi, les textes suivants :

– Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modification des dispositions relatives aux relations financières et aux transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités locales, a été approuvé après avoir été modifié (*le Monde* des 3 et 21 décembre) ;

– Le projet de loi instituant pour les salariés un congé pour création d'entreprise et un congé sabbatique, qui n'avait pu faire l'objet d'un accord en C.M.P. (*le Monde* du 21 décembre), a été repoussé, sur nouvelle lecture, à la suite de l'adoption d'une question préalable dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération ;

– Le projet de loi « *relatif à la situation des candidats admis au concours interne d'adjoint des cadres hospitaliers, organisé dans le département de l'Essonne, les 14 octobre et 18 novembre 1976* » a été voté. Ce concours avait été annulé pour vice de forme par le Conseil d'Etat ;

– Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses mesures d'ordre social (*le Monde* du 14 décembre) a été adopté. Sur de nombreux points, les amendements émanant de la commission des affaires sociales ont été approuvés avec l'accord du gouvernement. Toutefois, c'est contre son avis que le Sénat a repoussé au 31 décembre 1984 (au lieu du 31 mars) le délai d'option ouvert aux médecins intéressés entre la poursuite d'une activité privée à l'hôpital et le bénéfice des droits sociaux et statutaires nouveaux qui devaient être fixés par une négociation.

Le bilan de la discussion budgétaire

Le projet de budget pour 1984 a été *définitivement* voté par la majorité de l'Assemblée nationale, lundi 19 décembre (*le Monde* du 21 décembre). Au terme des diverses modifications apportées au projet pendant le déroulement de la procédure budgétaire, le déficit s'établit à 125,8 milliards de francs, sans modification par rapport au déficit initialement prévu. Le total des dépenses nettes à caractère définitif (budget général et compte d'affectation spéciale, mais hors budgets annexes) s'établit à 950 089 milliards de francs, contre 948 335 milliards de francs dans le projet initial.

Les ressources nettes à caractère définitif (budget général et comptes d'affectation spéciale, mais hors budgets annexes) s'élèvent à 827 821 milliards de francs, contre 826 067 milliards de francs dans le projet initial (1).

● **Surtaxe conjoncturelle sur le revenu.** – Aux termes du projet de loi de finances initial pour 1984, l'impôt sur le revenu des contribuables acquittant 20 000 F d'impôt et plus était majoré d'une surtaxe, représentant 5 % de cet impôt entre 20 000 F et 30 000 F. Les députés socialistes et communistes ont obtenu en première lecture qu'un système de décote appliqué entre 20 000 et 25 000 F d'impôt permette une « entrée douce » dans la surtaxe. Les moins-values fiscales résultant de cet assouplissement sont d'environ 248 millions de francs sur les quelque 8 milliards initialement prévus.

● **Imposition forfaitaire des sociétés ne faisant pas de bénéfices.** – En première lecture, l'Assemblée a relevé le barème de cette imposition afin de gager en partie le maintien de certaines exonérations de la taxe foncière (article 13) et la non-application du taux majoré de T.V.A. à la location de magnéto scopes ; ce relèvement devrait rapporter 195 millions de francs.

● **Droits de timbre.** – Les droits de timbre ont été augmentés en première lecture. En deuxième lecture, ils ont été de nouveau augmentés pour compenser en partie l'exonération de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance de certains contrats passés avec les assurances mutuelles agricoles. Ils ont été augmentés une troisième fois, toujours en deuxième lecture, pour compenser les nouveaux allégements consentis à l'article 13. Au total, ces augmentations rapportent plus de 400 millions de francs.

● **Taxe foncière sur les propriétés bâties (article 13).** – En première lecture, les députés ont obtenu que l'exonération soit maintenue dans la plupart des cas, avec une durée réduite, alors que le gouvernement souhaitait la supprimer.

En deuxième lecture, les députés ont obtenu que les logements construits par les sociétés d'économie mixte dans lesquelles les collectivités locales sont majoritaires soient maintenus en dehors du champ d'application de l'article, comme c'est le cas pour les H.L.M.

L'article 13 devait, dans sa forme initiale, permettre à l'État d'économiser quelque 4,1 milliards de francs. Les assouplissements introduits en première et en deuxième lectures diminuent au total le montant de cette économie de 1,450 milliard de francs.

● **Location de magnétoscopes et de vidéocassettes.** – Aux termes du projet initial, le taux majoré de T.V.A. (33,33 %) devait s'appliquer notamment aux locations de magnétoscopes et de vidéocassettes pré-enregistrées. En première lecture, l'Assemblée a limité cette mesure aux seules locations de cassettes. Coût pour le budget : 40 millions de francs.

● **Impôt sur les grandes fortunes (I.G.F.).** – En première lecture, l'Assemblée a supprimé l'exonération de l'I.G.F. au titre de l'outil de travail de certaines parts de groupements fonciers agricoles (G.F.A.) et des biens agricoles loués en baux à long terme à des locataires non membres de la famille proche du propriétaire; en deuxième lecture l'Assemblée a partiellement rétabli cette exonération.

En première lecture, l'Assemblée a également assujetti l'I.G.F. à la surtaxe conjoncturelle au taux de 8 %, ce qui représente des recettes supplémentaires de l'ordre de 485 millions de francs. Ces recettes gagnent, à la fois l'institution d'un décote sur la surtaxe conjoncturelle, et une partie du maintien des exonérations de longue durée de la taxe foncière (article 13).

Enfin, le taux du prélèvement d'office sur les bons anonymes est passé de 1,5 % à 1,75 % en première lecture, là encore pour gager les modifications apportées à l'article 13, puis de 1,75 % à 2 % en deuxième lecture pour gager l'exonération de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance de certains contrats conclus avec les assurances mutuelles agricoles. Ces deux augmentations successives représentent au total 400 millions de francs de recettes supplémentaires.

● **Taxes spéciales sur les conventions d'assurances.** – Le projet initial prévoyait le passage de 9 % à 16 % du taux de ces taxes pour les risques relatifs aux véhicules terrestres à moteur. En première lecture, les députés ont fait passer ce taux de 16 % à 18 % afin de gager en partie les moins-values fiscales de l'article 13. Gain pour le budget : 940 millions de francs.

En revanche, en deuxième lecture, les députés ont exonéré de cette taxe certains contrats conclus avec les assurances mutuelles agricoles, ce qui représente une moins-value fiscale de 400 millions de francs. Cette moins-value est en partie compensée (164 millions de francs) par l'augmentation des droits fixes d'enregistrement prévue au même article.

● **Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.).** – En deuxième lecture, une subvention exceptionnelle de 25 millions de francs a été votée pour ce fonds.

● **Morts en service commandé.** – En première lecture, le gouvernement a fait voter un amendement à propos des pensions attribuées aux veuves et aux orphelins des militaires tués dans des attentats tels que celui de Beyrouth.

● **Anciens combattants.** – En deuxième lecture, un point de rattrapage sur le « rapport constant » a été accordé aux pensions des anciens combattants à compter du 1er novembre 1984. Cette mesure coûte 40 millions de francs.

● **Mesures diverses.** – L'augmentation de timbres de quelque 300 millions de francs votée en première lecture a permis l'ouverture de divers crédits supplémentaires pour un même montant.

Certaines mesures n'ont pas une incidence financière directe sur le budget.

● **Provision pour investissements.** – En deuxième lecture, l'Assemblée nationale a assoupli, pour certaines entreprises, le dispositif de réduction de cette provision prévu par le gouvernement.

● **Mesures visant à renforcer les fonds propres des entreprises.** – En deuxième lecture, l'Assemblée, suivant en partie le Sénat, a renforcé le caractère incitatif du texte gouvernemental.

● **Sociétés coopératives ouvrières de production (S.C.O.P.).** – En deuxième lecture, l'Assemblée a adopté des dispositions visant à faciliter la transformation de sociétés existantes en S.C.O.P.

● **Fiscalité agricole.** – Divers assouplissements aux dispositions prévues par le gouvernement ont été votés au cours de la discussion budgétaire.

● **Garanties des contribuables en matière de contrôles fiscaux.** – La deuxième lecture a permis de renforcer la protection des contribuables vis-à-vis des perquisitions et contrôles fiscaux.

● **Paiement par chèques.** – En première lecture, les députés ont voté un amendement rendant obligatoire le paiement par chèques ou cartes de crédit au-dessus de 10 000 F. Le gouvernement souhaitait fixer cette limite à 5 000 F.

● **Taxes communales.** – En première lecture, les députés ont voté un accroissement du droit de licence des débits d'alcool.

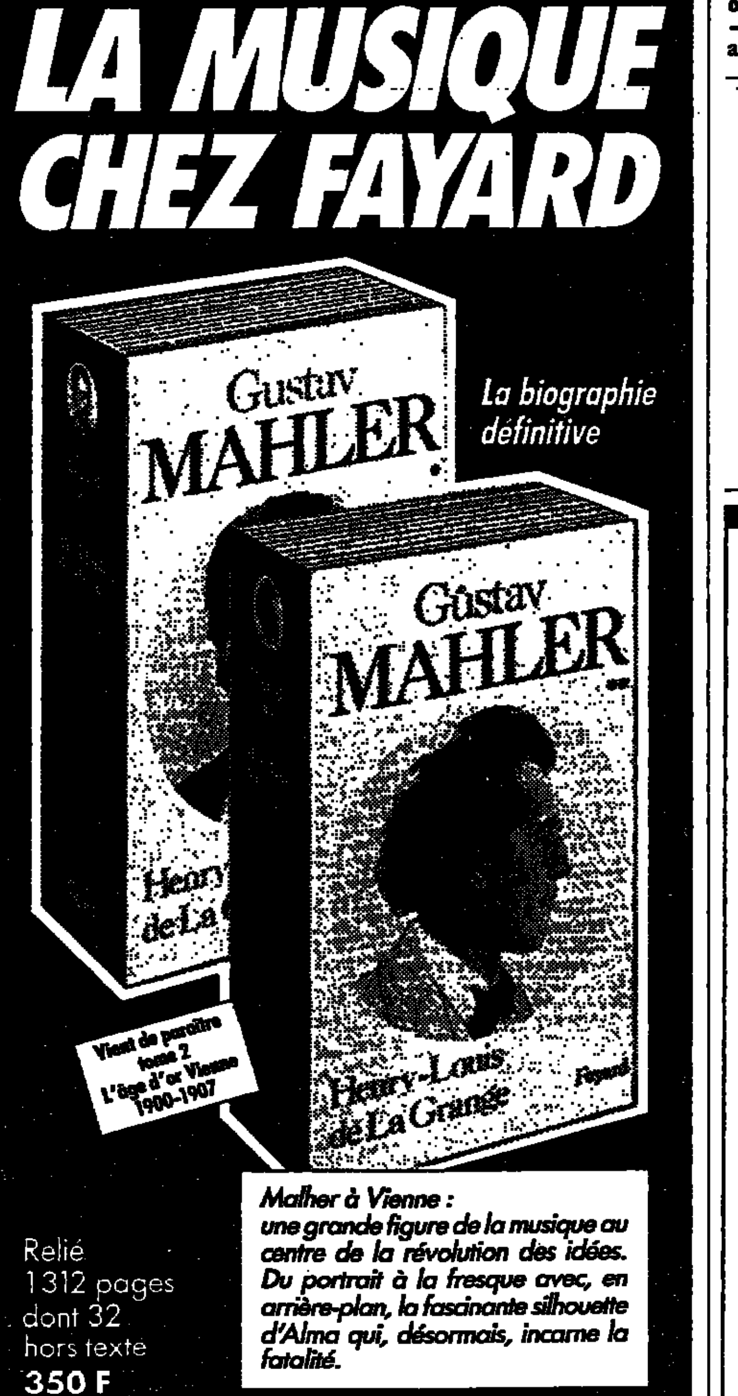
● **Publicité des impôts.** – Malgré les réticences du gouvernement, les députés ont voté, en première lecture et maintenu, en deuxième lecture, que les listes tenues dans les directions des impôts contiendront des renseignements supplémentaires.

● **Vignette sur les automobiles.** – En deuxième lecture, le gouvernement a fait voter par les députés l'ouverture d'un compte d'avances mensuelles doté de 7,2 milliards de francs destinés aux départements, qui encaissent désormais la vignette sur les automobiles, en fin d'année, en contrepartie du transfert des charges d'aide sociale et de santé. L'ouverture de ce compte a une incidence sur la trésorerie de l'État, pas sur son budget.

● **1 % sécurité sociale.** – En première lecture, contrairement à ce que souhaitait le gouvernement, les députés ont précisé que ce prélèvement avait un caractère temporaire et ont rétabli l'exonération de certaines catégories sociales. Cette exonération qui fait perdre environ 800 millions de francs sur les 12 milliards attendus n'affecte pas le budget de l'État puisque ces fonds ne lui sont pas attribués.

J.-L. A.

(1) La plupart des chiffres cités de cet article nous ont été fournis par la commission des finances de l'Assemblée nationale.





POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Répliques de fin de session

Comme à chaque fin de session parlementaire, les députés ont hâte de se séparer, tant leur nervosité grandit, leur irritation s'accroît et leur fatigue se manifeste. Les « petites phrases » qui, parfois, dépassent la pensée de leurs auteurs se multiplient et entraînent des réactions disproportionnées.

Ce phénomène habituel d'escalade est encore vérifié mardi 20 décembre, à vingt-quatre heures de la clôture de la session ordinaire du Parlement. A la conférence des présidents de l'Assemblée nationale, la gauche s'est ainsi plainte des injures de la droite qui se plaignait des injures de la gauche.

Au sein de l'opposition, dont les deux groupes se sont réunis séparément comme chaque mardi, les propos tenus samedi 17 décembre à Marseille par *M. Pons, secrétaire général* du R.P.R., ont été dénoncés comme un reproche injustifié, surtout venant d'un député qui n'avait pas assisté au débat sur la presse.
M. Pons avait en effet affirmé que M. Chirac avait jugé « *le spectacle pitoyable* » et estimé que « *les responsabilités étaient largement partagées entre l'opposition et la majorité* » (*le Monde* du 20 décembre). M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., n'a pas du tout apprécié cette sorte de justice distributive rendue par *le secrétaire général de son parti*, et il a même voulu lui rendre la monnaie de sa pièce en affirmant : « *Jacques Chirac, qui était à côté de moi pendant le débat, m'a dit qu'il approuvait totalement la tactique du groupe.* »

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F., n'a pas, lui non plus, aimé les reproches *faits à distance par M. Pons* : « *On ne peut pas*, a-t-il dit, *vouloir une chose et son contraire. Les électeurs nous demandent d'être plus durs, et c'est ce que l'on fait. Les députés qui se battent dans les débats ne doivent pas être critiqués de loin.* »

Tous les orateurs de l'opposition dans le débat sur la presse ont donc reçu un satisfecit de leurs présidents de groupe. Leurs excès sont ainsi « couverts » par leurs chefs : ils ont été de bons soldats face à un vilain ennemi. Car pour M. Labbé « *Si l'image du Parlement n'a pas été grandie c'est le fait du gouvernement, qui a osé présenter un tel projet sur la presse, de la prestation assez lamentable du premier ministre et de celle, nettement odieuse, de M. Fillioud, et de l'attitude partiale du vice-président communiste de l'Assemblée* ».

M. Labbé trouve, de plus, injustifiée la session extraordinaire prévue pour janvier. Elle ne fera pas avancer les choses puisque, remarque-t-il, le Sénat ne prévoit pas de se saisir du projet avant le mois d'avril.

Convergence aussi entre l'U.D.F. et le R.P.R. pour réprouver l'initiative de resurrection d'un centre gauche par M. Edgar Faure, qui fut pourtant naguère apparenté au R.P.R., candidat officiel de ce parti à la présidence de l'Assemblée en 1978 et cependant élu sur la liste U.D.F. en 1979 à l'Assemblée européenne de Strasbourg. Selon M. Labbé, « *la question se posera toujours de savoir dans quel camp se situe M. Edgar Faure. C'est l'homme du « no man's land », et je ne pense pas qu'on puisse aujourd'hui le classer dans l'opposition. Il n'y a pas d'avenir pour le centre, même si les hommes qui s'en réclament pensent à leur avenir personnel, surtout si l'on instaure un scrutin proportionnel* ». Pour M. Gaudin également, *le centre gauche est « une impasse politique »* et un « *arrangement de type IVe République* », car « *il n'y a plus aujourd'hui de place pour ce genre de manœuvres, puisque la gauche veut socialiser la France et que la droite veut la désocialiser* ».

Plus nuancées apparaissent, en revanche, les attitudes des deux présidents des groupes de l'opposition à l'égard d'autres problèmes. Ainsi à propos de l'élection européenne, M. Gaudin a précisé que l'U.D.F. prendra sa décision fin janvier, mais d'ores et déjà averti : « *Nous aurons suffisamment prévenu pour qu'on ne vienne pas nous imputer de mauvais résultats en cas de liste unique.* » M. Labbé a, de son côté, admis que « *l'intérêt du R.P.R. et de l'U.D.F. est pour chacun d'avoir des listes séparées, mais l'intérêt de l'opposition c'est la liste unique, or l'opinion saisira cette occasion de voter pour ou contre le pouvoir* ».

Nuances aussi dans l'analyse des résultats des élections législatives partielles.

Dans le Morbihan, la victoire de M. Kergueris, U.D.F., adversaire du candidat soutenu par M. Bonnet, est saluée avec satisfaction par M. Gaudin, alors que M. Labbé préfère relever l'« *effondrement* » de la gauche au premier tour.

Pour le Lot, M. Labbé n'hésite pas à affirmer que « *les espérances du R.P.R. ont été comblées, puisque le candidat du R.P.R., avec 47 % des suffrages, remporte dans cette circonscription difficile un très grand succès* ».

M. Gaudin, lui, déplore l'échec de ce candidat, mais lui trouve des excuses, puisque, dit-il, il était « *trop vieux, trop riche et faisait trop l'éloge de Maurice Faure* », ajoutant : « *alors entre un vrai Faure et un faux, les électeurs ont choisi le vrai* ».

Ainsi, comme le dit chacun des présidents des deux groupes de l'opposition, celle-ci est unie sur l'essentiel, mais ses composantes conservent leur personnalité !

ANDRÉ PASSERON.

• *Selon un sondage, l'extrême droite est un phénomène national pour 50 % des Français.* – 50 % des Français estiment aujourd'hui que la progression de l'extrême droite est un phénomène national, alors que 36 % d'entre eux y voient simplement un phénomène local. Ces chiffres ressortent d'un sondage effectué par l'Ifres, entre le 14 et le 19 décembre, sur un échantillon de mille personnes, et dont les résultats sont publiés dans le *Quotidien de Paris* du mercredi 21 décembre.

Selon cette enquête, 48 % des personnes interrogées disent éprouver de l'antipathie vis-à-vis de l'extrême droite, 29 % de la crainte, 9 % de la sympathie, tandis que 25 % s'affirment indifférents. Si les réponses sont très partagées en ce qui concerne le pourcentage des Français susceptibles de venir grossir les rangs de l'extrême droite, – dont l'influence nationale est estimée en majorité à moins de 8 %, – elles sont plus nettes sur la provenance des partisans de ce courant.

Pour 32 % des personnes interrogées, en effet, ces partisans de l'extrême droite proviennent plutôt des rangs du R.P.R., pour 8 % de l'extrême gauche, pour 8 % également du P.C., pour 6 % de l'U.D.F., pour 5 % du P.S.-M.R.G. et enfin pour 2 % du courant écologiste. Sur cette question, il est vrai, 39 % des personnes interrogées n'apportent pas de réponse.

• *Au Centre de formation des élus locaux.* – M. Yves Guéna, (R.P.R.), maire de Périgueux et *ancien député de la Dordogne*, a été élu président du Centre de formation des élus locaux. Il succède à M. Pintat, sénateur (R.I.) de la Gironde.

★ **CEFEL, 36, rue de Laborde, 75008 Paris. Tél. : 522-14-73.**

AU SÉNAT

La majorité sénatoriale exprime son scepticisme sur la portée de la deuxième loi de Plan

A côté des inquiétudes que la deuxième loi de Plan suscite en raison du décalage entre son contenu et la réalité de la situation économique, *bien mince apparaît la satisfaction* de la voir traduire la maîtrise de la nouvelle procédure de planification, a expliqué, mardi soir, 20 décembre, M. Bernard Barbier (R.I., Côte-d'Or), rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence « *définissant les moyens d'exécution du IXe Plan de développement économique, social et culturel* » (*le Monde* des 1er et 2 décembre) voit sa crédibilité compromise par les « *lacunes* » et les « *incohérences* » du Plan intérimaire, estime le rapporteur.

Justifiant la demande de rejet du texte, M. Barbier dénonce l'absence de « *politique industrielle* », hormis certains secteurs (électronique et productique), de « *bouclage financier* » et de « *prévisions chiffrées sur les prélèvements obligatoires* ». Sur le fond, M. Barbier reproche au gouvernement d'avoir élaboré un projet de Plan qui « *s'essouffle dans une somme impressionnante de remarques et d'engagements dont bon nombre sont intéressants, mais dont l'ensemble ne constitue pas une politique d'accompagnement des mutations profondes qui s'annoncent* ».

Le scepticisme critique n'est pas moindre dans les propos du rapporteur pour avis de la commission des finances, M. Georges Lombard (Un. cent., Finistère), qui doute notamment de voir un objectif d'inflation de 5 % s'accommoder de la vérité des prix. Egalement défavorable est la conclusion donnée par la commission des affaires sociales à cette seconde loi de Plan. Son président, *M. Jean-Pierre Fourcade fait* part de ses inquiétudes et de ses doutes quant aux objectifs visant à réduire le temps de travail. Il en profite pour remarquer que le « traitement social » du chômage a certes *provoqué* une diminution dans les statistiques de l'emploi, mais qu'en réalité « *le nombre des emplois productifs a diminué* ». Le texte n'a pas été mieux accueilli par la commission des affaires culturelles, dont le rapporteur, M. Adrien Gouteyrou (R.P.R., Haute-Loire), estime qu'il est « *trop flou là où il devrait être précis* » et « *trop précis là où il devrait être flou* », et, par là même, « *inamendable* ».

Introduit par M. Jean Le Garrec, secrétaire d'État auprès du premier ministre, qu'assuraient de leur soutien MM. Pierre Noë (Essonne), Gérard Roujas (Haute-Garonne) et Franck Sérusclat (Rhône), tous trois socialistes, le débat devait s'achever mercredi 21 décembre.

A. Ch.

Le budget pour 1984

L'OPPOSITION SAISIT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Plus de soixante sénateurs appartenant aux groupes de l'union centriste, du R.P.R. et des R.I. ont déféré au Conseil constitutionnel le texte de la loi de finances pour 1984. Pour les requérants, la création de deux chapitres non dotés destinés à la titularisation éventuelle de quinze mille maîtres de l'enseignement privé est contraire aux règles de la procédure budgétaire et porte atteinte au droit de contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques.

Les auteurs du recours considèrent, d'autre part, que le droit de perquisition accordé par l'autorité judiciaire aux agents de l'administration fiscale défini dans le projet est contraire aux principes constitutionnels garantissant la protection de la *liberté individuelle* et l'inviolabilité du domicile privé. Ils estiment également contraire au principe d'égalité devant la loi la distinction faite pour l'obligation de paiement par *chèque entre les particuliers non* commerçants établis ou non hors de France. Enfin, ils affirment que la faculté donnée aux créanciers d'aliments de consulter la liste détenue par la direction des *services fiscaux* méconnaît le principe du nécessaire respect de la vie privée.

RECTIFICATIF. – *M. Maurice* Faure avait recueilli 60,86 % des suffrages exprimés dans la première circonscription du Lot, au second tour des élections législatives de mars 1978 et non 68,86 % comme nous l'avons écrit par erreur dans nos éditions du 20 décembre. En conséquence la majorité n'a pas perdu 16,42 points à l'occasion du second tour de l'élection partielle le 18 décembre, par rapport au scrutin de 1978, mais 8,42 points.

PRÉCISION. – Nous avons mal orthographié, dans nos éditions du 21 décembre, les noms des deux chercheurs de la Fondation nationale des sciences politiques dont nous avons publié l'étude sur « Le sens politique de l'abstention ». Les auteurs de l'article sont *Françoise* Subileau et Marie-France Toinet.

L'ACTIVITÉ DES CONSEILS RÉGIONAUX

BOURGOGNE : l'institution paralysée pour un mois

De notre correspondant

Dijon. – Le conseil régional de Bourgogne se trouve paralysé par une décision du tribunal administratif de Dijon, qui a prononcé le 14 décembre un sursis à exécution visant quatre délibérations sur cinq de la session du 28 novembre.

Partagée à égalité entre vingt-cinq conseillers de gauche et autant se réclamant, pour la droite, de l'Union pour l'avenir de la Bourgogne (U.A.B.), l'assemblée régionale avait vu avec quelque stupeur ce jour-là son président élu au bénéfice de l'âge, M. Frédéric Lescure, dresser un violent réquisitoire contre l'action du gouvernement et l'accuser, *avec son projet de loi sur la* presse, de « *s'en prendre aux quelques libertés qui nous restent* ».

M. Jean Pinel, préfet de région, avait alors décidé de quitter la séance, en invitant *tous* les fonctionnaires de l'État présents à en faire autant. Il avait été suivi par les vingt-cinq conseillers régionaux de gauche. Bien que le quorum ne fût plus atteint (1), l'U.A.B. avait continué la session pour discuter du budget.

La requête présentée le 6 décembre *par* le préfet devant le tribunal administratif bloque donc le fonctionnement normal des institutions régionales de Bourgogne. Une nouvelle session est convoquée pour le 3 janvier. Mais ce mois de retard s'ajoute à ceux déjà accumulés qui font que la Bourgogne est, avec la Corse, la seule région de France à ne pas avoir encore adressé à l'État ses propositions pour le contrat de plan.

D. C.

(1) L'article 28 du décret du 5 septembre 1973 précise : « *Le conseil régional ne peut délibérer que si plus de la moitié de ses membres en exercice sont présents.* »

LA LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

Le nombre des trafiquants arrêtés a triplé en 1983

Les statistiques de la police judiciaire au ministère de l'intérieur et les rapports des institutions de soins sont les seuls éléments dont on dispose en France pour évaluer l'évolution de la toxicomanie. Toutefois, le nombre des arrestations, des saisies et des consultations dans les centres spécialisés ne suffit pas à donner une image précise du phénomène. Ces chiffres ne font qu'approcher une réalité complexe en partie immergée. Ils confirment, cependant, une tendance à l'aggravation.

En 1983, l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (O.C.R.T.I.S.), les douanes et les autres services de police et de gendarmerie auront interpellé environ vingt-six mille personnes dont deux mille huit cents trafiquants nationaux ou internationaux, saisi 170 kilos d'héroïne, 200 kilos de cocaïne et plus 20 tonnes de cannabis. Si l'on compare ces données à celles de 1982, on constate qu'il y a eu près de trois fois plus de trafiquants arrêtés, alors que celui des usagers simples n'a augmenté que de 10 %. Les saisies de drogue dure (héroïne et cocaïne) ont presque doublé – 85 kilos d'héroïne en 1982, contre 170 kilos au 1er décembre 1983 ; 111 kilos de cocaïne en 1982 contre 200 kilos environ en 1983, – tandis que les saisies de cannabis sont restées stationnaires.

Ces chiffres indiquent que la répression du trafic des drogues dures s'est accrue. La police – l'O.C.R.T.I.S. principalement – vise plus essentiellement que par le passé à démanteler des réseaux, à tarir des sources d'approvisionnement. Une meilleure collaboration internationale, une harmonisation des services, la création d'une mission interministérielle, des effectifs renforcés, ont favorisé cette orientation.

La production mondiale est en augmentation de 20 % pour l'héroïne et de 30 % pour la cocaïne par rapport à 1982. Les prix de la cocaïne ont baissé aux Etats-Unis, et les malfaiteurs ont jeté des ponts vers l'Europe. Le trafic de l'héroïne s'est modifié. En un an, la poudre asiatique, qui représentait les deux tiers du marché français, a laissé la place à une héroïne en provenance du Proche et du Moyen-Orient. Aujourd'hui, les deux tiers des saisies sur le territoire français portent sur de l'héroïne en provenance du Liban et du Pakistan, qui fournissaient traditionnellement les pays anglo-saxons. Le produit est moins pur et à l'origine de certaines maladies. On signale plusieurs cas de cécité totale chez les utilisateurs. De nouvelles filières sont apparues. Des Nigérians trafiquent de l'héroïne pakistanaise. D'autres sont en sommeil : les trafiquants chinois, qui sévissaient à Paris l'an dernier, sont plus discrets aujourd'hui.

Les chiffres officiels font donc apparaître la mobilité du trafic. Ils indiquent, çà et là, l'apparition d'activités illicites, mais ils sont loin d'être satisfaisants pour une compréhension plus globale de la toxicomanie. Aussi, la mission interministérielle s'efforce-t-elle d'établir un appareil statistique et épidémiologique, un miroir plus fidèle.

LA FRANCE PAYS DE TRANSIT

Les statistiques douanières pour 1983, prises en compte dans les données de l'OCTRIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants), font apparaître une augmentation de 17 % des saisies par rapport à 1982. Le montant des drogues confisquées et détruites s'élève à 440 millions de francs. Les douanes observent une augmentation de 40 % des saisies de drogues dures, une diminution de 10 % pour le cannabis et de 50 % pour le L.S.D. Elles soulignent, d'autre part, que la France est à la fois pays de transit et de destination : 37 % de l'héroïne, 61 % de la cocaïne et 70 % de la résine de cannabis passent par les aéroports internationaux. Le corps des douanes, qui compte 22 000 agents, contrôle, chaque année, 260 millions de voyageurs aux frontières et 400 millions de tonnes de marchandises.

L'exemple des surdoses montre bien les difficultés d'interprétation et d'exploitation des statistiques actuelles. Jusqu'au 21 décembre, il y a eu en France cent soixante-dix-sept surdoses mortelles (cent soixante-quatre en 1982, cent soixante-douze en 1980). Mais, en réalité, ces chiffres ne sont pas représentatifs de l'état du phénomène en 1983 : les victimes sont, pour la plupart, d'anciens toxicomanes, dont la première prise de drogue remonte à cinq années au moins. Le nombre à peu près constant des morts depuis 1980 ne trouve pas d'explication pour l'instant.

Les arrestations se sont multipliées depuis trois ans, les saisies ont considérablemant augmenté. Pourtant, le nombre des victimes n'a pas diminué. Sans la répression, eût-il été supérieur ? Il faut le croire, au risque de se décourager.

CHRISTIAN COLOMBANI.

AU SALON DE L'ENFANCE

De la drogue à la secte

Une secte au Salon de l'enfance ? Pas facile à débusquer au milieu de cette grande foire publicitaire annuelle où viennent se mêler, dans un déluge de dépliants et d'animation bruyante, tout ce que l'univers des jeunes est censé compter de fabricants de jeux électroniques et de petits déjeuners chocolatés, de services publics et d'associations.

C'est dans l'espace réservé à ces dernières que le visiteur pourra s'intéresser au Groupe pour l'amélioration des méthodes d'enseignement (GAME), puis à Narconon, organisme spécialisé dans la *« réhabilitation des toxicomanes »*. L'une comme l'autre de ces associations annoncent la couleur à leur manière : elles utilisent *« les techniques de L. Ron Hubbard »*, apprend-on dans leurs tracts. M. Lafayette Ronald Hubbard n'est autre que le fondateur de l'Eglise de scientologie, condamné par défaut pour escroquerie à quatre ans d'emprisonnement et à 35 000 F d'amende en février 1978 par la 13e chambre correctionnelle de Paris.

Cet ingénieur et écrivain américain de soixante-douze ans prétend avoir *« résolu le problème du mental humain »*, à travers la scientologie qui se veut *« l'étude et le maniement de l'esprit en relation avec lui-même, avec les univers et les autres formes de vie »*. Ce système de pensée qui prétend être aussi une méthode thérapeutique universelle inspire l'activité de l'Eglise de scientologie, à laquelle on attribue généralement deux millions d'adeptes dont un millier en France.

Selon une ancienne adepte, aujourd'hui membre de l'Association pour la défense de la famille et de l'individu (A.D.F.I.), qui dénonce l'influence des sectes, les nombreuses associations satellites de l'Eglise de scientologie constituent autant de bases de recrutement : sous couvert d'aider les toxicomanes à *« sortir de la drogue »*, Narconon les amènerait à *« entrer dans la secte »* de M. Hubbard. L'A.D.F.I. a d'ailleurs sonné l'alerte auprès des pouvoirs publics au sujet de la présence de cette association au Salon de l'enfance.

M. Franck Perriez, responsable de la commission interministérielle de lutte contre la toxicomanie, juge lui-même *« lamentable »* cette présence. M. Alain Vivien, député P.S. de Seine-et-Marne et auteur d'une enquête parlementaire non encore publiée sur les sectes, a saisi le secrétaire d'Etat à la famille, mais reconnaît qu'il est *« très difficile de prendre une mesure d'autorité à l'égard d'une association indépendante »*.

« La scientologie, pourquoi pas ? » répond M. Pierre Mangiapan, directeur du Salon de l'enfance. *« Nous ne pouvons refuser à personne d'avoir un stand. »* Pour la somme de 260 000 F, la secte a donc acquis pignon sur la jeunesse. Il est vrai que Narconon, présent au Salon depuis 1982, propose des cures de désintoxication de trois mois au tarif de 2 500 F par semaine dans son centre de Côte-d'Or.

Il est non moins vrai que le Salon de l'enfance, qui a choisi pour thème en 1983 « avenir, mode d'emploi », n'accueille aucune autre association d'information sur la toxicomanie et ne propose qu'un seul chemin pour échapper à la drogue : l'adhésion à une secte...

PHILIPPE BERNARD.

★ Trente-sixième Salon de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs. Jusqu'au 23 décembre, au Parc des expositions, porte de Versailles. Ouvert de 9 h 30 à 19 h 30.

UNE NUIT D'ÉMEUTE A BAYONNE

Nationalistes basques français et espagnols, même violence

Une délégation d'élus et de représentants syndicaux basques français a été reçue, mardi soir 20 décembre, par M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur. Après cet entretien, M. Jean-Pierre Destrade, député (P.S.), a précisé que le ministre leur avait promis des renforts de police sur la frontière franco-espagnole et la « clarification » de la situation des réfugiés politiques.

De notre envoyé spécial

Bayonne. – Les autonomistes basques « réfugiés » du Sud et les militants du Nord voulaient manifester leur hostilité à la police espagnole, responsable, affirmaient-ils, directement ou par hommes de main interposés, de la mort, lundi 19 décembre, de Ramon Oniaedera (« Kattu »), membre présumé de l'ETA : ils n'avaient en face d'eux que des policiers français, c'est à eux qu'ils s'en sont pris.

Cette soirée d'émeute à l'échelle d'une grosse sous-préfecture avait pourtant commencé par une cérémonie silencieuse à la mémoire de « Kattu », tué de trois balles de calibre 9 *millimètres derrière son comptoir* du bar Kayet. Sur le trottoir d'une ruelle du vieux quartier, les réfugiés d'Euskadi-Sud et les autonomistes du Nord avaient étendu un drapeau basque, avec quelques bouquets de fleurs rouges, et ces mots : *« Nous ne t'oublierons pas. »*

Comme de nombreux Basques espagnols installés dans les Pyrénées-Atlantiques, Ramon Oniaedera redoutait l'intervention d'un « commando de la mort ».

Depuis la disparition, en octobre, de deux membres présumés de l'ETA-militaire, Joxean Lasa et Joxi Zabala, de ce côté-ci de la frontière, et l'enlèvement récent, à Hendaye, de M. Alfonso Seganto Marey, les réfugiés de Bayonne s'étaient armés discrètement et avaient mis en place dans le vieux quartier où ils ont leurs habitudes, leurs restaurants et leurs librairies, un système d'alerte. Mais, malgré son arme et la présence d'amis à quelques dizaines de mètres, « Kattu » n'avait pas pu, lundi soir, échapper aux tueurs venus d'Espagne.

La manifestation, forte bientôt de près de deux mille personnes, s'étirait dans les ruelles, passant devant les lieux d'autres règlements de comptes, le bar des frères Etchave, victimes d'une fusillade, l'assassinat, en 1979, d'un « etarra » (membre de l'ETA) originaire de Bilbao... Peu à peu, la colère gagnait les rangs du cortège. Les premiers cris partaient, les slogans en langue basque : *« Vous les fascistes, vous êtes les terroristes ! »*, et puis, ce qui allait permettre de justifier les violences dans Bayonne éclairée par les guirlandes de Noël : *« Gonzalez assassin, Mitterrand complice ! »*

Les manifestants avaient appris que M. Gaston Defferre devait recevoir une délégation d'élus basques au ministère de l'intérieur. D'autre part, ils supposaient qu'une partie de l'entretien entre le premier ministre espagnol et le président de la République allait être consacrée, dans la soirée, à la situation au Pays basque et que M. Felipe Gonzales allait fournir une liste des Etarra présumés que l'Espagne voulait voir expulsés de France ou éloignés. Aussi, les violences de Bayonne se voulurent-elles une pression sur le gouvernement français, un refus préventif d'obtempérer autant sinon plus qu'une accusation de complicité des commandos anti-ETA.

Cette « position » allait s'exprimer librement lorsque le cortège se présenta devant le commissariat du vieux Bayonne. La minceur du dispositif policier donna alors du courage aux manifestants, auxquels s'étaient joints quelques Basques espagnols de Saint-Sébastien, passés en France pour prêter main forte à leurs camarades : premières pierres, premiers cocktails Molotov, première charge avec jets de grenades lacrymogènes.

Voitures renversées

Le signal était donné pour des « combats » nocturnes qui allaient durer toute la soirée d'une rive à *l'autre de l'Adour et dont le bilan*, après le retour au calme, devait se solder par une dizaine de blessés, dont quatre parmi les forces de l'ordre, une vingtaine d'interpellations, une cinquantaine de voitures renversées, dix véhicules et un bus brûlés, sans compter des dizaines de vitrines brisées.

Une compagnie de C.R.S. et un escadron de gendarmes mobiles allaient pourchasser des groupes de jeunes gens et tenter d'interdire l'accès par les ponts à la ville neuve. Mais si le consulat d'Espagne – où un premier rassemblement avait *été* organisé dans l'après-midi – et la sous-préfecture sévèrement gardée furent préservés, il n'en alla pas de même pour les abords immédiats de la gare, plusieurs dizaines de manifestants parvenant même à bloquer un train de voyageurs et à inscrire des slogans sur les wagons.

Cette nuit de violence n'a pas surpris les observateurs locaux : ils savaient que certains réfugiés basques espagnols la souhaitaient. Ces milieux ont été soumis, ces dernières semaines, à une nouvelle pression des extrémistes de droite chargés par certains services espagnols – ou qui se donnent eux-mêmes cette mission – de semer la perturbation dans ce qu'on considère, au-delà des Pyrénées, comme la base irrégulière du terrorisme basque. Depuis plusieurs semaines, les Basques espagnols installés en France ont relancé leurs critiques à l'égard de la police française, accusée de laisser pénétrer dans les Pyrénées-Atlantiques des commandos de justiciers.

Un certain durcissement est sensible aussi parmi les sympathisants de la côte basque et les autonomistes du Nord, qui, devant l'échec relatif de leur campagne politique récente, prônent plus activement le recours à la violence. Samedi dernier, des manifestants à Bayonne avaient déjà cherché le contact avec les forces de l'ordre et réussi à dérober son arme de service à un policier.

PHILIPPE BOGGIO.

ÉDUCATION

L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

M. Savary présente ses propositions au conseil des ministres

M. Alain Savary devait annoncer, lors du conseil des ministres du mercredi 21 décembre, la méthode qu'il a retenue pour commencer à appliquer ses propositions sur les relations entre enseignement public et enseignement privé.

Un an et un jour après ses premières propositions rejetées par l'enseignement catholique, et deux mois après une seconde série d'initiatives repoussées par les partisans de la laïcité, le ministre de l'éducation nationale devait proposer à ses partenaires l'ouverture, dès le mois de janvier, de négociations bilatérales sur cinq points (*le Monde* du 20 décembre). Trois relèvent du domaine de la loi et devraient être soumises au Parlement à la session de printemps. Les deux autres points pourraient faire l'objet de mesures réglementaires. L'ensemble devant entrer en application dès la rentrée 1984.

• Crédits publics consacrés à l'enseignement privé sous contrat.

Depuis la loi Debré de 1959, l'Etat finançait les postes d'enseignants (salaires et charges sociales) créés à l'initiative de l'enseignement privé sous contrat. Ce fonctionnement dit « *à guichets ouverts* » par les laïques, était considéré comme *un privilège par rapport aux règles* en vigueur dans les établissements publics.

La loi de finances de 1983 a opéré un premier rapprochement entre les deux secteurs. Désormais, les crédits destinés à rémunérer les maîtres de l'enseignement privé sous contrat sont « *limitatifs* » et non plus « *évaluatifs* », comme auparavant. Mais il reste à harmoniser et à préciser la procédure budgétaire. Cet aspect de la négociation n'est d'ailleurs pas rejeté par l'enseignement catholique.

• *Participation financière* des collectivités territoriales et création d'établissements d'intérêt public (E.I.P.).

Depuis la loi de décentralisation du 2 mars 1982, les commissaires de la République ne peuvent inscrire d'office des dépenses au budget des communes qu'après intervention des chambres régionales des comptes, et seulement si la loi a explicitement rendu obligatoires ces dépenses.

Or l'imprécision de la loi Guermeur de 1977 a introduit une ambiguïté à propos de la contribution financière des communes dont un petit nombre refusent encore de subventionner des écoles privées sous contrat d'association. L'enseignement catholique accuse l'Etat de bloquer l'application de la loi, mais reconnaît l'existence de difficultés et il accepte de discuter sur « *le contexte nouveau de la décentralisation du système éducatif* ».

Quant à la création « *d'établissements d'intérêt public* » (E.I.P.) proposée par M. Savary, le 20 décembre 1982, elle avait été l'une des causes du refus de négocier exprimé par les catholiques quelques jours plus tard. L'E.I.P., entité juridique nouvelle qui ne coïnciderait pas avec l'établissement scolaire, devait permettre d'introduire une gestion tripartite, associant l'Etat, les collectivités locales et les représentants de l'établissement scolaire lui-même, mais la part respective de ces trois composantes reste à négocier.

• La carte scolaire.

La carte scolaire fixe les conditions d'ouverture et de fermeture des classes ou des sections en fonction de la population à scolariser. Elle oblige aussi les parents à inscrire leur enfant dans un établissement public déterminé par leur lieu de résidence. Elle s'impose uniquement au secteur public.

La généralisation à l'ensemble du système éducatif d'une carte scolaire assouplie ne suscite pas d'opposition insurmontable chez les partenaires de M. Savary. Les laïques y sont favorables et les catholiques sont prêts à en discuter avec le ministre. Première étape sur cette voie, une circulaire d'avril 1983 a défini, de façon plus stricte, les règles régissant la signature de nouveaux contrats avec des établissements privés.

Il reste à les préciser. Une formule de carte scolaire offrant aux *familles le choix entre l'enseignement* privé et plusieurs établissements publics pourrait être envisagée.

• La titularisation sur place, par volontariat, des enseignants du privé.

Laïques et catholiques s'opposent à propos de cette mesure. Les uns et les autres y voient le premier pas vers l'intégration de l'enseignement privé dans le secteur public, intégration revendiquée par les premiers, mais redoutée par les seconds.

Résolument hostile à la titularisation, même volontaire, l'enseignement catholique a pourtant choisi la prudence à l'annonce de la titularisation éventuelle de quinze mille enseignants du privé. Cette disposition, inscrite dans la loi de finances 1984, a été présentée par M. Savary comme une « *mesure de précaution* ». Le comité national de l'enseignement catholique accepte de discuter « *d'un statut spécifique pour le corps enseignant des établissements privés sous contrat* ».

• L'application de la réforme des collèges à l'ensemble du système éducatif français.

Les conclusions de M. Alain Savary, tirées du rapport de M. Louis Legrand « *pour un collège démocratique* », proposent une petite révolution de la sixième à la troisième : des groupes de niveau dans certaines disciplines et un rééquilibrage des activités sportives, artistiques et technologiques pour les élèves, un travail en équipe pour les profeseurs dont les horaires pourraient être unifiés et laisseraient la place à la concertation et au tutorat.

Ces propositions mises en œuvre à partir de la rentrée 1984, sont loin de faire l'unanimité parmi les syndicats de l'enseignement public. La rénovation des collèges inspirée du rapport Legrand n'a pas donné lieu à une prise de position de l'enseignement catholique, qui accepte de négocier sur sa « *participation à des projets d'expérimentation et d'innovation pédagogiques* ».

La réforme scolaire en Espagne a été adoptée dans une atmosphère survoltée

De notre correspondant

Madrid. – Dans une atmosphère de véritable « guerre scolaire », le Congrès des députés a approuvé, à une large majorité, le mardi 20 décembre, la « *loi organique du droit à l'éducation* » (LODE), l'une des poutres maîtresses, avec la « *loi de réforme universitaire* », du programme de réforme de l'enseignement présenté par les socialistes durant leur campagne électorale.

Le ton n'a cessé de monter à l'approche du vote du congrès entre partisans et détracteurs de la loi. « *Ceux qui s'opposent à la LODE sont précisément les mêmes qui conçoivent l'enseignement comme une simple source de profits* », a affirmé le ministre de l'éducation, M. Maravall, tandis que ses adversaires l'accusaient de vouloir « *étatiser l'enseignement* ». Une manifestation organisée par les opposants à la loi a réuni, le 18 décembre, quatre cent mille personnes dans les rues de Madrid et une autre en a rassemblé cent mille, le lendemain, à Séville.

La lutte contre la LODE est conduite par les milieux religieux, notamment la Confédération espagnole des centres d'enseignement, dirigée par le Père Angel-Martinez Fuertes. La hiérarchie ecclésiastique, qui n'a pas oublié le pouvoir dont elle jouissait en matière d'éducation à l'époque du franquisme, s'est elle-même jetée dans la bataille.

L'enjeu, il est vrai, est de taille. La LODE régira l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, soit neuf millions d'élèves et trois cent cinquante mille professeurs. Elle s'appliquera à la fois aux centres scolaires publics et aux établissements privés. Ceux-ci, confessionnels pour la plupart, regroupent environ 40 % du total des élèves.

La polémique concerne surtout les centres privés subventionnés par l'Etat. Le gouvernement se montre disposé à continuer à les financer (il y consacrera 100 milliards de pesetas, soit 5,2 milliards de francs en 1984), mais il entend, en contrepartie, démocratiser leurs structures.

Les divergences portent sur les prérogatives des propriétaires des centres scolaires. Ces derniers veulent, comme par le passé, choisir le directeur de l'école, recruter les professeurs et déterminer les valeurs enseignées.

Or la LODE limite ces privilèges. Ainsi prévoit-elle la formation dans chaque établissement d'un « *conseil scolaire* » composé de représentants du propriétaire, du directeur, des *professeurs, des parents d'élèves et*, dans une moindre proportion, des élèves eux-mêmes. Cet organisme interviendra notamment dans la désignation du directeur et le choix des professeurs.

Autre sujet de discorde : les professeurs doivent-ils se plier, dans leur enseignement, aux principes idéologiques fixés par le propriétaire *ou le directeur du centre ? La Lode*, tenant compte d'un arrêt en ce sens rendu par le Tribunal constitutionnel, stipule que les enseignants n'ont pas le droit d'aller à l'encontre de d'idéologie du centre scolaire qui les emploie... et qu'ils ne peuvent pas non plus être contraints d'en assurer la défense.

L'opposition conservatrice a *annoncé son intention* de déposer un recours devant le Tribunal constitutionnel contre la Lode, qui fait fi, à ses yeux, du droit des parents à assurer à leurs enfants le type d'éducation de leur choix. Le gouvernement souligne, au contraire, que l'enseignement sera gratuit dans les écoles publiques comme dans les centres privés subventionnés. Mais il ajoute que l'octroi de subsides de l'État, émanant de l'ensemble des contribuables, implique un droit de regard de la société sur le fonctionnement des centres. Il fait encore remarquer que, dans un pays où deux cent cinquante mille enfants ne peuvent pas aller à l'école faute de centres scolaires proches de leur domicile, le droit à la scolarisation doit primer le droit au libre choix de l'établissement scolaire.

THIERRY MALINIAK.

M. Etienne Trocmé président de l'université de Strasbourg-II

M. Etienne Trocmé, professeur de théologie protestante, a été élu, le 20 décembre, président de l'université de Strasbourg (Strasbourg-II) au deuxième tour de scrutin par quarante-cinq voix sur soixante-six votants. Il succède à M. Lucien Braun, dont le mandat arrivait à expiration.

M. Roland Martz, professeur de civilisation britannique a obtenu 17 voix.

[Né le 8 novembre 1924 à Paris, M. Étienne Trocmé est archiviste paléographe, ancien élève de l'Ecole des chartes, licencié ès lettres et docteur en théologie. Il enseigne, depuis 1965, le Nouveau Testament à la faculté de théologie protestante de Strasbourg et a présidé l'université de 1973 à 1978. Tête de liste pour l'union de la gauche aux élections municipales de mars 1977 à Strasbourg, il était encore candidat en mars dernier sur la liste de M. Jean Oehler, député (P.S.) du Bas-Rhin.]

JUSTICE

AU PROCÈS PARIBAS

M. Darty devance l'appel

On les attendait, ces clients de Paribas, inculpés d'infraction à la législation sur les relations financières avec l'étranger. Du moins, les cinquante-cinq qui, faute d'avoir voulu ou pu transiger avec l'administration des douanes, ont à répondre devant la onzième chambre du tribunal de Paris de fraudes diverses.

Avec eux commençait, mardi 20 décembre, la seconde partie de ce procès, éclairé jusque là par l'examen des responsabilités éventuelles des dirigeants de la banque en cause et plus particulièrement de M. Pierre Moussa.

Allaient-ils battre leur coulpe, se reconnaître coupables, consentir à incarner ces fraudeurs que la morale réprouve et que le civisme flétrit ? Les réalités s'accommodent rarement de pareils clichés. On a pu le mesurer avec les quatre premiers de ces clients appelés sur la sellette mais qui n'en sont pas repartis confondus.

Fraudeur digne de la vindicte et de l'opprobre, Mlle Denise Adam ? Assurément pas, au point que chacun, procureur de la République en tête, éprouvait à la voir, comme à l'entendre, une gêne non dissimulée. Elle a 78 ans et vit, aujourd'hui, avec une pension de 500 francs par mois que veut bien compléter la générosité d'un neveu. De nationalité belge, elle avait reçu en héritage de sa mère un compte de 104 168 francs suisses (1) ouvert à Paribas en 1955. Cet argent, pour être passé directement des mains d'un agent de change belge à celles de banquiers suisses, le fut donc sans que les autorités françaises puissent trouver à y redire.

La faute de Mlle Adam, qui habitait en France, fut seulement d'avoir cru qu'elle pouvait faire venir de Genève 102 000 francs et de n'avoir pas rapatrié les intérêts produits par ce qui restait du compte, le tout pour une somme estimée à 58 460 francs.

Les douanes pointilleuses

La vieille dame s'en était remise elle aussi à Léonce Boissonnat. Tout ce qu'elle sait, c'est qu'en 1979 et 1980 elle avait eu besoin de quelque argent pour se soigner ainsi qu'une sœur malade. Puisqu'il y avait à Genève cette « *poire pour la soif* », Léonce Boissonnat fit le nécessaire. C'est toute l'affaire de cette aïeule grise dont la misère, aujourd'hui, est reconnue par tous. Transiger ? Mais avec quoi, mon Dieu ! Ce qui restait du magot suisse, maintenant rapatrié et porté sur un compte bloqué à Paris, ne l'aurait pas permis. Alors, la voilà sous son bonnet de laine de pauvresse résignée et passive.

C'est aussi du seul délit de non-rapatriement de revenus encaissés à l'étranger que doit répondre M. Patrick Amzallag. Ce conseiller de direction de 43 ans, né de père marocain et d'une mère française, s'est trouvé nanti d'un compte à Paribas-Suisse. C'était le résultat *d'un virement effectué par une* société de droit suisse en paiement du prix d'un terrain hérité du père et vendu.

« *Je n'avais pas besoin de cet argent* », dit M. Amzallag qui gagne fort bien sa vie. Mais puisqu'il existait, il a pensé à la possibilité de quelques extras : un voyage aux États-Unis, la réfection de son appartement. C'est pour les financer qu'il a demandé à Paribas de bien vouloir faire le nécessaire. Il reçut ainsi de Léonce Boissonnat 350 000 francs sous la forme de deux lingots d'or et de 100 000 francs en espèces. Les lingots devaient être vendus directement par la banque, l'argent ainsi obtenu devant seul apparaître au compte français de M. Amzallag. Opération anonyme !

– « *Cela s'appelle blanchir* », a fait observer le président Culié.

M. Amzallag l'admet. « *Rétrospectivement, je m'en suis voulu d'avoir été un peu léger.* » Léger certes, mais honnête aussi, car s'il a récupéré clandestinement cette somme, cela ne l'empêcha pas de déclarer très honnêtement les revenus que lui rapportait en terre helvète ce qui était pour lui aussi « *poire pour la soif* » : 34 000 francs, par exemple, pour l'année 1980.

La douane, pointilleuse, a fait d'autres calculs. Pour elle, ce revenu représentait en réalité 47 000 francs. En tout cas, c'est ce chiffre qu'elle retient et surtout qu'elle réclame.

M. Amzallag n'aurait-il pas pu transiger lui aussi ? Bien sûr, mais il a jugé le prix exigé « *disproportionné* ».

Moins disert est apparu M. Jean-François Baillon. Dans les carnets de Léonce Boissonnat apparaît, tout d'abord, le nom de sa mère, aujourd'hui décédée, comme titulaire d'un compte à Genève de 700 000 francs suisse environ. Mais plus loin, voici que l'on trouve son prénom accolé à un autre numéro de compte à Paribas-Suisse pour une somme de 317 000 francs suisses. Qu'en penser ? Il n'en pense rien. Il n'a jamais vu Léonce Boissonnat. Il n'a jamais su que sa mère le voyait.

Bons de caisse

On aurait pu en rester là pour cette journée. Mais M. Culié a demandé à la cantonade s'il y avait, dans la salle, un inculpé volontaire pour devancer l'appel de son nom. Il y en eut un et non des moindres, M. Bernard Darty, l'un des dirigeants de la société d'appareils électro-ménagers Darty. Il plaide non coupable lui aussi. Il le fait sans superbe mais avec assurance. Contre lui, l'accusation produit encore et toujours l'un des carnets Boissonnat. On y lit exactement ceci : « *F. V.* [c'est-à-dire francs versés] : *5 509 575 F.* » Mais rien de plus. A cette note n'est pas accolée, comme pour tant d'autres, un numéro de compte à Paribas-Suisse. Alors, que pense de cette mention M. Darty ?

« *Absolument rien, monsieur le président. J'ai une hypothèse mais qui n'intéressera vraisemblablement pas votre tribunal.* »

Cela dit, il est le premier à reconnaître les relations diverses avec Paribas, qui avait une participation dans sa société et contribua à l'introduction en Bourse des actions Darty. Jamais M. Darty n'a vu Léonce Boissonnat avant l'enquête douanière. Sa position est donc simple : « *Je n'ai jamais eu de compte en Suisse ni par Paribas ni par aucune autre banque* ».

Mais il dit volontiers qu'il avait acquis, non seulement à Paribas, mais dans d'autres banques, des bons de caisse pour des montants élevés. De tels bons de caisse sont renouvelables mais leur renouvellement, opération anonyme, n'implique aucun versement. Alors, et c'est l'hypothèse de M. Darty, il est bien possible que ces renouvellements dans leur totalité puissent représenter une somme de l'ordre de 5 500 000 francs. Quant à Léonce Boissonnat, entendu sur cette mention particulière de son carnet avant son suicide, il a dit deux choses. D'abord : « *Je n'ai pas pu retrouver trace d'un renouvellement de bons de caisse pour M. Darty.* » Ensuite : « *Je ne pense pas avoir fait une opération de transfert vers l'étranger pour le compte de M. Darty, et cela en aucun cas.* »

En cet état de l'affaire, on songe à ce que notait Victor Hugo au lendemain d'une audience de la cour des pairs : « *Je n'ai nul goût pour la culpabilité qui ne m'est pas invinciblement démontrée. Tant qu'il reste dans les probabilités de la cause un refuge possible à l'innocence des accusés, toutes mes hypothèses, je ne dis pas y inclinent, mais s'y précipitent.* »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(1) La conversion des francs suisses en francs français faite par les douanes sur la base du taux de change (3,50 francs environ) en vigueur au moment de l'enquête, est contestée par certains prévenus dont les avoirs furent constitués bien avant.

FAITS DIVERS

Le racket et la loi du silence

Au collège de Nangis (Seine-et-Marne), personne n'avait jamais entendu parler de racket. Personne jusqu'à cette soirée du 9 décembre où les gendarmes *arrêtent trois jeunes gens* à proximité de l'établissement. Ils avouent avoir menacé, couteau en main, une dizaine d'enfants du C.E.S., depuis un an, pour les voler. Philippe Collin, vingt ans, inculpé avec ses deux complices de « *violence et voie de fait avec arme* », a seul été incarcéré.

Depuis, le paisible collège de Nangis, 940 élèves, sursaute à chaque évocation du mot racket. Mais il se donne pourtant des airs de ne rien savoir. Les gendarmes, eux, savent et surtout racontent. Deux élèves de sixième, terrifiés après une mauvaise rencontre sur un sentier longeant le collège, ont été se confier, mardi 6 décembre, à leur « dame du catéchisme » dont ils savaient l'époux gendarme. « *Si tu causes, je te plante* », aurait dit à l'un d'eux un homme armé d'un couteau. Trois jours plus tard, la brigade interpellait Philippe Collin, chômeur, très vite identifié par un enfant.

Restait à retrouver, parmi les 7 000 habitants de Nangis, les éventuelles autres victimes. A l'heure actuelle, quatre d'entre elles seulement ont pu être convoquées et entendues. Aucune n'a souhaité porter plainte. « *On sait rien* », assurent en chœur des élèves. « *Le prof de français nous a raconté et nous a mis en garde, c'est tout.* »

Une « affaire gonflée »

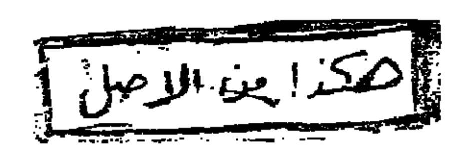
Qui donc a été rackètté ? Les bouches se ferment, mais les doigts se tendent vers un « *petit de sixième* » qui devient écarlate. « *On lui a promis de lui faire la tête au carré s'il parle* », précisent ses camarades. L'enfant, lui, se tait. Un autre pourtant raconte avec force détails comment il a été agressé par un jeune homme qui ne lui a pas réclamé d'argent : « *C'était juste pour me faire peur avec son couteau* », explique-t-il avant de s'esquiver.

M. Alain Brunier, principal du collège de Nangis, a eu connaissance des événements par les gendarmes. Son établissement, dit-il, n'est pas « *directement concerné puisque les faits ont eu lieu à l'extérieur* ». Mais, si l'affaire ne lui semble pas d'une extrême gravité, « *il serait*, dit-il, *regrettable de la considérer comme banale* ». Les enseignants eux-mêmes restent extrêmement discrets. Ils n'ont rien vu, rien entendu, jusqu'à la révélation du racket par la presse locale. « *Une affaire scandaleusement gonflée* », commente un professeur d'éducation physique, qui soupçonne les gendarmes d'avoir monté en épingle une insignifiante histoire de « vol de bonbons ». L'image d'un couteau braqué à la sortie du collège ne le fait pas frémir.

La peur, qui avait envahi la ville voici un an, au lendemain de l'assassinat – qui n'a pas été élucidé – d'une femme de service du C.E.S. dans le parc de la mairie, habite certains parents d'élèves, ceux dont les enfants ont bien fini par avouer qu'on leur avait réclamé, sous la menace d'une arme, une gourmette, des cigarettes ou peut-être même l'argent du porte-monnaie de leur mère. Mais les parents aussi se taisent. « *Parce que les deux autres voyous traînent encore dans Nangis.* » Ou bien ils referment leur porte avec un sourire gêné : le jeune inculpé habite quelques blocs H.L.M. plus loin.

A croire qu'il ne s'est jamais rien passé à la sortie du collège de Nangis...

PHILIPPE BERNARD.



TICE

M. Darty devance l'appel

Le racket et la loi du silence

JUSTICE

M. Jean Rosenwald est élu président de la commission « informatique et libertés »

M. Raymond Forni (P.S.) devient vice-président délégué

La commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.) a un nouveau président, M. Jean Rosenwald, élu mardi 20 décembre, au deuxième tour par neuf voix contre huit à M. Jacques Thyraud, président sortant (nos dernières éditions du 21 décembre). Premier président honoraire de la Cour des comptes, M. Rosenwald avait été nommé membre de la C.N.I.L. le 14 décembre par le conseil des ministres. M. Jacques Thyraud, sénateur (R.I.) de Loir-et-Cher, était président de la C.N.I.L. depuis novembre 1979. Il avait été réélu en octobre dernier.

A la suite des scrutins qui ont eu lieu mardi, M. Raymond Forni, député (P.S.) du Territoire de Belfort, a été élu vice-président délégué chargé de la gestion. Il était jusqu'ici vice-président. M. Thyraud devient premier vice-président.

L'élection de M. Rosenwald à la tête de la C.N.I.L. représente une défaite pour l'opposition qui comptait sur une deuxième réélection de M. Thyraud.

L'élection de mardi fait suite au renouvellement récent du mandat de onze des dix-sept membres de la commission (*le Monde* du 17 décembre). Les socialistes avaient pensé opposer l'un des leurs, M. Philippe Marchand, député de Charente-Maritime, à M. Thyraud. Mais ce dernier l'aurait sans doute emporté. La candidature de dernière minute de M. Rosenwald a fait basculer la majorité. Certains représentants de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat, qui ont joué dans cette élection un rôle charnière, semblent s'être ralliés à la candidature de l'ancien premier président de la Cour des comptes, dans un souci de plus stricte gestion.

« Autorité administrative indépendante », la CNIL, qui aura six ans le 6 janvier, est chargée de veiller à la bonne application de la loi relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Elle donne un avis sur les fichiers dont la création est décidée par l'administration. Ainsi a-t-elle été saisie, l'année dernière, du projet de fichier antiterroriste.

[Né le 21 novembre 1914 à Paris, M. Jean Rosenwald est licencié en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques. Administrateur civil en 1946, il a été sous la IVe République membre des cabinets de MM. Daniel Mayer, Pierre Segelle et Albert Gazier, tous ministres socialistes.

Il est entré en 1956 à la Cour des comptes dont il a été nommé premier président par le conseil des ministres, le 13 octobre. Après avoir atteint la limite d'âge, il avait cédé la place à ce poste, il y a quelques jours, à M. André Chandernagor qui venait de quitter le gouvernement.]

RÉGIONS

L'heureux déclin de la tour Apogée

Elle portait fièrement son nom : Apogée. C'était une tour de 180 mètres de haut. L'un de ces gratte-ciel que les promoteurs et leurs architectes voulaient dresser dans Paris vers les années 70. Elle devait dresser place d'Italie ses soixante étages.

Le ministre de l'équipement de l'époque, M. Albin Chalandon, donna son accord préalable. Encouragé par ces bonnes dispositions officielles, le promoteur, appuyé par un groupe de banques privées, demanda l'autorisation d'ajouter dix-sept étages à son projet. Apogée aurait ainsi battu tous les records de hauteur à Paris. Le terrain, 6 000 mètres carrés, fut acheté. Architectes et bureaux d'études se mirent à l'ouvrage.

Mais le temps des Manhattan à la française était passé. L'opinion publique renâclait. Le chef de l'État, M. Giscard d'Estaing, en prit acte et, d'un décret souverain, stoppa la résistible ascension des tours.

En 1975, M. Robert Galley, son ministre de l'équipement, refusa donc le permis de construire d'Apogée. Le promoteur porta alors l'affaire devant le tribunal administratif et demanda qu'on le rembourse au moins de ses frais. Après huit ans de procédure, il a obtenu gain de cause.

Le 1er juin dernier, le Conseil d'Etat a condamné l'administration à verser plus de 300 millions de francs à la société immobilière Italie-Vendrezanne.

Les contribuables allaient-ils payer de leurs deniers les erreurs de la puissance publique ? Les hasards de la politique ont ménagé une autre solution : le groupe bancaire associé au promoteur (la Compagnie financière de Suez, Paribas et le Crédit lyonnais) a été, entre-temps, nationalisé, et le nouveau ministre de l'urbanisme et du logement n'est autre que M. Paul Quilès, député socialiste de Paris et conseiller du treizième arrondissement, homme qui connaît bien le dossier. Entre le ministre et les banques nationalisées, un arrangement devenait possible. On vient d'en trouver un.

Les banquiers seront dédommagés. En revanche, ils ont pris l'engagement de réinvestir les 300 millions de francs dans Paris en construisant des immeubles locatifs. On attend de l'opération près de six cents appartements. Une partie d'entre eux seront édifiés place d'Italie sur la parcelle qui, depuis dix ans, n'était qu'un « no man's land » de béton nommé Apogée.

M. AMBROISE-RENDU.

SPORTS

● *Vol de la coupe Jules-Rimet de football.* — La coupe Jules Rimet, conquise définitivement par le Brésil après ses trois victoires en Coupe du monde de football (1958, 1962 et 1970) a été volée le 20 décembre au siège de la confédération brésilienne de football, à Rio de Janeiro. Œuvre du sculpteur français Abel Lafleur, la coupe (environ 4 kilos d'or fin) est estimée à plus de 50 000 dollars

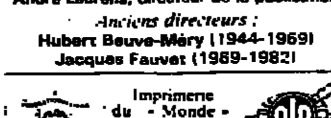
● *Soixante-quatorzième victoire de Stenmark en Coupe du monde de ski alpin.* — Le Suédois Ingemar Stenmark s'est à nouveau imposé, mardi 20 décembre, dans le slalom spécial de Madonna di Campiglio. Il a devancé de 20/100e de s. de l'Autrichien Robert Zoller et de 69/100e le Bulgare Petar Popangelov. Michel Canac, le premier Français, a terminé vingtième à 3 sec. 61/100e. Le Suisse Firmin Zurbriggen reste en tête au classement provisoire de la Coupe du monde.

● *Forfait des tennismen français pour la Coupe du monde par équipes.* — La France a déclaré forfait pour la Coupe du monde par équipes qui aura lieu à Dusseldorf, du 21 au 27 mai, à la suite du renoncement de Yannick Noah et de Henri Leconte. C'est à la suite de son abandon, sans motif, dans cette épreuve en 1983 que le numéro un français s'était vu infliger une suspension de quarante-deux jours et une amende de 20 000 dollars par le conseil international. John McEnroe participera, pour la première fois, à cette épreuve dotée de 531 000 dollars, dont 200 000 dollars à l'équipe gagnante.

● *Les juniors français continuent dans l'Orange Bowl de tennis.* — Thierry Champion et Franck Fevrier ont passé le deuxième tour de l'Orange Bowl de tennis, à Miami, en battant respectivement le Colombien Richie Gilbert, 5-7, 6-3, 2-2, abandon, et le Canadien Robbie Cartwright, 3-6, 6-1, 6-3.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN 0395 - 2037

LE CARNET DU Monde

Naissances

— Alain et Catherine FAUVET, Marc-Alexis, Guillaume, Vincent et Jean ont la joie d'annoncer la naissance de

Pierre.

Paris, le 13 décembre 1983.

— Michel MOULIN et Marie-Chantal ont le plaisir d'annoncer la naissance de

Aurélie,

à Maisons-Alfort, le 15 décembre 1983.

— Danielle THIERCÉ et Christian PELLAUMAIL ont la joie de faire part de la naissance de

Dorothée,

le 16 décembre 1983.

82, boulevard Clemenceau,
76600 Le Havre.

Mariages

— Françoise-Antoinette BERGE, et Jacques-Bernard SIBONI, ont la joie d'annoncer leur mariage.

A Paris, le 13 décembre.

Décès

— Nous avons annoncé dans *le Monde* du 21 décembre le décès de

M. Pierre BELLAIR.

[Né le 12 juin 1910 à Mamers (Sarthe) Pierre Bellair, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, a enseigné au lycée d'Alger. Professeur de sciences au lycée Voltaire à Paris en 1945, il est nommé assistant à la faculté des sciences de Paris l'année suivante. Directeur des études scientifiques à l'Institut des hautes études de Tunis de 1947 à 1956, date à laquelle il est nommé professeur de géologie à la faculté de Paris, poste qu'il occupera jusqu'à la fin de sa carrière. Pierre Bellair a participé à de nombreuses missions dans les îles Crozet et dans l'Arctique canadien. Il est l'auteur d'ouvrages scientifiques sur la Terre-Adélie.]

— Son épouse,
Ses neuf enfants et leurs familles,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri COLBOC,

architecte, Prix de Rome,
chevalier de la Légion d'honneur, le 19 décembre, à l'âge de soixante-six ans.

Le service religieux sera célébré à Saint-Jean-Baptiste de Sceaux (92) le 22 décembre à 16 heures.

Madame Lions-Colboc, 40, avenue Le Nôtre, 92330 Sceaux.

Docteur Albert Colboc, 28, route d'Octeville, 76310 Sainte-Adresse.

[Né le 21 juin 1917 à Bléville (Seine-Maritime), Henri Colboc termine l'école des Beaux-Arts en 1942. Il est prix de Rome en 1944. Dans les années 1950, il construit de nombreux grands ensembles de logements à Bondy, Bagneux, Versailles, notamment des équipements scolaires et universitaires, des églises. Son agence (fermée en 1977) comptera jusqu'à 110 personnes et sera responsable de l'équivalent d'une ville de 100 000 habitants.

En Algérie, il construit des logements sociaux à Constantine, étudie un marché d'intérêt national pour Alger. Il est chargé, au début des années 60, du marché d'intérêt national de Rungis (plus d'un million de mètres carrés). Après 1973, il travaille avec les Emirats arabes unis où il construit un stade de 60 000 places à Abu-Dhabi. Trois de ses fils, Pierre, Vincent et Jean-Baptiste, sont architectes ; l'une de ses filles, Emmanuelle, est étudiante en architecture.]

— On nous prie d'annoncer le décès à Poët-Laval (Drôme) de

M. Marc FOËX,

survenu le 19 décembre 1983.

De la part de
M. et Mme Jean Millequant,
ses enfants,

144, rue Garibaldi,
94100 Saint-Maur.

— M. Marcel Megard,
Le docteur et Mme Marc Megard,
M. et Mme Robert Megard,
Le Pasteur et Mme Jean Hoibian,
leurs enfants et petits-enfants,
Toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Yvonne MEGARD,
née Perrin,

le 19 décembre 1983, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Le service religieux aura lieu au temple protestant (24, place Bichat, Lons-le-Saunier), le jeudi 22 décembre, à 10 heures.

« Elle a fait ce qu'elle a pu. »
Marc XIV, Verset 8.
« Aimez-vous les uns les autres. »
Jean V, verset 12.

22, route de Macornay,
39000 Lons-le-Saunier.
21, quai Saint-Antoine,
69002 Lyon.
10, rue du Lieutenant-André,
71000 Chalon-sur-Saône.
4, rue Paul-Langevin (Colette 133),
94120 Fontenay-sous-Bois.

— Nous avons appris le décès de

Victor PLANTEVIN,
ancien député,

survenu le 18 décembre.

[Né le 7 septembre 1900 à Burzet (Ardèche), exploitant agricole, Victor Plantevin avait été élu maire de Burzet en 1929 et conseiller général du canton de Burzet l'année suivante. Il s'était démis de ses mandats en octobre 1940, avant d'être réélu à la Libération. Il a cessé d'être maire de Burzet en 1971, et est resté conseiller général jusqu'en 1982. Elu député (indépendant-paysan) de l'Ardèche en 1951, il a été réélu en 1956, mais pas en 1958. Victor Burzet a été vice-président du groupe indépendant-paysan de l'Assemblée nationale de 1952 à 1955.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Roger PUYBOUFFAT,
chirurgien-dentiste,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
avec palmes,

survenu le 19 décembre 1983, à l'âge de soixante-quinze ans.

De la part de
Rose Puybouffat-Merrien,
Claude Briand,
ses filles,
Joël Merrien,
Jean-Paul Briand,
ses gendres,
Lise, Marianne et Claire Merrien,
Nadège Briand,
ses petites-filles,
Ses neveux et nièces,
Toute la famille,
L'amicale des vétérans du parti communiste français des communistes du douzième arrondissement de Paris,
La Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes, comité de Paris,
L'amicale Châteaubriant-Voves,
L'amicale des déportés et familles de Mauthausen-Loibl-Pass,
Et de la Fédération des officiers de réserve républicains,

La levée du corps se fera le vendredi 23 décembre 1983, à 13 h 45, à l'hôpital d'Orsay (Essonne),

L'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière du Père-Lachaise, entrée place Gambetta, à Paris-20e (Mo Gambetta) aura lieu le même jour. On se réunira à la 85e division, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Vidal-de-La-Blache,
75020 Paris.
28, rue Jules-Ferry,
91470 Limours-en-Hurepoix.

— M. et Mme Jacques Quignard,
leurs enfants et petits-enfants,
[illegible]
[illegible] faire part du décès de

[illegible] Georges QUIGNARD,
née Marthe Leclercq,

leur belle-mère, grand-mère, et arrière-grand-mère,
survenu le 18 décembre 1983, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Sainte-Bernadette de Chaville, le jeudi 22 décembre, à 9 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Riquier (Somme).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Lac-de-Garet,
46200 Pinsac.
9, square des Colonnes,
92360 Meudon-la-Forêt.

— Mme Lucien Reingold,
son épouse,
M. et Mme Jacques Fagnoni,
M. François Reingold,
ses enfants,
Brigitte Fagnoni,
Brigitte, Isabelle, et Sophie Reingold,
ses petites-filles, ses frères, sœur, beau-frère, belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien REINGOLD,
ingénieur des Arts et Manufactures,
docteur ingénieur,
professeur honoraire à l'Ecole centrale,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de la Résistance,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 19 décembre 1983, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 22 décembre 1983.

On se réunira à la porte principale du cimetière du Montparnasse (boulevard Edgar-Quinet), à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, boulevard Perreire,
75017 Paris.

— Mme Khalil Sanbar,
Wadie Sanbar,
Ziad Sanbar,

Mme Eugénie Sanbar,
M. et Mme Emile Musallam,

M. et Mme Elie Sanbar,
M. et Mme Habib Naccache,
M. et Mme Jean Sahyoun,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Riachi,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Khalil SANBAR,

leur époux, père, fils, gendre, frère, beau-frère et oncle,

survenu à Koweït le 15 décembre 1983.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 22 décembre 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, Paris-5e, où l'on se réunira et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière de Montmartre.

2, rue de Sontay,
75116 Paris.

— Mme Paul Tiger,
son épouse,
M. et Mme Patrick Frotiée,
M. et Mme Christian Mergier,
ses enfants,
Amélie, Nicolas, Mathieu, François, Clémence,
ses petits-enfants,

M. et Mme Jean Tiger,
Mme Alfred Charbonnier,
ses frère et belles-sœurs,
Ses neveux,
Ses cousins,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul TIGER,
ingénieur
Ecole centrale des arts et manufactures
1943 B,
directeur général
de la S.N.T.R. Calberson,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
expert près la cour d'appel de Paris,
administrateur de nombreuses sociétés,

survenu subitement à son domicile, le 18 décembre 1983, dans sa soixante-troisième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 22 décembre 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique à Paris-7e.

On se réunira à l'église.

27, boulevard de la Tour-Maubourg,
75007 Paris.

— Le président-directeur général,
La direction générale de la S.N.T.R. Calberson,
Le conseil d'administration,
Le personnel de la société,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 18 décembre 1983, de

M. Paul TIGER,
directeur général,
ingénieur de l'Ecole centrale
des arts et manufactures,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
expert près la cour d'appel de Paris,
président de la société Confluent,
directeur général administrateur
des Transports de Bagneux,
administrateur
de la Société des entrepôts
des Maréchaux,
administrateur
de la Société des établissements
Jean Savin & Cie,
administrateur
de la Société auxiliaire parisienne
du transport mixte rail-route,
administrateur
de Service rapide Dusolier,
administrateur
de la Société mancelle
des transports rapides Calberson,
administrateur
de la Société marseillaise d'entrepôt,
administrateur des Transports Bernis,
administrateur
de la Société des transports Letard
et de Maine entrepôt,
administrateur de M.G. immobilier,
administrateur des Transports
et messageries de l'Orne,
administrateur de M.G. transports,
administrateur
de la Compagnie française
de distribution physique,

On se réunira le jeudi 22 décembre 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique à Paris-7e.

Remerciements

— Mme Jean Catella,
Et toute la famille,
très touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jean CATELLA,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur douleur.

Anniversaires

— Voici un an, le 20 décembre 1982,

Étienne APPERT-BÉNICHOU,

nous quittait, terrassée en pleine lucidité par un mal implacable.

Qu'en ce premier anniversaire tous ceux et celles qui ont pu connaître et recevoir son rayonnement, l'estimer, l'aimer, se recueillent un moment dans son souvenir et dédient leur pensée à sa lumineuse mémoire.

De la part de son époux,
Samuel-Georges Bénichou,

De ses fils, les docteurs,
Luc et Lionel Bénichou,

De son frère,
André Appert,

Et de leurs familles.

— Il y a dix ans disparaissaient tragiquement au Maroc,

Maurice et Nicole KALFON,

une pieuse pensée est demandée à ceux qui les ont connus et aimés.

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

Reconnue d'utilité publique

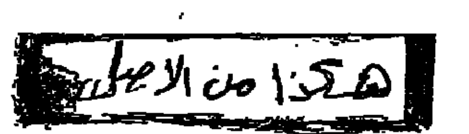
CAS N° 9

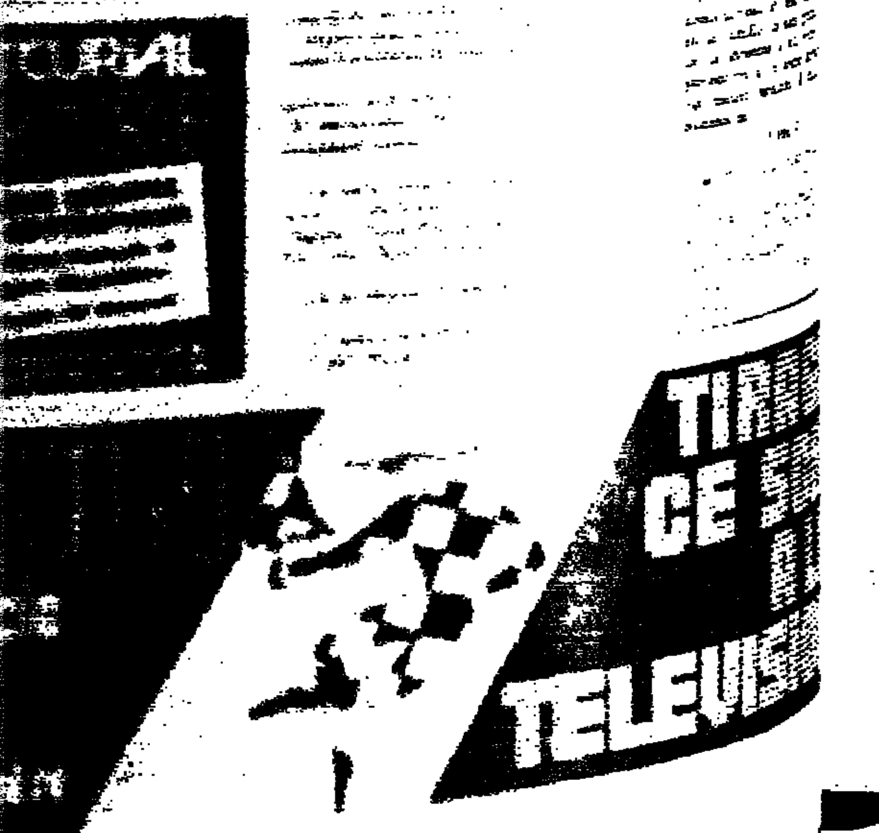
Cette veuve est titulaire d'une petite retraite. Son fils âgé de 27 ans a été victime, causé par une plaque de verglas, d'un grave accident qui le laisse handicapé des quatre membres. Il ne peut circuler qu'en fauteuil roulant. L'assurance n'a versé aucune indemnité. Il faut aménager le logement pour qu'il habite au rez-de-chaussée avec rampe d'accès. Le coût des travaux atteint 80 000 F. Avec l'aide du Service social, de plusieurs associations et une participation de la famille, la plus grande partie de la dépense a été réunie. Pour permettre à ce jeune homme une vie moins pénible, il faudrait la somme de :

5 000 F.

★ Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. C.C.P. Paris 4-52 X ou chèques bancaires

Aucune quête n'est faite à domicile





Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

LES DERNIERS JOURS DE L'ANNEE

31 décembre

Higelin et Bashung

Heureux de la réussite de son dernier album *(Figure imposée)*, débarrassé des lunettes noires qu'il a balancées par la fenêtre un matin blême après une « nuit halloween » où les enfants sont rois et libres, Bashung rendait visite, l'autre soir, à Jacques Higelin au Casino de Paris. Mais la surprise fut pour l'auteur de *Gaby* : Higelin avait fait venir les musiciens de Bashung au début de l'après-midi et leur avait demandé de répéter deux ou trois titres du chanteur. Le soir, en plein milieu de son spectacle, il cédait la place à Bashung, tout étonné de se retrouver sur la scène du Casino entouré de son groupe.

Le cadeau musical ne fut pas du goût d'un spectateur. Higelin sauta dans la salle, s'approcha du récalcitrant et lui dit : *« Si tu ne comprends pas ce qu'il fait, tu ne peux pas non plus me comprendre. Sors, je rembourse ta place. »*

Le 31 décembre, les deux princes du rock seront encore réunis sur la même scène pour une fête des fous, une soirée flamboyante au rythme des cœurs, des désirs et des rêves. Deux chanteurs affamés d'aimer et de donner, impatients, entreront dans une excitation joyeuse avec une manière pleine d'humour de déverrouiller le langage et de le replacer dans la vie.

C. F.

★ Casino de Paris, 20 h 45.

Cadeau

Regardons Charlie Chaplin

Le ton de l'amitié vraie, cela ne s'invente pas. Plus encore que par les mots, il court à travers le grand album de Maurice Bessy, *Charlie Chaplin*, dans la réunion de mille deux cent documents photographiques, dont beaucoup d'inédits. Et cela donne une prodigieuse reconstitution de la vie et de la carrière du cinéaste et acteur universel, une histoire contée, en long et en large, par des images immobiles, mais vivantes.

La télévision vient de rediffuser les grandes œuvres de Chaplin et annonce encore, pour le 7 décembre, *la Ruée vers l'or*. D'une certaine manière, avec Maurice Bessy, on en apprend davantage. Chaque page de l'album souvenir réserve une surprise. La jeunesse de Chaplin, ses débuts au cinéma, les « primitifs », la création du personnage de Charlot, les courts métrages, puis les grands films, Hollywood et Mack Sennett, les femmes, les enfants, l'hommme à visage découvert, l'acteur et ses incarnations, des séquences entières comme reformées par le montage photographique. Et trois documents de tournage, uniques témoignages d'un film de Sternberg, *la Mouette* (1926), produit par Chaplin, qui refusa de le distribuer et dont on ne sait pas ce qu'il est devenu.

La présentation, le travail d'édition de ce livre « à voir », sont à la hauteur du tour de force de l'auteur. Personne ne pourra faire mieux.

J. S.

★ *Charlie Chaplin*, par Maurice Bessy. Éditions Pygmalion Gérard Watelet, 440 p. ill. Tirage limité en ouvrages numérotés. Prix : 500 F en souscription jusqu'au 31 décembre, 650 F à partir du 1er janvier 1984.

« LE BAL », UN FILM D'ETTORE SCOLA

Et valsent les espoirs

EN France, dit-on, tout commence et tout finit par des chansons. Les seules paroles qu'on entend dans le film de Scola sont, justement, celles de chansons. Mais la musique domine. On est au bal, et le bal, c'est fait pour danser.

En 1983, la vaste salle de ce qui fut, au début des années 30, un rutilant dancing « arts déco », a gardé quelque chose de sa splendeur ancienne. Arrivent d'abord des femmes, puis des hommes, personnages pas tout jeunes, pas très vieux non plus, d'une classe moyenne fidèle à certaines habitudes. Les femmes sont assises, les hommes debout, appuyés au comptoir.

On se regarde, on s'observe, de part et d'autre de la piste, grand lac de solitude. Ils prêtent à rire, ces gens, ils sont drôles, un peu ridicules, touchants aussi. Et quand la musique donne le signal, ils cherchent à s'accoupler, avec des idées derrière la tête, la drague et, pourquoi pas, l'amour.

La danse est un spectacle. En adaptant, en filmant la pièce créée par la troupe du Campagnol, et qui avait remporté un succès extraordinaire, Scola est remonté vers le passé des illusions historiques. Lorsque le vieux barman se souvient des bals d'autrefois, le spectacle en chansons et musiques devient une suite de moments où il semblait que la société française allait changer, où elle changeait, certes, mais pour engendrer des espoirs plus ou moins vite évanouis, remplacés par d'autres, à leur tour érodés au fil du temps. L'euphorie du Front populaire 1936 est effacée par la guerre et l'occupation, à la joie de la Libération succède l'influence du mode de vie américain, la guerre d'Algérie pèse sur les destinées après celle d'Indochine, la « révolution » de mai 68 est un feu de paille. Le présent revient. On danse.

Si l'humour noir d'*Affreux, sales et méchants* et la tendresse douce-amère de *Nous nous sommes tant aimés* s'y manifestent, *le Bal*, film français tourné dans les studios de Cinecitta avec les acteurs du Campagnol, est aussi la suite logique de *la Nuit de Varennes*, cette grande chronique incomprise. Mais ici, le réalisme historique fait place à la représentation stylisée et théâtrale (le décor unique du dancing, scène d'une société qui entre et sort au gré des événements) de la vie des petites gens, reprenant la danse sur des rythmes différents et significatifs de l'évolution des mœurs et des mentalités.

On peut s'amuser – chaque génération y reconnaîtra les siens – à fredonner ces airs de tango, de java, de valse musette, de boogie-woogie, de samba et de rock. L'essentiel est dans leur mise en scène, qui casse la nostalgie pour mieux faire rebondir les élans, les désirs et les émotions populaires, confrontés à la réalité du dehors surgissant des « coulisses », pour se transposer dans les attitudes individuelles ou communautaires du « bal ».

Scola organise sa propre chorégraphie filmique, pour explorer un espace clos qui, en fait, semble non limité. Chaque époque a son style plastique : celle du Front populaire, blanche et noire avec de rares touches de couleur, est la plus marquée d'une référence à la mémoire cinématographique ; on y voit un sosie de Gabin danser avec une bourgeoise emperlousée dont le mari tente un suicide dérisoire avec les morceaux de son monocle. Et, pourtant, l'ensemble est d'une belle unité, par l'ajustement de l'esthétique à la durée historique.

On retrouve aussi l'originalité fondamentale de Scola, cette alliance à la fois souple et heurtée de la comédie et du drame, du gag caricatural et du pamphlet social : le rire avec un goût de larmes. Dans la fête de la libération apparaît un unijambiste rescapé de la guerre. Après les pleurs des retrouvailles, il danse, sur un pied. Ainsi, tout passe par l'image : le fascisme, la collaboration, l'après-guerre, le marché noir, la tristesse d'un soldat du contingent partant pour l'Algérie, les tabassages d'immigrés, les conflits amoureux, les joies et les peines.

Grimés quand il le faut, interprétant plusieurs rôles, les acteurs et les actrices, visages nouveaux dans le cinéma français, se sont pliés à cette conception de la « petite histoire » érigée en spectacle et en refus des mythes officiels. Lorsque, dans la splendide scène finale, renversement de la scène d'ouverture, ces personnages, humains sans paroles, s'en vont, solitaires, on sait qu'ils reviendront danser encore, souvent, apportant avec eux leurs espoirs vacillants.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

SAINT SÉBASTIEN AU MUSÉE DES A.T.P.

Le jeune homme et la peste

« Ô *archers ! archers, si jamais vous m'aimâtes, que votre amour je le connaisse encore, à mesure de fer ! Je vous le dis, je vous le dis : celui qui plus profondément me blesse, plus profondément m'aime.* » Ainsi parle saint Sébastien dans le mystère que lui écrivit D'Annunzio, associé à Debussy. On dirait aujourd'hui de ce drame musical qu'il est ambigu, ce qui est la manière contemporaine de qualifier les choses trop évidentes. L'ambiguïté naquit cependant, lors de la première représentation en 1911, parce qu'il fut estimé raisonnable de confier à une dame, Ida Rubinstein, le rôle du beau jeune homme percé de flèches.

Mais le beau jeune homme a eu d'autres fonctions que porter les fantasmes, accrocher les désirs, faire palpiter d'un rythme trop soutenu les élans religieux. Une vie des saints du dix-neuvième siècle tire de son exemple une prière assez bénigne, et deux principes que voici : « 1) *Aucune profession, pas même celle de soldat, ne nous dispense d'être chrétiens et de vivre comme tels.* 2) *On ne peut être fidèle à Jésus-Christ sans être fidèle à son prince.* » Et ainsi, en remontant dans le temps, voit-on saint Sébastien revêtir, si l'on peut dire, les plus diverses raisons d'être. Il protège de la peste, en premier lieu, ou il milite, par un sympathique retournement de situation, en faveur des compagnies d'archers.

Saint Sébastien, même dans le plus simple appareil, est un saint hivernal. Le calendrier lui a attribué le 20 janvier comme jour de gloire et de repos. Pour lui être fidèle, c'est cette période de froids et de fêtes qu'ont choisie et le Musée des arts et traditions populaires, et les éditions Persona, afin de l'honorer.

Les A.T.P. lui consacrent une savante exposition : « Saint Sébastien, rituels et figures » (1). Comme toujours, dans le musée fondé par Georges-Henri Rivière et maintenant dirigé par Jean Cuisenier, un bel effort de présentation a été fait pour mettre en scène les objets et les œuvres susceptibles d'évoquer le saint, ses attributs, ses avatars. Pour les œuvres, on retient surtout plusieurs Gustave Moreau, grand « peigneur » de saint Sébastien devant l'Eternel, silhouettes adolescentes, évanescentes ; une pléiade de statues polychromes, blanches et or surtout, entre le « grand » art et l'art « populaire » – on comprend que la frontière n'est pas nette, – ou encore de beaux manuscrits à peinture. Pour les objets, mon Dieu... tout ce qui – amulettes, poteries, chasubles ou pinces à hostie – peut concrétiser et donner goût aux pratiques suscitées par le saint. D'habiles audiovisuels viennent compléter l'ensemble.

L'exposition des A.T.P. nous suggère cependant trois reproches. On en sort sans idée majeure, sans rien comprendre du saint que ce que l'on sait déjà malgré l'indéniable travail de Sylvie Forestier. L'insistance mise à exposer la peste finit par masquer le sujet initial et laisse penser que cela aurait dû être le vrai thème des A.T.P. En second lieu, il y a un décalage terrible entre la vocation pédagogique initiale du musée et la cuistrerie sous-jacente de l'exposition, bien illustrée par un catalogue aussi prétentieux d'expression que nul en conjugaison. Les enfants pourront y apprendre que le verbe dédier peut donner au présent *dédit*, et mieux encore qu'on peut se risquer ainsi à l'imparfait du subjonctif : *« qu'elle paraissât »*, lit-on. Quelle paresse, Seigneur, et quel martyre de l'orthographe ! Nulle part, en revanche, on ne leur expliquera ce qu'est une hagiographie, terme utilisé ici à la mitrailleuse. Enfin, et en troisième lieu, l'exposition fait preuve d'une inimaginable pudibonderie, comme s'il fallait ajouter aux souffrances exquises du beau Sébastien le supplice de la castration. Nous faire ça, en plein vingtième siècle, traiter un sujet en en oubliant délibérément et presque complètement un aspect essentiel, c'est un bien triste cadeau de Noël.

Bon, on apprend tout de même les grands moments de la vie, d'autre part si mal connue, du saint. Le capitaine, et peut-être « favori », de l'empereur Dioclétien, le supplice de l'arc, les soins de sainte Irène, la « seconde » mort à coups de gourdin, le corps jeté dans l'infâme *cloaca maxima*, le grand égoût collecteur de la Rome antique, le corps récupéré, lavé et enterré dans les catacombes aux côtés de Pierre et Paul...

De ce martyre à répétition, l'histoire et l'iconographie ont surtout retenu le supplicié de l'arc, et le capitaine solide et barbu des temps du premier culte a laissé la place au double culte du martyr et de la beauté de l'homme, adolescentine ou virile selon l'inspiration des artistes et la rigueur des époques.

Ce saint Sébastien, lascif inspirateur des muses, jongleur de l'amour et de la mort, en équilibre sur un désir presque jamais celé, c'est celui qui fait la richesse de l'ouvrage publié par les éditions Persona, *Saint Sébastien, Adonis et martyr* (2). Richesse iconographique, bien que la relative exhaustivité de l'album ne fasse guère surgir de figures inédites, et bien que les reproductions soient très aléatoires. Richesse des textes écrits par les différents auteurs, et lus par nous avec plaisir. Les A.T.P., par l'intercession de Sylvie Forestier, se sont un peu rachetés de leur mauvaise austérité en aidant et en participant à la conception de ce livre. Où l'on comprend que saint Sébastien est à bien des égards le Père Noël du vingtième siècle finissant.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) Musée des arts et traditions populaires, jusqu'au 16 avril. Catalogue, 184 pages, 65 F.

(2) *Saint Sébastien, Adonis et martyr*, éditions Persona, 128 pages dont soixante-dix de reproduction, 180 F. Il faut noter également l'ample iconographie de *Saint Sébastien dans l'histoire de l'art depuis le dix-neuvième siècle*, publié il y a quatre ans par Jacques Damase.

Alcazar

Jean-Marie Rivière mène la revue

Pour son quinzième anniversaire, l'Alcazar célèbre le retour de son créateur, Jean-Marie Rivière, bateleur en frac blanc, amoureux fou de son métier et de ceux qui le font, mousquetaire du show-business.

Rivière le fou, Rivière le sage, est revenu de son exil dans les Caraïbes avec un formidable appétit, beaucoup de délires et de mordant. En trois ans d'absence, les modes ont défilé. Jean-Marie Rivière, lui, a tourné le dos aux tableaux de travestis. Il a transformé les hommes politiques en autant de Schtroumpfs. Et, avec une sensibilité très vive sous le masque de l'élégance et du raffinement esthétique, il a recréé, d'un coup de baguette magique, ses féeries.

Chapeau claque est le titre de la revue. Elle a été conçue avec les vieux complices de Rivière : le musicien Frédéric Botton, rejoint par Mort Shuman et le décorateur Pierre Simonini. Elle est une suite de séquences extravagantes dans des décors multiples, avec l'aide d'une machinerie étonnante pour le lieu et des costumes somptueux. D'abord, le personnel et les artistes de l'Alcazar saluent dans une chanson le *« come back de M. Rivière »*, qui descend, pour l'occasion, l'escalier comme une vraie diva. Puis défilent les folies et les nostalgies du maître des lieux : Marilyn Monroe surgissant des Caraïbes et le Berlin des années 20, *Flashdance* avec Barbara et Serge Gainsbourg superbement imités, la prise de la Bastille revue et corrigée, et la « bande annonce » d'un film fantastique.

Fidèle à la tradition de la rue Mazarine, tout le personnel de la maison participe au spectacle dans la salle ou sur la scène, danse, chante, interpelle. Jean-Marie Rivière lui-même est partout à la fois.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Alcazar, 21 h 30.

Galaxie

Les mutants de Nikolaïs

A l'époque de *Wargames*, le père Noël se doit de changer de style. Plus de manteau rouge et de longue barbe blanche : on l'imagine plutôt sous les traits bienveillants de Nikolaïs. Avec lui, pas de ballet conte de fées. Sa mythologie plonge dans le vingtième siècle, évoque d'étranges galaxies.

Nikolaïs fut accompagnateur de films muets au piano et à l'orgue, dans sa jeunesse, puis montreur de marionnettes. Initié assez tard à la danse par une disciple de Mary Wigman, Hanya Holm, il a combiné les ressources de la « modern dance » et de l'audiovisuel pour créer son propre univers. Ses personnages ressemblent à des mutants. Ils sont enrobés de lumières, de projections colorées, avec des visages masqués et souvent impassibles.

C'est le corps qui s'exprime, dans un immense théâtre Guignol où les danseurs, dissimulés sous des tissus élastiques, auréolés de musiques cocasses, sont manipulés comme des pantins. Parfois un homme seul, nu, ou un couple se retrouvent perdus au milieu de ces beaux monstres. Ils n'en paraissent que plus fragiles, et menacés.

A soixante-dix ans passés, Nikolaïs continue à enseigner la danse, à inventer des histoires, à réaliser lui-même les diapositives qui créent ses décors, et la musique électronique de ses ballets. On reverra *Sanctum, Gallery, Mechanical Organ*, et des nouveautés comme *Pond* ou *Liturgies*.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 20 h 30.

LES DERNIERS

Cinéma

A LA POURSUITE DE L'ÉTOILE
d'Ermanno Olmi

La chute d'une étoile, signe d'espoir ou énigme, annonce que le sauveur du monde est né. Tout un peuple se met en marche à travers monts et plaines. Olmi, le cinéaste des chroniques intimistes et des paysans bergamasques, réinvente, par des péripéties fabuleuses et des visions plastiques, un univers semi-oriental où les humbles apprennent, malgré la trahison des rois mages (les clercs de l'Eglise ?) et un massacre d'Apocalypse, que Dieu est dans leur cœur. La Nativité devient mythe, et la foi une aventure fascinante, à la mesure de l'homme. On ne peut trouver plus beau film de Noël.

LA BALLADE DE NARAYAMA
de Shohei Imamura

Là-haut, sur la montagne, les vieillards doivent aller mourir lorsqu'ils ont atteint soixante-dix ans. Mœurs barbares du vieux Japon, phénomène social des villages pauvres, menacés par la famine, livrés à la violence et à la bestialité. Oui, mais aussi respect d'un rite lié à l'ordre naturel et divin. On n'en a jamais fini avec les cinéastes japonais. Imamura, presque inconnu en France et maintenant révélé, atteint les plus hauts sommets de la cruauté et du lyrisme, cherche à retrouver l'âme de son pays et se penche sur la condition humaine. Cela valait bien la Palme d'or de Cannes.

A NOS AMOURS
de Maurice Pialat

« Quand tu étais petite, j'avais toujours peur qu'on t'enlève. » Cette confidence d'un père à sa fille adolescente est, au cœur du film de Pialat, la note de tendresse qui lie deux êtres, en dépit de tous les conflits, des séparations, des scènes de disputes et de gifles d'une famille disloquée. Trouver et vivre l'amour à seize ans, c'est plus dur que de le faire. Suzanne Bonnaire — adieu, *la Boum !* — est la vraie jeune fille d'aujourd'hui, placée entre la liberté agressive et le désarroi. En plans-séquences, en gros plans, Pialat met en scène ce qui a l'air d'être improvisé, passe sans transition du calme plat à la tempête. C'est la vie, c'est son cinéma. Il s'est donné le rôle du père. Magnifique.

LES ANGES DU BOULEVARD
de Yuan Muzhi

Découverte d'un grand film chinois réaliste et progressiste. En 1937, où l'influence d'Hollywood dominait, on n'en voyait pas tant. Yuan Muzhi montre, sans que le manichéisme intervienne, la vie misérable et la bouleversante solidarité d'un groupe humain, au sein des bas-fonds de Shanghai. Un trompettiste, un vendeur de journaux, une prostituée, une petite chanteuse promise au même sort, et la pègre qui maintient un système social inique. L'émotion, la colère, la révolte, sont essentiellement dites par la mise en scène, d'une implacable sobriété.

LES CŒURS CAPTIFS
de Michael Radford

Septembre 1944. Une petite île au nord de l'Ecosse, au-delà d'Inverness. Un village solitaire, les travaux et les jours d'une communauté sans soleil, sans surprise. Janie, la jolie fermière à la beauté très peu conventionnelle, voit un jour débarquer trois prisonniers italiens, et avec eux un autre monde, l'aventure interdite, l'exotisme, la liberté. Michael Radford, pour son premier film de fiction, a su s'arrêter juste au moment où tout deviendrait trop évident, trop symbolique. Prix Georges Sadoul 1983.

RUE CASES NÈGRES
d'Euzhan Palcy

Une enfance martiniquaise au début des années 30, la France lointaine et présente par sa culture, ses maîtres, son cinéma. Derrière les apparences, l'exploitation tranquille d'une colonie, un côté Oncle Tom presque appuyé, l'éveil lent des esprits. L'ambition d'un garçonnet doué pour la poésie qui dame le pion à ses petits camarades blancs. La France laïque tend la perche, avec l'appui d'une merveilleuse Mama qui supervise tout. La sincérité, la tendresse, la révolte feutrée d'une jeune cinéaste martiniquaise dont le premier film, coproduit avec la France, marque une date aux Caraïbes. Lion d'argent au festival de Venise.

PRINCESSE
de Pal Erdöss

Jutka, quinze ans, arrive de sa campagne pour travailler à Budapest dans une usine de textiles. Elle découvre la grande ville, ses incertitudes, l'amour fugitif, l'amitié, et l'angoisse face à l'enfant, voulu ou non, dont elle prétend assumer toute la responsabilité. Rejeton de l'école documentaire de Budapest, Pal Erdöss fait brillamment le bond dans la fiction par le travail minutieux du scénario et une direction d'acteurs exceptionnelle. Le noir et blanc rend la fable exemplaire. Caméra d'or au Festival de Cannes, Léopard d'or au Festival de Locarno.

LA VIE EST BELLE
de Frank Capra

Si on prend à la lettre l'apologue du dernier grand film de Frank Capra (1947), pour certains son chef-d'œuvre, le monde est pavé de bonnes intentions qu'il suffit de faire remonter à la surface pour sauver l'humanité de sa morosité, voire de son désespoir. Plus génial, grandiose même, l'inventeur de la « comédie américaine » des années 30 (avec Leo McCarey) rejoue en haut de gamme un refrain éculé, nostalgique même, salue une dernière fois un genre aujourd'hui disparu, inséparable d'une époque où tout semblait encore possible. Un film hors du temps, réduit à sa seule trame romanesque, au seul cinéma. Un conte de fées.

TCHAO PANTIN
de Claude Berri

Double métamorphose : celle du cinéaste qui, sur un coup d'audace, recrée, avec les éclairages de Bruno Nuytten et les décors de Trauner, un « réalisme poétique » de la marginalité, du côté de Belleville et de La Chapelle. Celle de Coluche dans un rôle dramatique, douloureux. Pari gagné.

GARÇON
de Claude Sautet

Montand, chef serveur de brasserie, hâbleur, égoïste, affronte la vieillesse et la solitude. Pour Sautet, qui anime, dans l'activité quotidienne de la brasserie, un décor social d'une étonnante exactitude, le temps des copains est passé, aucune femme ne sera plus, chez lui, Romy Schneider. La mélancolie s'installe. Reste à savoir bien vieillir.

ZELIG
de Woody Allen

On a déjà beaucoup ri des mésaventures de Woody, faux personnage historique, homme-caméléon. On a déjà beaucoup admiré le pastiche des bandes d'actualités des années 30-40. Et si l'humour juif était aussi, à travers « Leonard Zelig », une fable sur l'assimilation, l'égalité des hommes et des races ? Autre originalité d'Allen. Il nous surprend toujours.

LES COMPÈRES
de Francis Veber

Ce n'est pas, malgré l'humour burlesque, *la Chèvre II.* Françis Veber va bien plus loin dans la comédie de caractères. Depardieu et Richard, adultes immatures, découvrent l'instinct de paternité. Et Stéphane Bierry, jeune acteur très doué, apporte les exigences fiévreuses de l'adolescence.

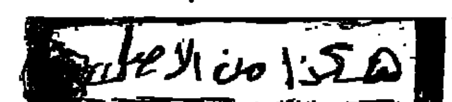


Senso, avec le temps

UNE robe noire rebondit entre des capes blanches qui se la renvoient : *Senso.* Puis la robe roule comme une balle folle, écharpée, éperdue, menace l'équilibre du décor, ricoche sous le fouet des mots inaudibles, toupie sans frein qui au dernier moment bifurque pour rendre la mort à celui qui l'a blessée. Malgré les apparences, Luchino Visconti est discret dans sa mise en œuvre : sa griffe se repère dans quelques beaux visages nus, parmi la figuration, alors que la vedette est voilée et qu'il faut lire sa passion derrière la lourde trame moirée.

Le bord du cadre est comme le mur du château de *la Belle et la Bête* : tel un ciment il emprisonne la main gantée qui tient un candélabre pour éclairer les protagonistes. Les tableaux sont décrochés mais il reste aux murs les cadres vides des miroirs qui attendent que les acteurs s'y reflètent pour composer les tableaux du film, et citer peut-être ceux qui les ont inspirés. Avec le temps, le technicolor y laisse, sur un fond de toile presque noir et blanc, quelques couleurs essentielles, filtrées, comme ce rouge sang fallacieux peint sur les roues du carrosse de l'héroïne au moment où par amour elle trahit son camp.

H. G.



JOURS DE L'ANNEE

Théâtre

SAVANNAH BAY au Rond-Point

Marguerite Duras a beaucoup aimé comme Madeleine Renaud jouait ses pièces, *l'Amante anglaise, l'Eden Cinéma,* et d'autres ; alors, à cette immense actrice sans qui son théâtre ne serait pas ce qu'il est, Marguerite Duras a apporté un beau présent, une nouvelle pièce, écrite pour elle, l'histoire d'une comédienne aux cheveux blancs comme une colombe, qui serait presque déjà comme de l'autre côté de la vie, qui s'appellerait Madeleine, qui serait là, bien debout, dans une maison sur une falaise, et qui aurait beaucoup oublié les choses qu'elles a vécues, qui aurait gardé plutôt la mémoire de ses rôles, des femmes qu'elle a jouées, et qui essaierait de toucher, d'interroger, le néant, ou son contraire, dans le visage d'une très jeune femme. Les paroles écrites par Marguerite Duras sont d'une transparence absolue, et Madeleine Renaud, les disant d'une voix simple, naturelle mais visitée par l'ange du génie, bouleverse chaque soir la salle entière.

LE JOURNAL DE SALLY MARA au Lucernaire

Une petite Anglaise, bien jeune et bien honnête, tient son Journal intime lorsque, dans sa chambre d'enfant décorée d'un papier à fleurs, elle a terminé ses leçons et ses devoirs. Elle raconte un tas de choses qui lui arrivent, le dimanche, le jeudi après-midi, avec des messieurs. Elle est la naïveté même, elle est en excellente santé, elle n'a peur de rien, et jamais aucun éducateur, aucun clergyman, ne l'a mise en garde contre les jeux si émouvants, si agréables, et parfois si bizarres, que lui font partager les olibrius de rencontre. Elle nous dit toutes ces merveilles, dans le détail, avec une belle fraîcheur. Ce texte de Raymond Queneau était déjà, en soi, très drôle, mais dans une mise en scène de Denise Peron, Stéphanie Loïk, en grande comédienne, ajoute à l'œuvre originale une transparence, une poésie, tout à fait extraordinaires.

MAHAGONNY aux Bouffes du Nord

Dans les bordels de Mahagonny, sous le règne de la veuve Begbick, sont vendus des plaisirs miteux, des faire-semblant du bonheur. Les murs noirs des Bouffes du Nord enferment des personnages que peu à peu le vide saisit, un vide réglé par ordinateur. Ils se débattent et se battent avec leurs pauvres armes : jeunesse, ironique indifférence au malheur. Ils chantent leurs rêves clinquants, leurs désirs effrénés, leur fureur de survivre. Ils chantent les songs superbes de Kurt Weill dans un monde froid et dur qui est celui de Hans Peter Cloos. Mahagonny, ville d'illusions qui s'effacent dans les fumées du temps – métaphore du théâtre. Mais les êtres humains, les acteurs sont là, présents, et ils disent que vivre est l'insolence suprême, et les images éclatantes ne se laissent pas oublier, belles comme le dessin d'un cri viscéral que la musique traduit en sensations aiguës.

JOURNAL D'UN HOMME DE TROP au Petit Montparnasse

Un homme a obtenu, de son médecin, la vérité : il ne lui reste que sept ou huit jours à vivre. Il ne s'en alarme pas. A travers la fenêtre, il regarde la fonte des neiges, les oiseaux migrateurs ébouriffés dans le froid, et, ce faisant, il essaie de deviner pourquoi sa vie a été entièrement inutile. Il cherche à quel moment il a perdu confiance en lui-même, s'est méprisé lui-même, au point de ne plus avoir le goût d'entreprendre quoi que ce soit. Examen de conscience rendu passionnant par le jeu de Serge Maggiani, un comédien d'exception, dont les spectateurs ne peuvent quitter les deux yeux noirs, aigus, qui détaillent les moindres nuances du texte. Juste avant de mourir, l'« homme de trop » se lance dans une danse folle, d'une violence inouïe, comme s'il voulait tourner en dérision son agonie, c'est très beau. Tourgueniev, auteur de ce texte, est un grand écrivain : Hemingway emportait, dans tous ses voyages, les *Récits d'un chasseur* de Tourgueniev, il disait que ce livre avait suscité, et continuait d'encourager chaque jour, son travail d'écrivain.

CYRANO DE BERGERAC à Mogador

Invincible guerrier, brillant poète. Sa voix charme, son imagination débridée séduit, son esprit fascine... Mais son nez trop long le complexe, et voilà Cyrano, timide en amour, et malheureux. En réalité, il était homosexuel, mais le personnage de Rostand existe davantage que son modèle, surtout quand c'est Jacques Weber qui en est l'interprète et lui donne sa force, une réalité humaine, un humour lucide, légèrement détaché, juste la pudeur de sa sensibilité, dans la mise en scène tendre et fidèle, fine, nerveuse et drôle, bien sûr, de Jérôme Savary.

LES TROIS MOUSQUETAIRES au Théâtre de Paris

Elles ne sont pas mortes, les « valeurs françaises » : panache, gaillardise, vaillance chevaleresque, petite fleur bleue dans le cœur gascon des mousquetaires. Duels, poursuites, chevauchées, intrigues politico-amoureuses : la mise en scène de Marcel Maréchal ne prend pas les choses gravement, et les acteurs se déchaînent sérieusement. Efficacité garantie. Rire et rythme, pour ce spectacle de cape et d'épée qui a fait le tour du monde sans s'user.

LA CRITIQUE DE L'ÉCOLE DES FEMMES à la Comédie-Française

Une pièce très bizarre de Molière. Trois femmes et trois hommes discutent de sa dernière œuvre, *l'Ecole des femmes* (Molière venait de la monter, elle se jouait avec grand succès). Aujourd'hui, lorsque des comédiens reprennent cette *Critique,* ils forcent les personnages, si bien que l'on a l'impression que des niais, des snobs, attaquent *l'Ecole des femmes*, et que des gens sensés les ridiculisent. Or ce n'est pas ça du tout. La façon dont Molière, par l'entremise de ses personnages, attaque sa propre pièce est pertinente, justifiée. Molière a vu ce qui est discutable, aléatoire, dans sa comédie. Il l'exprime bien, il se saborde lui-même. En revanche, son autodéfense est faible, et pas glorieuse puisqu'il flatte furieusement le public et aussi le roi et ses courtisans. Tout se passe comme si Molière avait voulu montrer avant tout qu'aucun avis sur une œuvre, avis favorable ou défavorable, ne peut être argumenté : chaque argument se retourne contre lui-même. Cette *Critique* reste d'une intelligence, d'un désenchantement confondants.

COPI au Lucernaire

Copi, son chignon, ses bas résille, ses volants rouges de Carmencita, son tablier blanc de soubrette, son chapeau de gangster, sa voix feutrée, son accent chantant, le charme de son sourire un peu triste... Copi reprend au Lucernaire – à 22 h 30 – son monologue à quatorze personnages devant un réfrigérateur blanc qui contient la mémoire d'un transsexuel, ex-mannequin sur le retour : le Frigo.

Expositions

LES MAINS AU MUSÉE RODIN

« Il y a dans l'œuvre de Rodin des mains, des mains indépendantes et petites qui, sans appartenir à aucun corps, sont vivantes », écrivait Rainer Maria Rilke. Le poète, ami du sculpteur, serait ravi, ces jours-ci, s'il voyait l'exposition de quelque quatre-vingts « mains indépendantes » choisies dans la production de Rodin. C'est à voir absolument : au musée Rodin même. Le rassemblement insolite, magnifique et troublant, a été organisé grâce à l'insistance de quelques chirurgiens fascinés par les connaissances anatomiques de l'artiste. Petite mains d'arthritiques, moulages « pathologiques », mains de vieux, mains du diable, mains d'épouvante, mains de pianiste, main de Dieu, mains crispées, mains gauches ou droites, mains d'amants, mains jointes, ou superposées. Singulières ou qui appellent, ou indiquent. Signes de la main. Et ces deux mains qui disent « le secret », et ces autres formant la fameuse cathédrale. Enfin la main sublime tenant tendrement le masque énigmatique de Camille Claudel... Les mains parlent ? Ces mains-là, de pierre, de terre, de bronze, gémissent, murmurent ou chantent l'ultime beauté, les premiers désespoirs.

FRANÇOIS ROUAN au Centre Georges-Pompidou

Au commencement était le tressage, le geste de l'artiste-artisan. François Rouan y a entrelacé des motifs géométriques, des couleurs, pour donner de l'épaisseur au tableau, une texture. Contrairement à beaucoup d'artistes de sa génération – celle qui a fait mai 68, – il n'a jamais été tenté par les principes réducteurs. Tout chez lui s'élève contre la disparition du tableau, qu'il pare de multiples splendeurs, celles des tapis d'Orient, de l'orfèvrerie byzantine, des oriflammes et des brocarts de la peinture siennoise. Décoratif, dites-vous ? Ce n'est pas si simple, surtout lorsqu'on voit dans les œuvres récentes, sous le masque somptuaire dans la trame écartelée, surgir l'image et les drames tramés de la vie.

PAUL IRIBE Hôtel de Sens, Bibliothèque Forney

Où l'on peut suivre pas à pas, de Paris à New-York, de New-York à Hollywood, de Hollywood à Paris, le fil d'une carrière bien remplie. Tour à tour ou en même temps dessinateur, humoriste, metteur en pages, journaliste, directeur de revue, créateur publicitaire, illustrateur de mode, décorateur d'intérieur, de théâtre et de cinéma, inventeur de meubles, de bijoux, de tissus, artiste industriel... Paul Iribe, avec toute sa folie et son goût de la femme, contribua à faire de Paris, avant les deux guerres, la capitale de la mode. Il aurait eu cent ans cette année. A Paris, on s'en est souvenu.

RAPHAEL au Louvre et au Grand Palais

Raphaël à Paris, Raphaël à Londres, et puis Raphaël à Paris pour le cinquième centenaire de l'artiste, né à Urbino, en 1483. Pour que l'hommage soit conséquent, en France, on a un peu biaisé, étendant l'œuvre du peintre, modérément représentée dans l'Hexagone, à sa postérité. Mais, entre le Louvre (Autour de Raphaël) et les deux expositions du Grand Palais (Raphaël dans les collections françaises, et Raphaël et l'art français), ce peintre, trop parfait pour ne pas avoir suscité autant de refus que d'admiration, trouve une image probablement assez proche de sa réalité. Le sujet était difficile, nos conservateurs en ont tiré tout ce qu'ils pouvaient, avec ce qu'ils avaient sous la main : la splendeur, la patience documentaire et l'érudition.

TURNER au Grand Palais

La grande rétrospective Turner vit ses derniers jours. Il faut, avant le 16 janvier, visiter cet ensemble qu'on voit sans doute pour la dernière fois sur le continent. Lorsqu'ils seront installés dans la nouvelle aile de la Tate Gallery, actuellement en cours d'aménagement, les tableaux de Turner donnés par l'artiste à la nation anglaise ne sortiront plus en masse, comme c'est le cas cette fois. La rétrospective du Grand Palais permet de suivre l'évolution de ce peintre qui – à tort ou à raison – passe pour un des premiers précurseurs de la peinture abstraite. Ayant commencé par une structure classique ferme, inspirée des paysages de Claude le Lorrain, sa peinture a vu peu à peu ses contours s'estomper et s'agiter en volutes romantiques, avant de finir par la grande rêverie sur les rivages de Venise, enveloppés d'une légère buée de peinture aux lumières d'or.

BALTHUS au Centre Georges-Pompidou

Habitué au cercle confidentiel de ses rares amateurs, Balthus est aujourd'hui un peintre à succès, s'il faut en croire le nombre de visiteurs qui tous les jours fréquentent son exposition au Centre Georges-Pompidou. Il n'y a que cinquante-deux tableaux, mais choisis avec soin, pour illustrer le parcours lent et apparemment répétitif d'un peintre du silence, de l'intimité, de la recherche picturale la plus dense, de l'effet de lumière le plus subtil, nourri par une quête secrète chez les grands peintres de toujours, de Piero della Francesca à Courbet, en passant par les maîtres Han chinois.

ELECTRA au Musée d'art moderne

Il faut voir l'exposition Electra lorsque tous ses tableaux ou sculptures motorisés ou électrifiés marchent, tournent ou jettent leurs feux. Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris est alors empli de rumeurs et de lumières colorées qui entendent nous plonger au cœur du monde moderne. Comment les artistes ont considéré les découvertes scientifiques ou techniques ? Tantôt sur un ton positif, comme les futuristes, tantôt sur celui de la dérision, comme les dadaïstes et leur descendance. Electra s'annonce du dehors sur le ciel de Paris où tous les soirs la plus grande sculpture du monde – si sculpture il y a – inscrit sa trajectoire de feu. Son relais est pris à l'intérieur par le plus grand tableau du monde, *la Fée Électricité*, de Raoul Dufy, où d'un pinceau électrisé par une peinture légère, le nouveau médium mis au point par Maroger, raconte en peintre la féerie de l'électricité.

LES NOUVEAUX TABLEAUX DU LOUVRE

Les musées ne sont pas des maisons immobiles, leurs collections bougent continuellement. Le Louvre montre de temps à autre ses enrichissements, moins que les autres. L'exposition actuelle fait le bilan de trois années d'acquisitions, soit environ vingt à vingt-cinq tableaux de première importance par an, achetés, reçus en paiement de droits de succession ou en donation. Ces œuvres, parmi lesquelles figurent des Subleyras, Greuze, Jordaens... Saint-Aubin..., viennent combler des lacunes ou renforcer des points faibles d'une collection qui se veut aussi complète que possible. C'est l'occasion de voir notamment *l'Astronome*, le second Vermeer du Louvre et qui provient de la collection Rothschild. Mais les petits cabinets consacrés à la peinture hollandaise sont, on le sait, souvent fermés en raison de la pénurie de gardiens, bien connue, de l'un des plus grands musées du monde.

Photo

KARSH, SPRINGS, LAMBOURS

Portraits

Le photographe d'origine arménienne Yousuf Karsh, auquel les éditions Filipacchi consacrent un monumental album rétrospectif, exerce une science du portrait symétriquement différente, par exemple, de celle de Cartier-Bresson (*le Monde* du 24 novembre), qui pratique plutôt une inconscience chanceuse du portrait. Si Cartier-Bresson est un vif argent, Karsh serait un alchimiste qui déboîte l'un dans l'autre deux coffrets magiques, studio et chambre noire, puis avec la lumière devient un opérateur de cinéma, puis avec le pinceau de la retouche un peintre qui subtilise l'argent sublimé du sel des épreuves.

Ses récents portraits en couleurs regorgent de laideur, le temps les en fera peut-être dégorger. Mais ses photos en noir et blanc réalisées depuis 1940 (hommes politiques, écrivains, peintres, musiciens, architectes, acteurs) sont grandioses d'anti-naturel : pigment luisant de la peau modelée par le projecteur, coups de théâtre de ces visages qui surgissent de l'obscurité pour livrer leurs confidences posthumes. Le portrait de Winston Churchill pris en 1956 est à lui seul tout un monde : on peut le regarder comme un film, ou lire chacune de ses rides comme la ligne d'un roman.

Bizarrement, c'est lorsqu'il s'est adonné au reportage, mais en y transplantant toutes ses sophistications, que Yousuf Karsh s'est montré le plus étonnant, presque le plus personnel. Son portrait figé, suspendu par la pose, de peintres au pistolet dans une usine de voitures Ford, au Canada, en 1951, à la grâce picturale du Quattrocento.

Passons vite sur les portraits d'Alice Springs, que proposent les éditions du Regard : cette photographe semble n'envisager son travail que comme un passe-partout mondain. La force de certains portraits (Brassaï, Jean Degottex) ne tient que de l'extraordinaire faciès des modèles.

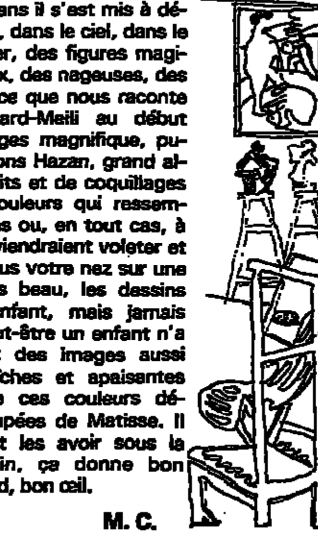
Xavier Lambours, lui, un aficionado, un desperado du portrait, un brigand, un paparazzo de grands chemins dorés, kamikaze de la rencontre, ne ménage ni son modèle ni son spectateur. Il les prend de force, et par tous les moyens, par effraction, par en dessous, à poil et à peau flashés, en queue de poisson et quatrième vitesse. Son étonnant livre, *Ciné-Monde,* constitué en un temps record dans l'intervalle d'un festival de Cannes et d'un festival de Venise, semble nous dire : accrochez-vous, vous aurez une surprise par page, par tête et par nom. On n'est pas déçu : ces portraits de gens du cinéma ont une qualité de barbarie, de vérité.

HERVÉ GUIBERT.

★ *Karsh* aux Editions Filipacchi, 360 F.

★ *Alice Springs.* – Préface de Christian Caujolle. Editions du Regard, 180 F. Exposition à la galerie de France, 52, rue de la Verrerie, Paris-4e.

★ *Xavier Lambours.* – Préface de Michel Cressole. Editions de l'Etoile, 88 F. Exposition à la Chambre Claire, 14, rue Saint-Sulpice, Paris-6e.





Les gouaches découpées de Matisse

MATISSE pensait devoir mourir d'un mal implacable, et puis il a survécu, et alors ces nouveaux jours, cette rallonge imprévue de jours, qu'il avait à présent à vivre, il eut l'envie de les vivre autrement, avec bien plus de liberté, de plénitude et aussi d'enfance, et alors il ne s'est plus penché sur des toiles avec des pinceaux, mais à soixante-quinze ans il s'est mis à découper dans l'air, dans le ciel, dans le bleu, dans la mer, des figures magiques, des oiseaux, des nageuses, des abeilles... C'est ce que nous raconte M. Jean Guichard-Meili au début d'un livre d'images magnifique, publié par les éditions Hazan, grand album plein de fruits et de coquillages de toutes les couleurs qui ressemblent à des anges ou, en tout cas, à des oiseaux qui viendraient voleter et marcher juste sous votre nez sur une plage. C'est très beau, les dessins d'enfant, mais jamais peut-être un enfant n'a fait des images aussi fraîches et apaisantes que ces couleurs découpées de Matisse. Il faut les avoir sous la main, ça donne bon pied, bon œil.

M. C.

LES DERNIERS JOURS DE L'ANNEE

Musique

ORLANDO
de Haendel

Convaincu que la valeur n'attend pas le nombre des années, l'Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique s'est lancé (avec le soutien de la ville de Caen ainsi que du Centre d'action culturelle d'Orléans et du Loiret) dans l'aventure d'un opéra de Haendel, *Orlando*, tenu généralement pour l'un des chefs-d'œuvre du compositeur, « *où l'héroïsme côtoie l'intimité amoureuse et où la violence du délire est confrontée à l'extrême de la tendresse* ». Pour mener à bien cette entreprise hardie, on a confié à Henri Ledroit (haute-contre) le rôle principal, ainsi que la tâche de réunir une distribution composée de jeunes chanteurs français, et la responsabilité des études musicales. L'orchestre, placé sous la direction de Diego Masson, a été formé pour la circonstance de musiciens familiers du répertoire baroque et jouant sur des instruments anciens. La mise en scène est de Christian Gangneron... Sur la vingtaine de représentations données à travers la France jusqu'à la fin du mois de janvier, trois auront lieu à Paris, au Théâtre de la Bastille (76, rue de la Roquette, tél. 357-42-14), les 28, 30 et 31 décembre à 21 heures.

LA CORRESPONDANCE d'HECTOR BERLIOZ.

Le premier tome, publié en 1971, couvrait douze années, le deuxième dix, le troisième huit, le quatrième, qui vient de paraître, quatre et demie, et il a fallu l'attendre cinq ans... A quand les trois derniers ? En attendant, ce volume renouvelle l'exploit des précédents : il est différent. La période qui va de 1851 à 1855 est, pour Berlioz, celle des voyages à l'étranger : en Allemagne d'abord, et notamment à Weimar, où, grâce au dévouement de Liszt, *Benvenuto Cellini* connaît enfin le succès que les Parisiens lui avaient refusé, en Angleterre également, où de magnifiques concerts le dédommagent d'une cabale organisée contre son opéra. En France, en revanche, sa situation – qui aurait pu s'améliorer si Louis-Napoléon avait été le protecteur des arts tant attendu – piétine : l'empereur n'a que faire du *Te Deum* que Berlioz tente désespérément de faire exécuter depuis plusieurs années. Comme par défi, c'est alors qu'il écrit *l'Enfance du Christ*, une « petite sainteté », selon son expression, dont l'accueil immédiatement chaleureux lui semblera insultant pour ses ouvrages antérieurs. Du coup, voilà le public et la critique réconciliés avec Berlioz, et celui-ci, qui vient d'achever la rédaction de ses Mémoires, y puisera la force d'entreprendre *les Troyens*. Comme les volumes précédents, la qualité des notes, rédigées par Pierre Citron, Yves Gérard et Hugh J. Macdonald, les résumés chronologiques et les index ajoutent un supplément d'information à ces lettres qui en contiennent tant et se lisent néanmoins comme un roman. G. C.

• Hector Berlioz *Correspondance* tome IV. Editions Flammarion, 791 pages, 240 F.

ENTRETIENS AVEC ROSTROPOVITCH ET VICHNEVSKAIA
par Claude Samuel

Cette conversation à trois voix permettra aux nombreux amis que le talent de Galina Vichnevskaïa et de Rostropovitch leur a conquis de bénéficier à leur tour de ces festins de paroles qu'ils prodiguent généreusement à ceux qui les entourent, par exemple dans la détente d'un « après-concert ». Un Mstislav fumant, débordant, une Galina impérieuse et divine racontent mille choses à Claude Samuel : leur inénarrable coup de foudre à Prague et leur mariage, sans qu'ils se soient entendus chanter ou jouer l'un et l'autre, les arcanes de la vie au Bolchoï, l'affaire Soljenitsyne, leurs souvenirs sur Chostakovitch et Prokofiev, etc. Mais l'on n'en reste pas aux anecdotes, fussent-elles savoureuses et éclairantes. A travers ces pages, on comprend mieux l'amour qui unit ces êtres fort dissemblables, la cage dorée que fut leur existence en Union soviétique, la montée en eux d'un irrésistible amour de la liberté au milieu d'un monde de fer où « le mensonge est l'unique moyen de survie », et l'on pénètre dans les secrets de leur art dont ils parlent avec une pénétration exceptionnelle, révélant à chaque pas des traits essentiels de leur propre personnalité. Derrière ces propos passionnés et souvent truculents, on sent la fierté d'artistes meurtris et privilégiés qui ont l'impérieux devoir de témoigner de ce qu'ils ont vécu et de ce qu'ils vivent : « *Ici, nous sommes libres et nous n'avons pas le droit de nous réfugier dans le silence.* » J. L.

• Edit. Robert Laffont, 208 p., 75 F.

Variétés

LES COLOMBAIONI
à l'Olympia

Clowns, acrobates, jongleurs, mimes, comédiens, les Colombaioni (Carlo et Alberto) sont les héritiers d'une tradition séculaire : celle de bien servir la commedia dell'arte pratiquée par leur famille depuis trois siècles.

Délaissant les masques et les costumes traditionnels, les Colombaioni ont su moderniser le genre et font constamment rire par leur propre vision de la vie.

A l'Olympia, ils présentent les meilleurs extraits de tous les spectacles qu'ils ont donnés depuis quinze ans.

TANGO STUPEFIANT
par Hélène Delavault

Boa blanc et robe noire, au Théâtre de la Bastille, Hélène Delavault chante. Et, en vedette de cabaret style années 20, la mezzo-soprano de l'Opéra devenue depuis deux ans la plus impétueuse des Carmen de Peter Brook est irrésistible. Champagne ! Un joli bonheur que ce *Tango stupéfiant*. Accompagnée, stimulée au piano par Claude Lavoix, Delavault transforme en bijoux les chansons idiotes, ou tragiques, ou mignonnement grivoises, ou d'amour fou, que chantaient Yvette Guilbert, Marie Dubas, Francis Lopez. Sans parler de fantaisies signées Poulenc, Satie ou Schönberg. Le cocktail n'a rien de mélancolique. Quelle voix ! et aussi quelle comédienne !

Jazz

Itinéraire

BAL aux Clochards célestes le 30 à Lyon, après le dernier festival de l'année organisé par la Maison pour la chanson, du 20 au 22 décembre, avec Raoul Bruckert, Francis Bourrec, Alain Rellay, Patrick Vollat, Patrice Caratini et – genre oblige – l'inévitable « création » (Soulat et Bodet). Fin d'année musicale et dansée au pays de Lubat, où l'association Uzeste Musical, dont on décrit lourdement les difficultés, ne cesse de s'activer. Concerts à Marseille présentés par le GRIM. Et réveillons sous le signe des tropiques ou de l'Afrique à Créteil (Maison des arts), au Phil One (Zairo Langa-Langa, Papa Wenba, Adios Alemba, Manuaku), à la Chapelle des Lombards et au New Morning, où l'orchestre cubain La Manigua succède le 31 décembre à Louisianne Red et à La Velle. Les musiques africaines et celles des Caraïbes sont cette année à la mode : outre leur incontestable renouveau, elles renouent avec ce dont le jazz s'est détaché : le spectacle démonstratif et la danse.

Si l'on tient à un parcours moins enfiévré et plus intérieur, les itinéraires ne manquent pas. La meilleure façon de terminer l'année qu'aient inventée les musiciens de jazz est encore de jouer en club. Fred Van Hove (22 et 23 décembre) et Steve Lacy (jusqu'au 29) préludent, à Dunois, à la « nuit non-stop » du 31. On peut alors revenir vers la Seine à hauteur du Petit Journal (Badini le 27 décembre, Orpheon Celesta, Cyril Jazz Band), la traverser et filer vers le triangle central dont les sommets se déplacent : l'imperturbable Petit-Opportun, le tout nouveau Mécène (6, rue des Lombards) et le Sunset (au 60 de la même rue qu'une chapelle rendit célèbre), où Céléa, Couturier, Laizeau et Pifarély donnent la mesure de ce que peuvent faire aujourd'hui les meilleurs des jeunes musiciens (du 27 au 31 décembre).

Ce n'est plus qu'un jeu d'enfant, même pas un jeu de piste, de remonter ensuite vers la République, faire halte au Savoy, où Tubapack assure les veillées d'avant Noël (du 20 au 23) et Bobby Pocelli les dernières de l'année (jusqu'au 30). Comme dans le jeu de l'oie et les clichés qui s'usent, retour à l'une des cases départ, le 27 au New Morning, où se tient en direct le Jazz Club de Carrière et Delmas pour France-Musique. Au programme, une grande dame de la chanson, vedette du *Sophisticated Ladies* présenté au Châtelet : Dee Dee Bridgewater.

Pour ceux que les choix existentiels (ou les excès) immobilisent, il reste la radio (tous les soirs à France-Musique, à FIP ou à France-Inter, et souvent sur les chaînes locales) et les livres : Irmgard Pozorski présente un bel album de photos du plus photogénique des groupes que le jazz ait suscités, *Urban Sax* (éd. Chambre noire-Jannink, 58 F) : à Venise, dans les villes, juchés sur les monuments ou dévalant les façades, ils sont à la fois inquiétants et fascinants et semblent inventés, avec leurs masques et leurs combinaisons blanches, pour le noir et blanc. Dans celui de Laurent Goddet et Alex Dutilh (pour les photos), on trouvera un état des lieux que le titre évoque à merveille : *le Jazz dans tous ses éclats* (aux éditions Rochevignes, 180 F). Pour la télévision, ce sera comme les autres années : il n'y aura rien.

FRANCIS MARMANDE.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

BALTHUS. Jusqu'au 23 janvier.

RICHARD SERRA. Jusqu'au 2 janvier. « Clara-Clara 1983 ». Jardin des Tuileries, entrée place de la Concorde.

FRANÇOIS ROUAN. Jusqu'au 2 janvier.

CALDER. Stabiles. Forum. Jusqu'au 2 janvier.

HANS BELLMER, photographe. Jusqu'au 27 février.

TOTO FRIMA. L'autoportrait polaroïd comme ascèse. Jusqu'au 8 janvier.

NOUVELLES ACQUISITIONS. Photographies. Jusqu'au 29 janvier.

LE CINÉMA EN POLOGNE. Jusqu'au 6 février.

MÉCANIQUES A BOULES, de Pierre Andrès. Atelier des enfants. Sauf dim. et mardi, de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 14 janvier.

IMAGE-IMAGIQUE. Genèse de la collection imagique. Bibliothèque des enfants, piazza. Jusqu'au 30 janvier.

EAU. Environnement frigo. Grand foyer. Jusqu'au 9 janvier.

GEORGES PEREC. Petit foyer. Jusqu'au 2 janvier.

C.C.I.

ARCHITECTURE ET INDUSTRIE. Passé et avenir d'un mariage de raison. Jusqu'au 2 janvier.

LE C.C.I. EDITE. Jusqu'au 20 février.

B.P.I.

LIVRES EN FÊTE. Jusqu'au 9 janvier.

Musées

AU PAYS DE BAAL ET D'ASTARTE. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (553-82-05). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 8 janvier.

AUTOUR DE RAPHAËL, dessins et peintures du Louvre. Jusqu'au 13 février. **NOUVELLES ACQUISITIONS du département des peintures 1980-1982.** Jusqu'au 2 avril. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 12 F (gratuite le mercredi et le dimanche). Jusqu'au 13 février.

L'ART DES CYCLADES, dans la collection Goulandris. Grand Palais, entrée Place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 11 F ; le samedi : 8 F. Jusqu'au 9 janvier.

RAPHAEL et l'art français. RAPHAEL dans les collections françaises. Grand Palais (voir ci-dessus). Billet jumelé : 19 F ; samedi : 13 F (gratuit le 9 janvier). Jusqu'au 13 février.

J.M.W. TURNER, 1775-1851. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Entrée : 15 F ; le samedi : 12 F. Jusqu'au 16 janvier.

INVENTAIRE DU CANTON D'ESCUROLLES (Allier). Grand Palais, espace 404. Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 février.

DONATION J.-H. LARTIGUE. Femmes de mes autrefois et de maintenant. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 15 janvier.

ELECTRA. L'électricité et l'électronique dans l'art au XXe siècle. Musée d'art moderne de la ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-00-01). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 9 F. Jusqu'au 5 février.

GÉRARD COLLIN-THIEBAUT - JAMES TURRELL - BILL VIOLA. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 29 janvier.

LES MYTHES DE NOS NIPPES. La mode, les enfants, les adolescents 1883-2083. Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 31 décembre.

LE PRINCE EN TERRE D'ISLAM. CHAPITEAUX ROMANS. NOUVELLES ACQUISITIONS. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F (gratuite le mercredi).

LE NOUVEL OPÉRA DE PARIS. 756 projets d'architecture. Palais de Tokyo (voir ci-dessus). Jusqu'au 25 janvier.

STENDHAL ET L'EUROPE. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-23). Tous les jours, de 12 h à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 29 janvier.

FIX-MASSEAU. Affiches 1928-1983. Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 janvier.

VILEM KRIZ. Photographies. Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 janvier.

TADANORI YOKOO. Jusqu'au 6 février. – **LE SPECTACLE EN SUÈDE.** Affiche de la collection Paul Lipschutz. Jusqu'au 22 janvier. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h.

L'ART CELTIQUE EN GAULE. Collections des musées de province. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 11 F. ; le samedi : 8 F. Jusqu'au 29 janvier.

50 ANS DE PORTRAITS. Nouvelles salles du musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de *14 h à 18 h. Entrée : 6 F (gratuite le mercredi).*

SAINT-SÉBASTIEN. Rituels et figures. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 9 F ; samedi : 7 F (gratuite le 12 mars). Jusqu'au 16 avril.

DANTE ET VIRGILE AUX ENFERS. Jusqu'au 27 février. **RODIN.** Les mains, les chirurgiens. Jusqu'au 9 janvier. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15.

TRÉSORS DE L'ART SERBE MÉDIEVAL, XIIe-XVIe SIÈCLE. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Du 23 décembre au 5 février.

DESSINS D'ÉCRIVAINS FRANÇAIS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-56-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 26 février.

PARIS 1979-1982. Photographies de Jean Mounicq. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 8 janvier.

INDISPENSABLES ACCESSOIRES. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 23 avril.

PRESTIGE DE LA POSTE ET DU TIMBRE. Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf dimanches et fêtes, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 21 janvier.

MAURICE BLANCHARD (1903-1969), peintre de la Butte. COLLECTION DU VIEUX-MONTMARTRE. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 31 janvier.

VAUBAN RÉFORMATEUR (1633-1983). Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F, dim. 4,50 F (gratuit le mercredi). Jusqu'au 15 février.

LE MASQUE AU LONG COURS. Océanie. Musée de la marine, palais de Chaillot (553-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 27 février.

POUPÉE JOUET, POUPÉE REFLET. Musée de l'homme, palais de Chaillot (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 janvier.

L'ŒUF ET LA PLUME. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66). Tous les jours, de 14 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 avril.

Centres culturels

CHICAGO. 150 ans d'architecture 1833-1983 : Frank Lloyd et l'école des prairies. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). – Tendances. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). – Un passé composé. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 15 janvier.

ART contre/against APARTHEID. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 30 décembre.

UN MUSÉE : DES CHEFS-D'ŒUVRE. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Jusqu'au 8 janvier.

PAUL IRIBE, précurseur de l'art déco. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 31 décembre.

LES FRESQUES SERBES MÉDIÉVALES (copies). Centre culturel de la R.S.F. de Yougoslavie (272-50-50), 123, rue Saint-Martin.

LE CHRIST, LES APOTRES ET LES SAINTS dans l'art de la médaille à la Monnaie de Paris. Crypte de la basilique du Sacré-Cœur (251-17-02). De 10 h à 18 h. Jusqu'au 8 mai.

ENFANTS DU PASSÉ. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 4 mars.

ART DE L'ATELIER - ART DE LA RUE EN COLOMBIE. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (260-34-57). Sauf mardi, de 12 h 30 à 20 h. Jusqu'au 15 janvier.

INTEMPÉRIES. Anastasi, Marégiano, Mugot, O'Loughlin. American Center, 261, boulevard Raspail (321-42-20). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 14 janvier.

HOMMAGE A VICTOR SEGALEN. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (236-27-53). Sauf sam. et dim., de 12 h à 18 h. Jusqu'au 13 janvier.

WAGNER ET LA FRANCE. Théâtre national de l'Opéra (266-50-22). Entrée place de l'Opéra. De 11 h à 17 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 26 janvier.

ANDRÉ MASSON ET LE THÉATRE. Théâtre du Rond-Point, avenue Franklin-Roosevelt (256-60-70). Jusqu'au 30 décembre.

HOLLYWOOD AU MARAIS. L'art des photographes portraitistes des stars de Hollywood (1923-1950). Centre culturel du Marais, 20-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). De 12 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 janvier.

TROIS SIÈCLES DE CRÉATION A LA COMÉDIE-FRANÇAISE. R.E.R. Châtelet-Les Halles. Salle des Echanges.

Galeries

AUTOUR DU NOIR. Pierres, peintres, poètes. Galerie M. Cachoux, 16 et 29, rue Guénégaud (354-52-15). Jusqu'au 31 décembre.

PETITS FORMATS : Clavel, Garros, Knoblauch, etc. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 14 janvier.

L'ANIMAL DANS L'ART JAPONAIS, XVIe-XIXe siècles. Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 8 janvier.

TEL PEINTRE... QUELS MAITRES ? Galerie ABCD, 30, rue de Lisbonne (563-25-42). Jusqu'au 28 janvier.

POL'ART 500 Affiches polonaises. Galerie des Boursiers, 151, rue Montmartre (260-69-97). Jusqu'au 13 janvier.

***LE TROMPE-L'ŒIL AUTOUR DU* XVIIIe SIÈCLE.** Galerie H. Odermatt. 85 *bis*, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-92-58). Jusqu'au 31 janvier.

BEN NICHOLSON. Œuvres sur papier. – **RIOPELLE.** Peintures récentes. Galerie Maeght-Lelong, 13-14, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 13 janvier.

PIERRE BRUEGEL LE JEUNE et les paysagistes de son époque. Galerie de Jonckheere, 21, quai Voltaire (261-38-79). Jusqu'au 17 mars.

GURFEIN, MERKALJ, MAKOWSKY. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 21 janvier.

ICONES RUSSES ET GRECQUES, du XVe au XIXe siècle. Galerie Nikolenko, 220, boulevard Saint-Germain (548-20-62). Jusqu'au 14 janvier.

JEAN-MICHEL FOLON, MILTON GLASER. Galerie la Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 30 décembre

ALEXIEV. Peinture sur porcelaine - **FAIVRE.** Choses peintes et sculptées - **FOURGASSIÉ.** Peinture - **HAVEL.** Gravure et objets d'accompagnement. Adac-galerie-atelier, 21, rue Saint-Paul (277-96-26). Jusqu'au 31 décembre.

PATRICE CABIOU, MARTINE DUBILE, ESTHER HESS, MICHAEL KENNY, DANIEL PONTOREAU, CORNELIUS ROGGE. Galerie Site-art présent, 10, rue Coquillière (508-58-96). Jusqu'au 11 février.

GEORGES NOEL, PUCCI DE ROSSI. Espace Alternatif Creatis, 50, rue du Temple (887-28-56). Jusqu'au 28 janvier.

ROY ADZAK. Galerie Le Robinson, 54, rue d'Orsel (264-58-46). Jusqu'au 10 janvier.

JEAN AMADO. Sculptures récentes. Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'à fin décembre.

BALTHUS. Peintures. Galerie H. Gomès, 6, rue du Cirque (225-42-49). Jusqu'au 21 janvier.

BEDARRIDE. Galerie C. Corre, 14, rue Guénégaud (354-57-67). Jusqu'au 8 janvier.

ROGER BLAQUIERE. Les demeures de Circé. Galerie Visconti, 37, rue de Seine (326-52-61). Jusqu'au 23 décembre.

CAPPIELLO, 1875-1942. Originaux et inédits. Ile des arts, 66, rue Saint-Louis-en-l'Ile (326-02-01). Jusqu'au 15 janvier.

MICHEL CHAPUIS. Oeuvres récentes. Galeries d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 28 janvier.

CUECO. « Les entailures ». Galerie du 7, rue Princesse (326-26-97). Jusqu'au 15 janvier.

Z.L. DAROCHA. « Jardins habités ». Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (329-32-37). Jusqu'au 8 janvier.

THIERRY DELAROYÈRE. Peintures récentes. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (272-35-47). Jusqu'au 14 janvier.

ALEXANDRE DELAY. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 14 janvier.

DANIEL DRUET. Sculptures, dessins. Galerie P. Cardin Evolution, 2, place du Palais-Royal (297-05-00). Jusqu'au 31 décembre.

ROBERT FILLIOU. « Briquolages » (suite). Galerie Baudoin Lebon, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 31 janvier.

JEAN-MICHEL FOLON. Tapisseries d'Aubusson. Galerie R. Four, 28, rue Bonaparte (329-30-60). Jusqu'au 15 janvier.

JACQUES GAUTIER. Emaux et perles. 36, rue Jacob (260-84-33). Jusqu'au 31 janvier.

JORG IMMENDORF. Café Deutschland. Linogravures. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 10 janvier.

GEORGES LEMOINE. Dessins. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 10 janvier.

LOUTTRE B. Pays-sages. Galerie F. Boulakia, 20, rue Bonaparte (326-56-79). Jusqu'au 14 janvier.

MAN RAY. Objets de mon affection. Galerie M. Meyer, 15, rue Guénégaud (633-04-38). Jusqu'au 9 janvier.

MANESSIER. « Parcours ». Galerie P. Trigano, 4 *bis*, rue des Beaux-Arts (634-15-01). Jusqu'au 31 janvier. – Peintures et lavis récents. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 5 février.

ROBERTO MANGOU. Peintures. Galerie Georges Lavrov, 40, rue Mazarine (326-84-35). Jusqu'au 15 janvier.

ZORAN MUSIC. Œuvres récentes. Galerie C. Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 27 janvier.

CHANA ORLOFF. Sculptures. Galerie Vallois, 41, rue de Seine (329-50-55). Jusqu'au 15 février.

GINA PANE. « Partitions ». Galerie Isy Brachot, 35, rue Guégénaud (354-22-40). Jusqu'au 7 janvier.

ANNE-MARIE PECHEUR. Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 10 janvier.

RENÉ RIMBERT. Galerie D. Vierny, 36, rue Jacob (260-23-18). Jusqu'au 25 janvier.

JEAN ROULLAND, Pastels. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 14 janvier.

ALEXANDRE SPIGHEL. Œuvres récentes. Lieu d'Artis (755-63-92). Jusqu'au 21 décembre.

THEIMER. Peintures, sculptures, œuvres sur papier. Galerie Albert-Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 24 janvier.

TOBIASSE. Oeuvres majeures. Galerie Saphir, 84, boulevard Saint-Germain (326-54-22). Jusqu'au 15 janvier.

TSAI. Sculptures cybernétiques. Galerie D. René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). Jusqu'à fin janvier.

JEAN VOSS. Galerie Adrien-Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59). Jusqu'au 31 décembre.

CHARLES WALCH. Toiles et gouaches. Galerie J.-P. Joubert, 38, avenue Matignon (562-07-15). Jusqu'au 28 février.

En région parisienne

BEZONS. Les illustrateurs de la littérature enfantine. C.A.C. Paul-Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux (982-20-88) Jusqu'au 15 janvier.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Eugène Van Lamsweerde, sculptures (œuvres de 1960 à 1980). Centre Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dimanche et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 janvier.

COURBEVOIE. Robert Doisneau « photographe de banlieue ». Maison pour tous, 14, square de l'Hôtel-de-Ville (333-63-52). Jusqu'au 14 janvier.

CRÉTEIL. Milshtein : Peintures, gravures. – Maison des arts, place Salvador-Allende (899-94-50). Décembre.

ISSY-LES-MOULINEAUX. Peinture et sculpture. Musée municipal, 16, rue Auguste-Gervais (645-21-70). Sauf lundi et mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 janvier.

MALAKOFF. Tabuchi. Peintures 1972-1982. Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre (655-43-45). Jusqu'au 30 décembre.

ORLY. Plaques émaillées publicitaires. Aéroport sud, 2e étage (884-59-45). De 10 h à 20 h. Jusqu'au 20 janvier.

PONTOISE. Pontoise et ses alentours au XIXe siècle. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 février.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier 83. C.A.C. Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 22 janvier.

En province

ANGERS. Éventails de collections. Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 19 février.

ANNECY. « Blanc sur blanc », seize artistes contemporains, sculpteurs, céramistes, peintres, tisserands. Musée du château, place du Château (45-29-66). Jusqu'au 28 février 1984.

BEAUVAIS. Avati, gravures 1952-1982. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 31 janvier.

BOURG-EN-BRESSE. Gustave Doré dans les collections du musée de Brou. Centre Albert-Camus, avenue Alsace-Lorraine (22-22-31). Jusqu'au 9 janvier.

BOURGES. Edouard Pignon : les Nus rouges et les Bleus de la mer. Maison de la culture, place André-Malraux (20-13-84). Jusqu'au 29 janvier.

CALAIS. J.M.W. Turner. Aquarelles des City Art Galleries de Manchester. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 16 janvier.

CATEAU-CAMBRÉSIS. « Jazz », de Matisse. Musée Matisse, palais Fénelon (84-13-15). Jusqu'au 26 février.

CHALON-SUR-SAONE. Charles Vieille. Maison de la culture, 5 *bis*, avenue N.-Niepce (48-48-92). Jusqu'au 26 janvier.

CHANTILLY. Hommage à Raphaël. Raphaël au musée Condé. (457-03-62). Sauf mardi, de 10 h 30 à 18 h. Jusqu'au 13 février.

CHARTRES. Exigences de réalisme dans la peinture française entre 1830 et 1870. Musée des beaux-arts, cloître Notre-Dame (36-41-39). Jusqu'au 30 janvier.

CHATEAUROUX. Bertholin. Centre d'art contemporain, place Sainte-Hélène (34-98-25). Jusqu'au 31 décembre. – Zao Wou Ki. Couvent des Cordeliers (27-26-31). Jusqu'au 31 décembre.

CHOLET. Paysages : tendances françaises du XIXe siècle à l'impressionnisme. Musée des arts, 46, avenue Gambetta (62-21-46). Jusqu'au 27 février.

DIJON. Arpad Szenes, l'œuvre gravé et ses alentours. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 31 décembre.

DUNKERQUE. Acquisitions, dons et restaurations. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). Jusqu'au 8 janvier.

FLAINE. Hervé Di Rosa. Œuvres 1982-1983. Centre d'art (90-85-84). Du 23 décembre au 5 février.

LE MANS. Vera Székely. La photographie artistique en Allemagne vers 1900. Guy Brunet. Peintures. Palais des Congrès et de la Culture, cité Cénomane (24-22-44). Jusqu'au 14 janvier.

LYON. V. Bioules ; L. Cane ; F. Martin. Espace lyonnais d'art contemporain (842-27-39). Jusqu'au 29 janvier 1984. – La Bible, hier et aujourd'hui. Bibliothèque municipale de la Part-Dieu.

MARSEILLE. Jean Cocteau magicien du spectacle. Musée Borely, place Carthailhac (73-21-60). Jusqu'en février. – Toni Grand. Arca, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'au 31 décembre.

NANCY. Olivier Brice. Musée des beaux-arts, place Stanislas (35-55-53) ; La version du corps selon : Cremonini ; Caballero ; Franta ; Parré ; Rustin ; Velickovic. Galerie Nancy-Thermal. Jusqu'au 31 décembre.

NEVERS. Le paysage en quatre états : Blacker, Bourgat, Friedman, Lindow. Maison de la culture, boulevard Pierre-de-Coubertin (36-13-94). Jusqu'au 22 janvier.

NICE. Claude Viallat. Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (62-31-24). Jusqu'au 31 décembre. – Vivien Isnard. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (62-37-11). Jusqu'au 31 décembre. Sacha Sosno. Musée des beaux-arts Jules-Chéret, 33, avenue des Baumettes (44-50-72). Jusqu'au 31 janvier.

NIMES. Jean-Marie Granier. Œuvre gravé. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foule (67-38-21). Jusqu'au 15 janvier.

RENNES. R. Binet-A. Catherine. Collections de photographies. – Musée de Bretagne, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 31 janvier.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Roland Roure. Galerie N. Gest, 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 20 janvier.

SOCHAUX. Jean Messagier. Champ d'intention des piqûres de guêpe en Franche-Comté. Maison des arts et loisirs. Jusqu'au 2 janvier.

STRASBOURG. L'affiche en Alsace (1880-1930). Musée historique, Pont du Corbeau (35-47-27). Jusqu'au 19 février.

TOULOUSE. Dali. Réfectoire des Jacobins. Jusqu'au 15 janvier.



THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50) (mer., dim.), concert : (voir Festival d'automne) : le 24, à 20 h 30 ; les 26 et 27, à 19 h 30 : Don Quichotte.

SALLE FAVART (296-06-11) : le 24, à 20 h 30 ; le 26, à 19 h 30 : Vive Offenbach.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20). Les 21, 25, 27, à 14 h : les 24, 26, à 20 h 30 : la Critique de l'école des femmes ; l'École des femmes : les 21, 23, 27, à 20 h 30 : Félicité ; les 22, 25, à 20 h 30 : le 26, à 14 h 30 : Intermezzo.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer (jeu., lun., mar.) : les 21, 23, 24, 25 (dern.) : la Traversée du dessert (spectacle pour enfants) ; Grand Théâtre : les 21, 22, 23 (dern.), à 18 h 30 : Par les villages (à partir du 24, relâche jusqu'au 8 février) : Théâtre Gémier : les 21, 22, 23 (dern.), à 20 h 30 : Dévotion à la croix (à partir du 24, relâche jusqu'au 11 janvier).

ODÉON (325-70-32) : relâche.

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), (lun.), 22 h : les 21, 23, 24, 25, 27, à 18 h 30 : la Prise de l'école de Madhubaï.

TEP (797-96-06), (sam., dim., lun.) : Théâtre : les 21, 22, 23 (dern.), à 20 h 30 : la Mort de Danton ; Cinéma : le 27, à 20 h : le Pirate noir ; Qu'as-tu fait à la guerre, papa ?

PETIT TEP (797-96-06), les 21, 22, à 20 h 30 : Clair d'usine.

BEAUBOURG (277-12-33) (mar.) (le 24, fermeture du centre à 20 h ; le 25, ouverture de 12 h. à 22 h.). Théâtre : le 21, à 20 h 30 : Passage Perec ; Concerts-animations : les 21, 22, 23, à 18 h 30 : Musique vivante : « Calder Piece » : les 21, 22, à 20 h 30 : Stockhausen présente Stockhausen ; Cinéma-vidéo : les 21, 22, 23, 25, 26, à 13 h : Images Maffa : Koumbidia : 16 h : House ; 19 h : Atomic Café : le 24, à 13 h et 16 h : voir ci-dessus ; Cinéma : Panorama du cinéma polonais (voir Cinémathèque).

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) (lun.), les 21, 22, 23, 24, 25, 27, à 20 h 30 ; les 24, 25, à 14 h 30 : Sophisticated Ladies.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (dim.). Danse, les 21, 22, 23, 24, 26, 27, à 20 h 30 : Alwin Nicolais, dance theatre ; les 21, 22, 23, 24, à 18 h 30 : Alain Duverne (marionnettes) ; le 27, à 18 h 30 : The jazz Tap Ensemble (groupe californien).



CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), les 21, 22, 23, 24, 27, à 20 h 30 ; le 25, à 16 h : le Dernier Soliste (J.-P. Farré).

Les autres salles

A. DEJAZET (887-97-34) (D.) 20 h 30 : Séance friction.

ANTOINE (208-77-71) 20 h 30. Dim. : 15 h 30 et 20 30 : Coup de soleil.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), le 21, à 18 h 30 : la Difficulté d'être ; les 23, 26 à 18 h 30 : le Pèlerin ; les 21, 23, 26 à 21, le 27 à 15 h et 21 h : oncle Vania ; le 24, à 18 h 45 et 22 h, le 25 à 15 h : Moi.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), mer., 20 h 30 : les Bonnes (dern. le 21) ; jeu., ven., 20 h 30 : le Malentendu (dern. le 23).

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), salle Ch. Bérard, (D., L.) 21 h : Batailles. – Salle L.-Jouvet, Jeu., ven., sam., 21 h, mar., mer., 19 h : Cet animal étrange.

BATACLAN (721-18-81) (D.) 20 h 30 : Lulu (dern. le 23).

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), (D.), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; (D., L.), 22 h : la Maison jaune.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), mer., jeu., ven. 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Épée de bois (808-39-74), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Rue noire ; **Atelier du Chaudron** (328-97-04) Mer. 14 h 30, ven., sam. 20 h 30 : Vague à l'âme ou le blues de la Sirène, (dern. le 24).

C.C. 17 (227-68-81), 20 h 30 : Meurtre dans la cathédrale (dern. le 22).

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), (mer., D. soir) 21 h, dim., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Manie de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), (D.) 21 h : l'Ormaie.

CONSTANCE (258-97-62) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Théâtre forain de J. Cocteau.

DAUNOU (261-69-14), (mer., D. soir) 21 h, dim. 15 h 30 : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), (D.) 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : Les Eaux et Forêts.

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Mademoiselle Julie.

ELDORADO (208-23-50), (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 16 h : le Don Juan de la Creuse.

ESCALIER D'OR (523-15-10) (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Tanzi.

ESPACE GAITÉ (327-13-54), (D. soir, L.), 20 h 15, dim. 15 h 30 : la Bonn' Femme aux camélias ; (D., L.), 21 h 45 : Lâche-moi les claquettes.

ESPACE KIRON (373-50-25) (L) 20 h 30, mar. le 24 à 14 h 30 ; le 25 à 15 h : Le sixième jour.

ESSAION (278-46-42) (D., L.) I : 21 h : Agatha ; II. 21 h : Finistère (dern. le 24).

FONTAINE (874-74-40) (D.) 20 h 15, sam. 18 h : Vive les femmes.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 14 h 30 et 17 h 30 : Grand-père.

GALERIE 55 (326-63-51), (D., L.) 20 h 30 : Toad of Toad Hall.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho.

LIERRE-THEATRE (586-55-83), (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 17 h : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : le Fou et le Créateur ; 20 h 30 : les Journées orageuses de Garounski ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara. – II. 18 h 30 : Recatonpilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : le Frigo ; . – Petite salle, 18 h 30 : la Figurante d'opéra ; 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61) (D. soir, J.) 20 h 30, dim. 17 h : le Hasard du coin du feu.

MADELEINE (265-07-09), (D. soir, L.), 20 h 45, sam., dim. 15 h : les Serpents de pluie.

MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80) (mer. soir, J., D. soir), 20 h 30 ; mer. 18 h 30 ; dim. 15 h : la Mansarde bleue.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74) (D.). 21 h, sam., 19 h et 22 h : les Sales Mômes.

MATHURINS (265-90-00), (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : le Bonheur à Romoramin.

MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 21 h 30, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30 ; sam., 16 h 30 et 21 h : dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac ; mer. 14 h et 16 h 30, sam., dim. 14 h : l'Histoire du cochon qui voulait maigrir.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h et 17 h 30 : Comment devenir une mère juive en dix leçons. – Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Journal d'un homme de trop.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), (D. soir, J.), 20 h 30, sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), mer., jeu., ven., 20 h 30, sam. 22 h, dim. 14 h 30 : Sarah ; sam. 19 h 30, dim. 17 h, lun., mar. 20 h 30 : l'Extravagant Mister Wilde.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), (D. soir, L.), 20 h 45 : sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), (Mer. soir, D. soir, L.) 20 h 30, mer. sam. 15 h, dim. 14 h 30 et 18 h 15 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06) (L) 20 h 45, Dim. à 15 h 30 : la Pierre de la folie.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (mer., dim., mar.), 20 h 45 : la Dernière Bande.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h : K 2.

POTINIÈRE (261-44-16), (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Il Signor Fagotto.

RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37) (M.) 20 h : Don Juan aux enfers.

RENAISSANCE (208-18-50) (Dim. soir, L.). 20 h 45, dim. 15 h : Vincent et Margot.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (jeu., dim.) 21 h, mer., 15 h : Théâtre de Bouvard.

7, RUE CONSTANCE (367-79-40), (Mar.) 21 h : Loin du grenier.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir), 21 h, dim. 15 h 30, sam. 19 h et 21 h 15 : l'Astronome.

STUDIO FORTUNE, les 21 et 22 à 21 h : la Petite Bouffe.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79). I. : lun., mar., mer. 20 h 30, sam. 22 h 30, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II. mer., sam., lun., mar., 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

TEMPLIERS (278-91-15) (D., L.), 20 h : Mitton ; 21 h : Monsieur Tristan Bernard.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84) (D.), 20 h 15, sam. 15 h 30 : les Dames de fer ; 21 h 30, sam. 16 h 45 : Y'en a marr...ez vous.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h : Naïves Hirondelles ; 22 h 15 : Au secours papa, maman veut me tuer.

THÉATRE NOIR (346-91-93) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : La boutique.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. (D soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : les Trois Mousquetaires. – II. (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Sortilèges.

THEATRE PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h, dim. 17 h : Titus Andronicus.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), les 21, 22, 23, 27, à 20 h 30 : Savannah Bay ; le 24, à 20 h 30, le 25, à 17 h : Les affaires sont les affaires. – Petite salle (S., D., L.), 20 h 30 : Lettres d'une mère à son fils.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), (D., L.) 21 h : Médée.

THEATRE 13 (588-16-30) (D. soir, Ma.) 21 h, dim. 15 h : la Femme indolente.

THÉATRE 18 (226-47-47) (S., D., L.), 22 h, sam. 18 h : Flora par qui tout arrive.

TOURTOUR (887-82-48) (D, L.), 18 h 30, sam. 15 h : Un mari à la porte ; (D. soir, lun.) 20 h 30, dim. 15 h : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), (D. soir), 21 h, sam. et dim. 15 : le troisième témoin (à partir du 22).

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D.), 19 h 30 : la Spécialité.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D., L.), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 + Sam. 24 h : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II : 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service ; (D.), 22 h 30 : Fouillis.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), (D. L.) 20 h + le 24 à 0 h 15 : Chant d'épandage ; (Mer.) 22 h 15, Dim. 21 h : l'Auvent du pavillon 4 : Sam. 0 h 15.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), (L) I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.

L'ÉCUME (542-71-16), les 21, 22, 23, 24 à 20 h 30 : Aquarelle ; à 22 h : Brindille ; le 26 à 21 : J.-P. Reginal.

ESPACE-MARAIS (584-09-31), (Mer., dim. soir, lun.), 20 h 45 ; dim., 17 h : Les fanes amères d'Antoine-Auguste Parmentier.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D., L.), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention, belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

PROLOGUE (575-33-15) Mer., sam., mar., 20 h 30 : Duende.

RESTO-SHOW (508-00-81) (D. L), 21 h 45 : M. Morelli.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), (D., L.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 : la Surprise ; 22 h : les Burlingueurs.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 + Sam. 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : le Céleri jaune, Spectacle branché.

TROIS SUR QUATRE (327-09-16) (D.), 20 h 30 : Quelque estaminet.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : P. Miserez.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : dim. 15 h 30 : On perd les pétales.

DEUX-ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h : dim. 15 h 30 : l'Impôt et les os.

En région parisienne

CERGY, Théâtre des arts (030-33-33), les 20, 21 à 21 h : Noël polonais.

CHESSY, Château (436-87-85), le 23 à 18 h 30 : piano à quatre mains (T. et E. Heidsieck (Brahms, Schubert, Fauré).

CLAMART, C.C. J.-Arp. (645-11-87), le 26 à 20 h 30 : Coup de soleil.

CRÉTEIL, Maison des Arts A.-Malraux (899-94-50) le 22 à 20 h 30 : Rock.

ENGHIEN, Th. du Casino (412-90-00), le 22 à 14 h 30 : le 23 à 20 h 45 : le Théâtre du Triangle.

MAISONS-ALFORT, Th. Cl.-Debussy (375-72-58), le 22 à 20 h 45 : Orchestre de l'Ile-de-France ; le 24 à 20 h 45 : En sourdine les sardines.

MALAKOFF, Th. 71 (655-43-45), les 21, 22, à 20 h 30 : Voyage.

VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), le 24 à 21 heures : Noix de Coco ; le 27 à 21 h : Pauvre France.

Les cirques

CIRQUE GRUSS (245-85-85), mer. 14 h : dim. 14 h et 17 h ; sam. 14 h et 20 h 30 : ven., mar. 20 h 30.

CIRQUE D'HIVER (700-12-25), les 21, 26, 27 à 16 h 30 ; le 23 à 15 h ; le 24 à 15 h et 21 h ; le 25 à 14 h et 17 h.

CIRQUE MASSILIA (878-15-12) (D. soir, L.), 14 h30 et 20 h30 ; dim. 14 h 30 et 17 h 30.

CIRQUE DE PARIS (250-92-00) (J., S.), les 21, 23, 25, 26, 27 à 15 h.

CIRQUE A. ZAVATTA (531-96-40), le 21 à 14 h et 17 h (dern.).

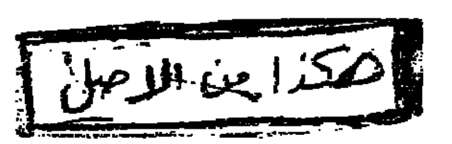
ÉCOLE NATIONALE DU CIRQUE (845-58-11) (Mar.), 15 h.

La danse

THÉATRE 18 (226-47-47) (S., D., L.), 20 h : Cie des Abbesses.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80) (L.), 18 h 30 : Malavika Shiva-Shakti.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (784-24-24)

MERCREDI 21 DÉCEMBRE

15 h : Bille de clown, de J. Wall ; 19 h : la Brune brûlante, de L. McCarey ; 21 h : la Moisson, de V. Poudovkine.

JEUDI 22 DÉCEMBRE

Le colonel Durand, de R. Chanas ; 19 h : Applause, de R. Manoulian ; 21 h : le Portrait de Dorian Gray, de A. Lewin.

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

15 h : la Bonne Soupe, de R. Thomas ; 19 h : Cette nuit et toujours, de V. Saville ; 21 h : l'Admirable Crichton, de C.B. de Mille.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE

15 h : l'Odyssée du docteur Wassell, de C.B. de Mille ; 19 h et 21 h : relâche.

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE

15 h : Copie conforme, de J. Dréville ; 17 h : la Chevauchée fantastique, de J. Ford ; 19 h : Un scandale à la cour, de M. Curtiz ; 21 h : Un étranger au paradis, de V. Minnelli.

LUNDI 26 DÉCEMBRE

Relâche.

MARDI 27 DÉCEMBRE

15 h, Bichon, de F. Rivers ; 19 h : Holiday, de G. Cukor ; 21 h : Embrasse-la pour moi, de S. Donen.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 21 DÉCEMBRE

15 h : UNION DEPOT, de A.E. Green ; 17 h : le Monde sans soleil ; 19 h, Cinéma polonais : De part en part, de G. Krolikiewicz.

JEUDI 22 DÉCEMBRE

15 h : les Amours d'Omar Khayyam, de W. Dieterle ; 17 h : Panique année 0, de R. Milland ; 19 h, Cinéma polonais : *Ko-no-piel-ka, de W. Leszczynski.*

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

15 h : Goha « Le simple », de J. Baratier ; 17 h : l'Amour d'une femme, de J. Cremillon ; 19 h, Cinéma polonais : Histoire d'un péché de W. Borowczyk.

SAMEDI 24 DÉCEMBRE

15 h, Cinéma polonais : de la veine à revendre, de A. Munk ; 17 h : l'Hôtel pacifique, de J. Majewski ; 19 h et 21 h : relâche.

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE

15 h : la Bohémienne, de J. W. Horne et Ch. Rogers ; 17 h : Trois bébés sur les bras, de F. Tashlin ; *19 h*, Cinéma polonais : la Croisière, de M. Piwowski ; 21 h : les Jours de Mathieu, de W. Leszczynski.

LUNDI 26 DÉCEMBRE

15 h : l'Incident de Xi'an, de Cheng Yin ; 19 h, Cinéma polonais : Tout est à vendre, de A. Wajda.

MARDI 27 DÉCEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

A LA POURSUITE DE L'ÉTOILE (Ital., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

ANDROIDE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – (V.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LES ANGES DU BOULEVARD (Chi., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-26-42) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

L'ART D'AIMER (franco-it.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

BOAT PEOPLE, PASSEPORT POUR L'ENFER (Chi. vo) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). – (V.f.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLASS (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Logos III, 5e (354-42-34).

LES COMPÈRES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) St-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08).

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – (V.f.) : Français, 9e (770-33-88).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

GARÇON (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

GET CRAZY (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Escurial, 13e (707-28-04). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (251-50-32) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – (V.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secretan, 19e (241-77-99).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE (Franco-américain) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Sud (en mat.), 14e (327-84-50).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE MARGINAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

MEGAVIXENS (A., v.o.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MISS OYU (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : *Lucernaire, 6e (544-57-34).*

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

OCTOPUSSY (A. v.o.) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (350-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PRINCESSE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES PRINCES (Fr.) : Cinoches Saint Germain 6e (633-10-82).

QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (223-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (532-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE SACRE DE LA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

SUREXPOSÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Max Linder, 9e (770-40-04).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des Etoiles, l'Empire contre-attaque, le Retour de Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault, version Gal, version Saurova : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Pagode, 7e (705-12-15).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Michel, 5e (325-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

WARGAMES (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ZELIG (A.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BAL, film franco-italien d'Ettore Scola : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Images, 18e (522-47-94).

LES DENTS DE LA MER Nº 3, (en relief), film américain de Joe Alves, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). VF : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C.-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PRÉNOM CARMEN, avant-première, film franco-suisse de Jean-Luc Godard : Studio-Médicis, 5e (633-25-97).

TCHAO PANTIN, film français de Claude Berri : Forum, 1er (297-53-74) ; Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; *U.G.C.-Odéon*, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-01) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont-Sud, 13e (327-84-50) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA TRACE, film français de Bernard Favre : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C.-Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; *Convention St-Charles, 15e* (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

UN BON PETIT DIABLE, film français de Jean-Claude Brialy : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Georges V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).



Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

ANGELE (Fr.) : André Bazin, 13e (337-74-39)

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Champollion, 5e (354-51-60).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.), Napoléon, 17e (380-41-46).

LA BALANCE (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).

LE BAL DES SIRÈNES (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

LES BAS FONDS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-80-25). Studio 43 (H. sp.) 9e (770-63-40).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; (v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BLANCHE-NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (256-82-66) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (755-63-42)) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA CAGE AUX FOLLES Nº 2 (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69).

LE CAMERAMAN (A.) : Rialto, 19e (607-87-61).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : St-Lambert (H. sp.), 15e (532-91-68) ; Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71) ; Boîte à films, 7e (622-44-21).

LES CINQ MILLE DOIGTS DU DOCTEUR T. (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).

LA CLÉ DE VERRE (A.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

CLÉOPATRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

CONTES DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

LES CONTES DES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

DANS LES RUES (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).



CINEMA

DÉLIVRANCE (A., v.f.) (**) : Boîte à films (H. sp.), 17e (622-44-21) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).
DODES CADEN (Jap., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68).
LE DOULOS (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).
EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
L'ENTRAINEUSE (Fr.) : Logos II, 5e (354-42-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).
ERASERHEAD (v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).
FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Rialto, 19e (607-87-61) ; Acacias, 17e (764-97-83).
GERTRUD (Dan., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H. sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).
HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 6e (325-65-04) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81) ; (v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (329-90-10) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).
INDISCRÉTION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
IVANHOÉ (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
LE JARDIN DU DIABLE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Calypso, 17e (380-30-11).
JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
JONATHAN LIVINGSTON LE GOELAND (A., v.o.) : St-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16) ; Cinoches, 6e (633-10-82).
LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).
M.A.S.H. (A., v.o.) : Châtelet Victoria (H. sp.), 1er (508-94-14).
MÊME A L'OMBRE LE SOLEIL LEUR A TAPÉ SUR LA TÊTE (It., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MISÉRABLES (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).
LE MOUCHARD (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
NEW-YORK NEW-YORK (vers. intégr.) : Calypso, 17e (380-30-11).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71).
ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : Templiers, 3e (272-94-56).
PHANTOM OF THE PARADISE (A.) (*) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; St-Lambert, 15e (532-91-68).
PÉCHÉ MORTEL (A., v.o.) : Olympic Luxembourg (H. sp.), 6e (633-97-77).
PORTRAIT D'UNE ENFANT DÉCHUE (A., v.o.) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (325-56-04) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).
SENSO (It., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; *Logos III, 5e (354-42-34)* ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (545-35-38).
TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à film (H. sp.), 17e (622-44-21).
T'ES FOU JERRY (A.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
THE ROSE (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68).
TUEUR DE DAMES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).
LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Napoléon, 17e (755-63-42).
LA VIE EST BELLE (A., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (305-90-81).
LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE VOYEUR (Brit., v.o.) : *Logos I, 5e (354-42-34) ; Acacias, 17e (764-97-83)*.
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

Les festivals

R. ALDRICH : (v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), mer. : Plein la gueule ; jeudi. : L'Empereur du Nord ; ven. : Trop tard pour les héros ; sam. : Pas d'orchidées pour Miss Blandish ; dim. : Chut, chut, chère Charlotte ! ; lundi : La cité des dangers ; mar. : Le vol du phœnix.
AMERICAN MEMORIES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer. : La vallée de la peur ; jeu. : Banana split ; ven. : Les montres attaquent la ville ; sam. : Cape et poignard ; dim. : La fièvre dans le sang ; lundi : Chérie, je me sens rajeunir ; mar. : Le garçon aux cheveux verts. Une incroyable histoire.
L'AVENTURE AU CINÉMA (v.o.) : Olympic, 14e (545-35-38), mer. : Voyage au centre de la terre ; jeu. : Zardoz ; ven. : L'esclave libre ; sam. : Scaramouche ; dim. : Les contrebandiers de Moonfleet ; lundi : Le convoi sauvage ; mar. : Tom Jones.
M. BROTHERS (v.o.) : Action Écoles, 5e (327-72-07) : mer. : Une nuit à l'Opéra ; jeu. : Un jour aux courses ; ven. : Un jour au cirque : sam. : Monkey business ; dim. : Chercheurs d'or ; lundi : Plumes de cheval ; mar. : La soupe au canard.
G. DEBORD : Studio Cujas, 5e (354-89-22), mer., jeu., ven., sam. : La société du spectacle ; dim., lundi, mar. : In girum imus nocte et consuminur igni.
A. HITCHCOCK (*v.o.*) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer., jeu : Agent secret ; ven., jeu. : Sabotage ; dim., lundi, mar. : Les enchaînés.
S. LUMET (v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-95), mer., sam., mar. 18 h, 20 h 30 : Le crime de l'Orient-Express ; jeu., dim., 18 h, 21 h : Le prince de New-York ; ven., lundi, 18 h, 20 h 30 : The verdict.
COUP DE CHAPEAU A GLEB PANFILOV ET INNA TCHOURIKOVA (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80), mer. 20 h, jeu. 22 h 15 : Les débuts ; mer. 22 h, mar. 18 h : Valentina ; jeu. 14 h, ven. 18 h, sam., dim., lundi 18 h, 21 h : Vassa ; jeu. 17 h, ven. 21 h : Je demande la parole ; jeu. 18 h, mar. 22 h 15 : Pas de gué dans le feu.
PANORAMA DU JEUNE CINÉMA FRANÇAIS : Studio 43, 9e (770-63-40), mar. 20 h 30 : La boule de fort ; Chasse à l'homme ; Body building ; La punition.
LA PAROLE A LA MUSIQUE (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) : jeu., sam. 20 h : Dona Flor et ses deux maris ; dim., mar. 20 h 10 : Bye bye Brésil ; lundi 20 h, mar. 18 h 20 : Xica Da Silva ; ven. 18 h : Toute nudité sera châtiée ; mer. 22 h : Va travailler, vagabond.
LES PERLES DU CINÉMA COLONIAL (v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), mer. : La belle de Saigon ; jeu. : Noces de sable ; ven. : Au risque de se perdre ; sam. : Casablanca ; dim. : L'homme qui voulut être roi ; lundi : Morocco ; mar. : Le lion et le vent.
C. SAURA (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), dim. 18 h 20 : Cria cuervos ; jeu. 14 h : maman a cent ans ; mer., ven. 20 h 10 : Vivre vite.
JULES VERNE (v.o.) : *Marais, 4e* (278-47-86), mer., dim. : Aventures fantastiques ; jeu., lundi : le fer à cheval cassé ; ven., mar. : Voyage au centre de la Terre ; sam. : L'île mystérieuse.

Les séances spéciales

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h, vend., sam. 0 h 25.
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h 15 (sf sam.).
BULLITT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 05.
CABARET (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h.
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), jeu., sam., lun., 20 h 10.
CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 22 h.
LE DERNIER TANGO A PARIS (*) (It., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., ven., dim., 22 h, mar. 21 h 40.
LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), mer. 21 h, jeu. 14 h, lun. 19 h.
CENDRES ET DIAMANTS (Pol., v.o.) : *Saint-Lambert, 15e (532-91-68)*, jeu. 21 h, mar. 19 h.
CLÉMENTINE TANGO (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 20.
DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16) lun. 21 h 45, mar. 20 h 10.
LE GARÇON AUX CHEVEUX VERTS (Ang., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), mer., sam. 18 h 20.
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 20 + Grand-Pavois, 15e (554-46-85), ven. 21 h 30.
KING-KONG (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94) t.l.j. 22 h (sf dim.) dim. 18 h.
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (it. ; v.o.), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), lun. 19 h 15.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (**) (Fr.) Boîte à Films, 17e (622-44-21), 18 h 10 (sf sam., dim.).
LENNY (A., v.o.) : Boîte à Films, *17e* (622-44-21), 20 h 15 (sf sam.).
LA LUNE DANS LE CANIVEAU (fr.), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), dim. 21 h 15.
MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) 17 h, sf mer., mar. 20 h 30.
MORT A VENISE (it., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), t.l.j. 20 h sf sam. 22 h 15, mer., jeu., ven., lun., mar., sam., dim. 17 h 45.
MORTELLE RANDONNÉE (fr.), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), mar., 19 h 15.
NICK'S MOVIE (All., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim. 12 h.
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h 15.
NOS PLUS BELLES ANNÉES (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), mer., sam., dim. 16 h.
OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 17 h 45.
OUTLAND (*) (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94) 18 h, 20 h, sf dim., dim. 20 h, 22 h.
PANIQUE A NEEDLE PARK (**) (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h., 24 h.
PÉCHÉ MORTEL (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
PORCHERIE (**) (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam. 0 h 35.
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim., lun. 11 h 40.
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 15.
QUERELLE (**) (*All., v.o.*) : Boîte à films, 17e (622-44-21), mer., dim. 24 h.
QUATRE CENTS COUPS (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim., lun. 11 h 50.
LE 7e SCEAU (Suéd., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) jeu., dim., lun., 15 h.
SEX'O CLOCK USA (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), ven., dim. 22 h 25.
SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), sam. 21 h 45.
TANT QU'IL Y AURA DES HOMMES (A ; v.o.), Movies, 1er (260-43-99), 12 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 40 et 0 h 30.
VIVE LA SOCIALE (Fr.), Espace-Gaîté, 14e (327-95-94), mer., sam., dim. 16 h.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), dim., lun., mar. 18 h 15 ; mer., jeu., ven., sam. 21 h 15.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 21

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : G. Bertini (Milhaud, Bartok, Stravinski).
Théâtre de la Bastille, 20 h : H. Delavault, Cl. Lavoix (Schönberg, Ginastera, Satie...).
Salle Gaveau, 20 h 30 : J.-L. Caillard.
Crypte Sainte-Agnes, A. Stocchetti (Bruggen, Bach, Vivaldi...).
Eglise Sainte-Etienne-du-Mont, 20 h 30 : Orchestre de chambre de Stuttgart (Vivaldi, Bach, Corelli...).

JEUDI 22

Théâtre de la Bastille, 20 h : voir le 21.
Salle Gaveau, 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : S. Doron (Haydn, Mozart).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, Ensemble instrumental de l'orchestre symphonique franco-allemand, dir. : J. Thorel (Vivaldi).
Lucernaire, 21 h : A. Asselin (Chopin).

VENDREDI 23

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45, voir le 22.
Théâtre de la Bastille, 20 h : voir le 21.
FIAP, 20 h 30 : P. Sausy, M. Durand (Schubert, Poulenc, Ravel...).
Lucernaire, 19 h 45 : A. Asselin (Scarlatti, Cimarosa, Haydn).

SAMEDI 24

Eglise Saint-Roch, 23 h : Maîtrise G. Fauré de Marseille, dir : Th. Farre-Fizio (Caplet, Britten...).
Eglise des Billettes, 19 h : J. Amade (d'Aquin, Franck, Bach...).
Eglise Saint-Sulpice, 23 h : F. Renet, M. Cadiot (Guilmant, d'Aquin, Franck).
Lucernaire, 19 h 45 : voir le 23.

DIMANCHE 25

Notre-Dame-de-Paris, 17 h 45 : P. Moreau (*Balbastre, Bach, Froidebise...*).
Saint-Thomas-d'Aquin, 17 h 30 : Cl. Greys (Bach).
Eglise Saint-Sulpice, 10 h 15 : F. Renet, M. Cadiot (Langlais).

LUNDI 26

Lucernaire, 19 h 45 : voir le 23.
Radio-France, Auditorium 106, 21 h : D. Dorrow, J. Mefano, A. Damien, J.-F. Heisser, ensemble 2e2m (Mefano).

MARDI 27

Lucernaire, 19 h 45, voir le 23.

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), les 21, 22, à 20 h 30 : Jo Kaiat, G. Nemes, J.-Y. Colson.
CASINO DE PARIS, (874-26-22), (D., L.), 20 h 45 : Higelin.
CAVEAU DE LA HUCHETTE, (326-65-05), 21 h 30 : R. Franc (dern. le 26) ; le 27 : J. Caroff.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), (D., L.), 22 h 30 : P. Wognin (dern. le 23) ; à partir du 27 : E. Cosaque.
DÉPOT-VENTE (624-33-33), 21 h, le 22 : L. Allison, Trombone Force V ; le 23 : J. Caron, Wild Ones.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30, le 22 : F. Van Hove, D. Lazro, P.-B. Lomme ; le 23 : F. Van Hove, J. Berrocal, P.-B. Lomme ; le 26 : S. Lacy ; le 27 : S. Potts, I. Aiebi.
ESPACE BALARD, le 22 à 20 h : Ozzy Osbourne, Y et T.
FORUM (297-53-47), le 26 à 21 h : T. Gubitsch, O. Calo, M. Aumont.
MANU MUSICALE (238-05-71), le 22 à 22 h 30 : F. Mechali Sextet.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), mer. 23 h : J. Kahne, L. White ; jeu. 23 h : M. Anconina ; ven. 22 h : Y. Chelala, 24 h : C. McPherson ; sam. 22 h : Y. Chelala, 24 h : M.E. Stevens ; dim. 23 h : A. Lauwmann ; lun. 23 h : L. Rulka ; mar. 23 h : G. Galomée, M. Correa.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, le 21 : Manu Dibango ; le 23 : Transylvania ; le 27 : Deedee Bridge Water.
NOTES BLEUES (589-16-73), *les* 26, 27 à 22 h : Transylvania.
PHIL'ONE (776-44-26), les 22, 23 : Ray Lema.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h : mer. : Memphis Slim ; jeu : Watergate Seven + One ; ven. : Quintet de Paris ; lun. : Vsop Ragtime ; mar. : Badini Swing Machine.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : D. Pifarely, P. Jacobsen, R. Del Fra, E. Dervieu (dern. le 23), à partir du 26 : B. Reinhardt, Ch. Escoude, B. Ferre.
SAVOY (277-86-88), 21 h : les 21, 22, 23 : M. Steiner, M. Godard, Ch. Jois, D. Landreat, A. Bouchaux ; le 27 : B. Borelli, Ph. Petit, R. Del Fra, Ch. Belonzi.
SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h 30 : les 21, 22 : Cl. Luter ; les 23, 24 : J. Caroff ; le 27 : Jazz Group de Bretagne.
SUNSET (261-46-60), (D., L.), 23 h : Ch. Escoude, T. Rabesson, O. Hutman, J.-M. Jafet (dern. le 23) ; à partir du 27 : J.-P. Celea, F. Couturier, D. Pifarely, F. Laizeau.
TWENTY ONE (260-40-51) (D.), 21 h : Jazz non stop ; les 21, 22, 23 : Quartet Greg Hunter.
VIEILLE HERBE (321-33-01), le 22 à 21 h : M. Perrone.

La danse

THÉATRE 18 (226-47-47) (S., D., L.), 20 h : Cie des Abbesses.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80) (L.), 18 h 30 : Malavika Shiva-Shakti.

Les opérettes

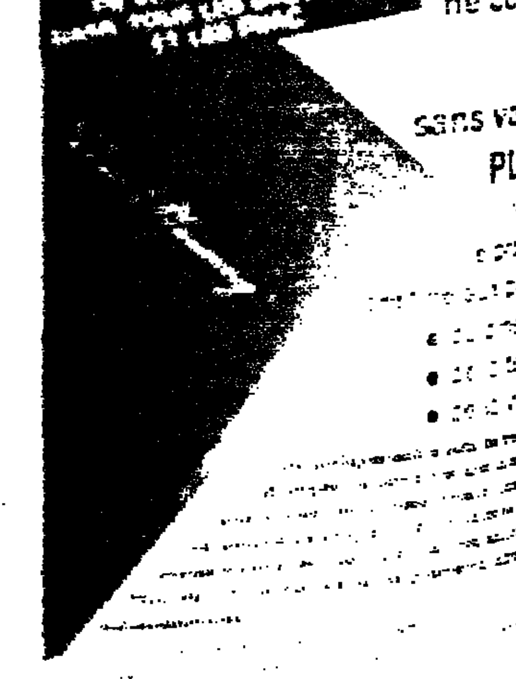
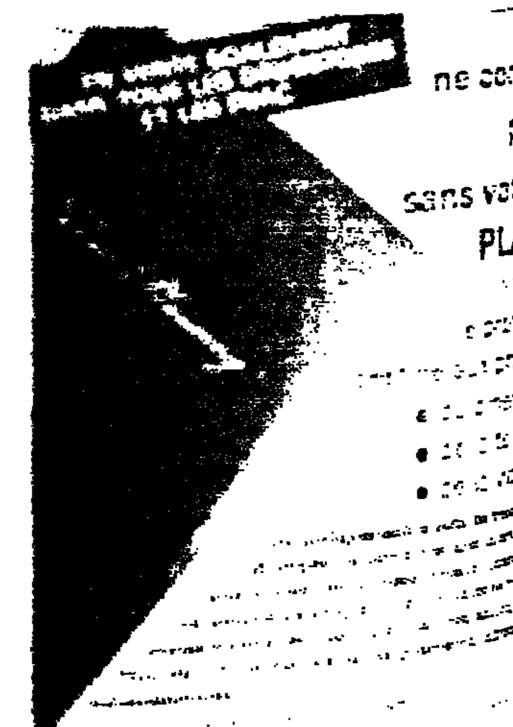
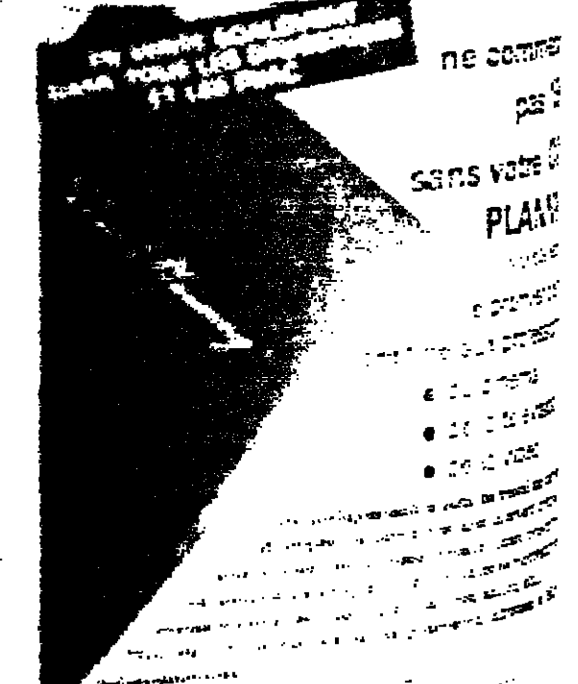
ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), mer., 14 h 30 ; ven., sam., 14 h 30 et 20 h 30 ; dim., 14 h et 17 h 30 : l'Amour à Tahiti.

Spectacle musical

BOUFFES-DU-NORD (239-34-50) (D., L.), *20 h 30 : le Petit Mahagonny*
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), le 23 à 20 h 30 : Rêves de botte.

Le music-hall

ALLIANCE (544-41-42) 20 h 30 : Mansamente (dern. le 23) ; à partir du 26 : Musique et chants traditionnels des républiques asiatiques d'Union soviétique.
BASTILLE (357-42-14) (D., L., Mar.), 20 h : Tango stupéfiant.
BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h 45 ; dim. 16 h : A Metayer.
CITHEA (357-99-26), les 21, 22, 23, 24 à 22 h : Fascination.
ESPACE CARDIN (266-17-81), (J.), 20 h 30 ; dim., 15 h. : Junon et Aves (dern. le 25).
FORUM (297-53-47) (D., L.) 21 h : G. Langoureau, Cl. Maurane.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h ; dim., 16 h 30 : G. Bedos.
LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Y. Dautin.
MARIGNY (256-04-41) (L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Thierry Le Luron.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 20 h 30 ; dim., 17 h : Les Colombaioni ; 15 h : Les Chariots (à partir du 22).
PALAIS DES CONGRÈS (758-14-04) (D. soir, L.), 21 h ; dim., 16 h 30 : G. Lenorman.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.) 20 h 30 ; dim., 17 h : Ph. Avron.
PARKING DE L'ÉGLISE DE PANTIN (846-80-13), le 21 à 14 h et 16 h ; les 22, 23 à 14 h, le 24 à 15 h et 21 h, le 25 à 15 h et 17 h : la Perle des Indes.
STUDIO BERTRAND (783-64-66), (Mar.), mardi, *21 h : Marilyn, je t'aime*.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), le 24 à 15 h : M. Eglin.
TANIÈRE (337-74-39), les 21, 22, 23, 24 à 20 h 45 : K. Kalel ; 22 h 30 : B. Izri ; II, les 21, 22, 23, 24 à 21 h : *B. Meulien*.
THÉATRE DE PARIS, Foyer (280-09-30), le 22 à 20 h 30 : D. McAvory, Cl. Astier, G. Langoureau, B. Schlossberg, Y. Le Goff, G. Nemeth.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (D., L.), 22 h : René, Daniel, W. Rios ; vend., sam., 24 h : M. Litwin.

COMMUNICATION

Désinformation

Le Figaro continue sans désemparer son « combat contre le statut de la presse ». Dans son édition du 21 décembre, Henri Amouroux y signe en page « une » un article intitulé : « L'opinion se mobilise. Déjà dix mille adhésions ». Adhésions ? Il s'agit de celles envoyées au nouveau Conseil national pour la liberté de la presse, créé par MM. Amouroux et Jacques Baumel et pour lequel le quotidien de MM. Robert Hersant et André Audinot publie régulièrement des « bulletins d'adhésion ». L'ancien directeur de *Sud-Ouest*, de *France-Soir*, actuellement à la tête d'un des journaux du groupe Hersant, *le Journal Rhône-Alpes*, voit dans ce flot le signe d'une mobilisation de l'opinion publique contre « *une loi scélérate* ».

L'émotion d'Henri Amouroux est sincère. Mais peut-être les lecteurs du *Figaro* aimeraient-ils avoir des informations et, éventuellement, des commentaires sur la menace qui plane aujourd'hui sur le propre journal de M. Amouroux, dont l'absorption prochaine par *le Figaro* est plus que probable (*le Monde* du 20 décembre). Ils seraient alors à même de mieux comprendre que les concentrations de presse façon Hersant ne sont pas toujours bénéfiques au pluralisme des titres et des idées.

Au reste, celui que l'opposition et une partie de la presse présentent volontiers comme le sauveur des journaux en péril a mené son entreprise à coups d'emprunts. On le savait très endetté. *Le Canard enchaîné* du même 21 décembre révèle que, selon une enquête de la direction du Trésor, les dettes s'élèveraient à 246 millions de francs envers les banques françaises, 95 millions de francs de crédit-bail et quelque 200 millions de francs envers des banques étrangères. Un banquier interrogé estime même que la dette totale est supérieure (environ 600 millions de francs), *en raison de* l'extrême complexité de l'organisation juridique et financière du groupe. Rappelons que celui-ci est, d'autre part, soumis à un redressement fiscal de près de 200 millions de francs, confirmé par les dirigeants du groupe mais contesté auprès des instances compétentes (*le Monde* du 22 novembre).

Tous cela ne rend-il pas nécessaire une législation plus ferme sur la transparence et les concentrations de presse ?

Y. A.

La ville de Grenoble renonce à l'expérience télématique CLAIRE

De notre correspondant

Grenoble. — Le conseil municipal de Grenoble a décidé de mettre un terme à l'expérience d'information du grand public assistée par télématique lancée en 1980 dans la cité dauphinoise. Une trentaine de terminaux vidéotex avaient été installés dans les principaux lieux publics de la ville et dans plusieurs centres sociaux pour assurer un service de renseignements individualisés par consultation d'une banque de données locales de 12 000 « pages-écrans » mises à jour régulièrement (*le Monde* du 27 avril 1980).

Les responsables du projet avaient, en effet, constaté que le public s'adresse à un nombre limité d'organismes pour obtenir des informations ou être conseillé ; il s'agit généralement de la mairie et de ses services décentralisés, des centres sociaux et des sièges des associations.

Pour répondre à une telle demande, il était nécessaire soit de multiplier dans ces lieux le nombre des informateurs capables de répondre à un très large éventail de questions, *soit de mettre au point un* système documentaire utilisant la télématique. Le système CLAIRE (pour « Catalogue local avis informations renseignements électroniques ») fut donc créé à cet effet et mis en service dans le public au mois de février 1982. Son utilisation s'est vite révélée difficile en raison, notamment, de sa lourdeur. Les écrans de télévision et leurs claviers ne pouvaient pas être consultés en « libre service » mais par l'intermédiaire d'une hôtesse. D'autre part, le type d'information délivré par CLAIRE, essentiellement des renseignements pratiques sur les droits et les démarches du citoyen et des pages (écrans sur les organismes à but non lucratif producteurs de service, principalement les associations), s'est révélé nettement insuffisant.

Le projet prévoyait cependant d'étendre les services rendus par CLAIRE en introduisant notamment des informations-services, la liste des spectacles programmés dans l'agglomération et celle des cinémas... Enfin les promoteurs du système avaient envisagé la diffusion de petites annonces et d'informations à caractère plus individualisé et privé. CLAIRE aurait ainsi pu transmettre quotidiennement les menus proposés par les restaurateurs de la ville. La réticence de la presse locale vis-à-vis d'un moyen d'information qui risquait d'être directement en concurrence avec elle, mais également les contraintes budgétaires et en personnel ont retardé le développement de CLAIRE, qui, d'autre part, n'a pas reçu auprès du public l'accueil escompté par ses initiateurs.

L'expérience financée par l'Etat à 80 % — son coût annuel fut de 3 millions de francs en 1982 — arrivait cette année à son terme, et la ville de Grenoble aurait dû assurer désormais seule cette lourde charge. Déjà, en 1980, sous la responsabilité de l'ancien maire socialiste, M. Hubert Dubedout, l'étude du projet avait été pendant quelque temps suspendue, au nom de la rigueur *budgétaire et de l'attente d'une aide* financière du Centre d'études et d'expérimentation des systèmes d'information (CEESI), qui fut finalement obtenue.

Condamné à évoluer dans son contenu et vers un mode de diffusion plus individualisé, le système CLAIRE avait été mis en sommeil depuis les élections de mars 1983. La nouvelle équipe, dirigée par M. Alain Carignon (R.P.R.), et l'opposition municipale sont toutefois tombées d'accord pour « fermer le robinet » de CLAIRE, qui pourrait toutefois renaître en 1985 lorsque les Télécommunications installeront dans l'Isère, et en priorité à Grenoble et dans la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau, trente mille terminaux Minitel ; ceux-ci permettront d'accéder à l'univers électronique des P.T.T. et, éventuellement, à un réseau télématique local dont CLAIRE serait le partenaire tout désigné.

CLAUDE FRANCILLON.

RADIOS LOCALES PARISIENNES

Une ordonnance en référé contredit la Haute Autorité

Jusqu'où vont les compétences de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle en matière de radios locales privées ? Peut-elle, lorsqu'elle délivre une autorisation d'émettre sur une fréquence à un regroupement d'associations, décider *aussi* du temps dont doit disposer chacune d'elle sur l'antenne ? Cette responsabilité lui est implicitement contestée par une ordonnance du tribunal de grande instance de Paris statuant en référé, jeudi 15 décembre, dans une affaire opposant Fréquence-Libre et Radio-Pays.

Sous le premier nom, on trouve cinq associations « mariées » entre elles. Radio-Pays, regroupant plusieurs courants d'expression régionale, en est une sixième. Ensemble, elles obtinrent une autorisation sur 103,1 MHz au mois d'août. Mais le conflit sur le partage de l'antenne surgit immédiatement. Radio-Pays, se considérant comme un partenaire à part entière d'un mariage à deux, revendique la moitié de la grille horaire. Les autres estiment que le *dernier venu à cette noce polygame* ne constitue qu'un sixième du « ménage ».

Dans plusieurs courriers successifs, la Haute Autorité tranche le différent : Radio-Pays aura le droit d'utiliser plusieurs plages horaires totalisant vingt heures et demie. Décision contredite, jeudi, par le tribunal de grande instance qui lui reconnaît des droits allant jusqu'à *soixante-trois heures* et demie. Stupeur à Fréquence-Libre, qui s'apprête à faire appel, étonnement de la Haute Autorité qui prépare également un recours.

L'un comme l'autre estiment en effet que les tribunaux judiciaires sont incompétents pour juger une décision de la Haute Autorité. Ce point pose en réalité une de ces questions de droit dont raffolent les juristes.

Pour simplifier, il faut remarquer que les décisions que prend la Haute Autorité (en vertu de la loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982) sont en principe recourables devant le Conseil d'Etat (1). Ce point n'est apparemment contesté par personne, mais la loi n'a pas prévu les regroupements entre associations sur une même fréquence et ne dit donc pas qui doit décider du partage de l'antenne en cas de difficulté.

La Haute Autorité délivre habituellement ses autorisations au vu de protocoles d'accords signés entre les associations. Ces accords passés entre organismes de droit privé sont donc susceptibles de recours devant l'ordre judiciaire. Mais en l'occurrence, *entre Fréquence-Libre* et Radio-Pays, l'accord n'a pas eu lieu. La Haute Autorité a donc tranché, estimant qu'il lui revenait d'arbitrer entre les parties. Après tout, puisqu'elle a responsabilité de l'octroi des fréquences, n'aurait-elle pas également celui des conditions dans lesquelles elle délivre cet octroi ?

L'organisme que préside Mme Michèle Cotta, en tout cas, à l'intention d'entamer la procédure au terme de laquelle elle pourra ôter à Radio-Pays son autorisation. Radio-Pays, qui risque donc de se retrouver bientôt — à moins que la cour d'appel ne se prononce incompétente, ce qui aurait pour effet de rendre nulle l'ordonnance du tribunal de grande instance — avec une « grosse » autorisation d'heures d'émission au lieu d'une « petite », mais... sans autorisation d'émettre.

ÉRIC ROHDE.

(1) Il en va ainsi de toutes les assemblées collégiales à vocation nationale.

Les actionnaires de Canal-Plus

Le tour de table organisé par le groupe Havas autour de la constitution du capital social de Canal-Plus, la future quatrième chaîne de télévision, est pratiquement achevé et les 150 millions de francs ont été entièrement souscrits. Le principal actionnaire de cette chaîne payante, après Havas, est un groupe bancaire constitué sous la direction de la Société générale et dans lequel on retrouve la Banque nationale de Paris, le Crédit lyonnais, le Crédit commercial de France et le Crédit mutuel. Ce groupe bancaire détient 20 % du capital, la part propre de la Société générale ne devrait pas excéder 7 %.

La Compagnie générale des eaux entre pour 15 % et le promoteur immobilier, M. Guy Merlin, pour 10 %. Deux compagnies d'assurance ont pris chacune 5 %. Il s'agit de la Garantie mutuelle des fonctionnaires et de la Compagnie du Midi, holding qui coiffe notamment le groupe de Paris-A.G.P. Enfin, une part de 5 % est réservée à un groupe de quotidiens régionaux : *Nice-Matin, la Montagne, Ouest-France, la République du Centre* et *l'Alsace* ont déjà donné leur accord.

Reste donc pour Havas une part variant entre 40 % et 45 % selon le niveau d'engagement de la presse régionale. On note l'absence dans ce capital de groupes de communication dont M. André Rousselet, président d'Havas, souhaitait il y a encore quelques semaines la participation. La candidature des Editions mondiales n'a pas été retenue. Les discussions avec Hachette n'ont pas abouti. *Le groupe de* M. Jean-Luc Lagardère souhaitait avoir dans la quatrième chaîne un rôle plus actif que celui de simple partenaire financier minoritaire, mais ses exigences de programmation (films exclusivement, pas d'information) étaient incompatibles avec le profil retenu par Havas pour Canal-Plus.

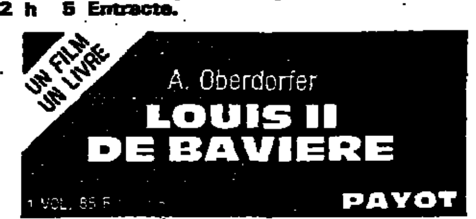
Restent les entreprises de cinéma, mais le conflit ouvert entre la quatrième chaîne et les professionnels du cinéma ne facilite pas, pour le moment, les rapprochements. Le Bureau de liaisons des industries cinématographiques (BLIC) ne désarme pas. En réponse aux propos de M. Rousselet lors de l'émission « R.T.L.-*le Monde* » du 11 décembre, il écrit au président d'Havas : « *Vous tenez pour acquis — et n'est-ce pas un paradoxe — qu'une entreprise soi-disant au service de notre industrie, mais qui rencontre au stade actuel une opposition résolue des professions du cinéma dans leur ensemble, doive connaître le succès que vous ambitionnez. D'un côté Canal-Plus, de l'autre producteurs, distributeurs, exploitants, industries techniques auxquels viennent s'ajouter les éditeurs vidéo et, selon un communiqué récent, les créateurs de films. Comment imaginer que le Canal dénommé Plus puisse fonctionner dans ces conditions, programmer des films en nombre suffisant, réunir — dans ce climat tourmenté — des investisseurs et des abonnés ?* »

Le seul terrain où les représentants du BLIC et M. Rousselet se rejoignent, c'est le câble. Le président d'Havas avait mis en garde contre la programmation des chaînes étrangères sur les réseaux câblés. Les professionnels du cinéma rappelent dant un communiqué que les programmes du câble devront se soumettre aux mêmes règles que les chaînes publiques de télévision pour la programmation des films.

Mercredi 21 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Feuilleton : Dorothée, danseuse de corde.
De J. Fansten, d'après M. Leblanc.
Une petite danseuse sur fil en 1921, des enfants abandonnés, des châteaux, un trésor caché... toute l'ambiance d'intrigues et de mystères de M. Leblanc.
22 h 5 Entracte.



22 h 10 Série : Ludwig... ou le crépuscule des dieux. De Luchino Visconti (v.f. 1972).
Une immense féerie crépusculaire, un barrage d'art extravagant élevé contre le monde réel, un chant désespéré lancé comme un défi contre la mort.
22 h 50 Documentaire : Gustave Doré.
23 h 15 Est-ce ainsi que les hommes vivront ?
Avec F.-D. de Larauzière, géologue et astrophysicien.
23 h 25 Journal.
23 h 45 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Téléfilm : Les enquêtes du commissaire Maigret.
« Un Noël de Maigret », de G. Simenon. Réal. J.-P. Sassy. Avec J. Richard, R. Varte, F. Dornier.
Un enfant est en danger ! Deux hommes déguisés en père Noël ont fait irruption chez les voisins de Maigret, dans la chambre d'une petite fille.
22 h 10 Document : Jules... César et compagnie.
En hommage à Raimu, pour le centième anniversaire de sa naissance. Des extraits de films ; trop courts, hélas.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Théâtre : Potiche.
Comédie en deux actes de Barillet et Grédy. Mise en scène : P. Mondy. Avec J. Maillan, J. Jouanneau...
22 h 55 Journal.
23 h 15 Portrait : Jean-Claude Brialy.
23 h 40 Bananes flambées.
Spécial jazz avec D. Lockwood, Sun Ra et le groupe Uzeb.

0 h 5 Prélude à la nuit.
Fantaisie, *de Rossini.*

FR 3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
17 h 30 Feuilleton : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.
17 h 55 Dessin animé : Belle et Sébastien.
18 h 20 Eveil à la guitare (avec Del Gado).
18 h 30 Vie régionale :
Avec un reportage sur les enfants yougoslaves « dressés pour voler ».
18 h 55 Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

20 h, La belle œuvre : œuvres de Haydn, Prokofiev, Schubert, Bruckner, avec des textes de V. d'Indy, D. Boyden et C. Rosen.
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris) : *le Bœuf sur le toit*, de Milhaud, *Concerto pour violon et orchestre* de Bartok, *Petrouchka* de Stravinski, par l'Orchestre national de France, dir. G. Bertini, sol. K. Wha Chung, violon.
22 h 30, Fréquence de nuit : « Nocturnes ».

Jeudi 22 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Vision plus ; 12 h Dix sur dix ; Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 La petite maison dans la prairie.
14 h 35 Destination Noël.
15 h 55 Le village dans les nuages.
16 h 15 Jack spot.
16 h 40 Bonjour, les fêtes (et à 18 h 30).
16 h 45 Film : le Maître du monde.
Film américain de W. Witney (1961), avec V. Price, C. Bronson, H. Hull, M. Webster (Rediffusion).
Quatre Américains sont capturés par le maître d'un grand aéronef. Celui-ci veut faire la guerre aux nations. D'après Robur le conquérant *de Jules Verne. Mêmes remarques que pour* De la Terre à la Lune *(21 décembre).*
18 h 25 Livres divers, livres d'hiver.
18 h 35 Deux gourmands disent.
18 h 50 Dessin animé : Monsieur Bonhomme.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 Expression directe : le Sénat.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Dorothée, danseuse de corde.
N° 2 : « In robore fortuna ».
22 h 5 Entracte.
22 h 10 Série : Ludwig... ou le crépuscule des dieux. De Luchino Visconti (n° 2).
23 h Série documentaire : Gustave Doré. Réal. J. Frapat.
N° 2 : Le psychiatre et le philosophe.
23 h 25 Est-ce que les hommes vivront ?
Emission de R. Giquel.
23 h 35 Journal.
23 h 55 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : Les amours romantiques.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
14 h 50 Film : Houla-houla.
Film français de R. Darène (1958), avec F. Raynaud, R. Giannuzzi, G. Rivière, M. Flohr, N. Roquevert (Redif.).
Un instituteur de la région parisienne est muté, par erreur, à Tahiti. Fernand Raynaud, en Français moyen, vit des aventures exotiques. Le film est totalement nul.
16 h 25 Un temps pour tout. Les rêves.
17 h 35 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales (I.N.C.).
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Marco Polo. De D. Butler, V. Labella, réal. G. Montaldo.
Deuxième épisode des aventures de Marco Polo.
21 h 40 Variétés : Richard Gotainer à l'Olympia.
En chérubin joufflu, en paysan buriné, Richard Gotainer à l'Olympia en avril 1983.
22 h 40 Portrait : Annie Girardot.
Des textes, des chansons d'Annie Girardot, réal. Gaya Bécaud.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 30 Emissions pour la jeunesse.
17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les petits papiers de Noël.
Émission au profit de l'UNICEF.
20 h 35 Téléfilm : Survol avec préméditation.
Réal. J.-F. Jung. Avec Ben Derradji, M. Ruhl...
La reconstitution d'un fait divers : un adolescent emprunte un avion. Le téléfilm ne décolle pas pour autant.

21 h 40 Journal.
22 h Film : la Flûte enchantée.
(En simultané avec France-Musique).
Film suédois d'I. Bergman (1974), avec J. Köstlinger, I. Urrila, H. Hagegard, E. Erikson, U. Gold (v.o. sous-titrée. Rediffusion).
Une représentation de l'opéra de Mozart. On voit réagir les spectateurs dans la salle et on visite les coulisses. Du Mozart chanté en suédois, c'est assez surprenant. Mais la mise en scène de Bergman, sur le théâtre et le public, est un modèle d'initiation populaire à une œuvre lyrique.
0 h 15 Prélude à la nuit.
Variations sur le Don Juan *de Mozart, de Chopin, par M. Drewnowski, (piano).*

FR 3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
17 h 30 Dis, raconte-moi la mer (la muse marine).
17 h 45 La cuisine des mousquetaires (les confits).
18 h Magazine du rock : Rocking chair.
18 h 30 Présence du théâtre (Jérôme Savary).
18 h 55 Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Vous descendez à la prochaine ?
11 h 2, Musique : l'Ecossaise et les monstres du Loch Ness (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : *le Trésor des contes*, de H. Pourrat.
14 h 47, Les après-midi de France-Culture : à Nancy ; à 15 h 20, la vie quotidienne des Français ; à 16 h, les radios privées ; à 17 h, l'homme en jeu, de l'abbé R. Laurentin.
18 h 30, Feuilleton : le grand décret.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : le diagnostic prénatal.
20 h, L'autobus n'est juste à l'heure que quand il ne passe pas, de P. Louki. Avec R. Dubillard et F. Berset.
21 h 45, Profession spectateur : Guy Dumur (ce qui reste quand on a tout oublié).
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs (royautés perdues).

FRANCE-MUSIQUE

9 h 2, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, Le matin des musiciens : l'atelier de musique, cours de Germaine Mounier, piano ; cours de Lionel Rogg, orgue.
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Jazz : le jazz en France.
13 h, Concours international de guitare.
13 h 30, Poissons d'or.
14 h 4, Musique légère.
14 h 30, D'une oreille l'autre : œuvres de Brahms, Charpentier, Dvorak, Ravel, Villa-Lobos, Pfitzner, Elgar.
17 h 5, *Repères contemporains : J.-E. Marie.*
18 h, L'imprévu.
19 h 5, Studio-Concert jazz : les grands orchestres d'Antoine Hervé et de Laurent Cugny.
20 h, Jazz.
20 h 30, Concert : *Quatuor à cordes en la mineur, Quintette pour violon, alto, violoncelle, contrebasse et piano en la majeur*, de Schubert, par le Quatuor Orlando, et W. Schroeder, contrebasse, N. Shetler, piano.
22 h, Concert (en simultané avec FR 3) : *la Flûte enchantée*, de Mozart, livret d'E. Schikaneder (enregistrement pour le film d'I. Bergman).
0 h 15, Fréquence de nuit.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 22 DÉCEMBRE

— *M. Georges Granger*, secrétaire général de la fédération C.F.D.T. de la métallurgie, est reçu à l'émission « Plaidoyer », sur R.M.C., à 8 h 15.

— *M. André Labarrère*, ministre chargé des relations avec le Parlement, est invité au journal d'Antenne 2, à 12 h 45.

INFORMATIONS « SERVICES »

LES FÊTES DE NOËL

Offices religieux

• CULTE CATHOLIQUE

NOTRE-DAME-DE-PARIS
6, place du Parvis-Notre-Dame
75004 Paris

Samedi 24 décembre. – 22 h 30, récital d'orgue par Pierre Cochereau. 23 h 30, veillée liturgique : *Venez divin messie*, *Alleluia laudate cœli* (extrait de l'*Oratorio de Noël*, de Camille Saint-Saëns), *Dans une étable obscure* (Praetorius), *Merveille, merveille* (noël savoyard), *Alma redemptoris mater*, (Palestrina), *les Anges dans nos campagnes* (Blin). Messe de minuit : *Un enfant nous est né* (Louis Deiss), *Kyrie gallican, Gloria des anges* (chant grégorien), *Alleluia de la messe de minuit* (Gaston Litaize), *Credo III* (chant grégorien), *Et incarnatus est* (Delassus), *Noël nouvelé* (J. Alain), *Saint le Seigneur* (Chapuis), *Agnus dei* (Carol), *Adeste fideles* (Prieto), *Il est né le Divin Enfant* (J. Noyon), *Chantons l'enfant qui vient de naître*, extrait du chœur du *Messie* de Haydn.

Dimanche 25 décembre. – 10 heures, messe solennelle.

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR-MONTMARTRE
35, rue du Chevalier-de-la-Barre
75018 Paris

Samedi 24 décembre. – 21 h 45, concert d'orgue par Daniel Roth. 22 h 15, liturgie de la parole, lectures, noëls anciens (Grüber, Gevaert, Praetorius), noëls polyphoniques (Veysseyre, Fauré, Deiss), noëls populaires *(Douce nuit, les Anges dans nos campagnes, Il est né le divin enfant)*, chants grégoriens (kyrie, gloria, credo), et polyphoniques (Josquin Des Prés). Allocution par Mgr Charles. Procession à la crèche. *Minuit, chrétiens!* Liturgie eucharistique concélébrée. Chants et instruments de la Maîtrise de Montmartre. Direction Philippe Mazé.

A la crypte. 23 h 30, Noëls de tous les temps, par les anciens de la Maîtrise en alternance avec l'assemblée. 24 heures, messe avec allocution.

Dimanche 25 décembre. – 11 heures, messe solennelle, chants polyphoniques (Josquin Des Prés, C. Geoffroy, L. Deiss, Ph. Mazé, D. Roth) et chants grégoriens. 16 heures, vêpres solennelles. Procession à la crèche et noëls anciens. 18 heures, messe chantée en polyphonie.

ÉGLISE DE LA MADELEINE
Place de la Madeleine, 75008 Paris

Samedi 24 décembre. – 18 heures, messe anticipée de Noël. 22 h 45, récital d'orgue : variations sur un noël (M. Dupré) F. Houbart. 23 heures, veillée avec lectures de textes et de prières en plusieurs langues. Chants : *Noël bénissons le ciel* (Desmaret), *Noël, réjouissance* (Desmaret), *Bel astre que j'adore* (R. Blin), *Dans une étable obscure* (Praetorius), *Noël pour la paix* (G. Aubanel), *Gloire au Seigneur* (extrait du *Messie*, de Haendel) par les chœurs de la Madeleine. Au grand orgue *A la venue de Noël* (Corrette, Cl. Balbastre, L. Cl. Daquin). A minuit : *Il est né le Divin Enfant* (J. Noyon). Procession à la crèche. *Messe solennelle pour chœurs et deux orgues* (L. Vierne). Homélie par le chanoine Thorel. Improvisations à l'orgue sur des noëls anciens. *Alleluia* (extrait du *Messie*, de Haendel). *Enfin le jour est advenu* (J.-N. Goeffroy), *Noël landais* (E. Bonnal). Direction : J. Havard de la Montagne. Petit orgue : J. Villetard.

Dimanche 25 décembre. – Messes à 9 heures, 10 heures, 12 h 30 et 18 heures. Grand'messe concélébrée à 11 heures. Même programme qu'à la messe de minuit.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS
2, place du Louvre, 75001 Paris

Samedi 24 décembre.– 22 heures, *récital d'orgue ; 22 h 30, veillée chantée.* 23 heures, messe solennelle de la Nativité.

Dimanche 25 décembre. – 8 h 30, messe. 10 heures et 11 h 15, messes avec chants et orgue. 17 h 30 : messe.

Alice au pays du Champ-de-Mars

A la tombée de la nuit, le Champ-de-Mars à Paris n'est plus qu'une forêt de huit cents sapins décorés de boules et de guirlandes et scintillant de mille lumières.

A bord de petits trains, les enfants peuvent découvrir les tableaux composés de trente-sept sculptures géantes d'animaux : le lion et la tortue, la chouette et l'écureuil, des loups et le traditionnel bonhomme de neige. Le petit train enjambe les deux bassins du plateau Joffre : sur l'un, grenouilles et crapauds; sur l'autre, transformé en banquise, un ours géant entouré d'un ballet de six otaries. A la sortie d'un tunnel de lumière, un sapin illuminé de trente mètres de haut – un pin du Tyrol, – don de la Chambre économique fédérale d'Autriche.

Ce spectacle est offert gratuitement et réalisé par la Ville de Paris, avec le concours de la direction des parcs, jardins et espaces verts et la direction de l'architecture. Tous les jours, jusqu'au 4 janvier, de 14 heures à 18 heures.

Sous une structure couverte et chauffée, Dorothée, présentée par *Antenne 2 et Europe 1*, interprète une comédie musicale inédite. Deux manèges de chevaux de bois traditionnels complète cette fête enfantine.

ÉGLISE SAINT-ROCH
296, rue Saint-Honoré, 75001 Paris

Samedi 25 décembre. – 20 h 30, messe de Noël pour les enfants. 22 h 30, veillée de Noël et messe de minuit chantée.

Dimanche 25 décembre. – Messe à 8 h 30 (portugais). 9 h 45 (latin). 10 h 45, 11 h 45 et 18 h 30.

EGLISE SAINT-GERVAIS
Place Saint-Gervais, 75004 Paris

Samedi 24 décembre. – 21 heures, entrée des vigiles ; 21 h 30, vigiles de la Nativité avec les moines et moniales de Jérusalem (hymnes, chants, psaumes, orgue et lectures bibliques et patristiques) ; 23 heures, messe de la nuit, polyphonique et concélébrée.

Dimanche 25 décembre. – *8 heures*, laudes de la Nativité ; 10 h 30, adoration silencieuse et musicale, messe solennelle de Noël.

SAINT-NICOLAS hors-les-murs
15, rue des Bernardins, 75005 Paris

Samedi 24 décembre. – 19 h 30, messe de Noël.

EGLISE SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET
23, rue des Bernardins, 75005 Paris

Samedi 24 décembre. – A partir de 22 h 15, veillée de Noël (chants, ogue) ; Messe de minuit chantée.

Dimanche 25 décembre. – 10 h 30, messe solennelle chantée ; 17 heures, vêpres.

CHAPELLE SAINT-BERNARD
34, avenue du Maine, 75007 Paris

Samedi 24 décembre. – 22 heures, célébration de la nuit de Noël.

Dimanche 25 décembre. – 11 heures, messe.

ÉGLISE SAINT-EUGÈNE-SAINTE-CÉCILE
4, rue Sainte-Cécile, 75009 Paris

Samedi 24 décembre. – 22 h 30, veillée. « Le mystère de l'incarnation ». Textes liturgiques. Chants de Noël. Procession à la crèche. 23 h 30, messe solennelle. Chants. Orgue.

Dimanche 25 décembre. – 10 heures, messe avec chants et orgue. 11 h 10, messe solennelle en latin. Propre grégorien. Chants et orgue.

ÉGLISE DE LA TRINITÉ
3, rue de la Trinité, 75009 Paris

Samedi 24 décembre. – 23 h 10, veillée. Messe de minuit. Aux grandes orgues, maître Olivier Messiaen. Chœurs de la Trinité, sous la direction de Trajan Popesco.

Dimanche 25 décembre. – 10 heures, messe du jour (grégorien). 11 h 15, messe. Orgues.

EGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
place Franz-Liszt
rue de Belzunce, 75010 Paris

Samedi 24 décembre. – 18 h 30, messe pour les enfants et les familles. A partir de 23 heures, veillée de Noël. « Dans un monde de guerre et de misère, chrétiens avons-nous le droit de chanter Noël ? » Orgue. Noëls anciens et modernes. Chants de Noël. 23 h 45, messe de minuit.

Dimanche 25 décembre. – Messe à 8 heures, 9 heures, 10 heures (chants, orgue, propre grégorien), 11 h 30 (chants en français, orgue) et 18 h 15.

PAROISSE SAINT-AMBROISE
71 bis, boulevard Voltaire 75011 Paris

Samedi 24 décembre. – 23 h 15, veillée. Chants de Noël. Messe de minuit. Chorale des petits chanteurs de Saint-François. Orgue.

Dimanche 25 décembre. – Messe à 7 h 30, 9 heures, 10 heures, 11 h 15 et 18 h 30.

ÉGLISE SAINT-LÉON
1, place du Cardinal-Amette
75015 Paris

Samedi 24 décembre. – 23 h 15, veillée. Messe de minuit chantée. Orgue.

Dimanche 25 décembre. – 11 heures, messe chantée.

• CULTE CATHOLIQUE RITE ORIENTAL

SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE
17, rue du Petit-Pont, 75005 Paris

Samedi 24 décembre. – 23 heures, hymne de Romanos le Mélode, chantée en grec et en arabe, suivie de la liturgie solennelle de saint Basile.

Dimanche 25 décembre. – Nativité selon la chair de Notre Seigneur et Dieu Jésus-Christ. 11 heures, liturgie solennelle de saint Basile. 18 heures, liturgie dialoguée de saint Basile.

ÉGLISE SAINT-EPHREM-DES-SYRIENS
17, rue des Carmes, 75005 Paris

Samedi 24 décembre. – 18 h 30, messe solennelle de la Nativité de Notre Seigneur, célébrée selon l'antique liturgie restaurée de Jérusalem-Antioche.

• CULTE PROTESTANT

ÉGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine - 75008 Paris

Samedi 24 décembre. – 18 heures. Audition d'orgue (Georges Lartigau), 18 h 30, service liturgique de veillée de Noël. Sainte Cène.

Dimanche 25 décembre. – 10 h 30. Culte de Noël. Prédication par le pasteur Philippe Bertrand. Célébration de la Sainte Cène.

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ANNONCIATION
19, rue Cortambert - 75116 Paris

Samedi 24 décembre. – Service liturgique de veillée de Noël. Sainte-Cène (pasteur Philippe Soullier).

Dimanche 25 décembre. – 10 h 30, culte de Noël, Sainte Cène (pasteur Daniel Atger).

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ÉTOILE
54, avenue de la Grande-Armée
75017 Paris

Samedi 24 décembre. – 20 h 30. Veillée liturgique et musicale avec Sainte Cène. Orgue.

Dimanche 25 décembre. – 10 h 30. Culte de Noël avec Sainte Cène, présidé par le pasteur Boniol.

• CULTE ORTHODOXE

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris

Samedi 24 décembre. – 23 h 45, chants de préparation à la Noël. 24 heures, messe de minuit chantée, sermon par le Père Maurice.

Dimanche 25 décembre. – 10 heures, messe célébrée par le Père André.

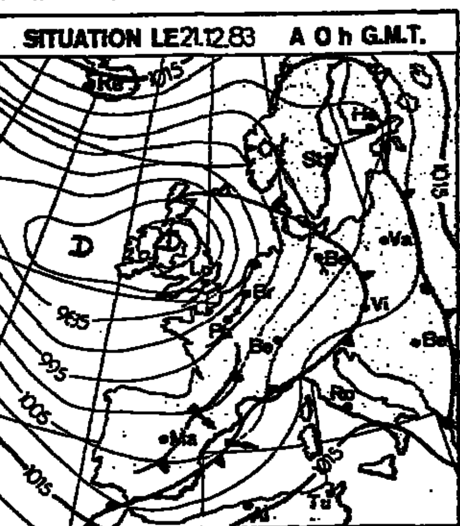
• CULTE ANGLICAN

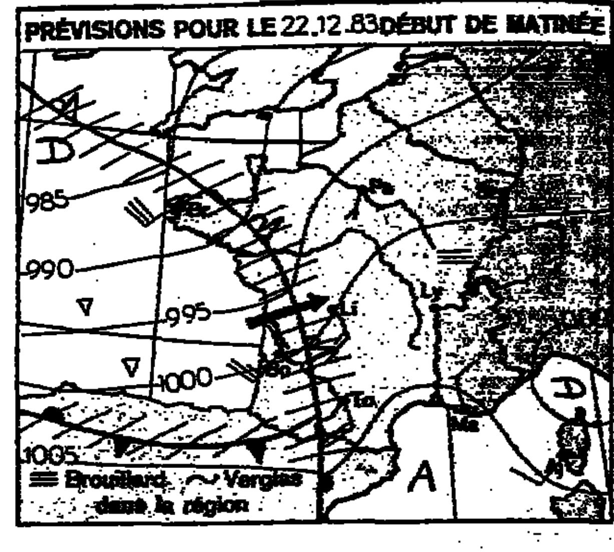
SAINT GEORGE'S ANGLICAN CHURCH
7, rue Auguste-Vacquerie, 75116 Paris

Samedi 24 décembre. – 22 h 30, messe de minuit.

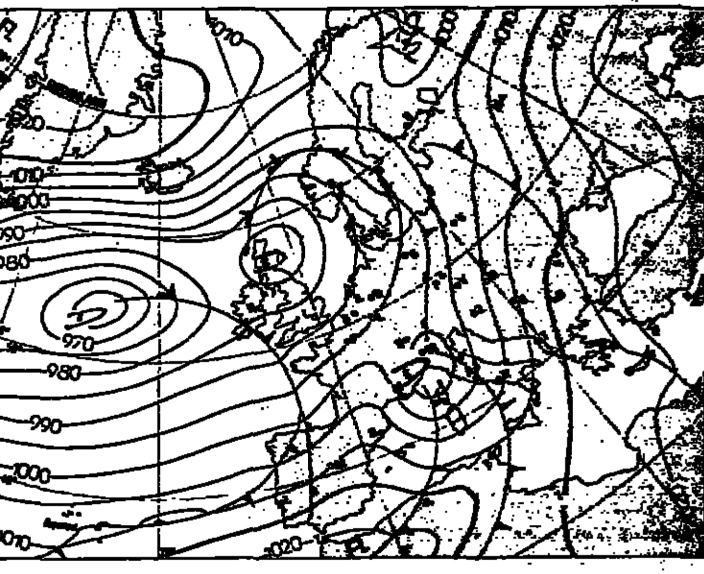
Dimanche 25 décembre. – 10 h 30, eucharistie chantée.

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 22 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Évolution probable du temps en France entre le mercredi 21 décembre à 0 heure et le jeudi 22 décembre à minuit.

La France reste sous l'influence d'un flux de sud-ouest, doux, perturbé et humide, une perturbation, située mercredi matin sur l'est du pays, s'évacue vers l'Allemagne, tandis qu'une nouvelle zone pluvieuse abordera l'ouest du pays dans la nuit de mercredi à jeudi.

Jeudi matin, le ciel sera peu nuageux sur la moitié est du pays, malgré quelques averses résiduelles de la Corse au sud des Alpes; la zone de temps couvert et pluvieux située de l'Aquitaine à la Bretagne s'étendra vers l'est en cours de journée, et il neigera sur les massifs au-dessus de 1 200 à 1 500 mètres environ. A l'arrière de cette zone pluvieuse, la nébulosité restera forte et des averses temporaires seront observées; de plus, un nouveau renforcement des pluies se produira sur le quart nord-ouest du pays en soirée. Le vent de sud à sud-ouest soufflera assez fort, et même parfois fort le soir près des côtes du Nord-Ouest. Les température, supérieures aux normales saisonnières, avoisineront l'après-midi 9 à 15 degrés du Nord-Est au Sud-Ouest.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris le 21 décembre à 7 heures, de 993,7 millibars, soit 745,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 décembre; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21 décembre) : Ajaccio, 16 et 11 degrés; Biarritz, 16 et 9; Bordeaux, 17 et 6; Bourges, 14 et 5; Brest, 11 et 6; Caen, 11 et 5; Cherbourg, 10 et 7; Clermont-Ferrand, 14 et 7; Dijon, 9 et 5; Grenoble, 7 et 4; Lille, 9 et 7; Lyon, 10 et 6; Marseille-Marignane, 13 et 13; Nancy, 9 et 4; Nantes, 12 et 6; Nice-Côte d'Azur, 15 et 9; Paris-Le Bourget, 12 et 8; Paris-Montsouris, 8 (maximum); Pau, 19 et 7; Perpignan, 13 et 6; Rennes, 12 et 5; Strasbourg, 9 et 3; Tours, 11 et 6; Toulouse, 12 et 5; Pointe-à-Pitre, 30 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 9 degrés; Amsterdam, 9 et 5; Athènes, 17 et 11; Berlin, 6 et 1; Bonn, 10 et 6; Bruxelles, 10 et 7; Le Caire, 21 (maximum); Iles Canaries, 24 et 18; Copenhague, 5 et 2; Dakar, 25 et 21; Djerba, 21 et 7; Genève, 8 et 1; Jérusalem, 14 et 8; Lisbonne, 18 et 8; Londres, 11 et 7; Luxembourg, 7 et 4; Madrid, 11 et 6; Moscou, 2 et 1; Nairobi, 26 (maximum); New-York, –5 et –10; Palma-de-Majorque, 17 et 15; Rome, 16 et 9; Stockholm, 2 et 1; Tozeur, 18 et 7; Tunis, 18 et 5.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

LA MAISON

Tissus et objets

Le tissu est la parure la plus mouvante de la maison. En changeant de rideaux ou de garniture de sièges, on modifie l'aspect d'une pièce. Dans certains tissus sont confectionnés des objets qui agrémentent le décor.

Bouchara, spécialiste des *tissus pour l'habillement*, propose désormais une collection à sa griffe pour la maison. Ces tissus, de style scandinave, sont en coton imprimé de motifs de couleurs vives et acidulées ; ils coûtent entre 23 F et 26 F le mètre, en 130 centimètres de large.

Dans un tissu imprimé d'un entrelacs de rubans multicolores sont réalisés des coussins à volants et un petit polochon de nuque, 69 F. Dans ce même imprimé, deux objets utiles : un chauffe-assiettes électrique et une corbeille chauffe-croissants garnie de tissu, 185 F. Parsemés *de petits carreaux imbriqués*, des sets de table matelassés s'accompagent de serviettes, de gants de four et d'attrape-plats en forme de cœur. Des trousses de toilette de diverses tailles sont faites dans ces deux tissus, plus un autre imprimé à semis de petits traits colorés.

Serviettes et sets de table

Dans la chaîne de boutiques Etoffe & Maison, des collections exclusives assortissent tissus et papiers peints, dans des dessins discrètement modernes. Les tissus valent 43 F environ le mètre. Le modèle Mouettes, imprimé d'un léger vol d'oiseaux multicolores ou de ton bleu ou rose soutenu, a servi à confectionner un sac à chaussures, des ronds de serviettes et un étui matelassé pour ranger les aiguilles à tricoter, 30 F.

Dans ce même imprimé, et dans le tissu Ecosse à carreaux en pointillé bleu ou rouge, on trouve des tabliers à bavette et poche centrale, des gants de four, des sets de table et des serviettes. Toute une gamme de sacs est réalisée dans un imprimé de gros nuages en dégradé de rose ou de bleu : *cabas à deux longues anses et* pochette extérieure 91 F, polochons de plusieurs tailles et poche à lingerie.

Patrick Frey vient d'ouvrir, à côté de sa salle d'exposition, une petite boutique de produits très raffinés qui mettent en valeur ses tissus. Les coussins, créés par Agnès Comar, sont en tissu « cuir » avec volant plat souligné d'un triple bourdon : bleu clair sur rouge feu ou rouge sur vert sapin 380 F. De luxueuses boîtes, façon « cartonnier », sont gainées de tissu à choisir parmi une douzaine d'imprimés ; elles sont vendues par trois, entre 450 F et 650 F selon le tissu. En coton imprimé cachemire de ton brique ou de fleurs sur fond bleu vif, des sacs matelassés (polochons et fourre-tout), des pochettes et des trousses, à bijoux, à maquillages, à lunettes.

Sur des draps de bain en éponge sont reproduites des impressions de tissu, dont le motif Eventails, très coloré et de style Arts Déco. Dans la collection de nappes, lancée il y a deux ans par Patrick Frey, le nouveau décor Baroda est une harmonie de rose et gris. Nouveauté également dans les couvre-lits matelassés aux motifs sertis de piqûres, avec des dessins d'oiseaux de chasse, placés dans des carrés de ton turquoise, beige, ivoire ou marron.

JANY AUJAME.

★ BOUCHARA, 54, boulevard Haussmann et 57, rue de Passy, à Paris, et dans les centres commerciaux de la périphérie.

★ ETOFFE & MAISON, 74, rue de Rennes, Forum des Halles, à Paris, Les Quatre Temps, à la Défense et à Amiens, à Lille, à Lyon, à Montpellier, à Nantes.

★ PATRICK FREY, 47, rue des Petits-Champs, 75001 Paris. Du lundi au vendredi, de 11 heures à 19 heures (ouvert le samedi en décembre).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3607

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II							■		
III				■				■	
IV			■		■				
V						■			
VI									■
VII							■		
VIII					■				
IX		■							
X					■		■		
XI	■			■					

HORIZONTALEMENT

I. Sont plus difficiles à ouvrir quand ils sont petits. – II. Utile pour celui qui est malade et dans le besoin. Fleuve. – III. Sont souvent dans un cornet. Laisse un bon morceau. – IV. Coin de France. Fait son choix. – V. A qui il faut expliquer longtemps. Affluent du Danube. – VI. Un individu pas bien élevé. – VII. Une protection quand elle est bonne. Abréviation pour un morceau. – VIII. Peut s'agiter pour un oui ou pour un non. Vient parfois à l'oreille. – IX. Peuvent former la haie. – X. Eut son père à charge. Adverbe. – XI. Prix du silence. Qu'on rencontre fréquemment.

VERTICALEMENT

1. Reste muet quand on est sourd. – 2. A besoin de voir les choses avec un certain recul. N'est pas un agrément à Londres. – 3. Qu'on aurait tort de choisir. Avoir une allure de bidet. – 4. Pronom. Est toujours prise à la source. – 5. Place de grève. Sorte d'argile. – 6. N'est parfois qu'un banc. Payés par celui qui succombe. – 7. Entre la paire et la bande. Point de départ. – 8. Morceau de savon. Pas mouillé du tout. – 9. Le mot de celui qui adhère. Présentée sur un plateau.

Solution du problème n° 3606

Horizontalement

I. Electoral. – II. Latrines. – III. Errer. Tel. – IV. Cratère. – V. Ton. Ion. – VI. Ingérence. – VII. Sud. – VIII. Nard. Roi. – IX. Ne. Dièse. – X. Do. Sec. SR. – XI. Antivirus.

Verticalement

1. Election. Da. – 2. Larron. Anon. – 3. Etrangère. – 4. Crêt. Si. – 5. Tireurs. Dev. – 6. On. En. Ici. – 7. Reteindre. – 8. Ase. Oc. Ossu. – 9. Lunetiers.

GUY BROUTY.

STAGES

CENTRE RÉGIONAL D'ÉDUCATION PERMANENTE EN ARCHITECTURE, URBANISME ET CONSTRUCTION. – Le CREPAUC propose aux chefs d'équipe confirmés et chefs de chantier autodidactes des entreprises de gros-œuvre de bâtiment et de génie civil un stage de chef de chantier d'une durée de soixante-cinq jours. Cette formation, sanctionnée par un diplôme homologué, est agréée par l'Etat et par les commissions paritaires nationales de l'emploi du B.T.P. au titre du congé formation. Elle se fera à Lyon, du 2 janvier au 30 mars 1984.

★ M. Cognard, CREPAUC, B.P. 33, 69572 Dardilly Cedex. Tél. : (7) 835-77-44.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 21 décembre :

DES LOIS

• Abrogeant l'article L.O. 128 du code électoral relatif aux incapacités temporaires qui frappent les personnes ayant acquis la nationalité française.

• Autorisant le gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures relatives au revenu de remplacement des travailleurs involontairement privés d'emploi et à la garantie des créances des salariés.

UN DÉCRET

• Relatif au développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble.

UN TABLEAU

• D'avancement pour l'année 1984 dans l'armée active.

PARIS EN VISITES

JEUDI 23 DÉCEMBRE

« Exposition Vauban », 14 h 30, entrée du musée des Monuments français.

« Hôtel Dieu de Paris », 12 h 15 parvis Notre-dame, M. Jacomet.

« Sculpture monumentale », 14 h 30, Palais de Chaillot, Mme Brossais.

« Hôtel Arturo Lopez », 14 h 45, rue du Centre à Neuilly, Mme Legrégeois.

« L'Oratoire », 1, rue de l'Oratoire, Mme Pennec.

« Musée Jacquemart André », 15 h, 158, boulevard Haussmannkm, Mme Zujovic (Caisse nationale des Monuments historiques).

« *Les salles souterraines des Thermes* », 15 h, place Paul-Painlevé (Paris et son histoire).

« Place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

poggenpohl

offre

des chances aux vendeurs de valeur !

Nous recherchons un

INSPECTEUR DES VENTES

pour des régions différentes, avec pour fonction principale de suivre notre clientèle. Cette annonce s'adresse également à des vendeurs de haut niveau cherchant une situation parmi notre clientèle.

De bonnes connaissances de la cuisine par éléments sont indispensables, volonté, effort, sens des contacts.

Les candidats des secteurs ameublement ou électroménager sont également les bienvenus.

La motivation personnelle est importante.

Les revenus peuvent être améliorés en fonction des succès rencontrés. Les frais de voyage sont correctement remboursés.

Si vous êtes persuadé d'être l'homme correspondant à ce profil, veuillez nous adresser votre lettre de candidature avec vos raisons, ainsi que curriculum vitae, copies de vos diplômes.

FR. POGGENPOHL KG
Service du Personnel
Tel. 19/49 5221.381.251 ou 381.269 - Herringhauser Strasse 33, D-4900 HERFORD, R.F.A.

FLUTEC

leader français dans l'instrumentation et le télécontrôle de réseaux d'eau, utilisant les technologies à base de microprocesseurs, recherche pour GENTILLY :

un ingénieur systèmes

Il aura pour mission de prendre en charge une famille de produits et participera au développement d'un système de télécontrôle (matériel et logiciel). Il devra en outre assurer l'animation, la formation et le support technique d'une équipe de techniciens. Des missions en France ou à l'étranger sont à prévoir.

un ingénieur d'études

Il aura pour mission de prendre en charge les études d'une gamme de produits à base de microprocesseurs destinés à la télégestion/téléalarme. Il s'intégrera à une petite équipe placée sous l'autorité du responsable du Bureau d'Etudes.

Ces deux postes s'adressent à des ingénieurs diplômés d'une grande école d'électronique, (ESE, ENSEEITH, ENSAM ou équivalent), ayant une première expérience de 2 à 3 ans en microélectronique et/ou téléphonie. Compte tenu de la croissance de la société ces postes sont susceptibles d'évolution vers de plus larges responsabilités.

Adresser CV, photo et prétentions à Gérard SIBOURD-BAUDRY, FLUTEC, 86 avenue Lénine 94250 Gentilly.

INFORMATIQUE 5
recrute pour banlieue sud

7 INGENIEURS-INFORMATICIENS

Langage commun, miage ou équivalence ou supérieur, débutants acceptés.

Ecr. INF 5 - 23, rue de la Pépinière 75008 Paris sous référence MAN 180

Publicités Réunies

commins-bbm

ACOUSTIQUE, BRUIT ET VIBRATIONS

recherche

– Pour son secteur bâtiment :

INGÉNIEUR D'ÉTUDES

pour la résolution de problèmes d'isolation acoustique et antivibratoire (expérience pratique souhaitée)

– Pour son secteur industrie :

INGÉNIEUR OU DOCTEUR

pour l'étude de problèmes de bruit et vibration dans l'industrie ou l'environnement, niveau application

– Pour son secteur structures :

INGÉNIEUR OU DOCTEUR

pour l'étude de problèmes de dynamique des structures, niveau application ou recherche

La connaissance de techniques de mesure, de traitement de signal ou de l'informatique constitue un atout.

Envoyer C.V. rapidement à COMMINS BBM, 33, rue des Petits-Ruisseaux 91370 VERRIÈRES-LE-BUISSON (6) 013-32-50.

emplois internationaux

HARDWARE SOFTWARE

Si vous êtes INFORMATICIEN
Si vous souhaitez revenir EN TUNISIE
LE 2e CONSTRUCTEUR MONDIAL
vous offre une

OPPORTUNITÉ DE QUALITÉ

Ecrire sous le nº T 043.651 M.
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

emplois régionaux

NICE. Ecole de français pour adultes étrangers recherche

PROFESSEUR

expérience pratique V.I.F. et D.V.V. exigée, parlant bien anglais. Plein temps. Poste permanent. Ecrire avec C. V. détaillé sous le nº T 43655 M. RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Recherchons POUR QUOTIDIEN CORSE

4 JOURNALISTES

Préférence origine corse. Ecrire Editions C.M. 3, rue Versini, AJACCIO. Tél. (95) 21-46-36.

ECOLE NATIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE RENNES – recherche

– UN ENSEIGNANT EN ÉPIDÉMIOLOGIE,
– UN ENSEIGNANT EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ,
– UN SPÉCIALISTE EN ORGANISATION ET MÉTHODES ET SYSTÈMES D'INFORMATION.

C.V. et renseignements : Monsieur le Directeur de l'E.N.S.P. av. du Prof.-Léon-Bernard, 35043 RENNES CEDEX. T. (99) 59-29-36 poste 11-10.

NICE. Ecole de français pour adultes étrangers recherche

PROFESSEURS

expérience pratique V.I.F. et D.V.V. exigée, parlant bien anglais. Plein temps. Poste permanent. Ecrire avec C.V. détaillé sous le nº T 43654 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Lycée privé recherche très bon PROFESSEUR de MATHS p. terminale C.D. nation. française, expérience, traitement intéressant. Proche banlieue Paris. Ecrire sous le nº T 43682 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ANIMATEUR COORDINATEUR

Pour le secteur culturel d'un important comité d'entreprise, sera appelé à assurer l'animation, la coordination et l'encadrement d'une équipe. Une formation en gestion est indispensable. Une expérience de responsable de secteur culturel DEFA, permis V.L. sont exigés. Rémunération annuelle 97.000 F (13 Mois 66 + avantages)

Envoyer C.V. avec prétentions au : C.E.C.N.A.V.T.S. 12-14, rue de Joinville 75019 PARIS.

AÉROPORT DE PARIS

recherche pour son service contrats domaines (PARIS-14e)

RÉDACTEUR/TRICE JURISTE

(DUT ou licence en droit) Anglais et connaissances économiques appréciés.

– Il/elle sera chargé de la mise au point des contrats domaniaux, commerciaux et d'assistance. Env. lettre manuscrite, C.V. à AÉROPORT DE PARIS Monsieur CARRIÈRE 291, boulevard Raspail 75675 PARIS CEDEX 14 Téléphone : 320-15-00.

INFORMATIS-TELECOM

PARIS-PROVINCE
Pour d'importants projets TELECOM 1, VIDEOTEX, de systèmes de réseaux de télécom au niveau national.

INGÉNIEURS-SYSTÈMES

Bonne expérience en logiciel des transmissions par paquets. L'expér. des protocoles HDLC, X25, SNA, TRANSPAC est appréciée.

INGÉNIEURS-SYSTÈMES

PROCESSUS INDUSTRIELS SOLAR-MITRA-PDP-MICRO

INGÉNIEURS-TÉLÉPHONE

AYANT BONNE EXPÉRIENCE EN TÉLÉPHONIE TEMPORELLE

Projets exceptionnels par leurs intérêts. 26, r. Daubenton-5e. 337-88-22.

Centre technique (+ de 100 personnes) recherche

SON FUTUR CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

(comprenant notamment personnel, comptabilité, contentieux).

Titularisation à l'issue d'un stage d'un an lors de départ à la retraite Chef de Service actuel. 33 ans minimum. Formation sup. : juridique, comptable, de gestion, informatique.

Ayant pratique de ces différentes disciplines, devra savoir concilier rigueur et sens des relations humaines.

En mesure prendre fonction dans court délai. Adr. lettre manusc., C.V. détaillé, prét. photo s/réf. 8.583 à P. LICHAU S.A. B.P. 220 - 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

INGENIERIE PARIS

Recherche INGENIEUR Spécialiste tuyauterie. Connaissant calculs dynamiques, flexibilité, séisme. Bonne pratique code ASME III et calculs informatisés. Connaiss. C.A.O. appréciées. Adr. C.V. nº 22.504 sur envel. JEAN REGNIER PUBLICITÉ 39, r. de l'Arcade, Paris-8e qui transmettra.

ECOLE Municipale des Sports de Pantin recherche Professeur d'EPS ou spécialiste GYM. le mercredi de 13 h 30 à 15 h 30 (garçons), le jeudi de 16 h 30 à 18 h (filles). Contacter M. Gilbert HOANG 837-07-94 (mercredi matin).

secrétaires

Maison d'EDITION Paris-7e recherche

JEUNE SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO

pour Direction et Service littéraire. Bonne orthographe et excellente présentation indispensables. Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo sous nº T 43669 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e

Important Établissement Financier quartier Opéra, recherche

2 STÉNODACTYLOS

3 à 5 ans d'expérience, contrat à durée déterminée (remplacement congés maternité), libres de suite. Ecrire sous le nº 279.310 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SERVICE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES recherche pour LOGICIELS DE BASE OU D'APPLICATIONS

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES UNIVERSITAIRES

Ecrire ou téléphoner à : 78-80, avenue Gallieni Tour Gallieni 1 93174 BAGNOLET CEDEX 360-13-54/55/56.

ECOLE MUNICIPALE des sports de Pantin recherche PROFESSEUR D'E.P.S. ou SPÉCIALISTE GYM le mercredi de 13 h 30 à 15 h 30 (garçons), le jeudi de 16 h 30 à 18 h (filles). Contacter M. Gilbert Hoang 837-07 94 (mercredi matin).

Important éditeur spécialisé, recherche

COLLABORATEURS INTERMITTENTS

expérimentés et de haut niveau, pour rédiger manuel de comptabilité, analyse financière et étude de bilans, plan OCAM et d'économie financière.

Adresser lettre, c.v., photo sous référence 84.908, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris, qui trans.

représentation offres

Fabricant vêtement en cuir Cherche V.R.P. MULTICARTES ET REPRÉSENTANTS MAISONS Ayant expérience et connaissance clientèle. Pour rendez-vous, 241-27-74

capitaux propositions commerciales

PRÊTS PERSONNELS

EPITRA (1) 555-79-71.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402-09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'Étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM). B.P. 291-09 PARIS.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Urgent cause départ vd Datsun Shéry année 76, bon état. 8.500 F. 985-89-09.

de 8 à 11 C.V.

Alfa Roméo Giulietta 1,8 L

rouge 13.500 kms, juillet 83. Radio quadriphonie vitres électriques. Anti-brouillard, excellent état. Prix : 63.000 F. Téléphone : 031-71-22 heure bureau ou domicile à partir de 20 h. 790-16-77.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE, prestation de qualité, caractère, 2 pces 497.000. 347-57-07.

5e arrdt

Quai ST-MICHEL

Ravissant 3 p., caractère, vue extraordinaire s/Notre-Dame, parfait état. Prix 825.000 F PROMOTIC 553-14-14.

6e arrdt

Mº DUROC 2 pièces terrasse récent, 5e étage. 730.000 F. 783-89-88. 548-54-99.

7e arrdt

Verneuil 4 pces, 354-42-70.

PLEIN CIEL ASC.

10e arrdt

Mº Goncourt, partic. vd 2 p. cuis., s. d'eau, w.c., chf. indiv., 1er ét. 220.000 F. T 377-50-66.

Bon imm. grand 3 pces, env. 68 m², tout confort, 4e étage. jeudi 22, de 14 à 17 h. 73, bd de Strasbourg.

RÉPUBLIQUE rare, 4 p. + office, balc., p. de t., 5e ét., asc. (projet). 600.000. 347-57-07.

11e arrdt

BD VOLTAIRE

grand 2 pièces tout cft, imm. pierre de taille. 380.000 F

LERMS 355-58-88.

12e arrdt

AV. MICHEL-BIZOT

dans bel imm., pptaire vd 2 p. tt cft, 39 m², occupé, bail libérable janvier 85. T. 500-54-00.

NATION, Cours de VINCENNES vaste 5 pces plein soleil 790.000. 347-57-07.

14e arrdt

Mº PLAISANCE NEUF

Livré janvier 84, vue dégagée plein sud, du 3 au 6 pces dont un duplex terrasse, à partir de 835.000 F. Tél. 225-32-25.

15e arrdt

R. DE LA FÉDÉRATION
Grand studio équipé moderne, imm. récent, 5e étage, park. GARBI 567-22-88.

16e arrdt

Beaux immeubles rénovés PLUSIEURS SURFACES, grand confort, cuisine équipée RIVAL 504-32-00.

17e arrdt

BATIGNOLLES

67, place Dr-F.-Lobligeois. Programme neuf 23 appts + park. Livrable 10/84. Sur place tous les jours y compris dimanche de 14 à 18 h. T. 228-26-60.

18e arrdt

SQUARE CARPEAUX

dans très bel imm. pierre de t. pptaire vd 5e ét., asc. en cours, 3 pces tt cft, 63 m² + balcon, occupé dame 80 a., 500-54-00.

JARDIN SACRÉ-CŒUR
Imm. 1950. Gd 2 pces tt cft, chff. cent., asc. impecc. 320.000 F Immo MARCADET. 252-01-82.

5 PCES TT CFT 90 m²

Mº Marcadet. Imm. 1960, 599.000 F. Tél. 252-01-82.

19e arrdt

Mº TÉLÉGRAPHE

beau 3 pièces, tout confort, immeuble ravalé. 298.000 F.

LERMS 355-58-88.

78-Yvelines

CHATOU belle réception + 2/3 chambres + terrasse s/jardin, box, cave, 1.120.000 F. 805-10-08.

92 Hauts-de-Seine

Particulier vend à particulier, coquet appartement 2 pièces, 45 m², immeuble très bon standing, 480.000 F. Tél. soir : 354-44-48.

94 Val-de-Marne

VINCENNES beau 3/4 pces refait neuf, asc., bel imm. récent 525.000. 347-57-07.

Province

Dieppe Front de Mer

Résidence du Bas Fort-Blanc, petit imm. neuf situation exception., appts de 30 à 70 m² + terras. Tél. (16-1) 386-11-10.

appartements achats

Recherche 1 à 3 pces Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e avec ou sans travaux, PAIE comptant chez NOTAIRE 873-20-67 même le soir.

EMBASSY-SERVICE

8, av. Messine. 75008 PARIS rech. pour clientèle étrangère et Diplomates. APPARTS. HOTELS PARTICULIERS et BUREAUX - ACHAT ou LOCATION. – 562-16-40.

locations non meublées demandes

Paris

LOCATION DEMANDE pour Importante SOCIÉTÉ NATIONALE PÉTROLES, recherche appartements 2 à 8 pièces ou villas toutes catégories pour personnel et cadres. 503-37-00, poste 12.

Cherche 2 pièces de 50/60 m² dans Paris. Ar. : 15e, 9e, 8e, 5e. T. 340-63-61 après 20 h.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavil. ttes banl. Loyer garanti. 10.000 F. 283-57-02.

immeubles

IMM. À RÉNOVER

FG SAINT-ANTOINE, 450 m² 1/3 libre. A saisir 1.400.000 F Tél : 329-40-00.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction Beaux appts de standing 4 pièces et plus - 285-11-08.

villas

STE-MAXIME vue panoram. GOLFE ST-TROPEZ villa meublée, 7 p., jard. 1.700.000 F Propriétaire (1) 590-86-06.

propriétés

SOLOGNE

A VENDRE
BONS TERRITOIRES DE CHASSE de superficie variable avec ou sans étangs et bâtiments. Ecr. nº 201883 à AGENCE HAVAS BP 1519 45005 ORLÉANS CEDEX.

A 60 km de Paris, à 15 km de l'autoroute du Nord Part. vend propriété 3 ha. avec manoir. 400 m² habit. Prix : 1.300.000 F.

Ecrire sous le nº 043.605 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

domaines

ACHÈTERAIS GRANDE PPTÉ DE CHASSE SOLOGNE, paiement comptant, discrétion assurée. Ecrire Nº 201884 à AGENCE HAVAS BP 1519 45005 ORLÉANS CEDEX.

terrains

VAR, vacances, retraite, terrains à bâtir viabilisés, 30 mn. mer, 3 km A-8, Brignoles, tennis, lots de 300 à 600 m². Px à partir de 130.000 F. AGENCE DE LA GARE 83400 HYÈRES (94) 57-42-33.

viagers

16e, boulv. de Montmorency, 3/4 p. tt cft, 97 m² + park. 350.000 + 5.750 F, occupé couple 83/84 ans - CRUZ 8, rue La Boétie, 266-19-00.

chalets

HAUTES-ALPES
Ski, alpinisme, à vendre CHALET 4/5 pces, sur 730 m² 450.000 F. (6) 903-58-96.

forêts

Cherche FORÊTS exploitables résineux, feuillus. Région Est et Centre. Ecr. nº 60110 à HAVAS 21000 DIJON.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Locations

DOMICILIATION IMM. DANS LE 16e

inscription R.C., location de bureaux, télex. 651-29-77 en permanence.

DOMICILIATION 16e, CHAMPS-ÉLYSÉES

140 A 340 F PAR MOIS

CIDES – 723-82-10.

66, CHAMPS-ÉLYSÉES

BUSI-RENT

BUREAUX MEUBLÉS

Secrétariat, services, parking Tél. : 562-66-00.

EMBASSY-SERVICE

562-62-14

RECH. 150 A 200 m²

Bureaux quartier affaires.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL - RC - RM
Constitution de sociétés Démarches et tous services Permanences téléphoniques.

355-17-50.

Domiciliations : 8e-2e.

SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX Loc. bureau, toutes démarches pour constitution de sociétés.

ACTE S.A. 359-77-55.

locaux commerciaux

Ventes

CHOISY-LE-ROI

LOCATION OU VENTE

1.360 m²

160 m² aménagés + 150 m² par niveau (archives, labo, stockage) R. + 3. 2 pompes ess., monte-charge, accès gros tonnage, construct. récente, pptaire 766-78-78.

boutiques

Locations

Limite NEUILLY LEVALLOIS petite boutique à louer ou à vendre avec ou sans pas-de-porte. Pptaire : 329-58-65.

les annonces classées

Le Monde

sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 18 heures
au 296-15-01

Le Monde

économie

LE DOSSIER TALBOT

M. Delors appelle la direction à négocier avec les syndicats

Alors que de nombreux licenciés de Talbot renvoient leur lettre à l'instigation des syndicats, la direction de l'usine de Poissy a annoncé, lors d'un comité d'établissement tenu le 20 décembre, une réorganisation du travail à compter du 3 janvier et n'a pas exclu l'éventualité d'un chômage résiduel en 1984, du fait de la présence des mille salariés dont le licenciement a été refusé.

Sur place, à Poissy, les syndicats ont durci leur position, et la C.F.D.T. appelle toujours à la grève avec occupation, malgré la fermeture de l'usine pour chômage technique.

Commentant la décision gouvernementale, M. Max Gallo a estimé qu'elle constituait *« un compromis dans lequel ont été incluses toutes les réalités. Il s'agit de limiter au maximum le nombre de licenciements et de définir les grandes lignes d'un plan social d'accompagnement. Il s'agit aussi de tenir compte des réalités de l'entreprise et de l'évolution des technologies. » « Le premier ministre,* a ajouté le porte-parole du gouvernement, *a pris toutes ses responsabilités. »*

Quant à M. Delors, il a admis que le cas Talbot *« pourrait servir de modèle si l'on admet qu'en l'espèce il doit y avoir une double négociation et non une seule ».* Il a estimé *« impérieux que Talbot se retourne, à présent, vers les syndicats pour fixer les modalités et le contenu de l'épure constraite ».*

« Est-ce pour cela qu'on va me jeter dehors ? »

« Monsieur, vous avez été informé de ce que la situation économique difficile de notre société nous avait conduits à solliciter de l'administration une autorisation de licenciement collectif pour motif économique d'ordre conjoncturel. L'administration a autorisé ce licenciement en date du 17 décembre 1983. Dans le cadre de cette opération, nous avons le regret de vous notifier ce jour votre licenciement... »

En lisant et relisant ce message signé du directeur général de Talbot, M. Max Pecqueux, les travailleurs rassemblés ces mardi et mercredi au B-3, le bâtiment principal de l'usine de Poissy, dissiumulaient mal leur révolte. La rancœur, l'amertume, mais aussi la crainte du lendemain, se lisaient sur tous les visages, même parmi les ouvriers qui n'avaient pas encore reçu leur lettre ou l'avertissement fatidique des P.T.T. les invitant à se présenter à la poste pour y retirer un pli recommandé.

Hassan Barrigou, soudeur à l'arc et délégué de chaîne C.F.D.T., tremble de colère froide. Pour lui, comme pour la plupart des 1 904 autres licenciés, cette mesure apparaît non seulement comme un coup du sort, mais comme une injure personnelle. *« Je travaille ici depuis quatorze ans,* s'écrie-t-il, *et j'ai connu toutes les transformations de l'établissement. A chaque fois, les patrons ont fait des bénéfices, et pour nous ça se traduisait toujours par un surcroît de travail. Quand je suis arrivé, c'était l'usine Simca. Puis Simca a vendu l'entreprise à Chrysler. Puis Chrysler l'a revendue à Talbot. Et chaque fois, on revendait en même temps le personnel. Nous sommes moins encore que des esclaves, nous sommes des pions sur un échiquier. »*

La colère, mais aussi la surprise. M. Barrigou n'avait jamais imaginé qu'il figurerait parmi les licenciés. Originaire de Marrakech, il a six enfants âgés de deux ans à vingt-cinq ans. Ce n'est pas un O.S., mais un ouvrier qualifié : *« C'est bien la preuve,* dit-il, *que mon licenciement est une vengeance personnelle. On a voulu se débarrasser de moi parce que je militais à la C.F.D.T. »*

Plus de 70 % des salariés licenciés sont des immigrés, la moitié sont des Marocains et une grande partie des autres sont des Africains du Sénégal ou du Mali. Un grand nombre sont des délégués de chaîne ou des travailleurs syndiqués. C'est le cas de M. Ahmed Hayaté, un ouvrier soudeur marocain de quarante et un ans. Quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsqu'il reçut, mardi matin, vers 10 h 15, dans son H.L.M. de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), la visite du facteur venu lui apporter une lettre recommandée. Le facteur – en l'occurrence une « factoresse » – était flanqué de deux gardiens de la paix en uniforme, qui accompagnaient, semble-t-il, le fonctionnaire des P.T.T. dans sa tournée, et qui se sont enquis de l'identité de l'ouvrier licencié. *Craignait-on des incidents ?*

M. Hayaté est affilié à la C.G.T. depuis deux ans, mais il n'est pas un militant notoire. *« Et puis,* affirme-t-il, *je ne m'occupe pas de politique et je n'ai jamais eu de problème avec mes chefs d'atelier. Je fais mon travail, c'est tout. »* Commentaire d'un délégué cégétiste : *« C'est la première fois que la police interfère dans le licenciement d'un travailleur ! »*

M. Hayaté a trois enfants, tous de langue française : l'aîné est au lycée, et ignore autant l'arabe que ses cadets. Aussi cette famille n'envisage-t-elle nullement de rentrer au Maroc. Sur l'hypothèse d'une nouvelle formation professionnelle, M. Hayaté est encore plus catégorique : *« Une formation ? Quelle formation ? Je sais lire et écrire l'arabe, mais pas un seul jambage en français. Il faudrait que je recommence tout à zéro ».*

Indignation, aussi, parmi les Français venus de loin – c'est le cas de certains Antillais ou Réunionnais – ou de ceux qui ont combattu sous le drapeau français. Ainsi pour M. Driss Smaki, délégué de chaîne C.F.D.T., ouvrier de fabrication à Poissy *« depuis le 30 août 1972 ».* Une femme et six enfants au Maroc, une seconde épouse à Poissy dans un deux pièces du quartier de Beauregard. *« Depuis 1954,* explique-t-il, *j'ai servi votre pays. Je suis un ancien combattant du Maroc, puis d'Indochine. En 1969, je suis arrivé en France pour travailler, et je n'ai jamais cessé de trimer. Aujourd'hui, on me met à la porte à quarante-neuf ans. Comment voulez-vous que je retouve un boulot ? D'ailleurs, moi, je suis « Talbot » et rien d'autre. »*

Un autre Marocain, M. Salah Jadiri, ouvrier professionnel P 1 affecté au ponçage raconte son travail : *« Toute la journée on respire des produits chimiques. Quand je suis arrivé en France, je pesais 80 kilos. A présent, je n'en pèse plus que 60, à cause de mes poumons... »* Un autre ouvrier M. Larbi Laghmir, O.S. à l'atelier D-2 montre ses doigts tordus : *« Ça aussi, c'est au travail que je l'ai attrapé ! Est-ce pour cela qu'on va me jeter dehors ? »*

JEAN BENOIT.

Quand M. Calvet motive ses cadres...

« Talbot, on en a beaucoup trop parlé. » Ils sont quelque cinq cents cadres réunis à l'invitation de la direction pour entendre une série d'exposés sur la situation d'Automobiles Peugeot.

Loin de l'atelier B 3 de Poissy, certains somnolent dans les sièges moelleux de la salle bleue du Palais des congrès. Il n'y aura guère de *« révélations »*, et toutes les questions ont été posées par écrit à l'avance. Elles *portent d'ailleurs principalement* sur des revendications catégorielles : faible augmentation des salaires – *« solidarité oblige »* – ou réduction des frais.

M. Jacques Calvet, président de la firme, qui conclut cette réunion, rappelle *« les éléments positifs »* de l'année. La lutte pour *« l'ajustement des effectifs »* en est un. Ainsi la limitation à 1 905 du nombre des licenciements n'est-elle pas *« un compromis comme on a pu le lire ici ou là, mais une décision du gouvernement à laquelle nous avons accepté d'adhérer »*. Auparavant, le directeur général, M. Collaine, avait rappelé que 2 905 était le nombre nécessaire, mais il avait ajouté : *« Nous avons intérêt à l'accord avec le gouvernement. Nous l'appliquerons donc totalement et avec loyauté. »*

De même l'avenir de Poissy est-il clairement affirmé. *« Ceux qui ont clamé que Peugeot voulait tuer Talbot ont rendu un bien mauvais service à l'entreprise »* (c'est l'un des slogans de la C.G.T.). *« Nous l'avons d'ailleurs dit à un ministre dont nous pouvons penser qu'il a certaines relations avec ces responsables syndicaux. »* D'ailleurs *« si nous allons dépenser beaucoup d'argent à Poissy, ce n'est pas pour montrer que nous y croyons, mais parce que nous y croyons »*. Avec la construction de la 104 Z, de la 205, et bientôt d'un nouveau modèle – dont il n'est pas dit si ce sera une Peugeot ou une Talbot, – Poissy modernisé aura des *« passerelles »* naturelles avec les deux autres centres du constructeur, Mulhouse et Sochaux.

La lutte contre les contraintes extérieures (ajustement des effectifs, prix de vente des automobiles, concurrence) et intérieures (passerelles entre les centres de production, entre Peugeot et Citroën) et la réussite des nouveaux modèles (la 205 notamment, *« qui doit être une voiture de volume »* n'ont pas eu tous les effets escomptés : la pénétration en France n'a pas été aussi forte que prévu – on espérait 33,5 % ou 34 %, – le réseau est financièrement déséquilibré (avec 800 millions de francs de stocks de voitures d'occasion), la part du marché européen est en chute libre (– 10 % en 1983), et, surtout, l'équilibre financier annoncé l'an passé est *« très loin d'être atteint »*.

Par rapport à 1982, où P.S.A. avait perdu officiellement 2,2 milliards de francs, en réalité, à données comptables identiques à celles de l'année précédente, plus de 4 milliards de francs, *« Automobiles Peugeot aura fait le tiers du chemin vers le redressement, P.S.A. le quart du chemin »*. Et sur le marché français – 4 % du marché mondial, mais 50 % des ventes de Peugeot, – 1984 devrait voir une chute de 150 000 véhicules.

Une pique à la stratégie de M. Parayre : *« Nous n'avons nullement l'intention de fusionner Peugeot et Citroën, Nous en sortons pour Peugeot-Talbot, et ne sommes pas prêts de recommencer. »* Des critiques feutrées contre le gouvernement (*« le contexte économique défavorable »*) et contre des *« syndicats puissants qui n'ont pas l'intérêt de l'entreprise à moyen terme »*, un couplet à succès sur *« l'autre constructeur qui dispose d'une part importante du marché national »*, une bonne dose d'autocritique : le succès de M. Calvet était assuré. Loin de Poissy.

B. D.

● **Le personnel de Motobécane contre les licenciements.** – Dans une consultation à bulletin secret auquel ont participé 1 219 salariés sur 2 222 de l'entreprise Motobécane de Saint-Quentin (Aisne), pour 60 % les votants ont demandé la suspension des 322 licenciements annoncés par la nouvelle direction de l'entreprise (*le Monde* du 21 décembre).

● **Grève chez Chausson.** – Un grève de vingt-quatre heures a eu lieu mardi 20 décembre à l'usine Chausson de Genevilliers (Hauts-de-Seine), à l'appel de la C.G.T. La proportion de grévistes a été de 70 % selon celle-ci, de 25 % selon la direction. La C.G.T. veut obtenir l'annulation du licenciement de trois délégués C.G.T. (*le Monde* du 7 décembre).

M. Rigout préconise le recours préventif à la formation pour faire face aux mutations

La formation professionnelle doit accompagner, voire précéder les mutations technologiques, affirme M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, dans un article publié, le 21 décembre, par *l'Humanité*.

Faisant explicitement référence à Talbot, le ministre écrit : *« Il est anormal que des milliers de travailleurs apprennent en quelques heures (...) la cessation de leurs activités, alors que des projets de restructuration sont étudiés et envisagés des mois, voire des années auparavant. »*

« Bien entendu, le premier choix à effectuer est celui du développement industriel, de la croissance », reconnaît M. Rigout qui précise cependant que la modernisation nécessaire doit s'accompagner de *« mesures efficaces pour que ces mutations ne portent pas atteinte à l'emploi »*. Parmi les moyens, le ministre cite les actions de formation, *« capables d'aider à la reconversion des salariés (...) bien avant l'introduction des modifications techniques »*. M. Rigout invite les partenaires sociaux à utiliser la nouvelle loi sur la formation professionnelle afin de *« définir préventivement des plans de formation »* plutôt que de subir des plans de licenciement.



La négociation sur l'assurance-chômage

La convention UNEDIC est prorogée jusqu'au 31 janvier

A la veille de leur huitième séance de négociations pour le futur système d'assurance-chômage, mais plus encore à la veille du dernier conseil des ministres de l'année, les partenaires sociaux ont accepté, le 20 décembre dans la matinée, de proroger jusqu'au 31 janvier 1984 l'actuelle convention régissant l'UNEDIC.

Profitant d'une réunion de la commission permanente du Comité supérieur de l'emploi, le C.N.P.F. a en effet proposé que la convention, qui prenait fin le 31 décembre 1983, soit prolongée d'un mois, afin de permettre la poursuite des négociations sans pénaliser les actuels chômeurs indemnisés. Les représentants de F.O. et de la C.F.D.T. ont aussitôt signé le texte. Les représentants de la C.F.T.C., qui n'étaient pas mandatés, de la C.G.T. et de la C.G.C. devraient en faire de même, malgré quelques réticences formelles, M. Oswald Calvetti (C.G.T.) regrettant *« les façons un peu cavalières »* du patronat et M. Paul Marchelli (C.G.C.) reprochant au C.N.P.F. et à la C.G.P.M.E. *« d'agir avec une précipitation de mauvais aloi »*.

L'accord étant ainsi obtenu, la commission permanente pouvait l'agréer immédiatement, et il sera prochainement publié au *Journal officiel*. Il était temps : ce 21 décembre, le conseil des ministres avait prévu d'adopter les ordonnances nécessaires au fonctionnement de l'UNEDIC, après le 31 décembre. L'UNEDIC aurait alors été placée sous tutelle avec la nomination d'un administrateur provisoire. Ce que les partenaires sociaux, très attachés à la gestion paritaire de l'organisme d'assurance-chômage, ne pouvaient accepter.

L'urgence, toutefois, a de quoi surprendre. Lors de la dernière séance de négociations, le 14 décembre, la plupart des organisations syndicales, et notamment F.O. et la C.G.T. avaient réclamé la prorogation de la convention. Le C.N.P.F. avait alors refusé d'envisager cette éventualité, accusant certains négociateurs *« de vouloir jouer la montre »*, selon l'expression de M. Yvon Chotard.

Depuis, semble-t-il, on s'est rendu compte, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à admettre la mise sous tutelle de l'UNEDIC. Mais il fallait encore lever des obstacles juridiques, le Conseil d'État ayant fait savoir que l'on ne pouvait indéfiniment renouveler une convention dénoncée, en novembre 1982, par le C.N.P.F. D'où le recours, rapide, sans consultation préalable des partenaires sociaux, à la commission permanente du Comité supérieur de l'emploi qui pouvait, seule, délivrer l'agrément nécessaire.

C'est cette précipitation que regrettent la C.G.T. et la C.G.C., cette dernière demandant même une prorogation de deux mois.

Ce nouvel épisode, qui règle un problème technique, n'aura sans doute pas trop d'incidences sur le développement des négociations qui se poursuivent, ce 21 décembre, au siège du C.N.P.F. Toute la question est de savoir, à ce propos, si les organisations syndicales parviendront à recréer le front commun qu'elles avaient constitué la fois précédente et qui avait finalement volé en éclats. Un chiffrage de leurs propositions, qui s'élève à 41,5 milliards, a été réalisé par l'UNEDIC et sera défendu par F.O. et la C.F.D.T. auxquelles se rallieront certainement la C.G.T. et la C.F.T.C. Reste la C.G.C., dont on ne peut prévoir les réactions.

Quant au C.N.P.F., confiant, il veut croire que la négociation avance et que les positions, lentement, se rapprochent. Rien n'est moins sûr.

A. L.

La révision du plan acier

(Suite de la première page.)

Chaque investissement de l'un est dénoncé par l'autre et, vieille habitude française, ils réclament un arbitrage de M. Fabius entre tel ou tel train à fil (Rombas ou Neuves-Maisons ?), entre tel et tel train de laminage (Gandrange ou Valenciennes ?). Comme M. Fabius est convaincu que l'Etat est incapable de trancher efficacement à ce niveau, six mois, voire un an ont ainsi été perdus.

Il semble toutefois que les groupes aient maintenant compris que l'heure est à *« l'autonomie de gestion des groupes nationalisés »* et qu'un dialogue plus fructueux se soit engagé entre Usinor et Sacilor. C'est de ce dialogue, régulier et sur tous les sujets, que naît et naîtra peu à peu la révision du plan.

Réduction des capacités

Rien n'est encore arrêté. Rien ne le sera d'ailleurs définitivement. Il s'agit plus d'un processus que d'un nouveau plan. Pour l'heure, il faut répondre à Bruxelles qui a demandé une réduction de capacité de 630 000 tonnes en produits longs. Vraisemblablement un train à fil sera fermé en Lorraine. Ensuite, il faudra aller au-delà. On réfléchit à une rationalisation des activités des aciers spéciaux avec une éventuelle fermeture des usines d'Ugine-Fos et du Marais et à la construction d'une aciérie électrique à Neuves-Maisons et Longwy chez Usinor et à la Société métallurgique de Normandie chez Sacilor. D'autre part, toutes les usines en sureffectifs réduiront leurs emplois.

Cela permettrait de rétablir l'équilibre financier. Mais cette révision serait insuffisante si Bruxelles demandait l'an prochain de nouvelles réductions de capacités de 1 million de tonnes, comme on le craint à Paris. De nouvelles fermetures seraient alors nécessaires. Lesquelles ? On ne le sait pas. Le *« processus de révision »* prendra donc encore des années...

Pourtant, les réductions d'emplois de cette première phase seront déjà importantes : entre 25 000 et 35 000. Les groupes demandaient la liberté de réduire leurs effectifs. Ils l'auront. M. Rosenwald, premier président à la Cour des comptes, a été chargé par le gouvernement d'en définir le cadre avec les organisations syndicales. Son rapport vient d'être remis, et l'on n'en connaît pas encore le détail. Toutefois, les grandes lignes sont tracées. Il s'agit de reconduire et d'élargir les règles définies dans l'actuelle convention de protection sociale (C.G.P.S.) pour favoriser les départs. On évitera d'avoir recours aux mesures d'âge (préretraites à cinquante ou cinquante-cinq ans), parce qu'elles troublent la gestion des usines en les privant de cadres ou d'agents de maîtrise indispensables et parce qu'elles sont extrêmement coûteuses. Le départ d'un travailleur, de cette façon, revient entre 600 000 et 1 million de francs : *« Mieux vaut avec cet argent faire partir des plus jeunes et les former pour un autre métier. »* De toute façon, la pyramide des âges de la sidérurgie ne permettrait le départ en préretraite que de 10 000 salariés environ sur trois ans (les statistiques sont floues).

En conséquence, il faudra accélérer la mobilité des sidérurgistes à l'intérieur et à l'extérieur des groupes. A l'évidence, il faudra aussi que les travailleurs, sans doute en nombre important, quittent leur région. Seul l'exode permettra de les reclasser.

L'acier comptait 160 000 personnes en 1974. En 1987 ou 1988, les effectifs seront réduits à 50 000 environ. Un long déclin plan après plan. Peut-on faire plus vite ? Toute la question est là.

ERIC LE BOUCHER.

● **Les grands magasins pourraient bloquer leurs prix durant trois mois.** — Les grands magasins et les magasins populaires pourraient bloquer leurs prix de vente du 15 janvier au 15 avril. En compensation, ils obtiendraient du ministère de l'économie et des finances — avec lequel ils discutent actuellement — l'autorisation d'appliquer un système plus souple pour le calcul de leurs marges. La diminution autoritaire de celles-ci serait ramenée de 2 % (actuellement) à 1 %.

● **Record historique du prix de la truffe.** — Sur les marchés du sud de la Drôme et du nord du Vaucluse, la truffe noire du Tricastin a atteint le prix de 1 300 F le kilo, contre 850 F en décembre 1982.

CONJONCTURE

La politique du crédit

(Suite de la première page.)

La *« destruction de monnaie »* due au déficit de la balance des paiements, qui avait atteint 50 milliards de francs. en 1982 et a encore dépassé 20 milliards de francs, en 1983, pourrait être nulle en 1984, compte tenu des emprunts à l'étranger, dont le rythme va, vraisemblablement, être un peu ralenti.

Ce phénomène, conjugué avec la progression des emprunts obligataires et surtout avec le « boom » des SICAV de trésorerie, qui a ponctionné plus de 50 milliards de francs sur la masse monétaire M 2 (monnaie fiduciaire + dépôts à vue + disponibilités à court terme à caractère bancaire, y compris les CODEVI), permet à la Banque de France de ne plus compenser la *« destruction »* précitée par une augmentation des crédits bancaires.

Les normes de crédit sont cohérentes, également avec l'évolution de l'économie actuellement enregistrée et prévisible pour 1984 : stagnation ou diminution de la consommation, et fléchissement de la distribution des crédits aux entreprises, constaté dès le mois de mai dernier, au point que la grande majorité des banques sont, pour la première fois depuis longtemps, à l'aise dans leur encadrement en fin d'année.

Dans l'immédiat, ces normes ne devraient pas gêner les clients des banques, notamment les entreprises, affectées par la crise économique. Les établissements bancaires ont été autorisés, par ailleurs, à utiliser, l'année prochaine, la marge d'encadrement inutilisée cette année, avec, toutefois, quelques restrictions.

En revanche, les comptes d'exploitation bancaires vont souffrir, affectés par le freinage de l'activité et l'augmentation de leurs charges, surtout si le taux de base bancaire, fixé à 12,25 % depuis le début de l'année, baisse en 1984, ce qui est probable.

Des inconnues subsistent, néanmoins, sur l'évolution de la masse monétaire l'année prochaine : y aura-t-il création de monnaie supplémentaire du fait du Trésor pour combler le déficit budgétaire et quel sera le solde de la balance des paiements ? Cette année, tout le monde s'est trompé, les banquiers, comme les pouvoirs publics, et ce constat incite à la modestie.

FRANÇOIS RENARD.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	8,4540	8,4570	+ 115	+ 145	+ 240	+ 290	+ 715	+ 835
$ can.	6,7640	6,7685	+ 140	+ 180	+ 255	+ 315	+ 710	+ 830
Yen (100)	3,5950	3,5990	+ 150	+ 175	+ 310	+ 345	+ 980	+ 1045
DM	3,0520	3,0545	+ 140	+ 160	+ 290	+ 315	+ 860	+ 915
Florin	2,7165	2,7190	+ 130	+ 150	+ 260	+ 285	+ 770	+ 825
F.B. (100)	14,9785	14,9880	+ 170	+ 250	+ 235	+ 395	+ 570	+ 895
F.S.	3,8180	3,8225	+ 220	+ 245	+ 470	+ 500	+ 1445	+ 1520
L (1 000)	5,0250	5,0290	− 225	− 185	− 445	− 385	− 1370	− 1255
£	11,9980	12,0105	+ 290	+ 350	+ 540	+ 645	+ 1450	+ 1665

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/4	9 5/8	10 1/8	10 1/2	10 1/8	10 1/2	10 1/4	10 5/8
DM	5 1/8	5 1/2	6 3/16	6 9/16	6 3/16	6 9/16	6 1/2	6 5/8
Florin	5 5/8	6 1/8	6 1/16	6 7/16	6 1/8	6 1/2	6 1/4	6 5/8
F.B. (100)	9 1/2	10 1/2	9 3/4	11 1/4	10 1/4	11 3/4	10 3/4	12 1/4
F.S.	1 7/8	2 1/8	5 15/16	5 5/16	4 9/16	4 15/16	4 1/2	4 7/8
L (1 000)	15 3/4	17 3/4	16 1/4	17 3/4	16 1/4	17 3/4	17 1/4	18 3/4
£	8 3/4	9 1/8	9 1/16	9 7/16	9 1/4	9 5/8	9 11/16	10 1/16
F. franç.	11 3/4	13	12 1/4	13 1/4	12 3/4	14	14	15 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AGRICULTURE

Après les avoir réduites d'un cinquième

LES BETTERAVIERS FRANÇAIS VEULENT ACCROITRE LEURS SURFACES

Les betteraviers français veulent augmenter à nouveau leurs surfaces de 5 % à 10 % pour la campagne *1984-1985*, après les avoir réduites de 20 % en deux ans, le marché du sucre étant en crise. Ils se sont ainsi prononcés, lundi 19 décembre, pour une politque d'expansion, estimant que la situation mondiale est en voie d'amélioration. *Au cours de la campagne* 1983-1984, la production mondiale, estimée entre 94 et 95 millions de tonnes, devrait, en effet, être légèrement inférieure à la consommation, qui se situerait entre 95 et 96 millions de tonnes, les stocks mondiaux s'élevant à 38 millions de tonnes à l'automne 1983.

Toutefois, la Confédération générale des planteurs de betteraves (C.G.B.) souligne que le niveau des surfaces ensemencées ne pourra être maintenu ultérieurement *« sans l'engagement du gouvernement et des fabricants de sucre de soutenir le revenu des betteraviers »*. En échange d'un *« contrat de confiance »* avec l'Etat qui garantisse des débouchés au sucre blanc et à l'alcool, les planteurs s'engageraient sur un contrat pluriannuel de production. Le ministre de l'agriculture, M. Michel Rocard, s'est déclaré prêt à examiner les propositions de la C.G.B. dans la mesure où elles ne porteraient pas sur des contrats trop spécifiques qui seraient *« contradictoires avec les solidarités globales du monde agricole »*.

La France est le deuxième producteur mondial de sucre de betterave (50 000 planteurs, 481 000 hectares ensemencés, 3,6 millions de tonnes produites en 1983, contre 4,4 millions en 1982) et le troisième exportateur de sucre du monde, la valeur des exportations ayant atteint 6 milliards de francs en 1982.

TROP D'EAU DANS LE LAIT

Le lait français résiste mal à la traversée de la Manche : aussi, la première cargaison de lait U.H.T. (ultra hautè température) qui avait été expédiée le 19 décembre en Grande-Bretagne par l'Union laitière normande contient-elle trop d'eau, un excès de 0,5 % à 1,5 %, selon les contre-experts de Salisbury. Conclusion identique à celle des experts du port de Newhaven, où les importations françaises avaient été bloquées pendant six jours. Pourtant, les certificats des douanes attestaient que ce lait était bien conforme aux normes sanitaires britanniques. Il s'agissait alors de respecter le jugement de la Cour européenne de Luxembourg et d'autoriser l'importation de lait U.H.T. européen en Grande-Bretagne, l'importation, mais pas la vente...

Les représentants de l'U.L.N. à Londres ont indiqué qu'ils entameraient des discussions techniques avec les experts sur les méthodes d'analyse employées et qu'une nouvelle cargaison sera expédiée de Normandie au début de l'année prochaine. Bref, si l'Europe des marchands prend l'eau, celle des experts se porte à merveille. – J. G.

AFFAIRES

La FNAC trouverait des partenaires s'il le fallait

déclare M. Roger Kerinec

En dépit de la mauvaise conjoncture économique, la FNAC (1) ne renonce pas à se développer, a déclaré M. Roger Kerinec le mardi 20 décembre, au cours d'une conférence qui a été réunie à Paris.

Le P.-D.G. de la société a notamment précisé qu'il envisageait à moyen terme l'ouverture de nouveaux magasins en province, et à plus long terme à l'étranger (Etats-Unis, Grande-Bretagne et Canada).

Il compte accélérer l'installation de « FNAC-Service » dans la région parisienne. Il existe déjà vingt de ces boutiques (dix-huit à Paris et autour de la capitale), où l'on vend des cassettes, des pellicules pour photos et où l'on peut confier des travaux de développement de films.

La FNAC compte aussi expérimenter la formule de vente en « franchise ».

M. Kerinec a paru être ouvert pour accueillir éventuellement des *partenaires dans sa société*. Nous n'en cherchons pas, a-t-il dit, mais, *« en cas de besoin, nous n'aurions pas de mal à en trouver »*.

L'exercice qui se termine a été marqué par une *« morosité générale »*, *plus particulièrement* dans les ventes de matériels de « vidéo-son », le principal secteur d'activités (36,1 %) de la société. Cette tendance est surtout ressentie dans les ventes de magnétoscopes. Il devrait se vendre en France 400 000 de ces appareils cette année, contre 650 000 l'an dernier.

Les résultats de l'exercice financier 1982-1983 reflètent *« une période difficile pour le groupe »*. Le bénéfice consolidé de la FNAC a diminué de plus de 2 millions de francs (19,9 contre 22,1 millions), conséquence de la réduction du pouvoir d'achat, du moins chez une partie importante de la clientèle traditionnelle de l'entreprise.

Enfin, la FNAC a emprunté 30 millions de francs au Crédit national afin d'accompagner le développement du groupe.

(1) A l'origine, FNAC signifiait « Fédération nationale d'achats des cadres ». La société a gardé ce sigle, mais elle s'est ouverte à une clientèle plus large et plus traditionnelle.

Un accord entre A.T.T. et Olivetti serait imminent

Les négociations entre le groupe américain A.T.T. et la société italienne Olivetti *seraient sur le point* de conclure. Un accord – si accord il y a – pourrait être annoncé dans les prochains jours, voire les prochaines heures, les dirigeants des deux groupes souhaitant semble-t-il ne pas prolonger leurs discussions après le 31 décembre.

Après la cession par Saint-Gobain et Bull de leur participation de 23 % dans Olivetti à des investisseurs italiens, M. de Benedetti, le patron de la firme d'Ivrea, a relancé les négociations avec A.T.T. Son objectif est de trouver un partenaire financier puissant qui apporte à son entreprise de l'argent frais et qui lui offre en même temps un soutien technologiques, notamment dans le domaine des télécommunications et des *circuits intégrés*.

De son côté, A.T.T., dont le démantèlement sera effectif le 1er janvier 1984, doit redéfinir sa stratégie et trouver des appuis solides hors des États-Unis. Une alliance avec la société italienne serait, pour A.T.T., complémentaire de l'accord conclu en début d'année avec Philips qui ne concernait que la téléphonie.

L'un des schémas envisagés entre A.T.T. et *Olivetti prévoierait* une prise de participation de 20 % du groupe américain dans le cadre d'une augmentation de capital de la société d'Ivrea.

LA SOCIÉTÉ PERKINS VA ABSORBER LA DIVISION DIESEL DE ROLLS-ROYCE

La société des moteurs Perkins, filiale britannique du groupe canadien Massey-Ferguson, va acquérir la division des moteurs Diesel de Rolls-Royce. Ce nouvel ensemble représentera un chiffre d'affaires de 4,4 milliards de francs (3,5 milliards pour Perkins et 700 millions pour Rolls-Royce) et une production de 375 000 moteurs dans le monde. Les gammes des deux firmes sont complémentaires : de 200 à 1 200 CV pour Rolls-Royce, de 30 à 300 CV pour Perkins ; les réseaux de concessionnaires, 400 pour Rolls-Royce et 4 000 pour Perkins, seront unifiés, ce qui permettra d'élargir le marché des diesels de Rolls-Royce notamment.

Par cette opération, Massey-Perguson qui effectue un redressement difficile, poursuit sa stratégie de recentrage sur quatre activités principales : l'équipement agricole, le machinisme industriel, les moteurs Diesel et les composants. Par contre, elle s'est libérée d'autres activités telles que le matériel de construction.

Pour l'acquisition de Rolls-Royce l'autorisation du gouvernement de Londres reste à obtenir, notamment parce que Rolls-Royce est le principal fournisseur de moteurs Diesel de l'armée britannique.

NOUVELLE AUGMENTATION DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le nombre d'entreprises défaillantes, après correction des variations saisonnières a été de 2 017 en novembre, contre 1 703 en octobre, 1 523 en septembre et 2 072 en août. L'INSEE note que la tendance est *« orientée vers la croissance »*. Pour les onze premiers mois, 20 539 entreprises ont été jugés défaillantes contre 18 645 sur la même période de 1982 (+ 10,2 %). L'accroissement demeure élevé dans l'industrie (+ 21,4 %) *et les services rendus* aux particuliers (+ 13,1 %) ; en revanche il est plus faible dans le commerce (+ 9,1 %) et le bâtiment (+ 7,8 %).

Pneumatiques

SELON M. LAJOINIE, GOODYEAR FIRESTONE, PIRELLI ET SUMITOMO SERAIENT CANDIDATS AU RACHAT DE DUNLOP-FRANCE

Les syndicats de Dunlop-France (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C.) devaient rencontrer, mercredi 21 décembre, les responsables du CIRI (comité interministériel de restructuration industrielle) pour faire le point sur la situation de l'entreprise et pour s'entretenir avec eux des projets en cours sur un éventuel rachat des actifs. Le personnel de Dunlop, qui occupe 5 800 salariés, se propose, à cette occasion, de manifester dans Paris. Selon Me Calmels, un des deux syndics désignés pour administrer la firme mise en règlement judiciaire, *« les discussions pour une éventuelle reprise avancent correctement, mais les premières propositions ne devraient intervenir que le 6 janvier 1984 »*. De son côté, M. André Lajoinie, président du groupe parlementaire communiste à l'Assemblée nationale, a révélé, mardi après-midi 20 décembre, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que *« quatre firmes sont sur les rangs et se font concurrence pour la reprise de Dunlop-France : Firestone, Goodyear, Pirelli et Sumitomo »*. Il a encore précisé que des propositions précises seraient connues vers le 15 janvier. Parlant de Firestone, le député de l'Allier a en outre ajouté : *« La firme américaine aurait été très intéressée par la main-d'œuvre de l'établissement de Montluçon, notamment pour son savoir-faire. »*

Pour l'instant, l'activité se poursuit à peu près normalement chez Dunlop-France. Tant que les pourparlers engagés avec les éventuels candidats à un rachat ne sont pas achevés, aucune mesure affectant l'emploi ne devrait être prise. Dans ces conditions, l'autorisation de poursuivre l'exploitation, accordée pour trois mois après le dépôt de bilan, pourrait être renouvelée.

● **L'accord G.M.-Toyota. –** La commission chargée de l'application des lois antitrust a pris cette décision le 20 décembre après le refus des deux firmes de s'engager à limiter leurs échanges d'informations confidentielles et à ne pas augmenter leur production annuelle comme au-delà de vingt mille unités. Le président de Toyota, M. Toyoda, s'est cependant dit *« optimiste »* quantà la décision finale de la commission fédérale.

● **General Electric vend à Black et Decker ses activités dans le secteur des appareils ménagers. –** General Electric a annoncé, vendredi, la vente de ses activités dans le secteur des appareils ménagers au fabricant d'appareils de bricolage Black et Decker, pour la somme de 300 millions de dollars.

General Electric, dont la division appareils ménagers ne représente que 2 % du chiffre d'affaires, a précisé que ses activités dans les secteurs de l'audio-visuel ou de l'électronique n'étaient pas incluses dans la vente.

هكذا من الاصل

AFFAIRES

Polémique autour d'Elf-Aquitaine

(Suite de la première page.)

Les expériences continuent pendant plusieurs années en dépit des résultats décevants. *« Il faut se rappeler l'état d'esprit qui régnait à l'époque,* nous raconte M. Chalandon. *Quand on mettait en doute le projet on était quasiment considéré comme un mauvais Français. »*

En plusieurs versements, une somme d'environ un milliard de francs est versée aux inventeurs du procédé, à laquelle il faut ajouter les dépenses engagées par le groupe pétrolier pour tester et mettre au point le produit, acheter des permis et effectuer des forages. En 1979, des doutes commencent à saisir les dirigeants d'Elf et le ministre de l'industrie de l'époque, M. André Giraud.

Deux expériences sont faites, dont l'une, selon M. Chalandon, se déroule en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing, ce qui prouve l'importance attachée à l'opération. Elles se révèlent négatives ; le projet est abandonné. M. Chalandon parvient à récupérer une partie (la moitié) des sommes versées aux inventeurs, ce qui, selon lui, *« témoigne de leur bonne foi ».*

Une enquête de la Cour des comptes est engagée, selon une procédure exceptionnelle, *« en accord avec le premier ministre de l'époque »,* nous a précisé le premier président de la Cour des comptes, M. Bernard Beck, *« afin de contrôler l'utilisation qui avait été faite des dépenses de la société ».* Le rapport, une fois rédigé, est aussitôt remis au premier ministre et au président de la République, mais, selon M. Beck, *« l'original manuscrit et toutes les copies sont détruits ».* Pourquoi ?

« C'est une affaire qui sortait tout à fait des normes, la Cour des comptes n'est pas au-dessus de l'intérêt national (...) *j'ai estimé que le mieux était de détruire toute trace de ce rapport »,* nous a déclaré M. Beck, précisant que ledit rapport *« ne comportait aucune mise en cause de l'honorabilité d'un fonctionnaire ou d'une personnalité politique ».*

Jusqu'en 1981 l'affaire en reste là. Mais au début de 1982, un contrôle fiscal banal des comptes de l'Erap alerte la direction des impôts. Les vérificateurs découvrent en effet 500 millions de francs de transferts de fonds effectués à l'étranger, dont les justificatifs se révèlent, selon le secrétariat d'État au budget, *« lacunaires, insuffisants en regard des sommes versées et sans objet précis ».*

En septembre 1982, le directeur des impôts demande une enquête supplémentaire dont les conclusions, remises en décembre 1982 au ministre délégué, ne se révèlent pas plus claires. En décembre 1982 et janvier 1983, la direction des impôts notifie donc à l'Erap un redressement fiscal de 547 millions de francs.

En mars 1983, le secrétaire d'État au budget, saisi de l'affaire, demande à rencontrer M. Guillaumat et, en septembre, après s'être entretenu avec les dirigeants de l'Erap, il ordonne une troisième enquête, *menée par les fonctionnaires de la direction des vérifications nationales et internationales, habilités à procéder à des contrôles sur des affaires relevant de la défense nationale.*

Les dirigeants du groupe se sont en effet justifiés par le fait que ce dossier avait reçu le label « Secret défense ». Le troisième contrôle se révèle néanmoins tout aussi peu convaincant que les deux premiers. *« Il n'apporte aucune clarté supplémentaire »,* affirme-t-on au budget. Pire. Le secrétariat d'État au budget a interrogé le ministère de la défense nationale. Or, selon ses dires, *« le ministère de la défense ne possède aucun document relatif à cette affaire* (...)*, la notion d'opération en rapport à la défense nationale ne saurait être retenue ».* De surcroît, informé qu'un rapport de la Cour des comptes avait été établi sur ce sujet, le gouvernement s'aperçoit alors que toute trace de ce rapport a disparu. M. Beck, selon le secrétariat d'État au budget, aurait détruit ce dossier lors de son départ à la retraite en octobre 1982 – et non lors de la remise du rapport au premier ministre de l'époque en 1979.

C'est là le nœud de l'affaire. Car, la Cour des comptes étant une juridiction, toute destruction d'un acte juridictionnel est une faute grave. De plus, précise-t-on dans l'entourage de M. Emmanuelli, *« quand bien même cette affaire aurait été classée « secret défense », cela ne justifie pas la destruction de ce document. Le secret de la défense ne peut pas être invoqué par un gouvernement contre son successeur ».*

Le dossier pour l'heure en est là. M. Emmanuelli a demandé officiellement, par lettre du 15 décembre, à la Cour des comptes de reconstituer le dossier perdu et a informé le conseil d'administration de l'Erap des procédures suivies, en confirmant la demande de redressement fiscal portant sur les exercices 1978, 1979 et 1980. Reste à élucider pourquoi l'opération a été conduite de cette façon. Secret militaire ? Désir de dissimuler une aventure peu glorieuse à laquelle tout le monde, en son temps, a cru ? Ou faux procès ? Le gouvernement, en tout cas, semble *attacher la plus grande importance à* cette affaire.

VÉRONIQUE MAURUS.

[Nous avons pris contact avec les cabinets de MM. Giscard d'Estaing et Barre. Ceux-ci n'ont pas souhaité, pour le moment, commenter les informations que nous publions.]

● **Forte augmentation des ventes au détail.** – Les ventes américaines au détail ont progressé de 1,9 % en novembre pour atteindre 102,5 milliards de dollars. Selon le département du commerce, il s'agit de la plus forte augmentation enregistrée depuis mai dernier (+ 3,1 %). En octobre, ces ventes s'étaient accrues de 1,4 % (chiffre révisé), et, pour l'ensemble de 1983, les économistes officiels tablent désormais sur une progression de 14,1 %. En novembre, les ventes de biens durables ont atteint 34,4 milliards de dollars (+ 4 %) – les ventes d'automobiles, en hausse de 5,4 %, se sont élevées à 20,4 milliards de dollars, soit un nouveau record mensuel, – et les ventes de biens non durables ont atteints 68,1 milliards (+ 0,9 %). – *(A.F.P.)*

LOGEMENT

Dans tous les départements

LES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES RAPPORTS LOCATIFS SE RÉUNIRONT EN JANVIER

Les commissions départementales des rapports locatifs (C.D.R.L.) se réuniront en janvier dans tous les départements. C'est ce que M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme et du logement, a déclaré, lundi 19 décembre, lors d'un déjeuner-débat organisé par l'Ajibat, Association des journalistes de l'habitat.

Créées par la loi Quillot, ces commissions doivent être informées par les propriétaires privés dont l'appartement est vacant et le loyer sous-évalué de l'augmentation qu'ils vont pratiquer. Jusqu'ici, elles se sont déjà réunies dans quarante-quatre départements, tandis que les « formations de conciliation » (qui accompagnent ces commissions) sont opérationnelles dans trente départements.

Une enquête sur le fonctionnement de dix de ces formations de conciliation, sur cinq mois, a montré que, sur cent trente dossiers traités concernant des litiges entre propriétaires privés et locataires, soixante-douze portaient sur les loyers (avec comme résultat une conciliation sur deux cas) et cinquante-huit sur les congés (avec comme résultat une conciliation sur trois).

ÉTRANGER

SELON LA BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

Les prêts bancaires aux pays non industrialisés continuent de diminuer

La Banque des règlements internationaux observe, dans son dernier rapport, que *« le ralentissement prononcé déjà constaté dans l'octroi de nouveaux prêts aux pays situés en dehors de la zone des banques déclarantes* (1) *s'est confirmé »*. Les banques se sont aussi montrées plus sélectives quant au choix des bénéficiaires des emprunts.

Voici les points principaux de l'évolution observée par les experts de Bâle.

● Le montant total des nouveaux prêts accordés en dehors de la zone s'est accru (au taux de change courant) de 2,8 milliards au lieu de 24,9 milliards de dollars durant le second semestre 1982 et 17,3 milliards au premier semestre 1981. A taux de change constant, le déclin est toutefois beaucoup moins rapide (diminution de moitié environ).

● A cause du non-renouvellement de crédits à court terme (moins d'un an) et d'un *« effort conscient »* des établissements prêteurs à concentrer sur des échéances plus lointaines les prêts consentis aux pays ayant encore accès *« au crédit spontané des banques »*, on a assisté à une répartition nouvelle des crédits où la part du court terme a décliné. Une grande partie de l'augmentation des prêts s'explique par les prêts négociés avec le Brésil et le Mexique.

● Signe de la détérioration de la « liquidité » des débiteurs, on a noté une nouvelle diminution du montant global des lignes de crédits non encore utilisés. Cette diminution aura été de 2,8 milliards de dollars contre 15,1 milliards au deuxième trimestre 1982, mais on s'attend à une réduction plus forte pour le second semestre de 1983. La proportion de ces « crédits inutilisés » est tombée à 16,6 % du total des créances aux pays en dehors de la zone déclarante (la proportion était de 28,6 % en 1978). La Pologne a le plus petit pourcentage (4,3 %). La proportion est tombée à 4,8 % pour le Venezuela. Par contre, la proportion des crédits inutilisés s'est accrue pour un petit nombre de pays dont la situation ou bien est restée bonne ou bien s'est améliorée. Tel est le cas du Mexique, de pays asiatiques : Indonésie, Malaisie, Taïwan, Inde et Chine (ce dernier pays, qui doit 1,5 milliard de dollars aux banques, avait 11,2 milliards de dollars de dépôt à fin juin), de l'Algérie.

● Les pays pétroliers ont continué à tirer sur leurs dépôts. La diminution a été particulièrement forte pour l'Arabie Saoudite, qui a ramené de 41,8 milliards de dollars à 31,6 milliards de dollars le montant de ses fonds déposés auprès des banques de la zone déclarante. Les dépôts du Mexique ont, au contraire, augmenté de 2 milliards de dollars (après avoir diminué l'année précédente).

● La conjonction d'une diminution des prêts consentis aux pays communistes européens et d'une augmentation de leurs dépôts a eu pour effet de réduire, en dix-huit mois, de près de 12 milliards de dollars leur endettement net, soit une diminution de presque 25 %. L'U.R.S.S. a toutefois augmenté les emprunts.

(1) Pays du groupe des Dix, Etats-Unis, France, R.F.A., Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Suède, Canada, Japon, auxquels s'ajoutent la Suisse, l'Autriche, le Danemark et l'Irlande.

MEXIQUE

● **Prêt de 4 milliards de dollars au Mexique.** — Les principales banques internationales créancières du Mexique ont donné leur accord de principe à l'octroi d'un prêt de 4 milliards de dollars à ce pays pour l'année 1984. Ce montant est supérieur à celui qui avait d'abord été envisagé (3,5 milliards). Ses conditions de durée et de taux seront plus favorables pour le débiteur que celles dont était assorti le prêt de 5 milliards consenti en 1983 par les mêmes établissements.

La Guinée équatoriale devient le cinquième membre de l'UDEAC

De notre correspondant

Madrid. — La Guinée équatoriale est officiellement devenue, le lundi 19 décembre, le cinquième membre de l'UDEAC, l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (1). En liant ainsi son sort aux Etats de la zone franc et en passant partiellement de la sphère d'influence espagnole à celle de la France, le gouvernement de M. Teodoro Obiang réussira-t-il à faire sortir son pays de la situation de chaos économique dans laquelle il se trouve ?

Peu confiante dans les promesses de mesures de redressement formulées par son ancienne colonie, l'Espagne s'était jusqu'ici refusée à garantir la convertibilité de l'ekuele, la monnaie de Guinée équatoriale. Cette tâche reviendra désormais aux pays de l'UDEAC et, à travers eux, à la France. En l'assumant, cette dernière imposera vraisemblablement au gouvernement de Malabo, à titre de contrepartie, une sérieuse remise en ordre de son économie.

Celle-ci va, en effet, de mal en pis. Le dictateur Macias avait laissé son pays virtuellement exsangue et quatre ans après sa chute, le redressement se fait toujours attendre. La production de cacao, la principale source de richesse du pays, ne sera en 1983 que de 5 000 tonnes, soit huit fois moins qu'au moment de l'indépendance en 1968. Les exportations de bois diminuent également d'année en année et celles de café restent insignifiantes.

Aussi, privée de devises (le niveau des réserves n'atteint même pas 1 million de dollars), la Guinée équatoriale n'est plus à même d'importer les denrées de première nécessité dont elle a pourtant besoin. Se procurer de la viande ou du poisson sur les marchés de Malabo relève aujourd'hui de la gageure. La dette extérieure totale avoisine les 100 millions de dollars et son service pour 1983 équivaut au double de la valeur totale des exportations prévues pour l'année entière, un rapport sans doute unique au monde.

La dernière mission du Fonds monétaire international qui a visité Malabo en novembre, a subordonné l'octroi d'un prêt de 100 millions de dollars, demandé par les autorités locales, à l'adoption d'un sévère plan d'austérité. C'est donc sous l'égide de la France que celui-ci devra normalement être mis en œuvre en 1984.

THIERRY MALINIAK.

(1) Les quatre autres étant le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Centrafricaine. Union douanière et monétaire, l'UDEAC est née le 1er janvier 1966.

L'Assemblée de Strasbourg arrête le budget de la C.E.E.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — M. Dankert, président le l'Assemblée européenne, a arrêté, le 20 décembre, les dépenses de la C.E.E. pour 1984 telles qu'elles avaient été votées par l'Assemblée, la semaine dernière, à Strasbourg. Elles s'élèvent en crédits de paiement à 25,4 milliards d'ECU (1 ECU = 6,87 F), dont 16,5 milliards pour le soutien des marchés agricoles. Le budget de l'année prochaine dépasse de 132 millions la marge de manœuvre dont disposaient les parlementaires de Strasbourg pour accroître les sommes arrêtées par le conseil des ministres de la Communauté.

Tout le monde s'accorde à penser qu'il restera dans les limites des recettes disponibles prévues par les règles financières actuelles (1 % de T.V.A. et recettes des droits de douane et prélèvement agricole). En crédits d'engagement, les montants inscrits par l'Assemblée dépassent de beaucoup (3 milliards d'ECU environ, dont 600 millions pour la coopération industrielle) les « ressources propres ». Pour l'année prochaine, cela ne pose pas de véritable problème, mais si le mécanisme financier de la C.E.E. reste ce qu'il est, les difficultés entre le conseil et les députés risquent de prendre une tournure plus grave.

Pour l'heure, les Dix n'ont visiblement pas l'intention d'ouvrir un conflit à Strasbourg. La Commission européenne est déterminée, pour sa part, à exécuter le budget aussi longtemps que les recettes seront suffisantes.

La solution aux incertitudes actuelle dépend en fait des résultats de la négociation des Dix sur la réforme de l'Europe : aménagement de la politique agricole commune, augmentation des ressources propres et contribution britannique. Sur ce dernier point, on y verra sans doute un peu plus clair en mars prochain. L'Assemblée s'est engagée à lever sa réserve sur les crédits prévus pour alléger les contributions britannique et allemande à la lumière des progrès enregistrés par les gouvernements membres.

M. Sc.

En Allemagne fédérale

Le gouvernement propose de ramener à cinquante-neuf ans l'âge de départ à la retraite

Le gouvernement ouest-allemand vient d'adopter, mardi 20 décembre, un projet permettant aux salariés qui le désirent de partir en retraite dès l'âge de cinquante-neuf ans : la nouvelle a été annoncée mardi par M. Nerbert Blum, ministre du travail. L'âge légal de la retraite est de soixante-cinq ans en R.F.A., mais il est possible, dans certaines professions, de partir à la retraite dès soixante-trois ans ou même soixante et un. Des facilités seraient accordées aux petites entreprises, mais les fonctionnaires seraient exclus du projet, qui doit être soumis au Parlement au printemps prochain.

La mesure, applicable pendant cinq ans, devrait concerner près de cinq cent mille travailleurs, si tous font ce choix, ce dont on doute en R.F.A.

Un système comparable aux contrats de solidarité-préretraite, en France doit aussi être mis en place : les entreprises qui embaucheraient des jeunes à la place des travailleurs âgés mis à la retraite pourraient se faire rembourser par l'Office fédéral du travail une partie (40 %) de leurs charges sociales. On espère embaucher de cette façon trente-cinq mille jeunes par an.

Ce plan est destiné à réduire le nombre des demandeurs d'emploi, qui atteint actuellement 2,2 millions en R.F.A. (soit 8 % de la population active totale). Le plan, étudié en novembre dernier, a été annoncé à la veille de discussions salariales avec les syndicats. En effet plusieurs d'entre eux, dont le puissant syndicat des métaux l'I.G. Metall, veulent obtenir l'abaissement de quarante à trente-cinq heures de la durée hebdomadaire de travail. Mais cinq autres organisations syndicales ont donné la préférence à des mesures de retraites anticipées.

LA BUNDESBANK DRESSE UN BILAN « RELATIVEMENT POSITIF » POUR 1983

Francfort *(A.F.P., Agefi)*. — La Bundesbank a dressé un bilan *« relativement positif »* de l'économie allemande pour 1983 dans son rapport mensuel de conjoncture publié à Francfort mardi 20 décembre. L'institut d'émission indique que si l'activité a marqué le pas en R.F.A. entre juillet et septembre, elle a redémarré depuis grâce aux exportations. Au premier semestre, en revanche, la reprise était essentiellement due à la demande intérieure.

La Bundesbank se félicite de la politique financière du gouvernement en soulignant la réduction des déficits publics qui atteindraient 60 milliards de marks (3,5 % du P.N.B.) contre 70 milliards en 1982. La balance des paiements courants devrait se situer au même niveau que l'année précédente (excédent de 8,55 milliards de DM), tandis que la croissance pourrait dépasser les 1 % en moyenne annuelle après un recul de 1 % en 1982.

L'Assemblée de Strasbourg arrête le budget de la C.E.E.

En Allemagne fédérale

... propose de ramener à cinquante-neuf ans l'âge de départ à la retraite

LES MOYENS D'INNOVER

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

20 décembre

Plus équilibré

En hausse de 0,3 % la veille, le marché parisien est apparu plus équilibré mardi, ce que les professionnels ont interprété comme un signe positif pour une séance de « réponse des primes ». Dans la perspective de cette échéance, de nombreux investisseurs ont procédé à des ventes en attendant de « lever » ces primes pour la plupart d'entre eux compte tenu de ce qui s'annonce déjà comme la onzième liquidation gagnante d'une année 1983 exceptionnelle à tous égards.

A l'approche du son de cloche final, l'indicateur instantané se contentait de flirter avec la barre d'équilibre tandis que l'indicateur de liquidation reflétait une hausse de 2,4 % environ pour ce mois de décembre qui s'achève.

Roussel-Uclaf figure parmi les valeurs les plus en vue de cette séance (+ 4,6 %) après l'annonce d'une progression de plus de 80 % de ses résultats consolidés pour les neuf premiers mois. Cofimeg, Presses de la Cité, Michelin, Penarroya, Moulinex, gagnent 2 à 3 %, mais le plus remarquable est l'avance de B.S.N. (+ 2,6 %), une action qui figure chaque jour parmi les valeurs les plus actives de ces dernières séances.

En repli de 7 % dans le meilleur des cas, Amrep subit toujours la colère de ceux qui se sont sentis floués par l'annonce d'une émission d'obligations convertibles à quelques jours de la publication de prévisions très pessimistes accompagnées de la passation du dividende. Creusot-Loire, Dassault, Pernod et Bic perdent 1,5 % à 3 %.

Peu de changements sur le marché de l'or. Le métal fin régresse de 376,65 à 375,40 dollars l'once à Londres, le lingot perdant 550 F, à 102 050 F, le napoléon étant inchangé à 651 F.

Légère baisse du dollar-titre : 10,60/63 F.

NEW-YORK

Tassement

Wall Street n'a pas réussi, mardi, à surmonter ses faiblesses. La tendance à l'irrégularité a persisté et, derechef, les baisses l'ont assez sensiblement emporté sur les hausses. Quant à l'indice des industrielles, parvenu la veille à se redresser légèrement, il a un peu reculé, s'établissant en clôture à 1 241,97, soit à 2,64 points en dessous de son niveau précédent.

Le bilan de la séance a été le suivant : sur 2 040 valeurs traitées, 925 se sont repliées, 689 ont monté et 426 n'ont pas varié.

Les craintes éprouvées sur l'évolution des taux d'intérêt continuent d'empoisonner l'atmosphère, empêchant le marché, selon les analystes, d'entrer dans sa phase traditionnelle de hausse de fin d'année.

Autour du Big Board, les « brokers » faisaient remarquer que la réticence des acheteurs potentiels à s'engager était bien plus responsable de l'incapacité manifestée par la Bourse à se redresser que le poids des ventes, relativement peu importantes.

Le volume des transactions, en tout cas, paraît en témoigner, avec 83,74 millions de titres échangés (contre 75,18 millions), un chiffre très modéré au demeurant.

VALEURS	Cours du 19 déc.	Cours du 20 déc.
Alcoa	42 7/8	43 1/4
A.T.T.	63 5/8	63 1/4
Boeing	46	46
Chase Manhattan Bank	44 3/8	44
Du Pont de Nemours	51 3/8	50 3/4
Eastman Kodak	74	73 3/4
Exxon	37 3/8	36 7/8
Ford	41 5/8	41 7/8
General Electric	55 7/8	56 3/8
General Foods	52 1/2	52 5/8
General Motors	75 5/8	73 3/8
Goodyear	29 5/8	29 1/4
I.B.M.	121 3/8	121 3/4
I.T.T.	43 1/4	43 7/8
Mobil Oil	27 5/8	27 1/4
Pfizer	35 3/4	35 5/8
Schlumberger	45 5/8	45 3/8
Texaco	35 1/4	35 1/4
U.A.L. Inc.	36 5/8	37
Union Carbide	62 5/8	62 3/4
U.S. Steel	28 5/8	28 5/8
Westinghouse	53	53 1/4
Xerox Corp.	51 3/4	50 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GUYOMARC'H. – Cette importante entreprise du secteur agro-alimentaire fera son apparition, le 27 décembre 1983, au second marché de la Bourse de Paris, sous la conduite de la Caisse centrale des banques populaires, de Segespar-Titres, d'une part, de la banque Louis-Dreyfus, ainsi que de la société Louis-Dreyfus, principal actionnaire, d'autre part, la charge d'agent de change Gorgeu, Perquel, Kerucker faisant également partie du *contrat de liquidité mis en place* à cette occasion pour faciliter et accompagner la procédure d'introduction en Bourse. Celle-ci s'effectuera au prix d'offre unitaire ferme et définitif de 373 F.

Les Etablissements Guyomarc'h, situés à Talhouët-en-Saint-Nolff, dans le Morbihan, réalisent un chiffre d'affaires annuel de 4 milliards de francs environ, dont plus de la moitié provient des aliments pour le bétail. Le solde est constitué par des aliments pour animaux domestiques, la société étant connue dans le public notamment pour la production de dindes sous la marque du Père Dodu.

ROUSSEL-UCLAF. – Au cours des neuf premiers mois de l'exercice en cours, la société a enregistré une forte progression de son bénéfice net, passé de 105,8 à 157,6 millions de francs d'une période à l'autre sur un chiffre d'affaires de 1,99 milliard de francs, en augmentation de 27,6 %, la marge brute d'autofinancement atteignant 296,8 millions contre 196,4 millions de francs pour les neuf premiers mois de 1982. En termes consolidés, le bénéfice net est passé à 201,1 millions de francs, contre 113,6 millions de francs, soit une progression de plus de 80 % (compte non tenu de 24,5 millions de francs de plus-values nettes hors exploitation). A structure comparable, le chiffre d'affaires s'est accru de 22,1 % pour atteindre 6,79 milliards de francs, dont 70,3 % à l'étranger. Enfin, la M.B.A. consolidée s'est hissée à 422,2 millions de francs contre 270 millions de francs en 1982 pour la période comparative de neuf mois.

Pour l'ensemble de l'année, la progression des résultats devrait être sensiblement identique.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	19 déc.	20 déc.
Valeurs françaises	154,9	154,4
Valeurs étrangères	145,3	144,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	19 déc.	20 déc.
Indice général	149,1	149,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 21 déc. .... 12 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20 déc.	21 déc.
1 dollar (en yens)	235,05	234,90

BOURSE DE PARIS — Comptant — 20 DÉCEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]					

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 20/12

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]					

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
[illegible]					

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 445	8 450	8 200	8 600
Allemagne (100 DM)	305 080	305 550	293	313
Belgique (100 F)	14 986	14 995	14 200	15 300
Pays Bas (100 fl.)	271 940	272 050	259	279
Danemark (100 krd)	84 240	84 390	80	88
Norvège (100 k)	108 330	108 390	104	111
Grande-Bretagne (£ 1)	11 982	12 001	11 600	12 400
Grèce (100 drachmes)	8 500	8 495	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 033	5 031	0 475	5 250
Suisse (100 fr.)	382 240	382 830	371	392
Suède (100 krs)	104 030	104 210	99	106
Autriche (100 sch)	43 310	43 330	42 300	44 300
Espagne (100 pes.)	5 317	5 327	4 900	5 500
Portugal (100 esc.)	6 380	6 370	5 600	6 800
Canada ($ can 1)	6 754	6 762	6 580	6 920
Japon (100 yens)	3 580	3 596	3 460	3 620

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/12
Or fin (kilo en barre)	102500	102000
Or fin (en lingot)	102600	102050
Pièce française (20 fr)	651	651
Pièce française (10 fr)	450	.....
Pièce suisse (20 fr)	640	641
Pièce latine (20 fr)	617	618
Souverain	762	772
Pièce de 20 dollars	3940	3940
Pièce de 10 dollars	1762 50	1800
Pièce de 5 dollars	1050	.....
Pièce de 50 pesos	4080	4080
Pièce de 10 florins	630	630

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 21 décembre 1983 a été tiré à 469 871 exemplaires



Au Parlement

Deux jours de session extraordinaire en décembre et plusieurs semaines en janvier et février

La session ordinaire du Parlement se termine constitutionnellement mercredi 21 décembre à minuit, quatre-vingts jours après son ouverture le 2 octobre. Les deux Chambres n'ayant pas achevé l'examen de tous les textes dont le gouvernement juge l'adoption indispensable avant le 31 décembre, le président de la République a, mardi 20 décembre, signé un décret convoquant l'Assemblée nationale et le Sénat en session extraordinaire à partir du jeudi 22 décembre.

Cette session, qui devrait durer un maximum de deux jours, devrait permettre l'adoption définitive des projets de loi sur la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales, du IXe Plan, du projet sur diverses mesures d'ordre social, de celui modifiant l'assiette de certaines cotisations de sécurité sociale, et enfin du projet aménageant le calcul des dotations globales d'équipement et de fonctionnement versées par l'Etat aux collectivités locales.

Selon toute probabilité, une nouvelle session extraordinaire aura lieu à la fin du mois de janvier. Lors du débat de censure sur la presse, M. Pierre Mauroy avait annoncé qu'il l'avait demandée au président de la République. Rendant compte, le mardi après-midi des travaux du groupe socialiste, Mme Véronique Neiertz, porte-parole de celui-ci et député de Seine-Saint-Denis, a indiqué que M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, avait annoncé que cette session commencerait le 17 ou le 24 janvier. Dans la soirée, le ministre, au cours de la séance publique de l'Assemblée, a affirmé qu'*« aucune décision de principe »* n'avait encore été prise. Celle-ci n'appartient en effet qu'au président de la République. M. Labarrère a ajouté : *« Toute autre déclaration qui me serait prêtée est simple affabulation. »*

En fait, si le gouvernement veut voir adopter définitivement son projet sur la presse à la session de printemps, une session extraordinaire est indispensable. D'autant qu'elle permettrait aussi aux députés d'étudier deux projets de M. Robert Badinter, celui sur le règlement judiciaire et celui sur les administrateurs judiciaires. Pendant ce temps, le Sénat aurait à son ordre du jour le texte sur les difficultés des entreprises, et ceux sur la pêche en eau douce et la formation professionnelle continue.

Ainsi l'Assemblée nationale ne se saisirait pas, au début de cette éventuelle session, du texte sur la presse. Cela permettrait à la commission des affaires culturelles d'en poursuivre l'examen ; elle devrait se remettre au travail dès le 4 ou le 5 janvier. Mais auparavant ses responsables souhaitent que la majorité se soit mise d'accord avec le gouvernement sur les points en litige. M. André Lajoinie, président du groupe communiste, a annoncé qu'une délégation de son parti doit rencontrer les services du premier ministre. Mais ces discussions préalables seront peut-être compliquées par la « trêve des confiseurs », même si à l'hôtel Matignon on pense un accord possible avec les deux groupes de la majorité sans avoir à transiger sur l'essentiel.

TH. B.

Le Crédit commercial de France met en place le premier service de banque à domicile

Le scénario était bien réglé. Le jour même où le ministère des P.T.T. procédait à l'inauguration du système Télétel, désormais ouvert au grand public, y compris l'annuaire électronique, en Ile-de-France et en Picardie (*le Monde* du 21 décembre), le Crédit commercial de France (C.C.F.) annonçait le lancement d'un nouveau service bancaire utilisant les mêmes terminaux Minitel mis en place par la Direction générale des télécommunications.

Présenté comme la première expérience en France de banque à domicile accessible de tous les points de l'Hexagone et étendue à l'ensemble de la clientèle (1), ce service est baptisé Vidéocompte. Au fur et à mesure que sera complétée la liste des départements bénéficiant du service d'annuaire électronique implanté par la direction des télécommunications, les détenteurs de comptes C.C.F. pourront utiliser le Minitel mis à leur service à cette occasion, moyennant le paiement d'une taxe de base téléphonique toutes les deux minutes (soit, actuellement 0,60 F) avec demi-tarif aux heures creuses.

Directement inspiré de Vidéobanque, un service informatique mis depuis deux ans à la disposition des entreprises clientes de l'établissement, le Vidéocompte permettra à la clientèle privée, dès lors qu'elle aura maîtrisé le maniement technique de ces terminaux Minitel, de procéder à toute une série d'opérations, allant de la pure information sur la situation ou les mouvements de fonds enregistrés, à la commande directe de chéquiers, voire la possibilité d'effectuer, à domicile, des virements de compte à compte.

Dans un premier temps, environ 150 000 clients sur les 300 000 que compte la banque devraient avoir accès à ce service en 1984, le reste de la couverture étant prévu en deux ans au fur et à mesure de la desserte des autres départements par le D.G.T. Il est précisé à ce sujet aux termes d'un accord passé avec les P.T.T., le terminal Minitel sera fourni gratuitement et en priorité à tous les clients du C.C.F. désireux de bénéficier du Vidéocompte s'ils résident dans un département où la D.G.T. a ouvert le service de l'annuaire papier. Interrogé sur ce privilège accordé à une banque, le directeur général des télécommunications, M. Jacques Dondoux a indiqué que *« les P.T.T. étaient prêts à passer des accords de coopération identiques avec tous les autres établissements qui le souhaiteraient »*.

Pour sa part, le président du C.C.F., M. Daniel Deguen, a estimé à 11 ou 12 millions de francs le coût de cet investissement au stade actuel, sans préjuger des développements ultérieurs, ajoutant que le passage à l'automatisme *« n'aura aucune conséquence sur les effectifs de la maison »*. Une déclaration importante pour cet établissement connu pour adresser des relevés de compte journalier ce qui devrait être poursuivi pendant quelque temps, parallèlement à la possibilité d'interroger directement le centre serveur en attendant le simple envoi, par la suite, d'un relevé par quinzaine à la clientèle.

SERGE MARTI.

(1) D'autres établissements, notamment les banques populaires, le Crédit mutuel et le Crédit agricole dans une dizaine de ses caisses régionales, ont également mis en place des réseaux localisés calqués sur un modèle voisin de télématique bancaire.

• *Les réserves de devises de la France* ont augmenté de 4,7 milliards de francs en novembre, atteignant 425,7 milliards de francs ; par rapport à fin novembre 1982, l'augmentation des réserves est de 168,7 milliards de francs.

La forte augmentation des réserves qui apparaît sur un an s'explique, non seulement par des rentrées de devises importantes — 45,5 milliards de francs, — mais aussi par la réévaluation du prix de l'or, nos réserves de métal « gagnant » 90,3 milliards de francs en un an.

Au Liban

LA CHASSE ISRAÉLIENNE A BOMBARDÉ UNE CASERNE CHIITE DE BAALBEK

Les forces aériennes israéliennes ont attaqué, mercredi 21 décembre au matin, une base de « terroristes » iraniens et chiites (libanais) près de Baalbek (centre du Liban), a annoncé le porte-parole militaire israélien. L'un des objectifs a été la caserne Cheikh-Abdallah, déjà attaquée le 17 novembre par des Super-Etendard français, a précisé le porte-parole, selon lequel *« les pilotes israéliens ont atteint leurs objectifs »*. Les appareils israéliens sont rentrés intacts à leurs bases, a-t-il ajouté.

Selon la Voix du Liban (radio phalangiste), les appareils israéliens ont essuyé des tirs de D.C.A. syriens. La radio libanaise a précisé que les bombardiers israéliens avaient lâché des ballons d'air chaud pour détourner les fusées ennemies.

L'aviation israélienne avait déjà attaqué les extrémistes chiites dans la Bekaa libanaise, le 16 novembre, après l'attentat anti-israélien de Tyr qui avait fait soixante et un morts. — *(A.F.P., A.P.)*

M. BÉRÉGOVOY VEUT FAIRE UN BILAN DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN FRANCE

Devant le conseil supérieur des risques professionnels, M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales, a annoncé, mardi 20 décembre, son intention de constituer un réseau d'informations à partir des données de l'inspection et de la médecine du travail et des caisses régionales d'assurances-maladie, de manière à faire pour la fin de 1984 un bilan le plus précis possible des conditions de travail en France (hygiène, sécurité, maladies professionnelles, accidents du travail). D'autre part, les pouvoirs publics vont dans les cinq années à venir réviser la réglementation en commençant, la première année, par les appareils de levage et la peinture par pulvérisation, il s'agit notamment de voir si la réglementation actuelle est appliquée, et sinon, pourquoi elle ne l'est pas.

Enfin, M. Bérégovoy pense qu'il faut stimuler de nouvelles expériences en s'appuyant sur les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.), dont les lois Auroux ont élargi les missions, et sur les nouvelles possibilités d'expression des salariés ouvertes par ces mêmes lois. Quatre secteurs ont été retenus : l'agro-alimentaire, le bois, les travaux publics et certains domaines de la chimie.

LES PRIX DES AUTOMOBILES VONT ÊTRE RELEVÉS DE PRÈS DE 2 %

Les constructeurs automobiles français ont obtenu du ministère de l'économie et des finances, le 19 décembre, la possibilité de relever prochainement les prix de vente des voitures de l'ordre de 1,8 %. Il s'agit en fait d'un rattrapage pour 1983. L'évolution des prix d'achat (pour les deux tiers des matières premières et des métaux dont le cours est libellé en dollars), qui ont augmenté de 10,4 % pour un groupe comme Peugeot, et la dérive des salaires ont rendu insuffisante l'augmentation de 7,5 % des barèmes accordée en moyenne en 1983 (2 % dès février et 5,5 % le 1er juillet). Cela explique en partie les mauvais résultats financiers des deux constructeurs nationaux (P.S.A. et Renault) dont les pertes pourraient, pour chacun, avoisiner 2 milliards de francs. Renault et Peugeot négocient en outre un accord de modération pour 1984. Les augmentations de prix interviennent généralement avec la sortie des nouveaux modèles en milieu d'année.

Sur le vif

Chic et choc

C'est Patrick Sébastien imitant Barre : *« Je me sens tout mou, mou, mou »*... Et Chirac : *« Il faut l'é-li-mi-ner » !* On entend ça, depuis des semaines, tous les matins, à 5 h 55, sur R.T.L. Et à 5 h 55, tous les matins, depuis des semaines, on rigole. Accrocher la satire à la publicité, c'est vraiment la bonne idée. Forcément, le secret d'une pub réussie, c'est ça précisément : plus elle passe, moins elle lasse.

On peut vraiment dire qu'elle nous a eus. A l'usure, à l'usage. Hier encore, rappelez-vous, la pub, on crachait dessus : c'était le diable, c'était le fric, c'était le système. Aujourd'hui, on bave devant : c'est l'invention, c'est le chic, c'est la drôlerie. Le plus cocasse, c'est que pendant ce temps-là elle est devenue une énorme industrie. Elle représente — je tire mes chiffres de *Médias* — un investissement de plus de 455 millions de francs pour l'année 1983. Elle a distribué 2 600 rôles à nos comédiens et fourni 29 000 journées de travail à nos ouvriers et techniciens du cinéma. A propos, pourquoi est-elle tellement meilleure sur le grand écran que sur le petit ? Je ne comprend pas. Ce devrait être l'inverse. On y est beaucoup plus exposé à la télé qu'au ciné.

Elle a ses oscars, les Minerves, attribués cette année au puzzle géant de Manpower — moi, je ne lui trouve rien de spécial —, aux bas Dim assortis, blancs, noirs, rouges, gris, aux jours de la semaine, et aux chaussures Eram portées par un bataillon de jolies filles allurées, délurées, bien accordées à l'idée qu'on se fait en ce vingtième siècle finissant de la féminité. Elle n'a plus rien à voir avec le cornet de glace à la pistache fondante genre Marilyn. Elle est fine, acérée, capricieuse et conquérante à la façon de Lady Di. Exactement le contraire de cette pauvre Mme Pampers avec sa voix débile, son bébé souillé et son binoclard de mari. Pub très efficace, au demeurant : le nom de la marque revient toutes les deux secondes.

J'en profite pour signaler aux « concepteurs » de ces spots, destinés — il ne faudrait tout de même pas l'oublier — à une clientèle à 80 % féminine, que notre idéal masculin ce n'est pas, désolée, le sempiternel sosie de Woody Allen. C'est — un récent sondage la prouvé — un mec super-baraqué qui aurait la bouche de Belmondo, les yeux de Paul Newman et les cheveux bouclés de Travolta. Enlevez donc vos lunettes et gonflez vos biceps.

CLAUDE SARRAUTE.

Mort du photographe Bill Brandt

La nuit et les noirs

Le photographe anglais Bill Brandt est mort à Londres le 20 décembre. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

Bill Brandt est né à Londres, en 1904, de parents anglais d'origine russe. Son père est un homme d'affaires, et Bill Brandt, plus tard, décrira cette bourgeoisie londonienne, ses soupers, sa raideur, la noirceur lustrée de ses élégances. Pendant que les patrons causent, il s'infiltrera dans les cuisines pour guetter l'attente ensommeillée ou affairée des domestiques. C'est peut-être aussi ce milieu clos, cotonneux, qui le poussera comme Diane Arbus, et bien avant elle, à aller *« chercher l'adversité »* pendant la crise des années 30, à se promener dans les quartiers pauvres de la banlieue ouvrière, à louvoyer toujours plus au nord, et à frapper aux portes. Est-ce la douceur calme de ce grand jeune homme maigre ? On lui ouvre. Avec Brassaï, Bill Brandt est un des premiers à photographier la nuit, la crasse, la suie. Double visage. Il y en aura d'autres : d'un côté, une sorte d'Erich Salomon plus fouineur, qui ne se contente pas de regarder le monde des riches derrière une fenêtre, mais d'un déclic léger franchit leurs alcôves ; de l'autre côté, une sorte de Weegee moins crapouilleux, sans flash, qui balaiera son appareil sur les corps épuisés des Londoniens couchés dans les couloirs du métro pendant les raids aériens de la seconde guerre mondiale. Bill Brandt tire lui-même ses photos, très attentif aux noirs décroissants de l'ombre, poussant son grain pour obtenir le propre des matières et des peaux.

Mais très vite, le reportage ennuie Bill Brandt : tout le monde se met à le pratiquer et, dira-t-il modestement, *« je ne pouvais pas faire mieux que les autres »*. Il se tourne alors vers le paysage et le portrait. A Paris, dès 1929, à l'issue de la phase allongée et tuberculeuse de son adolescence, il était devenu l'élève de Man Ray, découvrait dans les galeries Picasso et Braque, s'extasiait devant *l'Âge d'or*, de Bunuel, s'initiait à la photographie en regardant les épreuves d'Atget, Weston, Cartier-Bresson. En 1945, Bill Brandt fête la fin de la guerre en photographiant son premier nu en chambre. C'est en voyant le *Citizen Kane*, de Welles, tourné dans de vraies pièces dont l'angle laisse découvrir les plafonds, qu'il a l'idée de réaliser cette série de nus avec deux vieux appareils en bois : sans avoir recours aux miroirs qui, au même moment, créent les « distorsions » de Kertesz, le grand angle donne des infinis aux corps féminins. Il y a quelques années, Bill Brandt reprenait son travail et l'achevait. En 1970, il déclarait avec espoir pour les plus jeunes : *« La photographie est encore un très nouveau médium, elle permet toute chose, et chaque chose devrait être tentée. »*

HERVÉ GUIBERT.





A B C D E F G